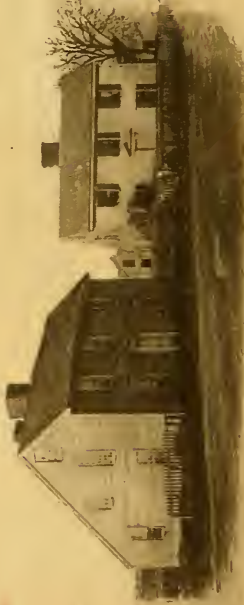




John Adams Library.



IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.



SHELF No.

ADAMS

224.5

v.1



Handwritten text, possibly a signature or name, appearing as a dark smudge in the center of the page.

LETTRES

DE

QUELQUES JUIFS

PORTUGAIS,

ALLEMANDS ET POLONOIS,

A M. DE VOLTAIRE.

TOME PREMIER.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

LETTRES

DE

QUELQUES JUIFS

PORTUGAIS,

ALLEMANDS ET POLONOIS,

A M. DE VOLTAIRE.

Avec un petit Commentaire extrait
d'un plus grand.

QUATRIEME EDITION,

Revue, corrigée & considérablement augmentée.

TOME PREMIER.



A PARIS;

Chez MOUTARD, Libraire de la REINE, de
MADAME, & de Madame la Comtesse D'ARTOIS,
rue du Hurepoix, à S. Ambrôise.

M. DCC. LXXVI.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.

LETTERS

1845

ADAMS

224,5

ADAMS

ADAMS 224,5
v.1

ADAMS

ADAMS

ADAMS

ADAMS

ADAMS



V

ÉPI TRE

DÉDICATOIRE

DES ÉDITEURS,

A M. DE VOLTAIRE.

MONSIEUR,

LES desirs du Public & les nôtres vont donc être enfin satisfaits ! Vous donnez une nouvelle Edition de vos Œuvres. Publiée sous vos yeux & par vos soins , elle sera authentique & complete : toutes les vraies productions du plus beau génie du siècle s'y trouveront réunies ; & l'on pourra désormais les distinguer sûrement de cette foule d'écrits furtifs , qu'on ose vous at-

A iij

tribuer ; enfans malheureux supposés par l'envie , ou jugés par leur propre pere indignes de porter son nom.

C'est un monument durable , que vous érigez à votre gloire & à l'instruction de la postérité : vous n'y voulez rien laisser qui puisse ternir l'une , ou tromper l'autre Dans cette vue , vous les retouchez encore , ces immortels Ouvrages , & vous y remettez la main , probablement , pour la dernière fois.

Pourrions-nous souhaiter une occasion plus favorable de vous présenter la Collection , que nous avons faite , de quelques Brochures qui les concernent ? Ce sont des Lettres , des Réflexions , un Commentaire , &c. de quelques uns de nos freres Portugais & Allemands , sur divers endroits de vos Ecrits. Daignez , Monsieur , les recevoir & y jeter les yeux. Occupé actuellement à préparer la nouvelle Edition , qu'on nous annonce , vous pourrez les parcourir avec quelque utilité & peut-être même avec quelque satisfaction. Car

DÉDICATOIRE. vij

si l'on y releve dans ce que vous avez écrit sur l'Histoire des Juifs & sur leurs Livres sacrés, des inadvertences & des méprises, des contradictions & des inconséquences, des assertions fausses, des imputations calomnieuses, &c. les éloges l'emportent toujours sur la critique.

Ces Juifs ne sont pas des agresseurs téméraires, qui bravent vos ressentimens & vous provoquent de gaieté de cœur. Membres d'une Nation, que vous avez tant de fois outragée, & que vous ne cessez de poursuivre avec un acharnement, dont nous ignorons la cause (1), ils se bornent à une défense que vous avez rendue nécessaire; & ne repoussent vos traits, qu'en respectant la main qui les lance. Admirateurs passionnés de vos Ecrits, ils désireroient qu'on y trouvât par-tout cette exactitude, cette haute perfection que vous êtes capable d'y mettre; & ils ont cru

(1) *Nous ignorons la cause. Il ne paroît pourtant pas difficile de s'en douter. Chret.*

viiij É P I T R E , &c.

vous obliger en vous indiquant les endroits, qui leur ont paru s'en éloigner.

C'est dans cet esprit qu'ils ont écrit leurs observations ; & c'est uniquement par ces motifs , que nous les avons recueillies & que nous vous les offrons.

Nous sommes avec les plus parfaits sentimens d'estime & de vénération ,

MONSIEUR ,

*Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs ,
JOSEPH LOPEZ , ISAAC
MONTENERO , BENJAMIN
GROOT , &c. Juifs
des environs d'Utrecht.*

A Paris , le

*P. S. Nous n'avons pu obtenir la permission de publier ce Recueil, qu'à condition qu'un Chrétien y mettroit les notes qu'il jugeroit à propos. Nous y avons consenti, sans adopter ce qu'il y pourra dire, & sans en répondre ; nous aurons soin de distinguer les nôtres & celles de nos Auteurs d'avec les siennes, par les mots abrégés, *Chret. Aut. Edit.**



AVERTISSEMENT.

ON a publié, il y a quelques années, sous le nom de *Lettres Juives*, un Ouvrage, dont les Chrétiens ont cru avoir lieu de se plaindre. Aucun des enfans de Jacob ne les ayant avouées, aucun n'ayant été convaincu de les avoir écrites; c'est une preuve, que les prétendus Juifs, Auteurs de ces Lettres, sont autant de personnages supposés, & que toute leur correspondance étoit imaginaire. Qui de nous auroit l'imprudence de déclamer contre ceux qui nous tolèrent, & de jeter du ridicule sur leurs opinions, leurs cérémonies & leurs usages? On ne trouvera ici rien de pareil.

Justifier notre Nation accusée par un Ecrivain célèbre; faire connoître à cet Ecrivain quelques-unes des erreurs qui lui sont échappées en parlant de nos saints Livres, & l'engager à les réformer dans sa nouvelle édition; c'est tout ce qu'on se propose dans ce Recueil, qui ne doit point déplaire aux Chrétiens. Nous croyons, au contraire, que plu-

De la première & seconde Edition.

x *AVERTISSEMENT.*

siens d'entr'eux pourront y apprendre avec plaisir quelques particularités intéressantes sur un Peuple , qui , dépositaire des Oracles divins sur lesquels leur foi est établie , ne peut leur être indifférent.

Pendant l'impression de ce Recueil , on a publié deux excellens Ecris ; dans l'un , on défend nos Livres saints contre la *Philosophie de l'Histoire* ; dans l'autre , on répond aux principaux articles du *Dictionnaire Philosophique*. Nous croyons que l'Auteur qu'on y combat ne peut se dispenser d'y répondre : son silence seroit un aveu de sa défaite. Ces deux Ouvrages ne sont point de nature à être réfutés par des plaisanteries : s'ils nous fussent parvenus plutôt , nous aurions laissé l'illustre Ecrivain entre les mains de ces deux sçavans Chrétiens , plus instruites & plus aguerries que les nôtres.

De la troisième Edition. En vain nous avons invité M. de Voltaire d'entrer en lice & de se mesurer avec des Athletes si dignes de lui. Il a cru plus sage de se rabattre sur des Adversaires moins redoutables. C'est à nos Auteurs qu'il a jugé à propos de répondre ; & il l'a fait , avec le ton de supériorité que donnent la fortune & les talens.

Mais le mécontentement & le mépris qu'il a témoigné de ces *Lettres* , n'en ont

AVERTISSEMENT. xj

pas empêché le prompt débit. Trois Editions ont été enlevées, sans compter une contrefaction à Liège, une à Rouen, &c. & c'est aujourd'hui la quatrième Edition, que nous offrons au Public, d'un Ouvrage *hardi, mal-honnête, bon seulement pour des Critiques sans goût, & qui ne vaut rien du tout pour les honnêtes gens un peu instruits.* Tel est l'arrêt qu'a prononcé M. de Voltaire, Juge éclairé, mais partie. Aussi son jugement a-t-il éprouvé quelque contradiction.

Jugement
porté sur cet
Ouvrage, par
M. de Vol-
taire.

Ce Recueil, qui n'a pas eu l'avantage de lui plaire, n'a pas déplu au Public, & la plûpart des Ecrivains périodiques en ont parlé favorablement. Dès qu'il parut, feu M. Bonamy s'empressa d'en rendre compte dans le *Journal de Verdun*, & il le fit en des termes, qui durent flatter nos Auteurs. Il les nomme » des Juifs » savans & polis, & leur Ouvrage, un » excellent & savant Recueil de Lettres. » En attendant, ajoute-t-il, que nous en- » trions dans quelque détail, nous ne » pouvons trop exhorter à le lire «.

Jugemens
différens du
sien.

L'Auteur de *l'Année Littéraire* n'en parla pas moins avantageusement. » Ces » Lettres, dit-il, ont été réellement » écrites par des Juifs, dont l'objet est de » justifier leur Nation accusée par M. de

xij *AVERTISSEMENT.*

» Voltaire , & de relever plusieurs er-
» reurs qui lui font échappées en parlant
» des Livres saints ». Il en donne ensuite
l'Extrait , & il le termine en ces mots.
» Ces Lettres , dit-il , méritent d'être
» lues : elles contiennent beaucoup de re-
» cherches , d'érudition , d'esprit. On ne
» peut trop exhorter les Auteurs à con-
» tinuer leur Commentaire sur une partie
» des Ecrits de M. de Voltaire : on pourra
» le réunir à celui qui se prépare sur
» l'autre partie de ses Ecrits , qui est déjà
» bien avancé , où on relève les erreurs ,
» les fausses citations , les fausses dates
» dont il a surchargé le Roman qu'il nous
» a donné sur l'Histoire , & dans lequel
» on n'oublie pas les autres productions
» littéraires de ce grand homme «.

Le jugement porté sur ces Lettres dans
le *Journal des Savans* ; est encore plus
honorables à nos Auteurs. On y donne de
leur Ouvrage un Extrait extrêmement
bien fait ; il commence en ces termes :
» Si tous les Ouvrages polémiques étoient
» écrits dans le goût de celui-ci , ils fe-
» roient plus d'honneur à leurs Auteurs
» & seroient mieux accueillis du Public «.
On expose ensuite les différentes matières
traitées par nos Juifs dans leurs Lettres ,
& on donne une nouvelle force à leurs

AVERTISSEMENT. *xiiij*

raisons, par la clarté, la précision avec laquelle on les rapporte. On finit en disant :
» nous desirerions pouvoir présenter la
» plûpart des autres objets que discutent
» les Auteurs, & montrer avec quelle
» énergie, quelle solidité, quelle évi-
» dence ils dévoilent les erreurs, les mé-
» prises, les variations & les contradic-
» tions de leur Adversaire. Les observa-
» tions mêlées qui terminent cet Ouvrage,
» sont annoncées comme l'Extrait d'un
» plus grand Commentaire. Veut-on faire
» entendre qu'on se propose de publier
» des discussions plus étendues ? En ce
» cas on doit exhorter les Auteurs à con-
» server toujours le ton de politesse &
» d'honnêteté qui regne dans cet Ou-
» vrage, écrit d'ailleurs d'une manière
» ingénieuse & intéressante... Il est per-
» mis aux Juifs calomniés de repousser
» une injure à laquelle le nom seul de
» celui qu'on en dit Auteur, est capable
» de donner du poids. On fait assez com-
» bien les erreurs, les fautes, les méprises
» des hommes célèbres sont contagieuses ;
» à moins que par leur singularité, ou
» par leur multiplicité, elles ne devien-
» nent enfin sans conséquence. Ce dernier
» trait est énergique, il dit plus que toutes
» toutes les *Lettres*, le *Commentaire*, &c.

Nous pourrions citer encore un grand nombre d'autres Ecrivains périodiques, François & Etrangers, qui se sont exprimés à-peu-près de même, sur nos Auteurs & sur leurs Lettres. Mais ce détail, quoiqu'il pût être curieux & même de quelque utilité, deviendrait trop long. Que le Lecteur nous permette seulement d'y ajouter le jugement des savans Anglois, Auteurs du *Monthly-Review*. » Ces » Lettres, disent-ils, sont écrites avec » plus d'honnêteté, de politesse & de » modération (*decency, politeness and temper*) qu'on n'en trouve d'ordinaire » dans les Écrits de controverse; elles » prouvent le savoir, la candeur & le » sens droit de leurs Auteurs. Ils traitent » M. de Voltaire avec un grand respect: » mais ils n'en relevent pas moins une » foule de méprises, de contradictions, » d'infidélités dans ce qu'il a avancé sur » les Juifs & sur les Écrits de l'ancien » Testament; en un mot, nos Hébreux » s'y défendent avec beaucoup d'habileté, » & discutent divers points relatifs à » l'Histoire sacrée, avec beaucoup d'éru- » dition & de jugement «.

Pourquoi on
a rapporté
ces différens
jugemens.

Si nous rapportons tous ces témoi-
gnages honorables à nos Auteurs, ce
n'est ni pour recommander leur Ouvrage,

ni pour flatter leur vanité. De tous ces éloges, ils ne sont touchés que de ceux qu'on a faits de leur honnêteté & de leur modération; ils ne regardent tout le reste, que comme un encouragement qu'on a bien voulu donner à des Etrangers, qui s'essayent à écrire dans une langue, qui n'est point la leur, sur des objets intéressans, contre un Adversaire si supérieur, & de tous côtés si redoutable.

Ce n'est pas non plus pour les consoler par ces louanges de la manière toute opposée dont M. de Voltaire a parlé d'eux. Aux yeux du savant, du profond & impartial Ecrivain, nos Auteurs sont de *franes ignorans*, des *imbécilles*, des *emportés*, &c. C'est ainsi qu'il les traite dans sa *tolérance extrême*, lui qui déclare
 » qu'ayant pu se tromper sur bien des
 » choses, qu'on n'a ni le temps ni le
 » moyen d'éclaircir, il faut, sans diffi-
 » culté, qu'il se rétracte de toutes les
 » erreurs où il sera tombé, & qu'il re-
 » mercie ceux qui l'en avertiront, quel-
 » qu'aigreur qu'ils puissent mettre dans
 » leur zele. On fait comme il a remercié, & comme il remercie, toutes les fois que l'occasion s'en présente, ou même sans qu'elle s'en présente, un grand nombre de Gens de Lettres, qui lui ont

xvj *AVERTISSEMENT.*

rendu ce service. Touché apparemment, de l'honnêteté de nos Auteurs, il ne les a pas encore traités comme il a fait de tant d'autres. Il s'est borné aux petits traits d'humeur qu'on vient de voir : nos Juifs les lui pardonnent volontiers & bien sincèrement. Ils n'ignorent pas combien il est sensible à la contradiction ; & ils aiment à croire son cœur honnête, lors même que sa bouillante & impétueuse imagination l'emporte au-delà des bornes, qu'il se prescriroit dans des momens plus calmes.

Mais il étoit bon qu'on sût, que nos Auteurs ne sont pas les seuls, qui apperçoivent des inconséquences, des contradictions, des erreurs, des infidélités, &c. dans les Ecrits de ce Grand homme ; que beaucoup d'autres y en voient autant qu'eux & plus qu'eux. Il étoit bon que les savans Etrangers, que nous avons vus plus d'une fois gémir sur les travers des Beaux-esprits François, apprissent que la séduction du Philosophisme n'a pas tellement gagné dans la Nation, qu'il ne s'y trouve encore un grand nombre de gens de Lettres, qui se font honneur de penser autrement & de dire librement leur pensée ; & que malgré les efforts de quelques Ecrivains, pour ériger M. de Voltaire

AVERTISSEMENT. xvij

en Tyran de la littérature , il est encore des Juges qui osent honorer de leurs suffrages les Ecrits , où l'on combat ses erreurs en respectant ses talens.

Nous ne dissimulerons pas , que , depuis la troisième Edition de cet Ouvrage , deux Ecrivains périodiques n'en ont pas jugé tout-à-fait comme ceux que nous venons de citer. Ils s'accordent tous deux à parler des *Lettres* & de leurs Auteurs de la manière la plus obligeante : mais ils leur reprochent , l'un (l'Encyclopédique) d'avoir été trop amers , l'autre (l'Ecclésiastique) d'avoir été trop doux : reproches contradictoires dont l'un détruit l'autre ; & qui tous deux prouvent que nos Juifs se sont tenus dans le plus juste milieu.

Reproches
contradictoi-
res faits aux
Auteurs.

Le premier de ces reproches , quoique tempéré par des éloges flatteurs , affligeroit sensiblement nos Auteurs , s'ils pouvoient croire l'avoir mérité : mais , après tous les ménagemens & les égards dont ils ont usé , ils ne peuvent le regarder que comme l'effet d'un attachement tendre & d'une reconnoissance vive du Périodique pour l'Ecrivain célèbre à qui il a , dit-on , diverses obligations. Nous lui représenterons seulement , que s'il est beau d'être reconnoissant , il est nécessaire

Reproche
d'avoir été
trop amers.
Réponse.

xxvii] *AVERTISSEMENT.*

d'être juste ; & que ce n'est pas l'être tout-à-fait , que de donner de légères plaisanteries pour des *personnalités* , & quelques ironies douces pour des *sarcafmes amers*. Il y a quelque différence entre de petites piquures d'épingle & des coups d'estramacon ; le sel des cannes d'Amérique n'est pas le sublimé corrosif.

Reproche
d'avoir été
trop doux.
Réponse.

L'autre reproche mériteroit d'être discuté plus au long : il paroît effectivement plus fondé : plusieurs savans , François & Etrangers , Catholiques-Romains & Protestans , l'avoient fait à nos Juifs de vive-voix , & par écrit , avant l'Ecrivain périodique dont nous parlons. En souhaitant dans l'extrait qu'il fait des Lettres , que les Auteurs y eussent pris un ton plus ferme , il donne tout-à-la-fois la leçon & le modele. » Cet Ouvrage , dit-il , » dont on a fort loué la première Edition , » mérite un accueil distingué de la part » de toutes les personnes qui respectent » les divines Ecritures. Il contient une » excellente réfutation des difficultés pué- » riles , des sarcasmes indécens , des blas- » phêmes révoltans , par lesquels M. de » Voltaire ne cesse d'attaquer nos saints » Livres , dans un tas de Brochures qui » renaissent tous les jours , où il ne fait » que se copier lui-même , après avoir

AVERTISSEMENT. xix

» copié les autres , & qui auroient pu
» être sévèrement flétries , sans intéresser
» la tolérance philosophique que ce trop
» fameux Ecrivain ne cesse de prêcher ,
» mais que personne ne connut moins
» que lui dans la pratique , &c. &c.
» Avec tous les ménagemens possibles
» dans le ton & la manière , rien n'est
» plus capable , pour le fond des choses ,
» d'écraser l'amour-propre de ce Litté-
» rateur orgueilleux: . . . On y verra à
» chaque page , 1°. un Controversiste de
» mauvaise foi , qui renouvelle éternelle-
» ment des difficultés cent fois résolues ,
» non-seulement sans montrer l'insuffi-
» sance des réponses qu'on y a données ,
» mais sans daigner même en faire men-
» tion: 2°. Un Auteur très-superficiel ,
» qui , en affectant la plus vaste érudition ,
» est réduit à ne faire que copier les Tin-
» dal , les Bolingbrocke , &c. ou même
» des Commentateurs qu'il injurie en
» s'en servant. . . . 3°. Un Ecrivain sans
» jugement , qui , entraîné par une ima-
» gination bouillante , écrit au hasard ,
» se contredit à chaque page , loue &
» blâme une même chose. . . . 4°. Un
» homme ridiculement vain , qui fait
» montre des plus vastes connoissances ,
» & qui est convaincu de l'ignorance la

xx AVERTISSEMENT.

» plus complete sur tous points. Ignorance des Langues : il traduit le Latin comme un Ecolier qui l'entend médiocrement ; il parle d'Hébreu comme ne le sachant pas même lire ; il fait de grands éloges de la Langue Grecque , & il l'écrit vingt fois comme un homme qui ne l'a jamais entendue. Forcé de rendre un passage d'Hérodote , il le traduit sur une mauvaise version Latine qui fourmille de contre-sens. Ignorance des Auteurs & des Ouvrages ; il transforme un Poëme en homme ; il attribue le Livre de la Sagesse à un Payen qui vivoit dans le second siècle de l'ere Chrétienne , & qu'il confond avec un Juif du même nom. Ignorance de l'Histoire ; il ne fait que brouiller les regnes , les événemens , les temps , les lieux , & il prouve de plus en plus , que ce n'est pas sans raison que ses Partisans même le regardent , sur cet article , comme un homme sans conséquence. Ignorance des Arts sur lesquels il fait parade des connoissances les plus approfondies. Ignorance des usages & des coutumes des différens peuples , &c.

Après divers autres traits , que nous épargnerons à M. de Voltaire & à ses

AVERTISSEMENT. xxj

Admirateurs , le Critique vient au reproche qu'il fait à nos Juifs. » En applaudissant, dit-il , aux éloges que la » modération des Auteurs des *Lettres* » a reçus , & qu'elle mérite , nous croyons » cependant devoir observer qu'ils la » portent quelquefois trop loin , & sur » des matieres , où les personnes les plus » délicates leur auroient certainement » permis un peu plus de force & de » chaleur. Sans doute l'humanité , capable » de faillir , mérite des égards , & l'on » ne peut trop user de ménagemens envers un homme qui ne tombe dans l'erreur que par fragilité. Mais la mauvaise foi poussée à l'excès , l'intention de tromper évidemment marquée , les blasphêmes vomis de sang-froid , & , pour ainsi dire , à plaisir , doivent exciter l'indignation de l'homme le plus patient , & la maniere de les repousser doit être assortie à l'impression qu'une si odieuse dépravation fait nécessairement sur toute ame honnête. Ainsi , quand nos Auteurs se feroient élevés avec plus d'énergie , contre un forcené qui ose accuser Abraham d'avoir cherché à faire un honteux trafic de la beauté de son épouse , qui ose tourner les Prophètes en ridicule , & les travestir

xxij *AVERTISSEMENT.*

» de la maniere la plus bassément indé-
» cente , &c. &c. on leur en auroit su
» bon gré ; & s'ils ont encore à repousser
» les traits impies de cet Ecrivain sans
» Religion , après avoir donné à la po-
» litesse au-delà de ce qu'elle pouvoit
» exiger , on leur permettra de donner
» quelque chose à leur zele & à leur
» juste vénération pour les Livres saints ,
» qu'ils défendent si avantageusement «.

L'Ecrivain finit par préférer au ton
qu'ont pris nos Juifs , la *touche ferme &*
vigoureuse du *Supplément à la Philosophie* ,
» Ouvrage accablant contre M. de Vol-
» taire , qui l'a bien senti , puisqu'il y a
» opposé une Réponse pleine d'injures
» atroces «.

Nous soucrivons , avec plaisir , aux
éloges que l'Ecrivain donne au *Supplé-
ment*. L'Ouvrage a été utile à nos Au-
teurs ; ils se font un devoir de le recon-
noître ; & ils regardent , depuis long-
temps , la maniere dont M. de Voltaire
y a répondu , comme une des plus grandes
injustices , que cet homme célèbre ait à se
reprocher.

Quant au reproche que l'Ecrivain périodique fait à nos Juifs , ou plutôt au conseil qu'il leur donne , il est accompagné de tant de politesse & d'honnêteté , que loin de s'en

plaindre, ils ne doivent que l'en remercier. Son zele est louable, & ses raisons, qui ne seront probablement pas goûtées de M. de Voltaire & de ses Partisans, ne manquent ni de justesse, ni de solidité. Mais nous le prions de considérer, que s'il est permis, s'il est aisé à des Chrétiens, dans des pays Chrétiens, de s'abandonner à l'ardeur de leur zele, des Juifs opprimés, pros crits, livrés au mépris & à la haine des peuples, ne fauroient être trop circonspects. Leur convenoit-il d'irriter contre leur malheureuse Nation, un ennemi, que le crédit & les talens rendent si redoutable? Déjà même, malgré cette honnêteté, cette politesse & tous ces éloges, qu'on leur a reprochés comme *excessifs & fastidieux*, M. de Voltaire s'emporte, & ses Partisans murmurent: qu'e t-ce été, si nos Juifs avoient eu moins de modération?

Sans doute, *il est des faussetés qu'il faut repousser avec force*: M. de Voltaire n'en disconvient pas; il le dit lui-même. Mais, en écrivant, chacun doit consulter son goût & sa tournure d'esprit. Peut-être ce ton véhémence, auquel on exhorte nos Auteurs, étoit-il au-dessus de leurs forces; comme il est opposé à leur caractère & à leur façon de penser. La critique la plus

douce paroît toujours si amere ! il est si dur d'être obligé de dire à quelqu'un qu'il a tort & mille fois tort, de le lui prouver, de l'en convaincre, au point qu'il ne puisse se le dissimuler à lui-même ! qu'est-il besoin d'ajouter la vivacité à la démonstration ? Le ton de véhémence n'est pas celui qui mene le plus directement au succès : on donne volontiers sa confiance à l'Ecrivain impartial, qui ne montre ni passion, ni humeur ; on se met en garde contre celui qui s'échauffe. Et c'est, peut-être, autant à leurs déclamations indécentes & à leur style fougueux, qu'à l'absurdité de leurs systêmes, que nos prétendus Sages doivent le décri général où leurs Ecrits commencent à tomber. Laissons-leur l'emportement & les injures ; ce sont les raisons deceux qui ont tort : les Défenseurs de la vérité doivent être calmes comme elle. Enfin pourquoi s'emporteroit-on si fort contre M. de Voltaire, ou contre la petite troupe qui combat sous ces drapeaux ? Une demi-douzaine de grands Enfans ont formé le projet de renverser un édifice religieux, que, depuis quatre mille ans, les injures du temps & les efforts des hommes n'ont pu ébranler. Les pierres dont il est bâti, la solidité de leur assiette,

AVERTISSEMENT. xxv

les métaux & le ciment indestructible qui les lient, tout lui promet une éternelle durée. Mille volées de boulets de canon ne pourroient y faire breche : & ces Enfants s'imaginent, qu'ils vont l'abattre avec des boules de neige. Encore, comment s'y prennent-ils ? L'édifice est à droite, & se dressant sur leurs pieds, ils lancent, d'un air menaçant, leurs boules de neige à gauche. La plupart leur retombent sur la tête ; & tout le fruit qu'ils tirent de leurs efforts, c'est de s'éclabouffer les uns les autres. En vérité, il y a là plus à les plaindre qu'à s'emporter contre eux, plus à rire qu'à s'indigner.

La contrariété des reproches faits à nos Auteurs, prouve bien qu'il est difficile de contenter tous les Lecteurs : l'un aime l'aigre, l'autre aime le doux : comment satisfaire des goûts si opposés (1) ?

(1) *Si opposés.* Pendant l'impression, on nous a adressé deux petits Traités manuscrits anonymes, en nous exhortant à les joindre aux *Lettres*, &c. L'un est intitulé : *Apologie pour les Juifs Portugais & Allemands*, où, par la comparaison de ce qu'ont écrit contre M. de Voltaire des Chrétiens François, Anglois, Genevois, &c. on prouve que les Juifs Portugais & Allemands ont été les plus modérés de ses Adversaires. L'autre a pour titre ; *L'Art de réfuter poliment*, tiré des

xxvj *AVERTISSEMENT.*

De la nou-
velle Edition.

Difons un mot de cette quatrième Edition. Outre diverses réponfes éclaircies & fortifiées , on y trouvera des additions faites aux articles Fonte , Circoucifion , Langues , Salomon , &c. une Lettre fur la croyance de la permanence des ames chez les anciens Hébreux , & fur-tout plufieurs Lettres nouvelles fur la Légiflation Mofaïque. Ce que nos Auteurs en avoient dit , ayant fait fouhaiter à différentes perfonnes qu'ils développaflent leurs idées fur cet objet , ils ont cru devoir fe rendre à ces defirs ; & les loix religieufes étant affez connues , ils fe font particulièrement attachés aux loix politiques & civiles. La comparaifon qu'ils en font avec celles des autres peuples , prouvera à tout Lecteur équitable , que même à ne regarder Moyfe que comme un Légiflateur humain , on doit le mettre au-deffus des plus grands hommes que l'antiquité ait produit en ce genre. Qu'on

Ecrits de M. de Voltaire. Les Auteurs peuvent les publier , s'ils le jugent à propos. Pour nous , nous déclarons que nous n'en ferons point ufage : nos Juifs nous en fauroient certainement très-mauvais gré : ils eftiment , ils aiment l'illuftre Ecrivain qu'ils combattent ; leur objet , non plus que le notre , n'eft pas de le chagriner , mais de le ramener , s'il eft poffible , à des fentimens plus vrais. *Edit.*

AVERTISSEMENT. xxvij

ne conclue pourtant pas des justes éloges qu'ils donnent aux loix de Moyse, qu'ils veulent engager tous les peuples à les adopter dans leurs codes. Les loix les plus sages, dit très-bien M. de Montesquieu, sont celles qui sont tellement adaptées aux circonstances du climat, du caractère d'un peuple &c., qu'elles ne peuvent être aisément transportées à d'autres. C'est moins les loix particulieres, que l'esprit général de la politique & de la Législation Mosaïque; qu'on peut imiter avec avantage: esprit de sagesse, d'équité, d'humanité, de douceur, très-opposé aux idées injustes qu'en voudroit donner M. de Voltaire.

En offrant au Public cette nouvelle Edition, on n'a pas eu dessein de rendre inutile la précédente. Pour éviter de nouveaux frais aux personnes qui l'ont acquise, on se propose d'y ajouter incessamment un troisieme volume *in-octavo*, où se trouveront réunies toutes les corrections & augmentations de quelque importance faites dans celle-ci.

Supplément
à l'Édition
précédente.



E R R A T A.

Quelques fautes essentielles s'étant glissées dans l'impression, on prie le Lecteur de jeter les yeux sur les Errata, avant de passer à l'Ouvrage même.

PAGE 143, lig. 8, avant Moyse, que ce Législateur, *lis.* avant Moyse ; que ce Législateur.

Page 166, lig. 5, qu'en a donné, *lis.* qu'en a donnés.

Page 313, lig. 2, preuve de la tolérance, *lis.* preuve de tolérance.

Page 332, lig. 7, nous en fournira assez de preuves, *lis.* nous en fournira seule un assez grand nombre.

Page 357, lig. 9, Lauriot, *lis.* Lorient.

Page 373, lig. 4, fausse dans la généralité, *lis.* dans sa généralité.

Page 405, lig. 3, se laissa-t-il pousser au pied du mur, *lis.* se laisse-t-il.

Tome II. Page 459, lig. 7, Khakham, Khakhamim, *lis.* Khakam, Khakamim.

Page 461, lig. 24, à la différence de la prononciation & à des formes que chaque peuple avoit donné, *lis.* à la différence de la prononciation & des formes que chaque peuple avoit données.



LETTRES

DE

QUELQUES JUIFS

PORTUGAIS,

AVEC des Réflexions critiques sur le premier Chapitre du VII^e. Tome (1) des Œuvres de M. de Voltaire au sujet des Juifs.

LETTRE PREMIERE.

De M. Guasco, Juif Portugais de Londres, à M. Sweet-mind, Chanoine de Winchester. Occasion & sujet des Lettres, &c. de quelques Juifs Portugais.

Vous desirez, Monsieur, de savoir ce qui a donné naissance aux *Lettres* & aux

(1) VII. Tome. C'est le cinquieme de l'Édition faite à Geneve en 1756. Edit.

Tome I.

Réflexions suivantes ; il est juste de vous satisfaire.

L'intérêt divise quelquefois ceux mêmes que le sang, la Religion, & des malheurs communs devoient unir. Il survint, il y a huit ou dix ans, un différend entre les Juifs Portugais établis à Bordeaux & quelques Juifs d'autres Nations. Ceux-ci prétendoient faire corps avec les Portugais, & partager avec eux les privilèges dont ils jouissent dans cette Ville depuis plus de deux siècles.

Dans ces circonstances, les Portugais recoururent à l'Auteur (1), & le prièrent de joindre ses sollicitations à celles de leur Agent à Paris (2) : il le fit avec zèle ; il écrivit à M. le Maréchal Duc de R. & il en reçut une réponse aussi flatteuse pour lui, que satisfaisante pour la Nation Portugaise (3).

(1) *A l'Auteur.* Les *Réflexions critiques* & les *Lettres* qui y sont relatives, ont pour Auteur M. *Pinto*, Juif Portugais, très-estimé par sa politesse & ses talens. On a de lui un *Essai sur le Luxe*, imprimé à Yverdon en 1764, un *Traité sur le Commerce*, &c. *Edit.*

(2) *De leur Agent à Paris.* Cet Agent est M. *Percire*, connu par l'art de faire parler les sourds de naissance. *Edit.*

(3) *La Nation Portugaise.* On nomme ainsi

Ce ne fut pas la seule obligation que les Portugais lui eurent. Cette contestation ayant donné lieu de réfléchir sur les préjugés défavantageux & injustes, qu'on a contre les Juifs en général, & sur l'ignorance, où l'on est communément en France de la distinction; qu'on doit mettre entre les Juifs Portugais & Espagnols, & ceux des autres Nations; on crut qu'il étoit nécessaire, que quelqu'un se chargeât d'écrire une courte Apologie des Juifs en général, & d'y faire sentir la différence qu'il y a entre les uns & les autres. On y engagea l'Auteur, & il y consentit.

Le premier Chapitre du septieme tome des Œuvres de M. de Voltaire, étoit ce qu'il y avoit de plus fort à leur défavantage. Le poids que cet illustre Ecrivain donne par son autorité à ses préjugés, étoit capable d'écraser cette Nation (1),

les Juifs Portugais & Espagnols: ils sont établis en France, & y jouissent, depuis 1550, des mêmes privilèges que les autres Sujets du Roi, en vertu de Lettres-Patentes renouvelées de regne en regne. *Aut.*

(1) *D'écraser cette Nation.* Est-ce sérieusement qu'on craint que les écrits de M. de Voltaire n'écrasent la Nation Juive? De vaines

en fournissant , dans la suite , des armes à la calomnie. Persuadé que ce n'a jamais été ni pu être l'intention de M. de Voltaire , & que ce grand homme verroit lui-même, avec plaisir, qu'on prévint des maux , qu'il n'avoit pas prévus , ou auxquels il n'avoit pas fait assez d'attention, l'Auteur Juif s'est déterminé à combattre ses imputations. Vous savez avec quels égards il l'a fait , & avec quel succès.

Voilà, Monsieur, quelle a été l'occasion & quel est le sujet des Lettres , &c. que vous voulez relire. Ces connoissances préliminaires pourront servir , en effet , comme vous l'avez pensé , à répandre quelque lumière sur les *Réflexions critiques*. On comprendra mieux par quels motifs , dans une Apologie de la Nation Juive , on élève si fort les Juifs Portugais & Espagnols au-dessus des Allemands & Polonois.

Nous souhaitons beaucoup , que tous les Chrétiens lisent cet Ecrit avec les sentimens de modération & d'impartialité que nous vous connoissons : ils pourront y prendre des idées moins défavorables

déclamations opéreroient-elles ce que tant de siècles d'oppression n'ont pu opérer ? *Edit.*

de la Nation Juive ; ou s'ils nous condamnent , ils le feront sans nous haïr. Que le Philosophisme déclame ; que , sous le masque de la Tolérance & de l'humanité , il insulte & calomnie un peuple malheureux , le Chrétien ne doit connoître ni l'emportement , ni la haine.

Nous sommes , avec respect , &c.

L E T T R E II (1).

De l'Auteur des Réflexions critiques à M. Per.... Agent de la Nation Portugaise de Bordeaux , en les lui envoyant.

LA Lettre qu'à votre considération ; Monsieur , j'ai écrite à M. le Maréchal Duc de ... en faveur de la Nation Portugaise établie à Bordeaux , m'attire , de votre part , des remercimens & des éloges que j'aurois à peine mérités , quand je me serois acquitté de tout ce que vous & cette Nation avez lieu d'attendre de mon zele pour ses intérêts. Ils doivent

(1) Cette Lettre & les Réflexions suivantes , ont été imprimées à Amsterdam en 1762. *Edit.*

m'être chers à plus d'un titre , tant par l'origine commune de nos ancêtres , qui ont habité plusieurs siècles en Espagne & en Portugal , que par les sentimens qui m'attachent à notre plus ancienne Patrie , & à cette antique Religion (1) , mere de toutes les autres , & aussi universellement qu'injustement méprisée par ceux qui lui doivent du respect & de la vénération. Les services signalés que j'ai eu le bonheur de rendre à la Nation Portugaise établie à Amsterdam , & dont j'espere qu'elle jouira long-temps , ne sont qu'un motif de plus pour m'engager à donner à mes Freres établis ailleurs , les preuves de bonne volonté qu'ils ont droit d'attendre de moi. Mais je regrette que vous m'ayez employé dans deux occasions , où il paroît que les intérêts de nos Portugais se croisent , pour ainsi dire , avec ceux des Juifs des autres Nations : mon cœur en souffre , & je vois que le vôtre n'en est pas moins touché , quoique la raison &

(1) *Cette antique Religion.* Les Chrétiens qui regardent le culte Juif actuel comme superstitieux & vain , respectent sincerement l'ancienne Religion Juive , *mere de la leur* : il n'y a parmi eux que les Athées & les Déistes qui la méprisent. Chret.

la saine politique autorisent vos démarches. Caligula souhaitoit que le Peuple Romain n'eût qu'une tête, pour avoir le barbare plaisir de l'abattre d'un seul coup. Que ne faisoit-il le même souhait, pour que le bonheur d'un seul devînt celui de tout un peuple ! Tel seroit notre vœu, si la chose étoit possible. Le bonheur que nous acquérons aux dépens d'autrui, est un malheur déguisé ; c'est un poison qui n'est un remède que pour des malades ; mais malheureusement on est souvent réduit à l'empirisme, en Politique comme en Médecine. Il paroît que c'est un malheur attaché à l'humanité, au moins depuis qu'on s'est partagé en plusieurs Corps de société séparés & distincts, que les intérêts des uns soient souvent opposés aux intérêts des autres. Nous devons donc défendre les droits des Portugais, quand ils seroient préjudiciables aux Allemands & aux Avignonois, en même temps que nous souhaitons, vous & moi, leur faire oublier, s'il étoit possible, par les plus grands services, les petits désagrémens que la défense légitime & nécessaire des privilèges des Portugais, nous a forcés de leur occasionner, en distinguant quelquefois notre cause de la leur.

Je vous envoie, Monsieur, mes Ré-

flexions sur ce que M. de Voltaire a écrit contre les Juifs. Vous en trouverez qu demanderoient une plus longue discussion, pour être mises dans tout leur jour : mais comme mon intention n'est point de m'attaquer à M. de Voltaire, je me borne à présenter à cet illustre Auteur de nouveaux matériaux, que personne ne peut mieux mettre en œuvre que lui, & que son amour pour la vérité le pressera d'employer dans une nouvelle Edition (1). Vous savez, Monsieur, que je suis son plus grand admirateur : je croirois avoir un reproche à me faire (2), s'il y avoit quelqu'un en Europe qui eût plus lu, plus étudié que moi ses Ouvrages, que je regarde comme une Bibliothèque Encyclopédique (3); & je lui rends dès au-

(1) *Nouvelle Edition* Cette nouvelle Edition se prépare : c'est pour M. de Voltaire une belle occasion de remplir ses engagements, & de rendre gloire à la vérité qu'il aime. Edit.

(2) *Un reproche à me faire*, &c. Comment M. de Voltaire peut-il haïr si violemment un peuple, parmi lequel il a des Partisans si zélés ? Chret.

(3) *Bibliothèque Encyclopédique*. Nous ne savons si cet éloge est digne de M. de Voltaire : jusqu'ici il n'a été donné à personne de parler de tout, & d'en parler bien. La sphere de l'es-

jourd'hui , parmi mes Concitoyens , la justice complete que la postérité lui rendra un jour. *Odere incolumem* (1) *post genitis carum*. Son intention ne peut être de donner cours à la calomnie : il terrassera ce monstre dès qu'il le connoîtra. Je suis persuadé que mes *Réflexions* , s'il daigne les lire , ne lui déplairont point ; & loin de me faire mauvais gré , je me flatte qu'elles m'attireront son estime. Vous connoissez celle que j'ai pour vous , & que je suis & ferai sans fin & sans fard , &c.

prit humain a des bornes : au-delà de ces limites , *il perd toujours en profondeur ce qu'il gagne en superficie*. Edit.

(1) *Odere incolumem* , &c. Nous ignorons si M. de Voltaire a des ennemis : mais nous sentons qu'on peut le réfuter sans le haïr , & même en l'admirant. La postérité *chérira* sans doute une partie de ses Ouvrages ; nous souhaitons bien sincèrement qu'elle n'ait aucun reproche à lui faire sur l'autre. *Edit.*



 RÉFLEXIONS CRITIQUES (I)

*Sur le premier Chapitre du VII Tome
des Œuvres de M. de Voltaire, &c.*

De la calomnie, & de ses suites funestes.

Les accusations graves demandent des preuves évidentes.

Sur-tout lorsqu'elles

DE tous les vices, le plus préjudiciable à la Société; de tous les torts, le plus irréparable; de tous les crimes, le plus noir, c'est assurément la calomnie. Les dommages, qu'en ressentent ceux qui en sont les objets & les victimes, se multiplient à l'infini: c'est une vérité dont tout le monde convient, & que M. de Voltaire a mise dans tout son jour dans plusieurs endroits de ses Ouvrages. Il est également vrai, que plus une accusation est grave, plus les preuves doivent être évidentes. Ces principes sont incontestables, lors même qu'il s'agit d'accuser le moindre individu d'une Société, le dernier des hommes: à plus forte raison, la circonspection doit être plus grande,

(1) On s'est permis de retrancher de ces *Réflexions* quelques endroits, qui ont paru moins nécessaires. Mais on a été attentif à conserver tous les éloges que l'Auteur donne à M. de Voltaire. *Edit.*

orsqu'il est question de tout un peuple : & plus on généralise une accusation qui lui impute des crimes , plus on doit être en état de la prouver.

font faites
contre une
Nation en-
tiere.

Mais y en a-t-il , dont on puisse accuser un peuple en général ? Une Nation en corps peut-elle être complice d'un crime ? Pourroit-on , avec justice , imputer à toute la Nation Angloise le supplice de Charles I ? ou à tous les François du temps de Charles IX , le massacre de la Saint Barthelemi ? Toute proposition universelle est suspecte & sujette à l'erreur ; sur-tout quand on parle du caractère général d'une Nation , dont les nuances sont toujours très-variées , selon l'état , le rang , le tempérament & la profession de chacun. Chaque Province d'un même Etat est aussi différente d'une autre Province , que chacune d'elles l'est de la Ville capitale , celle-ci de la Cour , où chaque famille a encore une teinte particulière , dont les individus qui la composent sont distingués par des caractères divers. Si dans une forêt , il n'y a pas deux feuilles qui se ressemblent ; si dans le monde entier , il n'y a pas deux visages parfaitement uniformes , ni deux hommes dont toutes les idées soient les mêmes , comment prétend-on faire d'un

Incertitude
des jugemens
sur les Na-
tions.

seul trait le portrait moral de tout un peuple ? Il en est de la moralité d'une Nation, comme de celle de l'homme, dont elle n'est qu'une collection. La nature varie dans l'individu, selon les accidens physiques, qui alterent son tempérament, & dans les peuples, selon les accidens politiques qui changent leur constitution. Les Nations ont leur clair-obscur : elles ont des momens brillans, où leurs vertus se développent dans un meilleur jour, & d'autres, où elles paroissent avec moins d'éclat ; mais jamais elles ne sont tout-à-fait vicieuses, ni tout-à-fait vertueuses, encore ne restent-elles jamais long-temps dans un même état ; l'instabilité est l'apanage de l'humanité.

Qu'il est plus difficile de juger de la Nation Juive, que de toute autre.

Si cela est vrai à l'égard de tous les peuples en général, il l'est encore davantage à l'égard des Juifs en particulier. Dispersés parmi tant de Nations différentes, ils ont pris, pour ainsi dire, dans chaque pays, après un certain temps, le caractère des Habitans. Un Juif de Londres ressemble aussi peu à un Juif de Constantinople, que celui-ci à un Mandarin de la Chine. Un Juif Portugais de Bordeaux & un Juif Allemand de Metz, paroissent deux êtres absolument différens. Il n'est donc pas possible de parler

des mœurs des Juifs en général, sans entrer dans un grand détail & dans des distinctions particulières. Le Juif est un Caméléon, qui prend par-tout les couleurs des différens climats qu'il habite, des différens peuples qu'il fréquente & des différentes formes de gouvernement, sous lesquelles il vit.

Cependant M. de Voltaire les a tous amalgamés en bloc, & en a fait un portrait aussi affreux que peu ressemblant. Voici comment il s'exprime à leur sujet.

Affreux portrait que M. de Voltaire fait de la Nation Juive.

Les Religions Chrétienne & Musulmane, dit d'abord M. de Voltaire, *reconnoissent la Juive pour leur mere; & par une contradiction singuliere, elles ont à la fois pour cette mere du respect & de l'horreur* (1). Il pouvoit encore ajouter ce

(1) *Par une contradiction singuliere, &c.* L'ancienne Religion Juive étoit sainte & vénérable; c'étoit le culte que Dieu même avoit prescrit: mais ce culte, selon les Oracles divins, devoit être abrogé, ses sacrifices abolis, ses Ministres rejettés. La Religion Juive actuelle est aux yeux des Chrétiens & des Musulmans, ce culte réprouvé. Où est la contradiction qu'en rejettant l'une, ils soient pleins de respect pour l'autre?

Il y a de même plus d'esprit que de vérité dans le mot de M. de Montesquieu. Le fanatisme ignorant & intéressé de quelques Chré-

que M. de Montesquieu dit quelque part ,
 que c'est *une mere qui a engendré deux
 filles qui l'ont accablée de mille plaies.*

Mais pourquoi M. de Voltaire , fait
 pour éclairer l'Univers , grossit-il le nuage
 des préjugés populaires qu'on entasse sur
 les Sectateurs de cette Religion , à la
 honte de l'humanité ? Comment ce grand
 homme , en dépit de son esprit & de son
 cœur , au mépris de la raison & de la
 vérité , a-t-il pu se laisser aller à une pa-
 reille distraction ? Car quel terme plus
 doux puis-je employer , en voyant l'en-
 nemi des préjugés abandonner sa plume
 à l'aveugle prévention , organe le plus
 commun de ce monstre qu'il a toujours
 combattu , je veux dire la calomnie ; sur-
 tout en le voyant terminer ce Chapitre si
 peu digne de lui , par ces horribles mots :
*Enfin vous ne trouverez en eux (dans les
 Juifs) qu'un peuple ignorant & barbare ,
 qui joint depuis long-temps la plus in-*

tiens a pu accabler la Nation Juive de mille
 plaies. Mais le fanatisme de quelques Chrétiens
 n'est pas la Religion Chrétienne. Le vrai Chris-
 tianisme n'est ni destructeur , ni inhumain. La
 Religion Mahométane s'est annoncée le fer &
 le feu à la main. La Religion des Chrétiens n'a
 pour armes que la persuasion & les bienfaits ,
 le désintéressement & la patience. *Chret.*

digne avarice à la plus détestable superstition & à la plus horrible haine pour tous les peuples qui les tolèrent & les enrichissent Il ne faut , ajoute-t-il comme pour leur faire grace , il ne faut pourtant pas les brûler.

Je dirai modestement à M. de Voltaire , qu'un grand nombre de ceux qu'il traite si cruellement , voudroient plutôt être brûlés , que de mériter ces imputations heureusement gratuites. Il ne seroit peut-être pas difficile de prouver , que les Juifs ne sont ni plus ignorans , ni plus barbares , ni plus superstitieux que les autres peuples , & que les gens riches , parmi eux , sont plus sujets à la prodigalité qu'à l'avarice ; ce qui n'est pas si commun ailleurs que chez eux. Mais il n'est pas besoin d'autres preuves que la notoriété publique , pour savoir qu'ils adoptent tellement l'esprit patriotique des Nations chez lesquelles ils se sont établis , qu'ils le poussent plus loin que les Nationaux mêmes. Les Juifs sont jaloux à l'excès de la gloire de tous les peuples , qui les admettent & qu'ils enrichissent (1). Pour peu que M. de Vol-

(1) *Qu'ils enrichissent.* Ce ne seroit peut-être pas une question indigne de l'examen des

taire veuille se donner le temps d'examiner cet objet en révision (car c'est à son Tribunal que j'en appelle) il trouvera qu'il doit une réparation aux Juifs , à la vérité , à son siecle , & sur-tout à la postérité qui attestera son autorité (1) , pour sévir , & pour écraser un peuple déjà trop malheureux.

Des Juifs
Portugais.

Différence
& séparation
remarquable
de ces Juifs
d'avec les au-
tres.

Si M. de Voltaire eut consulté , dans cette occasion , cette justesse de raisonnement , dont il fait profession , il auroit commencé par distinguer des autres Juifs les Espagnols & Portugais , qui jamais ne se sont confondus ni incorporés avec la foule des autres enfans de Jacob. Il auroit dû faire sentir cette grande différence. Je sais qu'elle est peu connue en France , généralement parlant , & que cela a fait tort , dans plus d'une occasion , à la Nation Portugaise de Bordeaux.

Politiques , de savoir si les Juifs enrichissent les pays où on les admet , ou s'ils ne font que s'y enrichir ; ou si , comme nous le croyons , ils font en même temps l'un & l'autre. *Chret.*

(1) *Qui attestera son autorité , &c.* M. de Voltaire auroit , sans doute , désavoué ces imputations , s'il en eût prévu de telles suites. Quoi qu'il en soit , nous ne croyons pas ces imputations fort à craindre pour la Nation Juive : le Public saura les apprécier. *Edit.*

Mais M. de Voltaire ne peut ignorer la délicatesse scrupuleuse des Juifs Portugais & Espagnols à ne point se mêler par mariage, alliance ou autrement, avec les Juifs des autres Nations. Il a été en Hollande, & fait que leurs Synagogues sont séparées, & qu'avec la même Religion & les mêmes articles de Foi, leurs cérémonies ne se ressemblent souvent pas. Les mœurs des Juifs Portugais sont toutes différentes des autres Juifs. Les premiers ne portent point de barbe, & n'affectent aucune singularité dans leur habillement; les aisés, parmi eux, poussent la recherche, l'élégance & le faste en ce genre, aussi loin que les autres Nations de l'Europe, dont ils ne diffèrent que par le culte. Leur divorce avec leurs autres frères, est à tel point, que si un Juif Portugais, en Hollande & en Angleterre, épousoit une Juive Allemande, il perdrait aussi-tôt ses prérogatives; il ne seroit plus reconnu pour membre de leur Synagogue; il seroit exclus de tous les bénéfices ecclésiastiques & civils; il seroit séparé entièrement du corps de la Nation (1); il ne pourroit même être en-

Origine de cette distinction.

(1) *Du corps de la Nation, &c. Quel schisme! Chrez.*

terré parmi les Portugais ses freres. L'idée, où ils sont assez généralement, d'être issus de la Tribu de Juda, dont ils tiennent que les principales familles furent envoyées en Espagne du temps de la captivité de Babylone, ne peut que les porter à ces distinctions, & contribuer à cette élévation de sentimens qu'on remarque en eux, & que leurs freres mêmes des autres Nations paroissent reconnoître (1).

Leurs mœurs.

C'est par cette saine politique qu'ils ont conservé des mœurs pures & ont acquis une considération, qui, même aux yeux des Nations chrétiennes, les ont fait distinguer des autres Juifs. Ils ne méritent donc pas les épithetes, que M. de Voltaire leur prodigue. Ceux de Hollande y ont apporté de grandes richesses à la fin du quinzieme siecle, &, avec des mœurs irréprochables, y ont beaucoup augmenté le commerce de la République. Leur Synagogue paroissoit une Assemblée de Sénateurs; & quand des Seigneurs étrangers Allemands y entroient, ils y

(1) *Paroissent reconnoître.* On reconnoitra aisément la vérité de ce qu'a dit l'Auteur, que son discours *apologétique pour les Juifs en général, est panégyrique de la Nation Portugaise.*
Edit.

cherchoient les Juifs , sans pouvoir se persuader, que ceux qu'ils voyoient fussent la même Nation , qu'ils avoient connue en Allemagne. Ils ont encore été plus utiles à la Hollande , au commencement du dix-septieme siecle , que les réfugiés François ne l'ont été vers la fin. Ceux-ci , après la révocation de l'Edit de Nantes , y apporтерent beaucoup d'industrie & peu de richesses (1) : les Portugais , avec de grandes richesses , ont apporté en Hollande le commerce d'Espagne , & ils ont favorisé l'industrie de tous les autres. Leurs descendans ont été plus dupes que frippons , souvent la victime des usuriers , rarement , peut-être jamais usuriers eux-mêmes. A peine pourroit-on citer quelque exemple d'un Juif Portugais supplicié à Amsterдам ou à la Haye , dans le cours de deux siecles. On auroit de la peine à trouver dans les Annales du genre humain , un corps de Nation aussi nombreux que celui des Juifs Portugais & Espagnols établis en Hollande & en An-

(1) *Peu de richesses.* Ce fait est certain , quoiqu'il soit un peu contraire aux idées que M. de Voltaire se fait des sommes innenses d'or & d'argent , que les Protestans emporterent de France. *Edit.*

Quels vices
on peut leur
reprocher.

gleterre , où il se soit commis moins de crimes punissables par les loix ; j'en atteste tous les Chrétiens instruits de ces pays-là. Les vices qu'on peut leur reprocher , sont d'une nature non-seulement différente , mais toute opposée à ceux que M. de Voltaire leur impute. Le luxe , la prodigalité , la passion des femmes , la vanité , le mépris du travail & du commerce , que quelques-uns n'ont que trop négligé , ont été cause de leur décadence. Une certaine gravité orgueilleuse , & une fierté noble fait le caractère distinctif de cette Nation. Mais ces vices , je le répète , n'ont rien de commun avec les reproches que leur fait M. de Voltaire.

Descendons à quelques exemples particuliers. Le Baron de Belmonte n'a-t-il pas été employé par la Cour de Madrid , en qualité de son Résident en Hollande , au grand contentement des deux Puissances ? D. Alvaro Nunès d'Acosta , ainsi que son pere , n'ont-ils pas servi la Cour de Lisbonne , avec autant de dignité que de fidélité ? Les Suassos , les Texeira , les Nunès , les Prados , les Ximenès , les Pereira , & beaucoup d'autres , n'ont-ils pas mérité la considération de ceux qui les ont connus ? Machado étoit un des

favoris du Roi Guillaume : ce Monarque reconnoissoit, qu'il avoit rendu de grands services à ses armées en Flandres. Le Baron d'Aguilard, Trésorier de la Reine de Hongrie, est encore regretté à Vienne. M. Gradis est estimé à la Cour de France. Je ne finirois pas, si je voulois faire une liste complete de tous ceux qu'on pourroit nommer avec éloges, & dont on ne reconnoît pas les mœurs au portrait qu'en fait M. de Voltaire. Ceux qui connoissent les Juifs Portugais de France, de Hollande & d'Angleterre, savent que loin d'avoir, comme dit M. de Voltaire, *une haine invincible pour tous les peuples qui les tolerent*, ils se croient au contraire tellement identifiés avec ces mêmes peuples, qu'ils se considerent comme en faisant partie. Leur origine Espagnole & Portugaise est devenue une pure discipline ecclésiastique, que la critique la plus sévère pourroit accuser d'orgueil & de vanité, mais nullement d'avarice ni de superstition.

Voilà un tableau fidele des Juifs Portugais & Espagnols. On peut s'en former une idée encore plus avantageuse pour eux, & en même temps plus exacte, plus juste, si l'on fait attention, qu'ils ont plus d'obstacles à surmonter, que toute autre

Nation , pour avoir une conduite irréprochable. Ils font privés d'une infinité de ressources , que ceux des autres Religions , ont pour gagner leur vie : leurs besoins font plus multipliés & plus pressans ; & par conséquent leurs vertus rencontrent plus d'entraves , & leurs vices plus d'amorces. Si la nécessité n'a point de loix ; si là où il y a plus de nécessité , les loix font moins observées , à moins que les mœurs n'y suppléent , il faut convenir que les Juifs Portugais , transplantés en Hollande , ont plus de mœurs que les autres Nations. Ils le prouvent par une conduite louable , & qui ne s'est point démentie pendant plus de deux siècles.

Des Juifs
Allemands &
Polonois, &c.

Difons un mot des Juifs Allemands & Polonois , &c. (1) Est-il étonnant ,

(1) *Allemands & Polonois*, &c. Il y a à Amsterdam & à Londres un grand nombre de Juifs Allemands , qui font les plus honnêtes gens du monde , & qui font le commerce avec toute la probité imaginable. Ils ne font pas comptables de la conduite de cette multitude de Polonois & d'Allemands , que la misère chasse de leur pays , & que la piété de leurs Confreres fait recevoir parmi eux. Il y a eu dans les Cours d'Allemagne des Juifs très-distingués. M. Boas est considéré & aimé à la Haye par les personnes de la première condition. *Aut.*

que, privés de tous les avantages de la Société, multipliant par les loix de la Nature & de la Religion, méprisés & humiliés de tous côtés, souvent persécutés, toujours insultés (1), la Nature avilie & dégradée en eux, paroisse n'avoir plus de commerce qu'avec le besoin? Ce besoin se faisant sentir avec tyrannie, inspire à ceux, qui en sont les martyrs, tous les moyens de s'y soustraire ou de les diminuer. Le mépris, dont on les accable, étouffe en eux le germe de la vertu & de l'honneur. La honte est nulle où le mépris injuste précède le crime: c'est en applanissant la route, que de couvrir d'opprobre ceux qui ne s'en sont pas rendus coupables. Est-ce l'être (2) que de rester constamment attachés à une Religion, regardée autrefois comme sacrée par ceux mêmes, qui la condamnent ac-

(1) *Souvent persécutés, toujours insultés.* Nous en avons été plus d'une fois témoins, & nous en avons été touchés: *Homo sum, humani nihil à me alienum puto.* Chret.

(2) *Est-ce l'être, &c.* Les Chrétiens le croient. Mais en croyant les Juifs dans un aveuglement coupable, ils ne s'estiment pas en droit de les outrager, ils les plaignent. Tels sont du moins les sentimens de ceux qu'anime le véritable esprit du Christianisme. *Chret.*

tuellement. On peut les plaindre , s'ils sont dans l'erreur ; mais il seroit injuste de ne pas admirer (1) la constance , le courage , la bonne foi , le désintéressement avec lesquels ils sacrifient tant d'avantages temporels (2). Refuseroit-on des louanges à un fils qui renonceroit à une riche succession , parce qu'il croiroit , peut-être abusivement , ne pouvoir en prendre possession sans contrevenir à la volonté de son pere , par l'acte qu'on exige de lui ? Une délicatesse aussi louable , aussi noble , aussi unique , mériteroit-elle , de la part de ses cadets qui en jouissent , des mépris , des insultes , des outrages (3) ?

(1) *De ne pas admirer , &c.* On peut admirer cette constance & en condamner l'objet. *Chret.*

(2) *Tant d'avantages temporels.* Il nous semble qu'un Juif , qui sacrifie généreusement tous ces avantages à une Religion qu'il croit vraie , fût-ce par erreur , vaut bien un Philosophe indifférent sur toute Religion. Cette indifférence coûte peu ; elle n'exige aucun sacrifice , & ne gêne ni l'orgueil de l'esprit , ni les penchans du cœur. *Edit.*

(3) *Des insultes , des outrages.* Quand les Chrétiens font éprouver ces traitemens aux Juifs , précisément comme Juifs , quels sentimens les animent ? Ce ne sont pas ceux des premiers Peres de leur Eglise , ceux de leurs Conciles , de leurs Apôtres , & sur-tout ceux

Ce

Ce n'est pas tout de ne pas brûler les gens : on brûle avec la plume ; & ce feu est d'autant plus cruel , que son effet passe aux générations futures. Que doit-on attendre du vulgaire aveugle & féroce , quand il s'agit de sévir contre une Nation déjà si malheureuse , si ces horribles préjugés se trouvent autorisés par le plus grand génie du siècle le plus éclairé ? Qu'il consulte son cœur & sa raison , & je suis persuadé qu'il emploiera tout son esprit pour réparer cette faute : il démontrera d'une façon victorieuse , que ce n'est pas à cette ancienne Religion divine & sacrée , qu'on doit attribuer la bassesse des sentimens de certains Turques & Polonois. C'est la nécessité , c'est la persécution , ce sont les accidens , qui les rendent tels que ceux , qui , professant une autre Religion , se trouvent dans les mêmes circonstances. Si parmi

Ce qui cause
leurs vices.

de J. C. leur Chef & leur modele. *O mon Pere* , s'écrioit-il en expirant , *pardonnez-leur* , car ils ne savent ce qu'ils font ; paroles pleines d'une grandeur d'ame , d'un héroïsme , que les Juifs même n'ont pu s'empêcher d'admirer. Aussi n'est-ce pas l'esprit de la Religion Chrétienne , que nous avons à craindre : l'envie , l'avarice , la fausse politique , &c. couvertes du manteau de la Religion , voilà nos vrais ennemis. *Edit.*

ces malheureux , il en est qui ont *rogné la monnoie* , ils ne sont pas les seuls ; ils ne sont pas même le plus grand nombre des coupables en ce genre. S'ils sont *Fripiers* , c'est un métier comme un autre , utile à la société , & autorisé dans toutes les Religions : c'étoit celui du pere de Moliere. Mais M. de Voltaire , qui pese dans la balance de la raison & de l'équité les crimes des Nations ; qui met dans un bassin le régicide national & judiciaire des Anglois , dans l'autre les attentats réitérés contre la vie d'un grand Roi , par des fanatiques particuliers , & ce massacre horrible d'une partie de la Nation exécuté par l'autre , sous les yeux & par les ordres de son Roi : qu'il pese donc aussi tous les maux , que les pauvres Juifs Allemands ont fait depuis dix siècles ; supposant , ce qui n'est pas prouvé , qu'ils aient plus rogné la monnoie , & plus friponné dans leur trafic , que les gueux des autres Religions. Qu'à tous leurs petits escamotages & autres friponneries , il oppose les maux , que les illustres ambitieux & tant d'autres especes de tyrans font sans cesse à la Société , à l'ombre de leurs lambris dorés ; les crimes secrets & publics , que leurs richesses pallient , cachent & dérobent

Ces vices comparés à ceux des autres peuples.

à la justice même la plus sévère, parce que les apparences sont sauvées & interceptées par l'éclat, qui environne les coupables. Qu'il considère les forfaits de ceux qui sont punis de notoriété publique; qu'il pese, qu'il calcule, qu'il compare, & qu'il prononce. Se peut-il que ce soit M. de Voltaire, qui donne cours aux calomnies ténébreuses, dont on a chargé un peuple qui mérite un autre sort? Que n'emploie-t-il ses talens à détruire un préjugé qui déshonore l'humanité?

Il me semble qu'il a encore hasardé d'autres assertions moins importantes dans le même Chapitre. La prétendue *ignorance* qu'il attribue aux Juifs, n'est rien moins que prouvée (1). Ils ont eu, ils ont encore parmi eux des Savans (2), dans

Ignorance reprochée aux Juifs.

Ils ont eu & ont encore des Savans.

(1) *Rien moins que prouvée.* Aristote, cité par Clearque, dit que du temps qu'il étoit en Asie, il reçut visite d'un Juif si savant & d'une érudition si profonde, qu'au prix de lui les Grecs paroissent des ignorans & des bêtes. Voy. la *Rép. des Hébreux*, par Basnage, p. 19 de l'édition de Hollande, in-8°. *Aut.*

(2) *Ils ont encore parmi eux des Savans, &c.* Nous n'en doutons point: nous souhaiterions seulement, que ces Savans voulussent bien s'occuper un peu plus de la défense de leurs Livres sacrés, contre tant d'Ecrivains qui les attaquent tous les jours; & qu'ils ne laissassent

Beauté de
leur langue :
leurs Ecri-
vains.

les pays où ils sont tranquilles. Leur tactique ne paroît pas avoir été si méprisable : leur langage a de grandes beautés ; & si M. de Voltaire, dans l'immensité de ses connoissances , avoit mis la Langue hébraïque (1) , il auroit été frappé des beautés poétiques dont elle est susceptible. Ce qui en transpire dans des Ouvrages imités d'après de foibles traductions , en fait foi : témoins les Odes sublimes de Rousseau, les traits admirables d'Athalie. M. de Voltaire lui-même n'a-t-il pas trouvé dans la même mine , de quoi parer des pieces d'un genre différent ? Isaïe est plein de traits de feu , qui prouvent que les arts , les sciences ,

pas toujours aux Chrétiens le soin de combattre pour eux. Des Ouvrages de ce genre , dégagés de toutes les idées Rabbiniques , qui sont passées de mode même parmi eux , ne pourroient que leur faire honneur , & être utiles au Public.
Chret.

(1) *Avoit mis la Langue hébraïque , &c.* L'Auteur ne pouvoit reprocher plus poliment à M. de Voltaire , l'ignorance de la Langue sainte. On verra par la suite , si ce reproche est fondé. En attendant , nous nous contenterons d'observer ici , que ses partisans l'ont souvent prôné comme un très-grand Hébraïsant , & qu'il a lui-même parlé cent fois d'Hébreu , comme s'il en étoit fort instruit. *Edit.*

le goût régnoient à la Cour de Juda. Il ne seroit pas difficile de prouver, qu'après la captivité & la dispersion de la Nation Juive, il y a eu des Savans parmi eux, tant chez les Arabes qu'en Espagne, où ils étoient Médecins & Intendans domestiques des Rois. Maimonide étoit versé dans toutes les sciences de son siècle.

Ce peuple, continue M. de Voltaire, ne fut renommé par aucun art. Il est difficile de pénétrer dans l'obscurité d'une antiquité si reculée : mais en dépit du voile, que les Grecs ont jetté sur tout ce qui les a précédés, pour s'arroger l'invention de tous les arts & de toutes les sciences, il est clair que les Juifs les ont devancés en plusieurs, ne fût-ce que dans l'art de la gravure en pierres fines (1). On en pourroit dire autant de plusieurs arts différens, & le soupçonner de quelques autres ; l'on ne peut nier du moins, qu'on ne trouve dans l'alphabet Hébreu l'origine de l'alphabet Grec, qui a servi de modele pour la nomenclature à celui des Latins.

Arts, qu'ils
ont connus.

(1) *En pierres fines.* L'Exode en fournit la preuve, Ch. XXII, v. 9. *Et accipies duos lapides Onychinos, & sculpes in eis nomina filiorum Israël.* Aut.

Leurs sciences. Histoire Naturelle & Géométrie.

Les Juifs ne furent jamais, poursuit M. de Voltaire, *ni Physiciens, ni Géomètres, ni Astronomes*. Je laisse là la Physique, où aucun peuple ancien n'a fait de progrès. L'Histoire Naturelle, écrite par Salomon, a précédé de plusieurs siècles celles d'Aristote & de Plin. Il seroit difficile à Salomon comme Monarque, il lui seroit difficile comme Philosophe, d'avoir inséré dans ses Ouvrages plus de frivolités que ces deux Savans. Salomon a écrit depuis le cedre jusqu'à l'hysope, cela suffit. Ne trouve-t-on pas des traces de Géométrie dans la description du Tabernacle, & plus encore dans celle du Temple de Salomon & de celui dont Ezéchiél donne le plan. Quant à l'Astronomie, je suis étonné que M. de Voltaire ignore, que les Juifs ont été, de tous les peuples anciens, ceux qui ont le mieux connu le rapport du cours du soleil & de la lune, l'art des intercalations, & toutes les connoissances astronomiques, par lesquelles ils ont prévenu dans leur calendrier l'embarras & la confusion auxquels les Grecs & les Romains ont été sujets. Depuis que Moÿse a institué la Pâque, il y a environ trois mille ans (car les Juifs datent de loin,) il ne s'est jamais fait de changement dans

Leur Astro-
nomie.

leur calendrier : cette remarque est digne d'attention (1). De-là l'opinion de leurs Rabbins, que cette connoissance supérieure astronomique fut révélée à Moïse, & qu'elle a été de tous temps un secret pour les autres Nations : il est certain au moins que Moïse avoit apporté d'Égypte des lumieres supérieures à celles de son siècle en cette partie. L'Ouvrage de M. Pluche, qui n'est pas assez estimé (2), parce que nos Savans ne le font gueres en Hébreu, développe les germes des connoissances que les Grecs ont puisées chez les Juifs ou chez les Phéniciens, dont ils étoient originaires & voisins. Leur berceau a été celui des arts & des sciences, qu'ils ont ensuite cultivées avec moins de soin.

(1) Digne d'attention. *Haftenus computus anni judaïci, quo nihil accuratius nihil perfectius in eo genere; ut nostris cinditoribus Cyclorum paschaliū. & Epactarum per illos melius hanc artem discere liceat aut tacere. Joseph. Scaliger. Liv. VIII. Aut.*

(2) Qui n'est pas assez estimé. L'Apologiste Juif rend ici plus de justice à M. Pluche, que ne fait M. de Voltaire. Celui-ci en parle avec un ton de dédain & de mépris, qui fait peu l'honneur à sa critique, & qui paroît annoncer quelque ressentiment. On fait que M. Pluche n'étoit point *Philosophe. Chret.*

L'alphabet
des Grecs dé-
rive de celui
des Hébreux.

Mais je passe à démontrer, que la figure & la nomenclature de l'alphabet ont été originairement dues aux Hébreux ou aux Phéniciens ; car c'est la même Langue & point un jargon. Le *Pænulus*, ou le Carthaginois de Plaute, le prouve assez, ainsi que plusieurs autres traits de l'antiquité ; mais sur-tout les noms & les figures des lettres de l'alphabet. Personne n'ignore que les caractères A, B, C, D, ne soient une corruption des lettres grecques, *Alpha*, *Beta*, *Gamma*, *Delta* ; & il est clair que celles-ci dérivent d'*Aleph*, *Beth*, *Ghimel*, *Daleth* des Hébreux. On en voit la preuve & la démonstration, en ce que chaque nom de lettre de l'alphabet Hébreu annonce la figure, que cette lettre présente aux yeux, & tient de la première origine de l'écriture hiéroglyphique, qui parloit aux yeux par des affiches ou images, plutôt que par des caractères de fantaisie. Je n'en citerai que quelques-uns des plus sensibles. Le *Beth*, ב, par exemple, signifie *case*, *maison*, & c'est la figure de cette lettre. Le *Ghimel* ou *Gamel*, ג, signifie *chameau*, & la lettre représente le cou de cet animal. Le *Daleth*, ד, veut dire *porte*, & le contour du caractère le désigne. Le *Vau*, ו, exprime une co-

lomme, & c'est ce que cette lettre présente à la vue. Le *Zain*, ז, annonce un sabre ou cimenterre, tel qu'on le voit sur le papier. Le *sin* ou *schin*, ש, signifie des dents, & cette lettre représente un peigne ou trident. Le *Gnain*, נ, œil ; le *Phé*, פ, bouche, ressemblent assez à ces images. En voilà assez pour indiquer de combien de preuves on peut enrichir le système de M. Pluche : peut-être donnerai-je un jour une collection plus ample sur cette matière.

M. de Voltaire, dans le même Chapitre, semble encore reprocher aux Juifs la manière, dont ils exterminèrent quelques peuplades du Chanaan, & paroît attribuer à ce procédé la haine que leur portent les autres Nations. M. de Voltaire entend, sans doute, l'origine de l'ancienne haine des Nations. Mais cette haine ne peut avoir lieu, que de la part des peuples conquis à l'égard de leurs conquérans ; & je ne me persuade pas qu'elle ait été plus grande contre les Juifs ; que contre les autres peuples. D'abord les Juifs ne sont reprochables d'aucun excès ; puisque c'est l'Oracle divin qui avoit prononcé la destruction de ces peuples, dont les crimes étoient au comble, & qui la terre, selon l'ordre

Cruautés
reprochées
aux Juifs.

Ils ne faisoient qu'obéir aux ordres de Dieu contre les Cananéens, &c.

pression de l'Écriture , *devoit les vomir & les expulser*. Mais ce qui réfute l'accusation fans avoir recours à l'autorité , c'est que leur Législateur , dans son Code sacré , ordonne que dans toute autre guerre , on ait de grands ménagemens , jusqu'à épargner les arbres , qu'il défend d'abattre , ainsi que de commencer les hostilités avant d'avoir proposé la paix. Les droits de la nature & des gens étoient , en paix comme en guerre , observés chez les Juifs comme chez tous les autres peuples de ces contrées. Le manifeste ou la déclaration de guerre de Jephthé contre les Ammonites , est motivé d'un style , qui peut servir de modele à tous les siècles. L'oracle divin reproche aux Juifs leur trop grande pitié vis-à-vis les Nations prosrites. A tout prendre , & à contempler l'Histoire des Juifs comme l'Histoire de tout autre peuple , on trouvera que les uns & les autres se sont conduits à-peu-près de même. Dans ces temps reculés , le célibat étoit rare , la polygamie presque universelle : la navigation n'étoit pas assez étendue , pour nuire à la propagation , ni pour mener des colonies dans les plages lointaines. Dès qu'un peuple se trouvoit trop serré dans son pays , il se jettoit

Leur modération dans les autres guerres.

Les guerres chez tous les anciens peuples plus meurtrières , & pour quoi.

sur un autre, & tâchoit de s'établir : la force & la violence employées par la nécessité, étoient les seuls droits que l'on connût. Quel autre droit Virgile prête-t-il à Enée avec ses Dieux fugitifs, quand il détrôna Turnus, ravit Lavinie, & s'établit en Italie ? Dépouillons son Histoire des prestiges enchanteurs de la poésie, & voyons ce qui en reste. Romulus ne traita pas autrement les Villages, qui bordaient le Tibre, que Moïse ceux d'Arnon & de Jaboc.

Un homme peut ne pas ressembler à un autre homme ; mais les hommes d'un certain pays ressemblent toujours beaucoup aux autres hommes d'un autre pays, & plus encore à ceux du même. C'est la fermentation des passions, qui sont partout les mêmes, qui produit nos actions ; & leurs différentes combinaisons dépendent des circonstances. Ces circonstances, quoique variées, se répètent perpétuellement : l'uniformité est dans le fond, la variété dans la forme. L'intérêt, l'ambition, la vanité, l'amour de la gloire, le goût universel des plaisirs, dominent toujours le genre humain. La vertu fait quelques efforts, tantôt victorieuse, souvent vaincue, toujours combattue ; rarement peut-elle s'établir un empire

Tous les hommes au fond sont les mêmes.

stable & solide sur les débris des vices dont le nombre est si prodigieux. La différence des climats peut seule causer quelque altération physique, qui soit sensible, sur l'organisation universelle d'un peuple pris en bloc, & influencer sur la morale. Les animaux, les fruits de la terre nous prouvent la force du climat. Ce que M. l'Abbé du Bos & M. de Montesquieu ont dit là dessus, est sans réplique, si on le restreint dans de justes bornes : mais les causes morales peuvent enchaîner pour un temps le pouvoir des causes physiques. De ces causes, l'éducation est la plus puissante ; mais elle ne changera jamais entièrement le fond essentiel du caractère : la forme seule paroîtra changée. L'éducation développe des qualités qu'elle ne donne pas : les circonstances & le tempérament décident de la vertu, qui gît dans le fond du cœur, & forme le système moral d'un peuple. Ne faisons donc pas une exception absurde d'une vérité éternelle, pour jeter du ridicule sur les Juifs, & pour les rendre haïssables.

Raisonnement de M. de Montesquieu, en faveur des Juifs.

Ne pourroient-ils pas dire à toute la Chrétienté à-peu-près ce que M. de Montesquieu met dans la bouche d'une jeune Juive, répondant au Tribunal de l'In-

quisition ? Il n'y a qu'un mot à changer.
 Vous nous méprisez , vous nous haïs-
 sez (1) , nous qui croyons les choses
 que vous croyez , parce que nous ne
 croyons pas tout ce que vous croyez.
 Nous suivons une Religion que vous
 savez vous-mêmes avoir été autrefois
 chérie de Dieu. Nous pensons que Dieu
 l'aime encore ; & parce que vous pensez
 qu'il ne l'aime plus , vous méprisez ceux
 qui sont dans cette erreur si pardon-
 nable , de croire que Dieu aime encore
 ce qu'il a aimé autrefois. Si le Ciel
 vous a assez aimés pour vous faire voir
 la vérité , il vous a fait une grande
 grace. Mais est-ce aux enfans qui ont
 eu l'héritage de leur pere , de haïr ceux
 qui ne l'ont pas eu « ? *La Religion*
Juive , dit le même Auteur , est un vieux
tronc qui a produit deux branches , qui
couvrent toute la terre. Qu'on respecte
donc cette source sacrée , & qu'on plai-
gne , si l'on veut , mais qu'on admire la
constance de ceux qui font des sacrifices
aussi grands à cette ancienne loi. Les
Patriarches , les Prêtres , les anciens Juifs.

(1) *Vous nous haïssez , &c. Encore une fois ,*
 La Religion des Chrétiens n'enseigne à mépriser
 ni à haïr que les erreurs. *Chret.*

sacrifioient des agneaux, des brebis, des taureaux : les Juifs modernes sacrifient sur l'autel de la foi des victimes bien plus estimables ; l'amour-propre, encens précieux & qui coûte si cher à la vanité ; les charges, les emplois, moyens les plus courts & les plus efficaces pour amasser des richesses & pour acquérir de la considération dans le monde. Les Philosophes (car il y en a parmi eux, n'en déplaise à M. de Voltaire) ne veulent pas, par délicatesse de sentimens, faire trafic de la Religion (1) : ils respectent assez la Divinité pour adorer en secret ses décrets : ils ne sont pas moins dignes de louanges (2), d'avoir la fermeté de rester, par grandeur d'ame, dans une Religion qu'on proscriit, qu'on méprise.

M. de Voltaire a déjà commencé l'apologie (3) de cette Nation, mais d'un ton

M. de Voltaire fait l'apologie des Juifs.

(1) *Trafic de la Religion* Les Chrétiens n'invoquent point les Juifs à faire trafic de la Religion, mais à ouvrir les yeux à la lumière. *Chret.*

(2) *Dignes de louanges.* Ceux qui regardent la fermeté des Juifs comme obstination, ne peuvent que les plaindre & les excuser. *Chret.*

(3) *Commencé leur Apologie*, &c. C'est une singularité assez remarquable, que M. de Voltaire, ennemi déclaré des Juifs en toute ren-

peu convenable à la matiere (1). J'espere qu'il voudra bien la faire plus sérieusement. C'est à lui qu'il appartient (2) d'achever de déraciner le préjugé qu'il a déjà combattu, & qui entretient si injustement la haine des Chrétiens contre les Juifs qu'on accuse du supplice de Jesus-Christ. Il ne fut condamné à mort juridiquement que par les Romains, qui seuls avoient alors sur les Juifs le droit

Il tente de justifier ceux d'à présent de la mort de J. C. & même leurs peres.

contre, cherche si mal-à propos à les justifier dans celle-ci. *Chret.*

(1) *D'un ton peu convenable à la matiere.* Voyez dans les *Nouveaux Mélanges*, Tome III, le *Sermon* du prétendu *Rabbin Akib*, où cet Auteur *Chrétien* tombe également sur les Chrétiens & sur les Juifs. *Edit.*

Si le ton convient peu, les raisonnemens qu'il emploie sont encore pires; tout ce qu'il dit à ce sujet ne peut que faire pitié aux Lecteurs instruits, & indignier les Chrétiens. *Chret.*

(2) *C'est à lui qu'il appartient*, &c. C'est de tous les Chrétiens le seul à qui nous puissions avoir cette obligation. *Edit.*

Les Editeurs se trompent. Un autre encore a entrepris de justifier leurs Peres, & n'a pas craint de prononcer avec eux le *reus est mortis*. Il ose dire que tout homme qui s'élève contre la Religion de son pays mérite la mort; & il ne cesse de déclamer contre la Religion de son pays. L'imprudent! Qu'est-ce donc qui le rassure? *Chret.*

de vie & de mort , selon les Chrétiens. Hérode même étoit Gentil ; c'est Pilate qui y eut la plus grande part (1). Le supplice de la croix étoit inconnu aux Juifs , selon M. de Voltaire. Et quand les violences & les cruautés dont on accuse leurs ancêtres , seroient avérées (2) , & en accordant que les anciens Juifs aient non-seulement approuvé, mais même demandé , pressé & sollicité cette condamnation , M. de Voltaire prouve (3) qu'il

(1) *La plus grande part.* C'est assurément se dissimuler les faits , ou les déguiser. *Chret.*

(2) *Seroient avérées.* Peut on douter qu'elles ne le soient ? L'Auteur des *Réflexions* , & M. de Voltaire ont-ils oublié ces horribles cris : *Tolle , crucifige. . . sanguis ejus super nos & super filios nostros ?* *Chret.*

(3) *M. de Voltaire prouve , &c.* M. de Voltaire l'a voulu prouver : mais il s'en faut bien que ces preuves soient solides , & que tout le monde les ait jugées telles.

On sent d'abord la différence qu'il y a entre les Romains modernes & les Juifs. Ceux-ci , aveuglés par les préjugés héréditaires de leur Nation , loin de détester le crime de leurs peres , l'approuvent, le défendent & y consentent autant qu'il est en eux. Leur seule excuse est celle , que Jesus-Christ mourant apportoit en leur faveur , & que l'Apôtre a répétée, l'ignorance. *Si cognovissent crimen , nunquam Dominum gloriosum crucifixerunt.*

est aussi injuste d'en rendre responsables les descendans , qu'il seroit absurde de s'en prendre aux Romains d'aujourd'hui , parce que les premiers Romains enlevèrent les Sabines , & dépouillerent les Samnites. Au surplus , suivant les principes de la Religion Chrétienne , la Passion étoit nécessaire (1) pour le salut du genre humain ; & , selon les Chrétiens , le décret de la Providence devoit être rempli. Un Prédicateur a dit , que , si Pilate n'avoit pas heureusement dit *quod scripsi , scripsi* , le monde ne seroit pas encore sauvé. Que les Chrétiens cessent donc de persécuter & de mépriser ceux , qui , comme hommes , sont leurs freres , & qui , comme Juifs , sont leurs peres : ce sont les propres paroles de M. de Voltaire (1) ; c'est à lui de mettre ces vérités dans tout leur jour.

eifxissent. Ce mot dit plus pour les Juifs , que tous les raisonnemens de M. de Voltaire. *Chret.*

(1) *La Passion étoit nécessaire* , &c. La nécessité de la mort de Jesus Christ ne justifie point ceux , qui en ont été les Auteurs. *Chret.*

(2) *Les propres paroles de M. de Voltaire*. Si M. de Voltaire suit ses principes , s'il tient les Juifs pour *ses freres* , comme hommes , & pour *ses peres* , comme Juifs , il faut avouer que ce grand homme traite durement sa famille. *Chret.*

Des haines
nationales.

La Religion
n'en est pas
la source,
mais les inté-
rêts particu-
liers.

En les con-
ciliant, on
éteindroit les
haines des
Nations.

L'Auteur se
propose d'y
travailler.

Rien ne seroit plus digne de sa plume, que de chercher à étouffer les haines nationales quelconques : en venir à bout, seroit le plus grand service qu'on pût rendre au genre humain. Je me suis dit souvent, que les hommes seroient heureux, s'il n'y avoit parmi eux qu'une Religion : mais, faisant ensuite attention aux intérêts particuliers, même parmi ceux dont le culte est uniforme, j'ai reconnu que les malheurs de l'humanité prenoient leur source dans l'humanité même. Carthage & Rome ne se haïssoient pas, parce que leur culte étoit différent, mais parce que leurs intérêts étoient divers. Je ne citerai pas l'antipathie des Nations modernes ; mais je crois que, si tous les grands hommes de l'Europe travailloient de concert à chercher les moyens de concilier les intérêts divers des Nations, on trouveroit qu'ils sont moins opposés qu'on ne pense, & que le systême de l'Abbé de Saint-Pierre pourroit devenir quelque chose de plus que le rêve d'un homme de bien. J'ai dans l'esprit le germe confus de ce systême, qui demande du temps & de la contemplation pour le développer. Un Ecrivain célèbre(1)

(1) *Un Ecrivain célèbre*, &c. Jean-Jacques.

en a depuis peu fait une ébauche : les premières esquisses sont toujours informes ; mais on peut les perfectionner avec le temps : il n'en seroit pas de mieux employé ni plus utilement pour l'humanité. J'exhorte ceux dont les lumières sont plus étendues que les miennes, d'y songer sérieusement, & sur-tout de ne pas oublier les Juifs.

L E T T R E III.

De l'Auteur des Réflexions, à M. de Voltaire, en les lui envoyant en manuscrit.

SI j'avois à m'adresser à un autre qu'à vous, Monsieur, je serois très-embarrassé. Il s'agit de vous faire parvenir une Critique d'un endroit de vos immortels Ouvrages ; moi qui les admire le plus,

Rousseau : voyez son projet de paix perpétuelle, & dans les *Nouveaux Mélanges, troisieme partie*, les plaisanteries de M. de Voltaire sur cet Ecrit, dont l'intention du moins est louable. *Edit.*

moi qui ne suis fait que pour les lire en silence , pour les étudier & pour me taire. Mais , comme je respecte encore plus l'Auteur que je n'admire ses Ouvrages , je le crois assez grand homme pour me pardonner cette Critique , en faveur de la vérité , qui lui est si chère , & qui ne lui est peut-être échappée que dans cette seule occasion (1). J'espère au moins , qu'il me trouvera d'autant plus excusable , que j'agis en faveur d'une Nation entiere , à qui j'appartiens , & à qui je dois cette apologie.

J'ai eu l'honneur , Monsieur , de vous voir en Hollande , lorsque j'étois bien jeune. Depuis ce temps-là , je me suis instruit dans vos Ouvrages , qui ont de tout temps fait mes délices. Ils m'ont enseigné à vous combattre ; ils ont fait plus , ils m'ont inspiré le courage de vous en faire l'aveu.

Je suis au-delà de toute expression , avec des sentimens remplis d'estime & de vénération , &c.

(1) *Que dans cette seule occasion.* Compliment : M. de Voltaire ne disconvient pas qu'elle lui est échappée en plus d'une rencontre. *Edit.*

L E T T R E I V.

*Réponse de M. de Voltaire, à l'Auteur,
des Réflexions critiques.*

Aux Délices par Geneve, 21 Juillet 1762.

LES lignes, dont vous vous plaignez ; Monsieur, sont violentes & injustes. Il y a parmi vous des hommes très-instruits & très-respectables ; votre Lettre m'en convainc assez. J'aurai soin de faire un carton dans la nouvelle Edition (1). Quand on a un tort, il faut le réparer ; & j'ai eu tort d'attribuer à toute une Nation les vices de plusieurs Particuliers.

Je vous dirai avec la même franchise ; que bien des gens ne peuvent souffrir ni vos loix, ni vos livres (2), ni vos super-

(1) *Un carton dans la nouvelle Edition.* Il nous paroît qu'il seroit mieux de mettre un carton dans l'édition précédente, & de faire une correction dans la nouvelle. *Edit.*

(2) *Ni vos loix, ni vos livres.* Ces loix & ces livres (au moins ceux qui font la base de la Religion) sont respectés par toute la Chrétienté. *Anc.*

titions. Ils disent que votre Nation s'est fait de tout temps beaucoup de mal à elle-même , & en a fait au genre humain (1). Si vous êtes Philosophe , comme vous paroissez l'être , vous penserez comme ces Messieurs (2) , mais vous ne le direz pas. La superstition est le plus abominable fléau de la terre. C'est elle , qui , de tout temps , a fait égorger tant de Juifs & tant de Chrétiens. C'est elle , qui vous envoie encore au bûcher chez des peuples d'ailleurs estimables (3). Il y a des aspects

(1) *Beaucoup de mal au genre humain.* La Nation Juive peut avoir quelquefois fait , comme les autres , beaucoup de mal à elle-même : mais je ne sache pas qu'elle en ait beaucoup fait au genre humain. J'en excepte les Nations que l'Oracle divin avoit prosrites.

Où est le peuple , quelle est la Nation , quelle est l'Histoire à laquelle on ne puisse souvent appliquer ces beaux vers d'un Poëte médiocre (Stace) ?

*Excidat illa dies ævo , nec postera credant
Secula : nos certè taceamus , & obruta multâ
Nocte tegi nostrâ patiamur crimina gentis.* Aut.

(2) *Vous penserez comme ces Messieurs.* Je n'ai pas l'honneur de penser comme ces Messieurs. Aut.

(3) *D'ailleurs estimables.* J'avoue que la superstition a , de tout temps , été la cause de grands maux. Aut.

sous lesquels la nature humaine est la nature infernale : mais les honnêtes gens , en passant par la grève où l'on roue , ordonnent à leur cocher d'aller vite , & vont se distraire à l'Opéra , du spectacle affreux qu'ils ont vu sur le chemin.

Je pourrois disputer avec vous (1) sur les sciences que vous attribuez aux anciens Juifs , & vous montrer qu'ils n'en favoient pas plus que les François du temps de Chilpéric. Je pourrois vous faire convenir , que le jargon d'une petite Province , mêlé de Caldéen , de Phénicien & d'Arabe , étoit une langue aussi indigente & aussi rude que notre ancien Gaulois. Mais je vous fâcherois peut-être (2) , & vous me paroissez trop galant homme pour que je veuille vous déplaire. Restez

(1) *Disputer avec vous.* Je ne suis pas fait pour disputer avec M. de Voltaire. Ce seroit un nain qui attaqueroit un géant : mais quand le géant joindroit encore l'adresse à la force , le nain pourroit peut-être n'avoir pas tort. *Aut.*

(2) *Je vous fâcherois peut-être.* Je ne me fâche jamais avec mes maîtres : mais leur autorité ne m'en impose jamais ; leurs raisons seules peuvent me convaincre. J'aurois d'ailleurs mauvaise grace de me fâcher après toutes les politesses dont m'honore M. de Voltaire , & après le généreux début de la Lettre. *Aut.*

Juif (1) puisque vous l'êtes. Vous n'égorgeriez point quarante-deux mille hommes pour n'avoir pas bien prononcé *Schibboleth*, ni vingt-quatre mille hommes, pour avoir couché avec des Madianites (2). Mais foyez Philosophe, c'est tout ce que je peux vous souhaiter de mieux dans cette courte vie.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec tous les sentimens qui vous sont dûs, &c.

V***, *Chrétien, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi très-Chrétien.*

(1) *Restez Juif, &c.* C'est un conseil que je n'ai pas de peine à suivre. *Aut.*

(2) *Madianites.* M. de Voltaire paroît vouloir seulement s'égayer à la fin de cette Lettre. Il n'ignore pas que le massacre des Ephraïmites n'a point été fait à cause de la prononciation du mot *Schibboleth*, mais parce que cette prononciation déceloit le parti combattu par l'autre. Les horreurs des guerres civiles sont toujours plus affreuses que celles des autres guerres; & quant au massacre au sujet des Madianites, il n'a pas été seulement pour avoir couché avec elles, mais pour l'idolâtrie à laquelle les Israélites s'étoient abandonnés par la séduction de ces femmes. *Aut.*

Voyez sur ce sujet les *Lettres de quelques*
LETTRE

L E T T R E V.

*De Joseph d'Acosta, Juif de Londres ,
au Révérend Docteur Johnson , Pasteur
de Chepstow en Montmouth - Shire ,
contenant quelques jugemens sur les
Réflexions critiques , & sur M. de
Voltaire.*

Vous me demandez , Monsieur , ce qu'on pense ici des *Réflexions* , que je vous ai fait tenir il y a quelque tems. Il paroît qu'elles ont bien pris , comme vous l'aviez prévu , même parmi les Chrétiens. Deux Ecrivains périodiques en ont déjà rendu compte , & ils en portent l'un & l'autre un jugement avantageux.

L'Auteur du *Monthly review* parle de notre Apologiste comme d'un *Avocat habile* , d'un *Ecrivain ingénieux & poli*. Il lui reproche seulement , & avec quelque vivacité , d'avoir mis une distinc-

Juifs Allemands. Si M. de Voltaire n'a plus pour s'égayer , que la triste ressource de ces mauvaises & froides plaisanteries , il est à plaindre. *Edit.*

tion trop grande entre les Juifs Portugais & les Allemands, & d'avoir voulu faire retomber sur ceux-ci les reproches que M. de Voltaire fait à toute la Nation.

Reproche
de partialité
qu'il fait à
l'Auteur.

» Il y a, dit-il, quelque chose de trop
» partial & de trop odieux dans ces dis-
» tinctions, quelque justes qu'elles puis-
» sent être, pour qu'on puisse honorer
» l'Auteur du titre de Défenseur du
» peuple Juif en général. Si M. de Vol-
» taire reconnoît lui-même avoir eu tort
» d'imputer à toute une Nation les vices
» de plusieurs particuliers; l'Apologiste
» est, à beaucoup d'égards, tout aussi
» coupable, d'avoir voulu secouer le
» fardeau des épaules de son propre
» parti (les Portugais & les Espagnols,)
» pour en charger les Germains & les
» Polonois. Que les premiers, ajoute-
» t-il, aient été jusqu'à présent plus ri-
» ches; qu'ils aient eu une meilleure édu-
» cation; qu'ils aient été admis sur un
» pied plus distingué parmi le beau
» monde, c'est ce qui est très-certain;
» mais jusqu'à quel point cet avantage
» doit-il être attribué aux causes que
» notre Auteur établit? c'est ce que je
» n'entreprendrai point de décider.
» La persuasion où ils sont assez géné-
» ralement, & de temps immémorial,

» qu'ils descendent des principales fa-
 » milles emmenées en Babylone , &
 » qu'ils tiennent que Nabuchodonosor
 » relégua en Espagne , contribue , sans
 » doute , à leur inspirer cette attention
 » scrupuleuse à se distinguer de leurs
 » autres freres. Mais il est plus probable
 » que la différence qu'il y a entre eux ,
 » vient de ce que les Juifs d'Espagne &
 » de Portugal y ont été de tout temps ,
 » soit sous les Califes , soit sous les
 » Princes Chrétiens , fort à leur aise , &
 » fort considérés , tant par leur savoir
 » dans les arts & les sciences (1), que par
 » leur intelligence dans le commerce &
 » dans les affaires ; tandis que les autres
 » Juifs , dispersés dans toute l'étendue
 » des deux Empires d'Orient & d'Oc-
 » cident , ont toujours vécu depuis Con-
 » stantin-le-Grand en Asie & en Grece ,
 » & depuis Charlemagne en Occident ,
 » dans l'oppression & dans la misere ,
 » réputés esclaves , & traités inhumaine-
 » ment comme tels. Et quel autre sort
 » éprouvent-ils encore aujourd'hui , même
 » en Europe , dans la Pologne , en pres-

(1) *Dans les arts & les sciences , &c.* On ne peut contester aux Juifs l'avantage d'avoir eu alors parmi eux des hommes très-éclairés. *Chret.*

» que toute l'Allemagne , à Venise , &
 » jusques dans tous les États du Pape (1) ?

L'Apologiste
 répond à ce
 reproche.

L'Apologiste a été très-sensible à cette accusation de partialité : il vient d'y répondre , & sa réponse , qu'on a rendue publique , a paru très-satisfaisante. Il fait remarquer , que si cette distinction , ou plutôt cette séparation des Juifs Portugais d'avec les autres Juifs , est odieuse , il n'en est point responsable ; qu'il n'est , en cette partie , qu'Historien , & Historien fidele ; & qu'après tout , cette Législation dont il n'est pas l'Auteur , a produit jusqu'à présent les plus heureux effets.

Il justifie ses intentions , & prouve , par le fond , la marche & le texte même de ses Réflexions , que , s'il rend aux Portugais la justice qu'il leur devoit , de les

(1) *Dans tous les États du Pape.* Nous devons cette justice aux Chefs de la Religion Chrétienne Catholique , qu'il n'y a point de pays au monde où le sang Juif ait moins coulé , où les loix de l'humanité aient été plus respectées à l'égard de notre Nation , que dans les États des Pontifes Romains. Si nous n'y jouissons point par-tout de la liberté & des privilèges , que nous avons en d'autres pays , du moins nous n'y souffrons pas , nous n'y avons jamais souffert les persécutions & les barbaries , que nous avons tant de fois éprouvées ailleurs. *Edit.*

distinguer de tous leurs freres , il embrasse néanmoins dans son Apologie tous les Juifs anciens & modernes ; & que , loin d'être coupable d'avoir accablé les Allemands & les Polonois des *calomnies* dont on chargeoit la Nation , il a plaidé leur cause , non-seulement avec impartialité , mais avec chaleur & avec zele.

» Voilà , dit-il , après une courte analyse des *Reflexions* , » voilà comme j'ai » défendu les Juifs en général , & réfuté » les jugemens téméraires , qu'on a souvent faits contr'eux. Si j'étois Auteur » de profession , j'aurois cité cent preuves » en faveur de ma cause ; j'aurois fait » sentir , que de tout temps les plus grands » hommes se sont grossièrement trompés » sur le compte de ceux qui professoient » une Religion tolérée , très-différente » de la dominante. Les premiers Chrétiens avoient assurément des mœurs » austeres ; les vertus morales étoient » pratiquées par eux au suprême degré » (1) ; ils ne pouvoient certainement être » ni intolérans , ni persécuteurs. Cepen-

(1) *Au suprême degré.* Cet aveu d'un Auteur Juif , fait l'éloge de sa droiture. Il est des Ecrivains Chrétiens qui ont montré moins d'impartialité. *Chret.*

» dant Tacite (1) parle d'eux en termes
 » aussi indéçens , qu'ils sont faux & ca-
 » lomnieux. Pline , ami & contemporain
 » de Tacite , les traite avec plus de mo-
 » dération , en reconnoissant la pureté
 » de leurs mœurs. Le télescope de ces
 » deux anciens Observateurs étoit diffé-
 » rent : chaque esprit a le sien ; mais il
 » paroît qu'on ne considère les objets
 » que de profil , & qu'on se contente
 » d'en appercevoir la surface , sans se
 » soucier d'en approfondir l'intérieur ,
 » dès qu'ils regardent les gens qui pro-
 » fessent une Religion différente de celle
 » qu'on a adoptée. Combien de Plines &
 » de Tacites modernes , qui ont envisagé
 » la Nation Juive de profil ou en pers-
 » pective , & en ont fait un portrait de
 » pure fantaisie « !

Jugement de
 l'Auteur de la
 Bibliothèque,
 &c.

L'Auteur de la *Bibliothèque des Scien-
 ces & des Arts* , traite encore plus favo-
 rablement l'Apologie : la critique en est
 moins sévère , & les éloges en sont plus
 grands.

» Cette piece , dit-il , est composée avec
 » beaucoup d'art & d'esprit ; elle est
 » écrite avec politesse ; & malgré le peu

(1) Cependant Tacite , &c. Voyez annal.
 XV. 44. Aut.

» d'espace que l'Auteur y a pris pour dé-
 » fendre sa Nation en bien des lieux très-
 » indignement opprimée , l'ingénieux
 » Apologiste a su y renfermer une mul-
 » titude d'objets intéressans «.

Mais , soit que ce Savant l'ait lue avec
 quelque distraction, soit qu'il en ait jugé
 par quelques expressions isolées , il lui
 fait , avec moins d'amertume pourtant ,
 le même reproche que le critique An-
 glois.

» Le spirituel Israélite , dit-il , fait les
 » plus beaux éloges de ses freres les Por-
 » tugais , & livre un peu les Juifs Po-
 » lonois & Allemands , à l'exception d'un
 » petit nombre , pour gens en qui la
 » nature avilie & dégradée , paroît n'a-
 » voir plus de commerce qu'avec le besoin ;
 » expression fine & d'une énergie tran-
 » chante , sous la plume d'un Juif le
 » plus poli qui ait jamais entrepris l'apo-
 » logie de la Nation.

» Il faut pourtant avouer , ajoute-t-il ,
 » en parlant de M. de Voltaire , que le
 » célèbre Auteur de l'Histoire Générale
 » des mœurs & de l'esprit des Nations ,
 » avoit oublié ce ton d'humanité & de
 » support , qui fait si souvent un des plus
 » riches ornemens de ses Ouvrages ,
 » dans ce qu'il avoit dit sans modifica-

Jugement de
 l'Auteur de la
 Bibliotheque,
 sur ce que M.
 de Voltaire a
 dit des Juifs.

» tion, que c'est un peuple ignorant &
 » barbare, qui joint depuis long-temps la
 » plus indigne avarice à la plus détestable
 » superstition, & à la plus horrible haine
 » pour tous les peuples qui les tolèrent &
 » qui les enrichissent, mais qu'il ne faut
 » pourtant pas les brûler.

» En général, continue le Critique,
 » M. de Voltaire s'est montré peu instruit
 » de ce qui concerne la Nation Juive an-
 » cienne & moderne; mais quoi qu'il en
 » soit, il ne pouvoit être mécontent
 » d'une réponse, où à peine se permet-
 » on une seule fois de le relever, sans
 » lui témoigner des égards & une admi-
 » ration, qui l'élevent au-dessus de tous
 » les Ecrivains, comme le premier génie
 » de notre siècle. Aussi l'Auteur en a-t-il
 » reçu; entr'autres, cette déclaration
 » pleine de candeur. *Les lignes dont vous*
 » *vous plaignez, Monsieur, sont vio-*
 » *lentes & injustes, &c.* C'est là parler en
 » galant homme «.

Il finit par un trait, que je ne dois point
 omettre, & que vous lirez, sans doute,
 avec plaisir. Nous ne doutons pas, dit-
 il, que M. de Voltaire, en donnant
 satisfaction aux Juifs, ne pense à édi-
 fier les Chrétiens sur d'autres traits,
 qui lui sont échappés concernant cette

» Nation malheureuse. Tout le monde
 » ne pense pas comme l'Apologiste , que
 » cet homme célèbre ait bien prouvé ,
 » qu'il est aussi injuste de rendre les Juifs
 » modernes responsables du supplice du
 » Sauveur , qu'il seroit absurde de s'en
 » prendre aux Romains d'aujourd'hui ,
 » parce que les premiers Romains en-
 » leverent les Sabines & dépouillerent
 » les Samnites «.

Voilà , Monsieur , les jugemens qu'on
 a portés sur l'Ouvrage de notre Apo-
 logiste. Vous voyez qu'ils sont assez con-
 formes à ce que vous en aviez pensé
 vous-même , & qu'à l'exception du re-
 proche de partialité , qu'il ne méritoit
 assurément pas , ces jugemens lui font
 honneur. Nous espérons que son écrit
 fera de quelque utilité auprès des Gou-
 vernemens , non-seulement aux Juifs
 Portugais & Espagnols , mais à tous les
 Juifs en général ; & qu'il contribuera à
 déraciner , ou du moins à affoiblir l'an-
 tipathie & la haine , qu'entretiennent
 contre nous dans le cœur des peuples
 l'intérêt particulier & la fausse politique ,
 plutôt que les vues droites & pures d'un
 Christianisme éclairé. C'est parce que le
 vôtre l'est , Monsieur , qu'en condamnant
 les crimes des particuliers , & ce que

vous appelez les erreurs religieuses de la Nation, vous en plaignez les malheurs. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous sommes persuadés, que nous trouverons toujours plus de support & d'humanité dans les vrais Chrétiens, que dans la plupart des Déistes, malgré toute leur prétendue *Tolérance universelle*.

Vous vous attendez, sans doute, avec l'Auteur de la *Bibliothèque*, & tout le Public, que M. de Voltaire ne tardera pas de rétracter, ou du moins d'adoucir ce qu'il a avancé contre nous. Vous ne soupçonnez pas qu'après l'aveu généreux qu'il a fait de ses torts, & la parole, qu'il a donnée si positivement de les réparer, il ne soit dans la résolution de faire mettre le carton qu'il annonce. Les nouvelles brochures, que je vous envoie, vous feront juger s'il s'y dispose (1).

(1) *S'il s'y dispose*. Ces Brochures étoient le *Traité de la Tolérance*, le *Sermon du Rabbin Akib*, les *Questions de Zapata*, le *Dictionnaire Philosophique*, &c. &c. On fait de quelle manière les Juifs y sont traités. Depuis l'engagement qu'avoit pris M. de Voltaire, il n'est presque rien sorti de sa plume où il n'ait parlé d'eux sur le même ton. C'est ainsi que l'illustre Auteur a réparé ses torts & tenu sa parole. *Edit.*

J'ai l'honneur d'être , Monsieur &
 Révérend Docteur ,
 Votre tres-humble , &c.

P. S. Vous avez dû recevoir le *Précis des Argumens contre les Matérialistes* , par l'Auteur des Lettres précédentes , M. Pinto , Juif Portugais d'Amsterdam , & les Ouvrages de Jacob *Hirschel* , l'un de nos plus savans Rabbins modernes. J'y joindrai incessamment les *Dialogues Philosophiques* , le *Phédon* , la *Dissertation sur l'évidence en fait de Sciences Métaphysiques* , &c. de M. Mosès *Mindelson* , Juif de Berlin , avec une Lettre curieuse de ce Juif, vrai Philosophe, au célèbre M. *Lavater*. Vous y verrez un homme fortement persuadé de sa Religion , mais sagement tolérant , également éloigné du fanatisme & de la licence , de la persécution & de l'impiété. Vous l'y verrez déclarer que , quoique Juif , il ne croiroit pas pouvoir , sans une témérité condamnable , combattre directement le Christianisme , chez des peuples où il est devenu la base du système de leur morale & de leur vie sociale , & où , loin de détruire la religion naturelle & ses loix , il contribue au bien , & inspire la sagesse , la vertu , l'humanité , &c. Cette retenue

d'un Juif contrastera singulièrement à vos yeux avec l'audace téméraire de tant de Chrétiens , qu'on voit tous les jours attaquer , sans ménagement & sans pudeur , le Christianisme , Religion dominante de leur patrie. Le Juif n'oseroit le combattre , parce qu'il le voit lié avec la morale des peuples chez lesquels il vit ; & des Chrétiens , des *Sages* l'attaquent , pour renverser en même temps les fondemens de la religion naturelle , des mœurs , de la sociabilité , des loix , des Gouvernemens , &c. Quels Chrétiens & quels *Sages* !





LETTRÉS

DE

QUELQUES JUIFS

ALLEMANDS & POLONOIS,

A M. DE VOLTAIRE,



PREMIERE PARTIE.

Observations sur une Note inférée dans
le Traité de la Tolérance, contre
l'autenticité des Livres de Moyse.

LETTRE PREMIERE.

Occasion & dessein de ces Lettres.

LES François, Monsieur, ne sont pas
les seuls qui vous admirent. Il est parmi
les Juifs Allemands & Polonois, une

Tome I.

A

société d'amis, qui font depuis long-temps de l'étude de vos Ouvrages leur plus agréable occupation.

Nous les lisons, ces chef-d'œuvres de Littérature & de Philosophie, assidûment & toujours avec un nouveau plaisir. L'immense étendue de vos connoissances, les ressources inépuisables d'une imagination pleine de faillies & de gaieté, ce coloris brillant & ce style enchanteur, qui vous élevent sans contredit au-dessus de tous les Ecrivains de votre siècle, ne sont pas tout ce qui nous y charme. Nous y voyons avec plus de satisfaction encore cette horreur de la persécution, & ces grands principes de bienveillance universelle, qui les caractérisent. Nous osions même quelquefois nous promettre, que ces sentimens gravés, sans doute, dans votre cœur autant qu'en vos Ecrits, vous daigneriez enfin les étendre jusqu'à nous; & que nous ne serions pas, de tous les peuples du monde, le seul pour qui votre Philosophie n'auroit jamais d'entrailles.

Toujours flattés de cette espérance, nous avons parcouru d'abord votre *Traité de la Tolérance*, avec l'empressement, que le titre seul devoit inspirer à des hommes d'une Religion, qui n'est nulle part la dominante, & qu'on ne tolere

qu'à peine dans la plûpart des Etats. Quelle a été notre surprise, lorsque dans un Ecrit, qui n'annonce que des vues de douceur & d'humanité, que le dessein de resserrer de plus en plus les liens de bienveillance, qui devoient unir tous les hommes, nous vous avons vu traiter encore notre nation, nos livres sacrés, & tout ce qui nous est cher, d'une manière si opposée au caractère d'équité & de modération dont vous vous paréz? Aurions-nous cru devoir trouver tant de prévention & tant de haine contre un peuple malheureux, dans l'Ouvrage d'un Philosophe conciliateur & ami du genre humain!

Nous avons été frappés sur-tout d'une longue Note inférée à l'art. XII, dans laquelle vous rassemblez les principales objections de quelques Ecrivains modernes contre le Pentateuque; & où vous livrez, par l'imputation la plus odieuse, la mémoire de nos peres à l'exécration de tous les peuples.

Ces objets nous touchent de trop près, Monsieur, & nous intéressent trop vivement, pour que nous puissions nous dispenser de rompre enfin le silence. La défense devient nécessaire, quand les attaques sont si vives & si multipliées. II

est temps qu'à l'exemple des Chrétiens & animés du même zele, nous élevions aussi nos foibles voix pour la défense de nos ancêtres & des livres saints qu'ils nous ont transmis ; & que nous tâchions, autant que la médiocrité de nos talens pourra nous le permettre, de réfuter des critiques auxquelles votre nom & les noms illustres, que vous citez, ne seroient que trop capables de donner du poids. C'est dans cette vue que, mettant à part tout préjugé, nous allons discuter avec vous successivement tout ce que vous avancez dans cette prétendue *note utile* (1). Nous le ferons d'autant plus volontiers, qu'en y répondant nous répondrons en même temps à plusieurs autres Ecrits, où les mêmes raisonnemens ont été, depuis quelque temps, si souvent & si fastidieusement répétés.

Vous faites profession, Monsieur, d'aimer la vérité. Nous l'aimons aussi, & nous croyons la défendre. Serions-nous assez heureux pour vous la faire connoître? Nous tâcherons du moins de ne rien dire qui n'y soit conforme ; comme nous dé-

(1) *Note utile*. On verra dans les Lettres suivantes de quelle utilité sont ces notes, & quelle sorte de richesses elles ajoutent au texte. *Edit.*

favouons d'avance tout ce qui pourroit nous échapper malgré nous d'amer ou de trop peu mesuré (1). Nous savons qu'une des loix de ce code que vous méprisez, nous ordonne d'honorer la face du vieillard (2); & qu'on doit respecter la supériorité des talens, lors même qu'on ne peut s'empêcher d'en condamner l'abus.

Vous ne trouverez dans nos Lettres ni le goût ni la délicatesse ordinaires aux Ecrivains de votre nation. Il n'est pas possible que des Juifs Allemands établis chez les Bataves n'aient quelquefois le

(1) *Peu mesuré.* Quelques-unes des Lettres suivantes ont paru à Amsterdam en 1765. Nous ignorions alors, quel étoit le véritable Auteur du *Traité de la Tolérance* & des notes qui l'accompagnent. M. de Voltaire a tant de fois défavoué les Ouvrages qu'on lui avoit le plus généralement attribués; il emprunte tant de noms; il se montre sous tant de formes, Juif, Chrétien, Aumônier, Rabbin, Bachelier, Docteur, oncle, neveu, &c. qu'on peut aisément s'y tromper. *Quo teneam vultus mutantem Protea nodo?* Aut.

(2) *Face du vieillard.* Voy. Lévit. XIX. *Tu honoreras la face du vieillard, & tu te leveras devant la tête chauve.* Loi sage imitée par les Spartiates nos freres, & nos anciens alliés, mais trop oubliée dans les législations modernes. *Edit.*

style dur & l'expression tudesque. Mais au défaut des graces & de l'élégance Françoise, nous aurons du moins la sincérité Germanique. Lisez-nous avec autant d'indulgence, que nous sommes avec vérité, M O N S I E U R ,
 Vos très-humbles, &c.



L E T T R E II.

Note insérée dans le Traité de la Tolérance. Ordre qu'on se propose de suivre en la réfutant.

IL n'est que trop d'Ecrivains, Monsieur, qui, pour attaquer ou pour se défendre avec plus d'avantage, citent faux sans scrupule, altèrent les textes ou leur donnent des sens qu'ils n'ont point, & prêtent aux Auteurs des raisonnemens qu'ils ne firent jamais. Loin de nous ces odieuses pratiques, foible & honteuse ressource des causes désespérées, & capable de décrir les meilleures. C'est pour en écarter jusqu'au plus léger soupçon, qu'avant d'aller plus loin, nous croyons devoir transcrire ici en entier la *Note* que nous nous proposons d'abord de réfuter. La voici, telle qu'on la lit dans toutes les éditions de votre Traité que nous avons pu voir.

» Plusieurs Ecrivains, dites-vous, concluent témérairement de ce passage (1)

(1) *Concluent de ce passage, &.* Ce passage est le verset 8 du Chapitre XII. du Deutéro-

» que le Chapitre concernant le veau
 » d'or (qui n'est autre que le Dieu Apis)
 » a été ajouté aux Livres de Moyse , ainsi
 » que plusieurs autres Chapitres.

» *Aben-Ezra* fut le premier qui crut
 » prouver que le Pentateuque avoit été
 » rédigé du temps des Rois.

» *Volaston* , *Còlins* , *Tindal* , *Shafts-*
 » *buri* , *Bolinbroke* & beaucoup d'au-
 » tres (1) , ont allégué que l'art de gra-

nome. *Quana vous jerez dans la terre de Canaan* , dit Moyse , *vous ne ferez pas comme nous faisons aujourd'hui* , où chacun fait ce qui lui semble bon.

Il ne nous paroît pas facile d'appercevoir , que ce passage ait un rapport direct à l'adoration du veau d'or , & que la conclusion de ces Ecrivains soit fort juste. M. de Voltaire pourroit donc avoir plus de raison peut-être qu'il ne pense , de la juger *téméraire*. C'est pourtant ce qui amene ce tas d'objections qu'il avoit ramassées , & qu'il coud comme il peut à son texte , sans s'embarrasser si elles ont ou non du rapport à son sujet. *Édit.*

(1) *Beaucoup d'autres* , &c. L'Auteur auroit bien fait de les nommer ; il auroit évité à ses Lecteurs l'embarras de les deviner. Citer d'une maniere si vague , c'est dire au Lecteur : *cherche si tu veux* , & *trouve si tu peux*. Nous avons imaginé que ces autres Ecrivains pouvoient être *Spinosa* , *Hobbes* , la *Pereyre*. (On fait combien ces autorités sont graves.) Mais peut-être nous sommes-nous trompés.

» ver ses pensées sur la pierre polie , sur
» la brique , sur le plomb ou sur le bois ,
» étoit alors la seule maniere d'écrire. Ils
» disent , que du temps de Moÿse les
» Caldéens & les Egyptiens n'écrivoient
» pas autrement ; qu'on ne pouvoit alors
» graver que d'une maniere très-abrégée
» & en hiéroglyphes la substance des
» choses qu'on vouloit transmettre à la
» postérité , & non pas des histoires dé-
» taillées ; qu'il n'étoit pas possible de
» graver de gros livres dans un désert où
» l'on changeoit si souvent de demeure ,
» où l'on n'avoit personne qui pût ni
» fournir des vêtemens , ni les tailler , ni
» même raccommoder les sandales , &
» où Dieu fût obligé de faire un miracle
» de quarante années , pour conserver
» les vêtemens & les chaussures de son
» peuple. Ils disent qu'il n'est pas vrai-
» semblable qu'il y eut tant de graveurs
» de caracteres , lorsqu'on manquoit des
» arts les plus nécessaires & qu'on ne
» pouvoit même faire du pain ; & si on
» leur dit , que les colonnes du Taber-
» nacle étoient d'airain , & les chapiteaux
» d'argent massif , ils répondent que l'or-
» dre en a été donné dans le désert ; mais
» qu'il ne fut exécuté que dans des temps
» plus heureux.

» Ils ne peuvent concevoir que ce
» peuple pauvre ait demandé un veau d'or
» massif , pour l'adorer au pied de la
» montagne même où Dieu parloit à
» Moyse , au milieu des foudres & des
» éclairs que ce peuple voyoit , & au
» bruit de la trompette céleste qu'il en-
» tendoit. Ils s'étonnent , que la veille du
» jour même où Moyse descendit de la
» montagne , tout ce peuple se soit
» adressé au frere de Moyse , pour avoir
» ce veau d'or massif. Comment Aaron
» le jetta-t-il en fonte en un seul jour ?
» comment ensuite Moyse le réduisit-il
» en poudre ? Ils disent qu'il est impos-
» sible à tout Artiste de faire en moins
» de trois mois une statue d'or ; & que
» pour la réduire en poudre qu'on puisse
» avaler , l'art de la Chimie la plus fa-
» vante ne suffit pas ; ainsi la prévarica-
» tion d'Aaron & l'opération de Moyse
» auroient été deux miracles.

» L'humanité , la bonté de cœur qui
» les trompe , les empêchent de croire
» que Moyse ait fait égorger vingt-trois
» mille personnes pour expier ce péché :
» ils n'imaginent pas que vingt-trois mille
» hommes se soient ainsi laissés massacrer
» par des Lévités , à moins d'un troi-
» sieme miracle. Enfin ils trouvent étrange

» qu'Aaron , le plus coupable de tous ,
 » ait été récompensé du crime dont les
 » autres étoient si horriblement punis ,
 » & qu'il ait été fait Grand-Prêtre , tan-
 » dis que les cadavres de vingt-trois mille
 » de ses freres sanglans , étoient entassés
 » au pied de l'autel où il alloit sacrifier.

» Ils font les mêmes difficultés sur les
 » vingt-quatre mille Israélites massacrés
 » par l'ordre de Moÿse , pour expier la
 » faute d'un seul qu'on avoit surpris avec
 » une fille Madianite. On voit tant de
 » Rois Juifs , & sur-tout Salomon , épou-
 » ser impunément des étrangères , que
 » ces critiques ne peuvent admettre que
 » l'alliance d'une Madianite ait été un si
 » grand crime. *Ruth* étoit Moabite ,
 » quoique sa famille fût originaire de
 » Bethléem ; la sainte Ecriture l'appelle
 » toujours *Ruth la Moabite* : cependant
 » elle alla se mettre dans le lit de Boos
 » par le conseil de sa mere ; elle en reçut
 » six boisseaux d'orge , l'épousa ensuite ,
 » & fut l'ayeule de David. *Raab* étoit
 » non-seulement étrangere , mais une
 » femme publique ; la Vulgate ne lui
 » donne d'autre titre que celui de *Mere-*
 » *trix* : elle épousa *Salmon* ; & c'est en-
 » core de ce *Salmon* que David descend.
 » On regarde même *Raab* comme la fi-

» gure de l'Eglise Chrétienne; c'est le
 » sentiment de plusieurs Peres, & sur-
 » tout d'Origene dans sa septieme ho-
 » mélie sur Josué.

» *Bethsabé*, femme d'Urie, de laquelle
 » David eut Salomon, étoit Ethéenne. Si
 » vous remontez plus haut, le Patriarche
 » Juda épousa une Cananéenne: ses en-
 » fans eurent pour femme Thamar, de
 » la race d'Aram: cette femme avec la-
 » quelle Juda commit un inceste, sans le
 » savoir, n'étoit pas de la race d'Israël.

» Ainsi notre Seigneur Jesus-Christ
 » daigne s'incarner dans une famille, dont
 » cinq étrangères étoient la tige, pour
 » faire voir que les nations étrangères au-
 » roient part à son héritage.

» Le Rabin *Aben-Ezra* fut, comme
 » on l'a dit, le premier qui osa prétendre,
 » que le Pentateuque avoit été rédigé
 » long-temps après Moÿse. Il se fonde
 » sur plusieurs passages: *Le Cananéen*
 » *étoit alors dans ce pays. La montagne*
 » *de Moria, appelée la montagne de*
 » *Dieu. Le lit de Og, Roi de Basan,*
 » *se voit encore en Rabath, & il appella*
 » *tout ce pays de Basan, les villages de*
 » *Jair jusqu'aujourd'hui: il ne s'est ja-*
 » *mais vu de Prophete en Israël comme*
 » *Moÿse. Ce sont ici les Rois qui ont*

» régné en Edom , avant qu'aucun Roi
 » régnât sur Israël. Il prétend que ces
 » passages où il est parlé de choses arri-
 » vées après Moyse , ne peuvent être de
 » Moyse. On répond à ces objections ,
 » que ces passages sont des notes ajoutées
 » long-temps après par les Copistes.

» *Newton* , de qui d'ailleurs on ne
 » doit prononcer le nom qu'avec respect ;
 » mais qui a pu se tromper parce qu'il
 » étoit homme , attribue dans son intro-
 » duction à ses Commentaires sur Daniel
 » & sur Saint Jean, les livres de Moyse ,
 » de Josué & des Juges , à des Ecrivains
 » sacrés très-postérieurs. Il se fonde sur
 » le chap. 36 de la Genèse , sur quatre
 » chap. des Juges , 17 , 18 , 19 , 21 ;
 » sur Samuel , chap. 8. sur les Chro-
 » niques , chap. 2 , sur le livre de Ruth ,
 » chap. 4. En effet , si dans le chap. 36
 » de la Genèse il est parlé des Rois , s'il
 » en est fait mention dans les livres des
 » Juges , si dans le livre de Ruth il est
 » parlé de David , il semble que tous ces
 » livres aient été rédigés du temps des
 » Rois. C'est aussi le sentiment de quel-
 » ques Théologiens , à la tête desquels
 » est le fameux *le Clerc*. Mais cette opi-
 » nion n'a qu'un petit nombre de Secta-
 » teurs , dont la curiosité sonde ces aby-

» mes. Cette curiosité fans doute , n'est
 » pas au rang des devoirs de l'homme.
 » Lorsque les savans & les ignorans, les
 » Princes & les Bergers paroîtront après
 » cette courte vie , devant le Maître de
 » l'éternité , chacun de nous voudra alors
 » avoir été juste , humain , compatissant ,
 » généreux ; nul ne se vantera d'avoir su
 » précisément en quelle année le Pen-
 » tateuque fut écrit , & d'avoir démêlé
 » le texte des notes qui étoient en usage
 » chez les Scribes. Dieu ne nous deman-
 » dera pas , si nous avons pris parti pour
 » les Massorettes contre le Talmud , si
 » nous n'avons jamais pris un *caph* pour
 » un *beth* , un *yod* pour un *vaü* , un *da-*
 » *leth* pour un *res* : certes il nous jugera
 » sur nos actions , & non sur l'intelligence
 » de la langue Hébraïque. Nous nous en
 » tenons fermement à la décision de l'E-
 » glise , selon le devoir raisonnable d'un
 » fidele.

» Finissons cette Note par un passage
 » du Lévitique , livre composé après
 » l'adoration du veau d'or. Il ordonne
 » aux Juifs de ne plus adorer les *velus* ,
 » *les boucs avec lesquels même ils ont*
 » *commis des abominations infâmes.* On
 » ne fait si cet étrange culte venoit d'E-
 » gypte , patrie de la superstition & du

» fortilege ; mais on croit que la cou-
 » rume de nos prétendus forciers d'aller
 » au sabbat , d'y adorer un bouc , & de
 » s'abandonner avec lui à des turpitudes
 » inconcevables , dont l'idée fait horreur ,
 » est venue des anciens Juifs : en effet ,
 » ce furent eux qui enseignèrent dans une
 » partie de l'Europe la forcellerie. Quel
 » peuple ! une si étrange infamie sembloit
 » mériter un châtement pareil à celui que
 » le veau d'or leur attira ; & pourtant
 » le Législateur se contente de leur faire
 » une simple défense. On ne rapporte ce
 » fait que pour faire connoître la nation
 » Juive ; il faut que la bestialité ait été
 » commune chez elle , puisqu'elle est la
 » seule nation connue , chez qui les loix
 » aient été forcées de prohiber un crime ,
 » qui n'a été soupçonné ailleurs par aucun
 » Législateur.

» Il est à croire que dans les fatigues
 » & dans la pénurie que les Juifs avoient
 » essuyées dans les déserts de Pharan ,
 » d'Oreb & de Cades-Barné , l'espece
 » féminine , plus foible que l'autre , avoit
 » succombé. Il faut bien qu'en effet les
 » Juifs manquaient de filles , puisqu'il
 » leur est toujours ordonné , quand ils
 » s'emparent d'un bourg ou d'un village ,
 » soit à gauche , soit à droite du lac Af-

» phaltide , de tuer tout , excepté les
 » filles nubiles.

» Les Arabes , qui habitent encore une
 » partie de ces déserts , stipulent toujours
 » dans les traités qu'ils font avec les ca-
 » ravannes , qu'on leur donnera des filles
 » nubiles. Il est vraisemblable que les
 » jeunes gens , dans ces pays affreux ,
 » poussèrent la dépravation de la nature
 » humaine , jusqu'à s'accoupler avec des
 » chevres , comme on le dit de quelques
 » bergers de la Calabre.

» Il reste maintenant à savoir si ces
 » accouplemens avoient produit des monf-
 » tres , & s'il y a quelque fondement aux
 » anciens contes des Satyres , des Faunes ,
 » des Centaures & des Minotaures ;
 » l'Histoire le dit ; la Physique ne nous
 » a pas encore instruits sur cet article
 » monstrueux «.

Vous voyez , Monsieur , que nous n'a-
 vons pas dessein d'affoiblir vos difficultés ;
 nous les rapportons en entier & dans vos
 propres termes. Quand on ne cherche que
 la vérité , on n'a point recours à l'artifice.

Pour mettre quelque ordre dans nos
 réponses , nous considérerons d'abord sur
 quelles raisons les Critiques que vous
 citez prétendent , selon vous , qu'il étoit
 impossible à Moyse d'écrire le Penta-

teuque (1). A quoi nous ajouterons quelques réflexions sur divers endroits de vos autres ouvrages, où vous nous paroissez contredire vos Ecrivains & vous contredire vous-même au sujet des caracteres & des matieres qu'on employoit pour écrire du temps du Législateur Juif.

Nous passerons de-là aux faits qu'ils attaquent, & nous examinerons si l'adoration du veau d'or, la construction du Tabernacle près du Mont Sinai, & le massacre des 24000 hommes séduits par les femmes Moabites, ne peuvent être regardés que comme des *révits absurdes ajoutés aux Livres de Moïse*.

Nous verrons, en troisième lieu, ce qu'on doit penser des autorités dont vous vous appuyez; & s'il est bien vrai que tous les Savans que vous nommez, aient soutenu les opinions & fait les raisonnemens que vous leur attribuez (2).

(1) *Le Pentateuque*. M. de Voltaire dit, dans son texte de la Tolérance, qu'il est très-inutile de réfuter ceux qui pensent que le Pentateuque ne fut pas écrit par Moïse. Mais s'il est inutile de les réfuter, quelle utilité pouvoit-il y avoir à remplir sa Note de leurs objections? Montrer les difficultés, & cacher les réponses, est-ce agir de bonne foi? *Aut.*

(2) *Que vous leur attribuez*. Dieu nous préserve de soupçonner la sincérité de M. de Vol-

Voilà, Monsieur, ce que nous nous proposons d'exécuter, & le plan que nous avons dessein de suivre dans cette premiere partie de nos Lettres. Pesez nos raisons, & si vous les trouvez solides, comme nous l'espérons, réformez, dans votre nouvelle édition, ce qui vous est échappé dans les précédentes de moins exact sur ces différens objets. Donnez au Public cette preuve, que *vous aimez la vérité*, & que, comme vous le protestez, *vous la préférez à tout*.

Nous sommes, avec le respect & l'admiration que vos talens méritent, &c.

taire! Nous croyons seulement qu'en compilant ces objections, il a pu confondre avec d'autres les noms des Ecrivains qu'il copioit. *Aut.*



L E T T R E III.

S'il étoit impossible à Moïse d'écrire le Pentateuque. Examen des raisons alléguées dans la Note (1).

SI, en parlant du Pentateuque, Collins, Monsieur, Tindal, & les autres Ecrivains que vous citez dans votre Note, se fussent bornés à dire que cet ouvrage, tel que nous l'avons, n'est pas tout entier de Moïse; qu'on y remarque quelques endroits, qui paroissent y avoir été ajoutés par des mains plus récentes; ou même que ces livres ne furent rédigés qu'après ce Législateur, par d'autres Ecrivains inspirés, sur des traditions constantes & des mémoires authentiques: ils n'auroient avancé, que ce qu'ont cru quel-

(1) *Alléguées dans la Note* On n'entreprend pas ici de prouver que Moïse est l'Auteur du Pentateuque; assez d'autres l'ont fait, & de la manière la plus convaincante. Voyez ce qu'ont dit sur ce sujet Abadie, Dupin, &c. On suppose ce fait démontré; & l'on se borne à répondre aux difficultés proposées dans la Note.

Aut.

ques Savans , tant Juifs que Chrétiens ; sans qu'on ait cessé pour cela de les regarder comme orthodoxes dans notre Synagogue , ni dans votre Eglise (1).

Mais vos Ecrivains (2), Monsieur, ne s'en tiennent pas là. Ces hardis Critiques prétendent prouver , non-seulement que

(1) *Ni dans votre Eglise.* Que Moÿse ait écrit le Pentateuque , c'est un fait établi sur tant & de si solides preuves , qu'on n'en peut raisonnablement douter. Ce n'est pourtant pas un *article de foi*. Ainsi l'Auteur célèbre du fameux *Dictionnaire Philosophique* se trompe , quand il dit (article Moÿse) que *l'Eglise a décidé que ce Livre est de ce Législateur*. Ce savant Chrétien est mal instruit sur cet article de sa Religion. Seroit-ce à des Juifs à le lui apprendre ?

Que le Pentateuque ait été écrit par Moÿse tel que nous l'avons , ou que les Prophetes postérieurs y aient inséré de courtes notes , &c. ce sont des questions de pure critique , qui n'intéressent point le fonds de la Religion. Les faits sur lesquels porte la vérité de la Révélation , tirés de Mémoires authentiques , appuyés d'une Tradition qui remonte à l'origine du peuple Juif , gravés en caracteres ineffaçables dans leurs usages civils , & dans leurs pratiques religieuses , n'en seroient pas moins incontestables. *Aut.*

(2) *Vos Ecrivains.* On verra par la suite quels sont les Ecrivains , dont M. de Voltaire peut réclamer l'autorité. *Edit.*

Moyse n'est pas l'Auteur du Pentateuque, mais qu'il lui étoit impossible de l'écrire dans les circonstances où il se trouvoit.

La nature des matieres sur lesquelles on gravoit alors l'écriture, les caracteres qu'on employoit pour écrire, enfin la pénurie où étoient les Hébreux dans le désert; voilà, Monsieur, les trois raisons qu'ils alleguent: voyons si elles ont en effet quelque solidité.

§. I.

Si la nature des matieres sur lesquelles on gravoit l'écriture du temps de Moyse, pouvoit l'empêcher d'écrire le Pentateuque.

L'art de graver ses pensées sur la pierre polie, sur la brique, sur le plomb ou sur le bois, étoit alors, disent ces Critiques, la seule maniere d'écrire; & du temps de Moyse les Egyptiens & les Caldéens n'écrivoient pas autrement. Donc Moyse n'a pu écrire les cinq Livres qu'on lui attribue.

Appellez-vous cela, Monsieur, un raisonnement solide? Nous n'y voyons, pour nous, qu'une conséquence mal déduite d'un principe très-incertain.

Principe très-incertain; en effet, quelle

preuve ces Critiques en pourroient-ils produire ? Ont-ils de ces anciens temps des Mémoires secrets qu'ils aient lus ; & que tous les Savans aient ignorés ?

L'art de graver ses pensées sur la pierre, sur le bois, &c. étoit alors la seule maniere d'écrire. Est-ce donc qu'on ignoroit ou qu'on négligeoit l'art de les peindre ? Quoi ! on avoit inventé, pour graver ses pensées, des instrumens de cuivre ou d'acier, quoique pour forger le fer ou pour y suppléer, il fallut, selon vous (1), tant de hazards heureux ; tant d'industrie, tant de siècles, qu'on a peine à concevoir comment les hommes ont pu en venir à bout ; & on n'avoit pas trouvé pour les peindre, les couleurs que la nature nous met par-tout sous les mains ! Il reste, dites-vous, des momies Egyptiennes de quatre mille ans (2). Vos Ecrivains font-ils sûrs qu'aucune de celles, qu'on trouve ceintes de bandes de toile

(1) *Selon vous.* Voyez Phil. de l'Hist. art. CALDÉENS. Et le savant Auteur croit qu'on a gravé l'écriture sur la pierre & sur les métaux, avant de la crayonner & de la peindre ! & c'est sur ce principe qu'il établit qu'il étoit impossible d'écrire le Pentateuque ! *Edit.*

(2) *Quatre mille ans.* Voyez *ibid.* art. des MONUMENS Egyptiens. *Edit.*

chargées d'hieroglyphes peints , n'est de ces temps-là ?

Vous dites qu'un enfant , & l'enfant le moins industrieux , ne pouvant se faire entendre , imaginera de dessiner avec un charbon l'objet qu'il desire ; que de là à trouver des couleurs plus stables , il n'y a qu'un pas (1). Et ce pas , les Caldéens ne l'auront pas fait ! Ce peuple , selon vous , si ancien & si éclairé (2) ,

(1) *Il n'y a qu'un pas.* Voyez Phil. de l'Hist. article de la LANGUE des Egyptiens & de leurs symboles. *Edit.*

(2) *Si ancien & si éclairé.* Dans la Phil. de l'Hist. art. CALDÉENS , M. de Voltaire s'attache à prouver , que ce peuple étoit d'une antiquité qui remonte au-delà du déluge : peu s'en faut qu'il n'adopte le calcul des 470,000 ans qu'ils se donnoient. Mais n'est-il pas clair , que plus il recule l'origine des Caldéens & l'antiquité des peuples voisins , moins il est probable que ces anciens peuples n'eussent pas encore inventé de peindre l'écriture du temps de Moyse ?

L'illustre Auteur , pour donner une haute idée des connoissances & de l'ancienneté des Chinois , dit dans le même Ouvrage , que *les Chinois écrivoient sur des tablettes de bambou , quand les Caldéens n'écrivoient encore que sur la brique.* S'imagine-t-il donc que les Caldéens sachant écrire sur la brique , n'écrivoient jamais sur autre chose , ou qu'il soit plus facile d'écrire sur la brique , que sur des tablettes de bambou avec la pointe d'un os ou de quelque bois dur ? *Edit.*

qui calculoit les éclipses dès le temps du déluge, n'avoit pu imaginer, depuis ce temps-là jusqu'à Moïse, ce que les Chinois, les Mexicains ont trouvé dès les premiers temps de leur Empire, ce que les Sauvages de l'Amérique ont connu, & ce qui viendroit à l'esprit de l'enfant le moins industrieux.

Supposé même qu'on ne fût point encore employer les couleurs pour écrire, ou qu'on n'en fît point usage, sur quelle autorité se fondent ces Critiques, pour restreindre à la pierre, au bois & aux métaux les matieres sur lesquelles on gravoit l'écriture? D'où savent-ils que dans l'Égypte on ne la gravoit pas sur l'écorce de certains arbres, sur les feuilles du palmier, &c. comme on l'a pratiqué longtems aux Indes & à la Chine?

Mais c'est trop peu de dire, que leur principe est incertain, j'ajoute que le contraire n'est pas douteux; & ce n'est pas moi, c'est le savant Comte de Caylus qui va vous l'apprendre.

» Il n'est pas douteux, dit-il (1), que
 » l'écriture une fois trouvée, n'ait été
 » employée sur tout ce qui pouvoit la

(1) *Dit-il*, &c. Voyez les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres. *Aut.*

» recevoir ». Ce n'étoit donc pas seulement *sur la pierre, sur les métaux & sur le bois*, qu'on écrivoit dès les premiers temps; c'étoit *sur tout ce qui pouvoit recevoir l'écriture*. Voilà ce que dicte la raison éclairée par la connoissance des arts, & ce qu'aucun homme de bon sens ne niera, si quelqu'intérêt secret ne le porte à soutenir le contraire.

» Les matieres, ajoute l'illustre Académicien, ont varié selon les temps & selon les pays. On peut dire cependant, qu'on aura préféré pour une chose si nécessaire, ce qu'il y avoit de plus commun & de plus facile à transporter ». Tous les peuples l'auront préféré sans doute. Mais par un travers d'effort inconcevable dans toute autre nation, les Egyptiens & les Caldéens, précisément du temps de Moyse, auront fait tout le contraire. Ces peuples sages auront choisi de préférence des matieres si rares, si dures, & de si difficile transport, que l'on ne conçoit pas qu'on ait pu y écrire un ouvrage d'une médiocre étendue!

Que dis-je! Quand votre principe seroit aussi vrai qu'il est faux; quand il seroit incontestable que, *du temps de Moyse, graver ses pensées sur la pierre*

polie, sur la brique, sur le plomb ou sur le bois, étoit la seule maniere d'écrire, s'en suivroit-il qu'il n'a pu écrire le Pentateuque? Nous convenons qu'il eût été difficile de le graver sur la pierre polie ou sur la brique cuite. Mais quelle impossibilité métaphysique, physique ou morale y avoit-il qu'il le gravât sur la brique molle; ou si la brique lui paroïssoit peu commode, sur le plomb, & au défaut du plomb, sur le bois?

Ainsi conséquence mal déduite; principe non-seulement douteux, mais faux: est-ce là, Monsieur, une maniere de raisonner fort concluante? est-ce bien ainsi que raisonnoient les *Aben-Ezra*, les *le Clerc* & les *Newton*?

§. II.

Si les caractères qu'on employoit du temps de Moïse, purent l'empêcher d'écrire le Pentateuque.

Du temps de Moïse, disent encore ces savans Critiques, on n'écrivoit qu'en hiéroglyphes. Or en employant ces caractères, on ne pouvoit écrire que la substance des choses, que l'on vouloit transmettre à la postérité, & non pas des histoires suivies & détaillées.

Mais d'abord, est-il bien certain, que du temps de Moÿse on n'écrivoit qu'en hiéroglyphes? La singularité d'une opinion n'est pas un titre, qui dispense d'en rapporter des preuves: où sont celles de vos Ecrivains?

Nous en avons au contraire, & ce semble, d'assez bonnes, que dès-lors les caracteres alfabétiques étoient connus. Telles sont entr'autres la nouveauté de votre sentiment & l'ancienneté du nôtre, la sorte de possession qui ne doit pas céder à des conjectures vagues & à des assertions dénuées de preuves; l'improbabilité, sur-tout dans votre systême, que Moÿse qui, de votre aveu, écrivit du moins *ses principales loix* & les événemens les plus intéressans de l'histoire de son peuple, l'ait fait en caracteres hiéroglyphiques, composés pour la plupart de figures d'hommes & d'animaux, lui qui, selon vous, défendoit *d'en sculpter aucune* (1), & qui, selon d'autres Savans,

(1) *Défendoit d'en sculpter aucune.* Voyez Phil. de l'Histoire.

M. de Voltaire va encore plus loin dans un autre endroit: il assure en termes exprès, *qu'il étoit défendu par le second article de la loi des Hébreux d'écrire en hiéroglyphes.* Il faut donc, ou que Moÿse n'ait point écrit même ses prin-

ne pouvoit ignorer que l'abus de ces caractères avoit été une des sources de l'idolâtrie Egyptienne ; enfin le peu de vraisemblance qu'il y a , qu'à ces caractères employés par le Législateur , & consacrés par Dieu même , on en eût substitué d'autres si différens , sans qu'il fut resté , dans nos écritures ni dans notre tradition , la plus légère trace d'un changement si remarquable.

A ces preuves , qui nous sont particulières , joignez le témoignage de l'Histoire même profane. Elle nous apprend , que presque tous les peuples ont regardé l'invention des lettres comme de la plus haute antiquité ; que les Assyriens , les Caldéens les croyoient aussi anciennes que leur Empire ; que les Egyptiens prétendoient que leur Thot ou quelqu'un de ses enfans en avoit été l'inventeur , *eux* , dit le célèbre Warburton (1) , qui

cipales loix , ce qui est contraire non-seulement à tous les témoignages de l'antiquité tant sacrée que profane , mais aux aveux mêmes de M. de Voltaire ; ou qu'il les ait écrites en lettres alphabétiques , ce qui contredit formellement l'opinion des Savans cités dans la Note. *Edit.*

(1) *Warburton* , &c. Ce Savant prétend que les hiéroglyphes Egyptiens ne devinrent sacrés qu'après l'invention des lettres , & qu'ils étoient sacrés dès le temps de Joseph. *Edit.*

n'attribuoient à leurs Dieux l'invention d'aucune chose , dont l'origine leur fût connue ; que ce peuple , dans toutes les sciences duquel Moyse fut instruit , avoit un alphabet politique & un sacerdotal , dès le temps de ses anciens Rois ; que Cecrops & Cadmus , qu'on croit , l'un antérieur au Législateur Juif , l'autre son contemporain , porterent dès-lors la connoissance des caracteres alphabétiques dans la Grece , &c.

Toutes ces traditions sur l'ancienneté des lettres , traditions si anciennes elles-mêmes , si répandues , qui s'accordent si bien avec nos saints livres , avoient sans doute quelque fondement , & méritent quelque créance , sinon dans les détails , au moins pour le fonds. L'incertitude même & la variété des opinions sur cette découverte , & la difficulté , ou plutôt l'impossibilité , malgré toutes les recherches des Savans , d'en assigner l'époque , annoncent qu'elle remonte incontestablement à des temps très-réculés. Ces raisons , Monsieur , ne sont-elles point assez plausibles , sur-tout contre une assertion déstituée de preuves ?

Il n'est donc pas certain , que du temps de Moyse on n'écrivoit qu'en hiéroglyphes. Nous allons voir qu'il ne l'est pas

davantage , qu'en employant ces caracteres il n'auroit pu écrire le Pentateuque.

Commençons par observer , que les caracteres de l'écriture représentative & hiéroglyphique éprouverent successivement divers changemens. D'abord on peignit grossièrement les objets tels qu'on les voyoit dans la nature , & ce fut là probablement la premiere écriture des anciens peuples Egyptiens , Caldéens , Chinois , &c. c'est même encore aujourd'hui celle de quelques nations de l'Amérique. Dans la suite on ne peignit plus ces objets en entier , on se contenta de tracer le contour de quelques-unes de leurs principales parties. Enfin on se borna aux lignes les plus nécessaires , pour les désigner. Telle est encore l'écriture des Chinois , selon quelques Savans ; & telle paroît avoir été celle de la plupart des peuples anciens , jusqu'à ce que , par un heureux effort de génie , on eût imaginé de dessiner , non plus les objets , mais les signes des pensées ; c'est-à-dire , les mots qui nous les rappellent.

Supposons maintenant , ce que vos Critiques n'ont point prouvé , que Moyse n'ait effectivement connu que les caracteres hiéroglyphiques de la premiere espece , lui étoit-il impossible , en les em-

ployant , d'écrire une histoire telle que celle du Pentateuque ; histoire abrégée & bornée au nécessaire ? Les Mexicains ne connoissoient que la premiere écriture représentative : ils avoient pourtant leur Histoire (1), depuis leur entrée dans le pays , jusqu'au temps où les Européens vinrent en faire la conquête ; & cette Histoire renfermoit leurs loix , les réglemens de leur police , les détails de leur gouvernement , &c. Pourquoi le Législateur des Hébreux n'auroit-il pu en écrire une semblable avec les mêmes caractères ?

Que s'il n'étoit pas impossible d'avoir des Histoires suivies & d'un certain détail , avec la premiere écriture représentative , à plus forte raison ne l'étoit-il pas dans la seconde , & moins encore dans la troisieme ; c'est-à-dire , dans l'hiéroglyphique courant. Les Chinois n'ont-ils pas des Histoires suivies & détaillées ? Leur écriture n'est pourtant , comme

(1) *Ils avoient pourtant leur Histoire , &c.* On conserve encore des fragmens de ces Histoires. Mais la plupart de ces précieux monumens furent détruits par les Conquérans Espagnols , qui les prenoient pour des livres de magie. Voyez les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres. *Aut.*

nous venons de le dire , que cette troisieme maniere hiéroglyphique , ou du moins elle en approche beaucoup (1). Or quelles preuves ont vos Critiques , que Moyse n'a pas connu la seconde , ou même la troisieme maniere d'écrire en hiéroglyphes ?

Donc , même en supposant que du temps de Moyse on ne connoissoit point encore les caracteres alphabétiques , il ne lui auroit pas été impossible d'écrire le Pentateuque.

En un mot , Monsieur , de quelque caractere & de quelque matiere qu'on se servît alors pour écrire , de votre aveu (2) , *chacun des peuples de la Palestine avoit déjà son Histoire , lorsque les Juifs entrèrent dans le pays.* Pourquoi donc Moyse n'auroit-il pu écrire la sienne en quarante ans ?

(1) *En approche beaucoup.* Voy. *ibid.* un savant Mémoire de M. de Guignes , sur l'écriture Chinoise. *Id.*

(2) *De votre aveu.* Voy. *Défense de mon Oncle.* Aut.



§. III.

Si l'état , où les Israélites se trouvoient dans le désert , pouvoit empêcher Moïse d'écrire le Pentateuque.

Le voici , disent vos grands Critiques , c'est qu'il étoit impossible de graver de gros livres dans un désert , où tout manquoit , &c.

Oui , de gros livres , de ces livres de douze ou quinze volumes *in-folio* qu'on voit dans vos bibliothèques , l'Encyclopédie , par exemple , ou tel autre ouvrage de cette étendue. Mais en comparaison , Monsieur , le Pentateuque est un petit livre.

Que dis-je , le Pentateuque ? Il en faut peut-être retrancher d'abord toute la Genèse : car vous n'êtes pas sûr , que Moïse ne l'avoit pas écrite avant de sortir de l'Égypte. Au moins n'y faut-il pas comprendre le Deutéronome , qui ne fut point écrit dans le désert.

Vous dites quelque part (1) , que Josué

(1) *Vous dites quelque part , &c.* On ne raisonne ici que d'après les aveux de M. de Voltaire ; car au fond il est probable , que par les paroles de la Loi , que Josué fit graver sur

le fit graver sur la pierre. Or le Deuteronomie est bien la cinquieme partie du Pentateuque. Pourquoi Moyse n'auroit-il pu faire graver le reste de même ? Il ne s'agissoit que d'y mettre quatre fois plus de temps.

Mais, diront vos Ecrivains, c'est précisément l'embarras. *Comment trouver ce temps dans un désert où l'on changeoit si souvent de demeure ?* Pas si souvent, Monsieur : on connoît à peu - près ces changemens ; il s'en faut bien qu'ils aient été aussi fréquens, que vous paroissez le croire. La route des Israélites est marquée dans les livres de Moyse : donnons-leur, si vous voulez, dix ans pour la faire, c'est beaucoup, & trop assurément (1) ; il restera pourtant encore trente ans de séjour. Croyez-vous qu'en trente ans ils n'auroient pu graver, même sur la pierre,

la pierre, il faut entendre non le Deuteronomie en entier, mais seulement les deux chapitres des bénédictions & des malédictions ; ou même les dix Commandemens. *Quelque part. Voy. Lettre d'un Quaker. Aut.*

(1) *Trop assurément.* Les différentes marches des Israélites dans le désert, ne donnent gueres qu'un total de quatre cent cinquante lieues, qu'ils purent faire, sans doute, en moins de dix ans, sans aller fort vite. *Aut.*

trois ou quatre livres auffi courts que ceux de la loi ?

Mais comment trouver tant de Graveurs dans un désert, où l'on n'avoit personne qui pût fournir des vêtemens, ni les tailler, ni même raccommo-der les sandales, où l'on manquoit des arts les plus nécessaires, où l'on n'avoit pas même de quoi faire du pain ?

Tant de Graveurs, Monsieur ! En fal-loit-il donc tant ? Et n'étoit-ce pas assez d'une douzaine pour graver en trente ans, même sur la pierre & en hiéroglyphes, trois ou quatre livres du Pentateuque ? Que s'ils ne furent gravés que sur le bois, comme vos Ecrivains conviennent qu'ils purent l'être, & en caracteres alphabétiques, comme il y a toute apparencé, jugez combien il aura fallu moins de temps & de Graveurs.

Dans un désert où l'on manquoit des arts les plus nécessaires, où l'on n'avoit pas même de quoi faire du pain (1). Mais

(1) *Faire du pain.* Admirez la justesse de ce raisonnement. « Les Israélites dans le désert, » faute de pain, vivoient de manne ; donc ils » avoient perdu l'art de la boulangerie. Ils » manquoient de cuirs & d'étoffes ; donc ils » n'avoient ni Cordonniers, ni Tailleurs ; donc » ils avoient perdu leurs Graveurs & l'art de la

pourquoi n'en pouvoit-on pas faire? Etoit-ce parce qu'on avoit perdu l'art de la Boulangerie, & qu'on n'avoit point de Boulangers? Point du tout: c'est qu'on n'avoit point de farine. Il en est de même des autres arts, dont vous parlez. Ce n'étoit ni de Cordonniers ni de Tailleurs, mais de cuirs & d'étoffes qu'on manquoit, supposé pourtant qu'on en manquât. Les matieres avoient été employées: mais les arts & les Ouvriers restoient. Pourquoi ne seroit-il donc plus resté de Graveurs, Artistes si nécessaires, sur-tout dans votre hypothèse. Il y a d'autant moins lieu de le croire, qu'on ne manquoit apparemment ni de bois ni de pierres pour graver, quoiqu'on pût manquer d'étoffes pour faire des habits, & de cuirs pour raccommoder les sandales.

« gravure; donc Moyse n'est pas l'Auteur du « Pentateuque. » N'est-ce pas là raisonner très-philosophiquement! Si je disois, les Hébreux qui n'avoient pas de Boulangers dans le désert, n'avoient probablement pas non plus de Cuisiniers: donc quand il tomba des cailles dans leur camp, elles y tombèrent toutes roties, ou ils les mangerent toutes crues; donc ils ont fait cuire Agag, & mangé de la chair humaine: ce seroit une foible imitation de cette rare Dialectique, *Aut.*

D'ailleurs , si Moyse n'avoit plus de Graveurs , comment Josué fit-il pour en trouver ? Croyez-vous qu'il en ait fait venir des Royaumes d'Og & de Sehon , ou qu'il ait envoyé les Israélites apprendre à graver dans les villes d'Haï & de Jéricho ?

Remarquons enfin que la loi , ou du moins la plus grande partie de la loi fut écrite près du mont Sinai , où Dieu la donnant à Moyse par partie , lui recommandoit à chaque fois d'aller écrire ce qu'il venoit de lui ordonner. Or les Israélites arriverent au mont Sinai quarante-huit jours après leur sortie de l'Egypte. Est-il probable qu'ils aient perdu en si peu de temps , tous leurs Graveurs ? Et par quelle raison faites-vous tomber de préférence , la mortalité sur ces Artistes ? Quoi ! il n'en sera pas resté du moins un ou deux , qui pendant le séjour du peuple Hébreu au pied de cette montagne , auroient pu former des Eleves ? Non ; Maîtres & Eleves , il faut que tout meure. Oh ! Monsieur , avouez qu'il est dur d'être obligé de tuer tant de gens , pour se tirer d'embarras. Croyez-moi , laissons-les vivre ; & convenons , que les Israélites , dans le désert , n'avoient perdu ni tous les arts , ni tous les Artistes ; cela

est beaucoup plus naturel & plus dans l'ordre commun des choses.

Moyse ne manqua donc pas de Graveurs de caracteres dans le désert ; il n'y manqua ni de pierres , ni de bois , ni de temps pour graver. Donc même dans les fausses hypothèses de vos Ecrivains , le séjour des Hébreux dans le désert , n'étoit point un obstacle qui pût l'empêcher d'écrire le Pentateuque.

Ainsi , Monsieur , aucune des raisons alléguées par vos Critiques ne prouve l'impossibilité , qu'ils prétendoient démontrer. Cette impossibilité est une chimere , leurs principes de fausses suppositions , & leurs raisonnemens de purs paralogismes.

Qu'on trouve de pareils raisonnemens dans Collins (1) , dans Tindal , on n'en est point surpris : le caractere de ces Ecrivains est connu. Mais , qu'un homme tel que vous , Monsieur , n'ait pas dédaigné de les transcrire , que vous vous soyiez

(1) *Dans Collins , dans Tindal , &c.* Nous ne les attribuons à ces Critiques , que sur l'autorité de M. de Voltaire , qui se trompe quelquefois. Il se pourroit bien qu'il les eût empruntées de quelques autres Ecrivains moins instruits encore , & moins de bonne foi. *Aut.*

abaissé à coudre ces vils lambeaux à votre texte, que vous les présentiez de sang froid à vos Lecteurs comme des observations utiles, voilà ce que nous aurons toujours de la peine à comprendre.

Nous prenons à votre gloire, Monsieur, le plus vif intérêt : nous ne croyons pas que les raisonnemens que nous venons de réfuter, soit que vous en soyez l'Auteur, ou seulement le Copiste, puissent jamais en rehausser l'éclat. Il nous semble qu'il seroit à propos de les retrancher de votre nouvelle Edition.

Nous sommes avec respect, &c.



L E T T R E IV.

Où l'on recherche , quels peuvent être les sentimens particuliers de l'illustre Auteur sur les caractères & les matieres , qu'on employoit pour écrire du temps de Moÿse. Variations & contradictions du docte Ecrivain sur ces deux objets.

- » Tel est l'homme en effet , il va du blanc au noir ,
- » Et condamne au matin ses sentimens du soir.

L'ART avec lequel votre Note est écrite, Monsieur, & le ton d'intérêt qu'on y remarque, nous avoient fait croire qu'aucun des sentimens, que vous y exposez & que vous attribuez aux plus savans Critiques, ne vous étoit indifférent. Nous nous étions persuadés sur-tout, que vous adoptiez leurs idées sur les caractères & les matieres, dont on faisoit usage pour écrire du temps de notre Législateur. Mais comme notre Lettre finissoit, on nous a remis cinq ou six nouvelles brochures, dans lesquelles vous parlez encore des caractères & des matieres qu'on employoit pour écrire du

temps de Moÿse. Nous les avons lues aussitôt , & nous les avons comparées entr'elles & avec vos autres ouvrages , dans l'espérance d'y trouver de nouvelles lumières , ou d'y apprendre du moins quels peuvent être vos sentimens particuliers sur ces deux objets.

Nous sommes-nous trompés , Monsieur ? Tout ce qui nous a paru résulter de cette comparaison , c'est que vous n'avez là-dessus , comme sur bien d'autres choses , ni principes fixes , ni sentiment arrêté ; & que d'accord avec vos Ecrivains dans quelques endroits , vous les contredites dans d'autres , & vous vous contredites vous-même de la manière la plus formelle , passant sans cesse d'une opinion à l'autre , selon que le caprice ou le préjugé du moment vous emporte (1). C'est ce que nous allons vous faire voir dans cette Lettre.

(1) *Vous emporte.* N'est-ce pas plutôt selon le besoin ? Il paroît en effet , que M. de Voltaire , indifférent au fond sur toutes les opinions , change de principes comme les Corsaires changent de pavillon , selon l'ennemi auquel ils veulent échapper ou qu'ils veulent surprendre. Cette manœuvre peut être utile ; mais est-elle savante ? Est-ce là *chercher la vérité & non la dispute* ? Edit.

— §. I.

Ses contradictions au sujet des caractères qu'on employoit pour écrire du temps de Moyse.

On a vu plus haut , que vous faites dire à vos Ecrivains dans votre *Note* , que du temps de Moyse on ne connoissoit point l'écriture alphabétique ; qu'on n'écrivoit qu'en hiéroglyphes ; que les Caldéens , les Phéniciens , les Egyptiens n'écrivoient pas autrement. Vous dites vous-même dans votre Philosophie de l'Histoire , que les Caldéens instruits , selon vous , avant les Phéniciens & les Egyptiens , graverent long-temps leurs observations & leurs loix en hiéroglyphes , & qu'ils ne connurent les caractères alphabétiques que très-tard.

Et voici ce qu'on lit dans votre *Diatrise* de M. l'Abbé Bazin sur Sanchoniaton.

» Sanchoniaton vivoit à-peu-près dans
 » le temps , où nous plaçons les dernières
 » années de Moyse. Cet Auteur Phé-
 » nicien avoue en propres termes , qu'il
 » a tiré une partie de son Histoire des
 » Ecrits de Thot , qui florissoit 800 ans
 » avant lui. Cet aveu , auquel on ne fait

pas assez d'attention, est un des plus curieux témoignages que l'antiquité nous ait transmis. Il prouve, qu'il y avoit déjà 800 ans qu'on avoit des livres écrits avec le secours de l'alphabet (1); que les nations pouvoient s'entendre les unes les autres par ce secours, & traduire réciproquement leurs ouvrages. Les Caldéens, les Syriens, les Phéniciens, les Egyptiens, les Indiens, les Persans devoient nécessairement avoir commerce ensemble, & l'écriture alphabétique devoit faciliter ce commerce «.

Quoi! Monsieur, *du temps de Moïse on ne connoissoit point les lettres alphabétiques; on n'écrivoit qu'en hiéroglyphes; les Phéniciens, les Egyptiens n'écrivoient pas autrement: & le Phénicien Sancho- niaton, contemporain de Moïse, s'il ne lui étoit pas antérieur, écrivoit en lettres*

(1) *Avec le secours de l'alphabet.* L'aveu de Sancho niaton ne prouve point du tout ce que M. de Voltaire en conclut. Pour que Sancho niaton ait tiré une partie de son histoire des livres de Thot, il n'étoit pas nécessaire que ces livres fussent écrits en caracteres alphabétiques. Sancho niaton pouvoit entendre l'écriture hiéroglyphique, ou se la faire expliquer par les Prêtres d'Egypte. *Edit.*

alphabétiques ! 800 ans avant lui on avoit en Égypte des livres écrits avec le secours de l'alphabet ! & dès-lors les nations pouvoient s'entendre & commercer entr'elles par ce secours ? Y a-t-il contradiction plus formelle ?

Mais en voici qui ne le font pas moins. Vous dites dans votre Philosophie de l'Histoire, (art. Phéniciens) que *tout ce qui nous reste de monumens antiques nous avertit que Sanchoniaton vivoit à-peu-près du temps de Moÿse : & vous ajoutez un peu plus bas , que son livre , écrit ; s'il faut vous en croire , en lettres alphabétiques , est d'une antiquité prodigieuse. Voilà donc ces caracteres alphabétiques dont l'invention , selon vous , fut très-tardive , même chez les peuples les plus anciennement instruits ; les voilà , dis-je , d'une prodigieuse antiquité : & le Législateur , assez récent de la nation Juive , selon vous , très-récente étoit , selon vous , contemporain d'un Auteur prodigieusement ancien. Sont-ce là , Monsieur , des assertions , qu'on puisse aisément concilier entr'elles ?*

§. II.

Qu'il contredit encore ses Ecrivains, & qu'il se contredit lui même au sujet des matieres, dont on faisoit usage pour écrire du temps de Moÿse.

Vous ne vous accordez pas mieux avec vos Ecrivains & avec vous-même, en parlant des matieres qu'on employoit pour écrire du temps du Législateur Juif. Vous assurez dans votre Philosophie de l'Histoire, qu'avant les hiéroglyphes on veignoit grossièrement ce qu'on vouloit faire entendre. On savoit donc faire usage des couleurs; on s'en servoit; &, selon vos Ecrivains, du temps de Moÿse; c'est-à-dire, selon eux, dans le temps des hiéroglyphes, on ne s'en servoit pas: graver ses pensées sur la pierre, sur le plomb & sur le bois, étoit la seule manière d'écrire.

Ce n'est pas tout, selon vos Critiques on écrivoit sur la pierre, sur la brique, sur les métaux & sur le bois. Vous dites de même, (Philosophie de l'Histoire), que les Caldéens gravoient leurs observations sur la brique, & que les Egyptiens gravoient l'écriture sur le marbre & sur le bois. Ainsi, à vous en croire,

& à en croire vos Critiques , la pierre n'étoit pas la *seule matiere sur laquelle on écrivoit alors.*

Mais , à vous en croire , dans vos Lettres d'un Quaker à l'Evêque Georges & ailleurs , *on n'écrivoit alors que sur la pierre.* Assurément (1) ces contradictions sont palpables.

§. III.

Réflexions sur l'opinion du Quaker ; qu'elle est absurde.

Arrêtons-nous , Monsieur , un moment sur cette singuliere prétention du Quaker , interprête de vos sentimens.

» *Tu ne devrois pas ignorer* , dit-il à
 » l'Evêque (2) avec le ton le plus dog-

(1) *Ces contradictions sont palpables.* Qu'importe ? si les contradictions déplaisent à quelques Lecteurs , elles sont très-utiles à quelques Ecrivains. Ils en retirent au moins cet avantage , qu'il faut qu'ils aient raison , soit quand ils nient , soit quand ils affirment. *Aut.*

(2) *A l'Evêque , &c.* Nous ne connoissons ce Prélat que par ses écrits ; mais nous croyons que le Quaker , malgré tout le fastueux étalage de son érudition Angloise , pourroit aller à son école sur plus d'une matiere , & prendre de ses leçons avec quelque profit. *Edit.*

matique, qu'on n'écrivoit alors que sur la pierre (1).

Tu ne devrois pas ignorer ! On peut l'ignorer assurément sans manquer à aucun devoir. Une opinion absurde n'est pas une connoissance qu'on soit dans l'obligation d'acquérir.

On n'écrivoit que sur la pierre ! J'aurois autant dire qu'on ne tailloit que le granite, & qu'on ne bâtissoit que des pyramides. Les arts commencent-ils parce qu'ils ont de plus difficile ? Est-ce là, Monsieur, leur marche ordinaire ?

Mais écoutons le Primitif, & voyons quelles sont ses preuves. On n'écrivoit, dit-il, que sur la pierre, puisqu'il est dit

(1) Que sur la pierre. M. de Voltaire assure de même dans un autre endroit (défense de mon oncle) que le *Vedam*, selon lui, l'un des trois plus anciens livres du monde, étoit écrit sur la pierre, & en caractères hiéroglyphiques. On doit apparemment en dire autant du livre de Job, que plusieurs Savans, dit-il, ont cru, avec raison, antérieur à Moïse de sept générations. Mais, outre que des livres écrits sur la pierre seront toujours des choses un peu difficiles à persuader & à croire, n'y a-t-il pas quelque inconséquence à admettre des livres écrits sur la pierre, & à nier que Moïse ait pu, en plus de trente ans, faire écrire le Pentateuque sur la pierre ? Aut.

dans *Josué*, qu'il écrivit sur des pierres le *Deuteronome*. Fort bien : si l'on disoit : » Le traité fait il y a quelques années, entre les Russes & les Chinois, » sur les frontieres des deux Empires, y » fut écrit sur la pierre ; donc il y a » quelques années, les Russes n'écrivent que sur la pierre, & les Chinois n'avoient ni encre ni papier « : trouveriez-vous, Monsieur, ce raisonnement fort juste ? C'est pourtant ainsi que votre Quaker raisonne : il conclut brusquement du particulier au général ; conclusion de Poëte ou de Trembleur (1).

De ce que l'Écriture remarque que le *Décatalogue* & , selon lui, le *Deuteronome*, furent écrits sur la pierre, il infere qu'on n'écrivoit que sur la pierre. Il auroit dû, en inférer précisément tout le contraire. En effet, l'Écriture auroit-elle observé que le *Décatalogue* & le *Deuteronome*, ou plutôt une partie du *Deuteronome*, furent écrits sur la pierre, si l'on n'écrivoit pas autrement ? Et pourquoi étant si souvent question d'écrire

(1) *De Poëte ou de Trembleur*. Il y a des Poëtes qui raisonnent juste, & des Trembleurs pleins de sens, matieres de Religion mises à part. *Edit.*

dans le Pentateuque , n'est-il parlé d'écrire sur la pierre que dans ces deux occasions ? Enfin quand Josué fit écrire , selon le Quaker , le *Deuteronome* sur la pierre par ses Graveurs , il faut dire qu'il eut la patience de le leur dicter de vive voix , ce qui n'est pas croyable , ou qu'il le leur donna écrit sur une autre matiere , autrement c'eût été un double emploi (1). Donc on n'écrivoit pas seulement sur la pierre.

Si du temps de Moÿse on n'écrivoit que sur la pierre , la ville de Cariat-Sepher (dont , par parenthèse , il vous plaît de faire un pays) devoit être un beau magasin de pierres , pour peu que les Cananéens écrivissent ! car c'étoit , selon vous , le dépôt de leurs archives à l'entrée des Hébreux dans la Palestine. Et les livres de compte des Négocians de Tyr , qui sans doute écrivoient beaucoup (2) , étoient de gros tas de pierres ;

(1) *Double emploi.* Il est clair , que les Ouvriers devoient avoir sous les yeux des modeles de ce qu'on vouloit qu'ils gravassent , sur-tout si il s'agissoit de graver des livres ou quelque ouvrage d'une certaine étendue ; & il n'est pas moins clair que ces modeles n'étoient pas gravés sur la pierre. *Edit.*

(2) *Ecrivoient beaucoup.* En effet , dit très-

& les feuillets du livre de Sanchoniaton étoient autant de pierres polies ; & quand les Rois d'Egypte remettoient à leurs Couriers ces lettres d'Etat, qui donnerent naissance au caractère épistolique , c'étoit de pierres qu'ils les chargeoient ; & c'étoit des pierres que les Prêtres Egyptiens portoient , lorsqu'ils promenoient en procession dans leurs villes les livres nombreux de leur Thot ! Votre Quaker dévore toutes ces absurdités. En vérité, Monsieur, y pense-t-il , ou se joue-t-il de la simplicité de ses Lecteurs ?

Il est vrai pourtant qu'on écrivoit alors sur la pierre : mais qu'y écrivoit-on ? C'étoit, dit le savant Comte de Caylus,

bien M. de Voltaire (*défense de mon oncle*)
 « si l'on cultivoit alors les sciences dans la
 » petite ville de Dabir , combien devoient-
 » elles être en honneur dans Sidon & dans
 » Tyr , qui étoient appellés le pays des livres ,
 » le pays des archives ? » *Aut.*

Nous savions que la ville de *Dabir* s'appelloit *la ville des livres* , *la ville des archives* : mais nous ignorions qu'on eut donné aux villes de Tyr & de Sidon le nom de *pays des livres* , *pays des archives*. C'est une anecdote que ce savant Critique veut bien nous apprendre : nous lui en faisons nos sinceres remercimens ; nous souhaiterions seulement , qu'il eût daigné nous dire d'où il l'a tirée. *Edit.*

les monumens publics. Destinés à résister aux injures de l'air & à la durée des temps, ils étoient gravés alors, comme aujourd'hui, sur la pierre & sur l'airain. Mais tout le reste, *on l'écrivoit alors, comme aujourd'hui, sur tout ce qui peut recevoir l'écriture.*

Vous trouverez peut-être, que nous nous sommes trop appesantis sur une opinion, dont l'absurdité saute aux yeux. Nous aurions supprimé tout ce que nous venons d'en dire, si nous ne l'eussions trouvée que dans la *Lettre d'un Quaker.* Mais on en voit des traces jusques dans un de vos plus sérieux Ecrits (1), où vous faites dire à d'illustres Savans, que *les Histoires & les Loix, de Moyse & de Josué, auroient été gravées sur la pierre, si en effet elles avoient existé* (2). On la

(1) *Plus sérieux Ecrits.* Voyez Phil. de Hist. art. MOYSE. *Aut.*

(2) *Si elles avoient existé.* C'est ainsi que M. de Voltaire, dans la Philosophie de l'Hist. art. MOYSE, fait raisonner *Aben-Ezra, Numenez, Maimonide, le docteur le Clerc, Middleton, les Savans connus sous le nom de Théologiens de Hollande, & même le grand Newton.* Mais ce raisonnement n'est point d'eux : le Philosophe auroit pu se dispenser de leur en faire les honneurs. Pourquoi faire dire à de grands hommes une ineptie ? *Aut.*

retrouve encore dans d'autres brochures ; & elle vient de reparoître tout récemment dans un Ecrivain d'ailleurs instruit : tant l'erreur la plus invraisemblable , accréditée par un nom célèbre , est prompte à se répandre ! C'est ce qui nous a décidé à en parler avec plus d'étendue que nous n'avions d'abord dessein de le faire.

On peut encore observer ici , comme dans la Note , qu'il distingue soigneusement *le docteur le Clerc* d'avec les Savans connus sous le nom de *Théologiens de Hollande*. L'illustre Ecrivain oublie-t-il que *le Clerc* avec un , ou tout au plus deux de ses amis , furent les Auteurs du Livre intitulé : *Sentimens de quelques Théologiens de Hollande* ? ou bien , auroit-il voulu persuader à ses Lecteurs , que ces *Théologiens* formoient une compagnie nombreuse de Savans , dont *le Clerc* n'étoit pas , & qu'il faut par conséquent le compter à part ? Ce seroit une maniere assez commode de multiplier les autorités , mais que tout le monde apparemment n'approuveroit pas.

Dolus an virtus , quis in hoste requirat ? C'est , à ce qu'il paroît , la maxime de quelques Ecrivains modernes ; mais si elle est quelquefois utile , elle n'est jamais honnête ; & les avantages qu'elle peut procurer , ne sont pas de durée. *Edit.*

§. IV.

Sur le reproche d'inconséquence & de contradiction , qu'il fait à l'Auteur d'Emile.

Revenons. Vous riez des inconséquences , des contradictions du *pauvre Jean-Jacques* ; & il faut avouer qu'elles sont un peu fréquentes. Mais le *pauvre Jean-Jacques* n'auroit-il pas à son tour quelque droit de rire des vôtres ; & si ce *petit bon homme* s'avisait de les relever , ne pourroit-il pas amuser le Public à vos dépens (1) ? Prenez-y garde , Monsieur , *Loripedem rectus derideat , Æthiopem albus.*

Non , vous n'avez pas droit de reprocher des inconséquences & des contradictions à personne , après toutes celles

(1) *A vos dépens.* Notre dessein n'est pas ici de jeter la division dans le camp ennemi : elle n'y est que trop , au grand scandale de la Philosophie. Si pourtant le Citoyen de Geneve alloit par hasard se mettre à faire la revue de quelques-unes des brochures du savant Critique , ce seroit , sans doute , un adversaire plus redoutable , que de malheureux Juifs , qu'on croit pouvoir négliger ou fouler aux pieds sans crainte. *Aut.*

qu'on vient de voir, & tant d'autres ; qu'on remarque à tout instant dans vos ouvrages.

Ces contradictions sans nombre , ces variations continuelles annoncent-elles un Ecrivain instruit des matieres qu'il traite ; un homme vrai , qui n'avance rien qu'après s'en être assuré ; un guide éclairé & de bonne foi , auquel on puisse s'abandonner sans réserve ? ou un esprit superficiel , qui , n'ayant rien approfondi, tourne à tous les vents de l'opinion ; qui , indifférent sur le vrai comme sur le faux , ne tient à rien qu'au desir de se distinguer du reste des hommes , en combattant des faits qu'ils réverent, & qui dans ce dessein compile sans choix les objections, non-seulement les plus absurdes , mais les plus contradictoires ; comme s'il se faisoit un jeu d'essayer jusqu'où peut aller la crédulité du public , & la confiance aveugle de ses profélytes en tout ce qu'il lui plaît d'avancer ? Voilà , Monsieur, les jugemens, que nous craignons pour vos Ecrits , & que nous souhaitons que vous préveniez, en y mettant, sur les objets dont nous venons de parler & dont nous parlerons par la suite , plus de vérité & plus d'accord.

Nous sommes , avec les sentimens les plus sinceres & les plus respectueux, &c.

L E T T R E V.

Où l'on répond aux objections rapportées dans la Note contre l'Histoire de l'adoration du Veau d'or.

APRÈS avoir inutilement opposé au sentiment commun des Juifs & des Chrétiens, qui croient Moysé Auteur du Pentateuque, l'impossibilité où vous prétendez qu'il étoit de l'écrire, vous passez, Monsieur, de cette objection générale & extrinseque, à des difficultés particulières, que vous tirez du fonds même de l'Ouvrage. Vous vous attachez à quelques-uns des faits qui y sont rapportés, & vous les représentez, d'après vos Ecrivains, comme faux, impossibles & absurdes.

Ici, Monsieur, la question change : elle devient tout autrement intéressante, & il eût été bon d'en avertir vos Lecteurs. Que Moysé ait pu écrire le Pentateuque, ou qu'il ne l'ait pas pu, qu'il l'ait écrit tel que nous l'avons, ou que les Scribes publics & les Prophetes y aient fait quelques légères additions, &c.

ce ne font là que des points de critique sur lesquels chacun peut , au risque de se tromper , embrasser à son choix l'opinion qu'il juge la plus probable. Mais si plusieurs des principaux faits racontés dans ces livres , sont évidemment incroyables & faux , l'ouvrage n'est digne ni de Moyse ni d'aucun Écrivain dirigé par l'esprit de Dieu. Prouver cette fausseté , ce seroit détruire tout à la fois & l'autenticité & l'inspiration de ces livres respectés pendant tant de siècles. Tel est apparemment le but que se proposent vos Ecrivains , lorsque tournant les faits à leur manière , & en altérant à leur gré les circonstances , ils cherchent à leur donner un air d'in vraisemblance & d'absurdité , qui puisse révolter les Lecteurs.

L'adoration du veau d'or est un de ceux qu'ils ont le plus vivement attaqués. Ce fait leur paroît impossible en lui-même , inconcevable dans ses circonstances , plein d'injustice & de barbarie dans ses suites ; d'où ils concluent , *que tout ce chapitre a été ajouté aux livres de Moyse , ainsi que plusieurs autres.*

Nous allons exposer leurs difficultés & tâcher d'y répondre. Nous nous permettrons d'en changer l'ordre , mais nous n'en dissimulerons aucune.

§. I.

S'il est impossible à la Chymie la plus savante de réduire l'or en poudre qu'on puisse avaler.

Si l'on en croit ces Ecrivains , *il est impossible de réduire l'or en poudre qu'on puisse avaler , & l'art de la plus savante Chymie (1) n'y suffit pas.*

(1) *La plus savante Chymie.* Dans le Dictionnaire Philosophique , art. MOYSE , on dit seulement que cette opération étoit impossible à la Chymie ordinaire non encore inventée. Nous ne savons pas précisément jusqu'où peut aller ce que l'Auteur juge à propos d'appeller la Chymie ordinaire. Mais nous savons que dès-lors les Egyptiens exploitoient des mines d'or & d'argent , qu'ils connoissoient la manipulation très-difficile de l'étain , qu'ils avoient l'art de purifier ces métaux , qu'ils embaumoient les corps avec des préparations chymiques , qui les ont conservés jusqu'à nos jours , &c. & qu'ainsi une Chymie , ou du moins des opérations chymiques assez savantes , étoient déjà inventées.

Remarquons encore comme le Dictionnaire s'accorde avec la Tolérance. Dans l'un , ce n'est qu'à la Chymie ordinaire ; dans l'autre , c'est à la Chymie la plus savante que cette opération étoit impossible. Edit.

Sont-ils bien sûrs de ce qu'ils avancent ? ou s'ils n'en ont point de certitude, comment décident-ils avec tant de hardiesse ?

Je ne citerai point ici nos Chymistes. Vous n'ignorez pas que les Hébreux ont depuis long-temps des connoissances en ce genre, & que plus d'une fois de grands Rois n'ont pas dédaigné de se servir des descendans d'Abraham, pour la fonte de leurs métaux. Non : c'est par vos Chrétiens mêmes que nous voulons confondre ces baptisés incrédules.

Sthal étoit Chrétien, & un Chymiste du premier ordre : il n'a pourtant pas raisonné comme eux. Il n'a pas dit : Je ne fais comment cette dissolution peut s'opérer ; donc elle est impossible ; donc le Législateur Juif nous a fait un conte absurde, ou ce conte a été *ajouté à ses livres, ainsi que plusieurs autres*. Plus habile & moins présomptueux, il a jugé qu'un Auteur ancien, & le plus ancien que nous connoissions, un Auteur regardé comme inspiré depuis tant de siècles, & par tant de peuples, méritoit bien qu'on ne le condannât point sans quelque examen ; & qu'avant de prononcer, comme vos Critiques, d'un ton décisif & tranchant, cette prétendue impossibilité, il convenoit de s'en assurer & de la conf-

tater par diverses expériences. Qu'est-il arrivé ? Que ses recherches l'ont conduit à un moyen très-simple d'exécuter sans peine ce que vous croyez impossible sans miracle. Lisez , Monsieur , dans ses *Opuscules* , sa dissertation sur ce sujet , vous y verrez » que le sel de tartre mêlé » au soufre , *dissout l'or au point de le » réduire en une poudre qu'on peut » avaler* «.

Nous pourrions vous renvoyer encore aux Mémoires de votre Académie des Sciences : mais vous ne les lisez pas , sans doute , vous , Monsieur , qui prétendez que *dans ces quatre-vingt volumes , il n'y a que de vains systèmes , & pas une chose utile* (1). Jetez du moins un coup d'œil sur l'Ouvrage intitulé : *Origine des Loix , des Sciences & des Arts* , ou sur le *nouveau Cours de Chymie* d'un de vos plus savans Médecins ; vous y trouverez que » le Natron , ma- » tière connue dans l'Orient , & sur-tout

(1) *Pas une chose utile.* Voyez *seconde suite des Mélanges* , édit. de Gen. pag. 304 ; & remarquez que rien n'est plus opposé à l'esprit de systèmes que l'esprit de cette Académie. Une de ses premières maximes est de n'en adopter aucun. *Aut.*

» près du Nil , produit le même effet ;
 » que Moyse connoissoit parfaitement
 » bien toute la force de son opération (1) ;
 » & qu'il ne pouvoit mieux punir l'in-
 » fidélité des Israélites qu'en leur faisant
 » boire cette poudre , parce que l'or
 » rendu potable par ce procédé , est d'un
 » goût détestable.

Cette possibilité de rendre l'or potable a été répétée cent fois , depuis Sthal & Senac , dans les ouvrages & dans les leçons de vos plus célèbres Chymistes , d'un Baron , d'un Macquer , &c. Tous sont d'accord sur ce point. Nous n'avons actuellement sous les yeux , que la *nouvelle Edition de la Chymie de le Fevre*. Il l'enseigne comme tous les autres , & il ajoute » que rien n'est plus
 » certain , & qu'on ne peut plus avoir
 » là-dessus le moindre doute (2).

(1) *De son opération*. Moyse avoit été instruit dans toutes les sciences des Egyptiens. Or l'art de fondre les métaux & de les purifier fut connu de ce peuple dès le temps de ses premiers Rois. C'est ce qu'assurent plusieurs Historiens anciens , Diodore de Sicile , Agatharchides , &c. Il paroît que ce fut des Egyptiens que les Grecs apprirent à travailler les métaux.

Aut.

(2) *Le moindre doute*. Aben-Ezra avoit déjà

Qu'en pensez-vous, Monsieur ? Le témoignage de ces habiles gens ne vaut-il pas bien celui de vos Critiques ? Et de quoi s'avisent aussi ces Incirconcis ? *Ils ne savent pas de Chymie, & ils se mêlent d'en parler ; ils auroient pu s'épargner ce ridicule.*

Mais vous, Monsieur, quand vous transcriviez cette futile objection, ignoriez-vous que le dernier Chymiste seroit en état de la réfuter ? La Chymie n'est pas votre fort : on le voit bien. » Aussi » la bile de Rouelle (1) s'échauffe, ses » yeux s'allument, & son dépit éclate, » lorsqu'il lit, par hazard, ce que vous

soupçonné que c'étoit par un procédé chymique, que Moÿse avoit rendu l'or potable. Quelque temps après Aben-Ezra, un autre Rabin écrivit qu'il avoit été lui-même témoin d'une semblable opération ; mais on en avoit douté jusqu'à Sthal. Voyez à quoi il sert qu'on fasse des découvertes, puisque tant d'années après, on nous répète encore les vieilles erreurs. *Aut.*

(1) *De Rouelle.* Cet homme célèbre, mort depuis la seconde édition de ces Lettres, jouissoit de la réputation très-méritée de premier Chymiste de France. On nous assure que les endroits où il est question de Chymie, ne sont pas ceux qu'il admiroit dans les Ecrits de M. de Voltaire. *Chret.*

» en dites en quelques endroits de vos
 » Ouvrages (1) «. Faites des vers, Mon-
 sieur, embouchez la Trompette Epique;
 disputez le prix aux Euripide & aux So-
 phocle; mais laissez là l'art des *Pott* &
 des *Margraff*.

Voilà donc la principale objection de
 vos Ecrivains, celle qu'ils avançoient avec
 le plus de confiance, pleinement détruite:
 passons à une autre.

§. II.

*S'il falloit un miracle ou trois mois de
 travail pour jeter en fonte le veau d'or.*

Ces doctes Critiques soutiennent en-
 core, qu'il étoit impossible sans miracle,
 de jeter en fonte le veau d'or en moins
 de trois mois. Ils se trompent encore,
 ou ils veulent tromper.

Ils s'imaginent apparemment que ce

(1) *Vos Ouvrages*. Quoi qu'en ait dit M. de
 Voltaire, il est certain que le passage marqué
 par des guillemets, ne se trouvoit point dans
 l'édition publiée à Paris, chez Laurent Prault,
 avec Approbation & Privilége. Mais puisque
 l'illustre Ecrivain l'a cité, & qu'il n'en paroît
 pas mécontent, nous avons cru pouvoir le re-
 mettre dans celle-ci. *Aut.*

veau d'or étoit un colosse. Mais, Monsieur, vous n'avez point oublié, que dans l'idée de nos peres, il étoit destiné à être porté à la tête de leur armée. *Faites-nous*, disoient-ils, *des Dieux qui nous précédent*. Vous pouvez bien penser que dans ce dessein, il n'étoit pas nécessaire, que cette statue fût aussi pesante que le cheval d'Henri IV, ou que le Laocoon de Marly. Ces Critiques auront vu, sans doute, le veau d'or représenté dans quelque tableau d'après le caprice du Peintre, & ils auront conclu de la peinture à l'original. Mais la conclusion n'est pas juste. Vous le savez, Monsieur; les Peintres ne sont pas toujours des autorités sûres, non plus que les Poëtes.

Quelques-uns de vos Chrétiens ont écrit, que ce veau d'or étoit un corps humain surmonté d'une tête de veau, dans le goût de ces Anubis à tête de chien, qu'on montre dans les cabinets des curieux, ou de ces Chérubins à tête de veau, dont vous parlez quelque part. Vous voulez, Monsieur, que cette Idole ait été un *Apis*, à la bonne heure. Mais croyez-vous que pour jeter en fonte un Anubis ou Apis portatif & grossièrement travaillé, comme tous les ouvrages des

Egyptiens, les Maîtres de nos peres dans les arts (1), il eût fallu nécessairement un miracle ?

Nous ne dirons pas que nos ancêtres ont peut-être eu quelque procédé que nous ne connoissons pas, qui pouvoit accélérer l'opération : cette conjecture pour-

(1) *Les Maîtres de nos peres dans les arts, &c. Maîtres ignorans & sans goût, selon cet Ecrivain. Car c'est maintenant sa manie de vouloir que les Egyptiens aient été le peuple le plus méprisable, après nous pourtant, qu'il y ait jamais eu sur la terre. Les Egyptiens, dit-il, peuple en tout méprisable, quoi qu'en disent les admirateurs des pyramides ; comme si les pyramides étoient les seuls monumens qui aient valu aux Egyptiens l'admiration de la postérité, & qu'on n'eut jamais rien dit de leurs autres édifices, de leurs Temples, de leurs Palais, de tant d'autres ouvrages aussi utiles que superbes. L'illustre Ecrivain a-t-il oublié ces belles & larges chaussées, ces levées nombreuses d'où les villes dominant sur les flots, ne voyoient dans les inondations du fleuve, que la fertilité du pays ; ces vastes lacs, réservoirs immenses des eaux, sans lesquelles les terres eussent été stériles ; ces canaux, qui, distribuant les mêmes eaux de toutes parts, facilitoient le commerce & entretenoient l'abondance, &c. ? Ne connoît-il des Egyptiens que leurs pyramides ? Mais le déclamateur Bossuet avoit vanté l'Egypte, & n'avoit rien dit de la Chine ; il falloit bien vanter la Chine, & rabaisser l'Egypte. Edit.*

ant, après ce que nous venons de dire, ne paroîtroit pas sans fondement. Entrez seulement, Monsieur, chez le premier Fondateur: je vous réponds, que si vous lui fournissez les matieres dont il pourroit avoir besoin, que vous le pressiez & que vous le payiez bien, il vous fera un pareil ouvrage en moins d'une semaine. Nous n'avons pas cherché long-temps, & nous en avons trouvé deux, qui ne demandoient que trois jours. Il y a déjà loin de trois jours à *trois mois*; & nous ne doutons pas que si vous cherchez bien, vous pourrez en trouver qui le feront encore plus promptement.

§. III.

Si Aaron jetta le veau d'or en fonte en un seul jour.

Dans le dessein de rendre le miracle plus nécessaire, ou l'absurdité du prétendu conte plus palpable, ces Critiques avancent, que *le peuple s'adressa au frere de Moïse, pour avoir le veau d'or, la veille du jour même où celui-ci descendit de la montagne, & qu'Aaron le jetta en fonte en un seul jour.*

Mais où ces Ecrivains ont-ils pris ces

particularités ? Dans leur imagination sans doute : car ce n'est certainement pas dans l'Écriture. Le jour où le peuple demanda cette Idole , n'y est fixé en aucun endroit , non plus que le temps qu'Aaron mit à la faire.

S'il est donc naturellement impossible comme ils le prétendent , que le veau d'or ait été jeté en fonte *en un seul jour* . si c'est un fait absurde ou inexplicable sans miracle , ce qui revient au même : selon eux ; ce fait , ce n'est pas Moïse : c'est eux-mêmes qui l'avancent. De quel front l'attribuent-ils à l'Ecrivain sacré , qui n'en dit rien ? Il est aisé de trouver des absurdités dans un Auteur , quand on lui fait dire tout ce qu'on veut , & qu'on lui impute sans scrupule les idées bizarres qu'on enfante soi-même.

Ainsi , Monsieur , trois jours & peut-être moins suffisoient pour jeter en fonte le veau d'or ; & il n'est dit nulle part qu'Aaron n'y en mit qu'un. Jugez , si l'objection de vos Critiques est solide.



§. IV.

Il étoit impossible aux Juifs de fournir assez d'or pour faire cette statue.

Collins, Tindal, Bolingbroke, &c. ne conçoivent pas (1) que les Juifs, qui

(1) *Ne conçoivent pas, &c. Eh! qu'importe qu'ils conçoivent ou qu'ils ne conçoivent pas? s'ils ne conçoivent pas non plus, que l'art de Chymie la plus savante peut dissoudre l'or au point de le rendre potable. Cependant on vient à voir que rien n'est plus certain. Ils n'imaginent pas, ils ne conçoivent pas, &c. Quels principes de raisonnement! il n'est point de source plus féconde en paralogismes & en fausses conséquences. C'est de tels antécédens que le peuple ignorant conclut, que les tours passe-passe sont des opérations de magie, que tous les Joueurs de gobelets sont des magiciens. Tous les raisonnemens de ce genre peuvent se réduire au syllogisme suivant. « Moi, ignorant ou bel esprit (car il n'importe) qui ne conçois ni les forces de la nature, ni les ressources de l'industrie, qui n'ai qu'une teinture légère des arts & de leurs procédés, qui n'ai étudié que superficiellement l'Histoire des anciens peuples, leurs langues & leurs usages, je renferme dans mon étroite & faible conception toutes les idées de l'être & du possible. Or je ne conçois pas que telle chose soit ou puisse être. Donc, &c. » La*

n'avoient pas de quoi raccommo-
der leur sandales , aient demandé un veau d'o-
r massif.

Ce dernier mot , sur lequel ils ap-
puient avec complaisance , & que vous
répétez avec affectation , ne peut plu-
nous en imposer. Tout massif qu'a pu
être le veau d'or , nous venons de voir
qu'il étoit portatif , & que par conséquent
il ne pouvoit être d'un poids fort con-
sidérable.

*Mais enfin , direz-vous , comment les
Juifs ont ils pu fournir assez d'or pour
faire même un veau d'or portatif !*

Comment ! l'Exode va vous l'appren-
dre : ce fut , dit l'Ecrivain sacré , en re-
mettant entre les mains d'Aaron les bou-
cles & les pendans d'oreilles d'or de leurs
femmes , de leurs fils & de leurs filles.

Supposons, Monsieur, que sur les deux
millions d'ames à quoi montoit le peuple
Hébreu , selon vos propres calculs , il n'y
ait eu que cent cinquante mille , tant
femmes , que filles & garçons , qui
aient porté des pendans d'oreilles d'or ;
& n'estimons chaque paire de boucles &

réponse est , que cette proposition je renferme ,
&c. qui rarement exprimée est toujours sous-
entendue , n'est ni modeste , ni vraie. *Aut.*

pendans qu'à un gros : vous voyez que suis bien éloigné de porter les choses si haut. Croyez-vous , Monsieur , que cent cinquante mille gros d'or ne suffisent pas pour faire un veau d'or portatif ?

Que répondront à cela vos Savans ? diront-ils que les femmes & les enfans des Hébreux aient été dans l'usage de porter des boucles & pendans d'oreilles d'or ? Mais outre que l'Ecrivain sacré nous l'assure , dès le temps d'Abraham on connoissoit cette sorte d'ornement dans la Palestine & les pays voisins ; c'étoit la coutume des Ismaélites d'en porter , même en allant au combat (1) ; encore à présent les Arabes , leurs descendans & les habitans des mêmes déserts , en font une de leurs plus ordinaires parures : enfin l'usage en étoit commun parmi les Egyptiens. Pour quelle raison les Hébreux n'en

(1) *En allant au combat.* Il est rapporté au chapitre VIII. du livre des Juges , que les Ismaélites ayant fait présent à Gédéon de tous leurs bijoux de cette sorte , qu'ils avoient enlevés des Madianites vaincus , les boucles & pendans d'oreilles seuls se trouverent monter à dix-sept cents sicles d'or , c'est-à-dire , selon quelques Ecrivains , à plus de deux mille cinq cents sicles. *Aut.*

auroient-ils point eus? Vous croyez peut-être qu'ils avoient laissé ces bijoux en Egypte, ou que l'or de leurs pendans d'oreilles s'étoit usé dans l'espace de trois mois, comme les *semelles de leurs sandales!*

Mais, dites-vous, *les Juifs étoient un peuple pauvre.* Nous ne tarderons pas à vous faire voir, qu'il s'en falloit bien qu'ils le fussent, du moins, au point que vous le supposez. Mais je veux qu'il l'aient été; falloit-il qu'ils fussent fort riches, pour qu'il se trouvât, sur plus de deux millions d'ames, cent cinquante mille personnes, qui eussent un bijou d'un gros d'or? Que savez-vous même, si la plupart de ces pendans d'oreilles ne faisoient pas partie des effets précieux qu'ils avoient empruntés de leurs anciens Maîtres?

Concluons, Monsieur, que cette difficulté ne vaut pas mieux que les précédentes (1).

(1) *Précédentes.* Comment tirer une difficulté solide de la quantité d'or qui devoit entrer dans une statue dont on ignore les proportions? *Edit.*

§. V.

ur les vingt-trois mille hommes , que ces Critiques prétendent avoir été égorgés , pour avoir adoré le veau d'or.

L'humanité , dites-vous , la bonté de cœur , qui trompe ces Ecrivains , les empêche de croire que Moÿse ait fait égorger vingt-trois mille hommes pour expier ce péché. Ils n'imaginent pas que vingt-trois mille hommes se soient ainsi offerts égorgés par des Lévités , à moins d'un autre miracle.

Vos Savans ne croient donc pas , qu'il ait eu vingt-trois mille hommes tués dans cette rencontre ? ni nous non plus , Monsieur. Mais les raisonnemens de ces Critiques ne nous en paroissent pas meilleurs. Examinons-les un peu , s'il vous plaît.

L'humanité , la bonté de cœur les empêchent de croire , &c. Vous dites que cette bonté de cœur les trompe ; vous pourriez bien avoir raison. Car enfin , ce n'est pas sur les foibles pensées des hommes que Dieu règle ses jugemens & ses punitions. A ne raisonner même que politiquement , savent-ils jusqu'à quel point il étoit nécessaire que la sévérité

fût portée , pour maintenir cette multitude indocile dans la soumission au Législateur & dans l'attachement au culte partie principale & base de toute la législation ! *L'humanité, la bonté de cœur* n'est pas la seule vertu que doit avoir le Chef d'un grand peuple : il faut encore de la fermeté , de la sévérité , surtout lorsque les prévaricateurs sont nombreux & la prévarication énorme : or celle de ces Hébreux étoit telle , que tout à l'heure vos Ecrivains ne pouvoient la concevoir.

Vingt-trois mille hommes égorgés par des Lévités ! A les entendre , ces grands Critiques , on diroit que ces Lévités n'étoient qu'une poignée de Prêtres timides. Mais dans le texte c'est toute autre chose : ces Lévités ne sont rien moins que *tous les enfans de Lévi* , c'est-à-dire , la Tribu de Lévi toute entière , Tribu qui n'étoit comme vous le savez , ni la moins guerrière (1) des douze , ni apparemment

(1) *La moins guerrière des douze.* Accoutumés à tout confondre & à juger de tout par le petit cercle d'objets qui les environne , ces savans Ecrivains se représentent nos Lévités d'alors comme les Prêtres de leur Religion : c'est encore une méprise. 1°. Dans le temps dont il est ici question , les Lévités n'avoient point encore été consacrés au ministère de

la moins attachée à Moÿse (1). Supposons même qu'une partie de cette Tribu se soit rendue coupable de la prévarication générale, & ne mettons qu'à douze, ou même qu'à dix mille combattans ceux des Lévités qui s'armerent contre les prévaricateurs. Est-il impossible que dix à douze mille hommes en tuent vingt-trois mille? & falloit-il *un miracle*, pour que ces dix à douze mille hommes en armes, unimés par les ordres du Législateur, &

'Autel; ils portoient les armes comme tous les autres Israélites. Cette observation n'auroit pas dû échapper du moins à M. de Voltaire.

2°. Depuis même la consécration des Lévités au saint ministère, on les vit souvent, quoiqu'exempts du service militaire, combattre dans nos armées. Phinéés, petit-fils d'Aaron, se distingua pas moins par son courage que par son zèle: il se trouva à la bataille, & quelques-uns croient qu'il commandoit les Hébreux lorsqu'ils défirent les Madianites. Le frère Banaias étoit un des braves de David, Général des armées de Salomon. On connoît ses exploits des Machabées; & dans les derniers temps, l'Historien Joseph étoit tout-à-fois Prêtre, & l'un des plus habiles Capitaines de la nation. *Edit.*

(1) *La moins attachée à Moÿse.* Moÿse étoit de la Tribu de Lévi: c'étoit donc pour cette Tribu une raison particulière d'attachement à ce Chef. *Edit.*

par le zèle de la Religion , firent ce massacre parmi un peuple surpris & désarmé , que devoient décourager le remords de son crime & la crainte du châtimement ? Combien l'Histoire ne nous offre-t-elle pas de faits plus étonnans (1)

(1) *Faits plus étonnans.* On y voit des poignées d'hommes tailler en pièces des milliers d'ennemis rangés en bataille. Ici , au contraire , ce sont plusieurs milliers d'hommes armés , qui fondent sur une multitude sans armes , & toute occupée de la fête profane qu'elle célébroit : circonstance remarquable dont la suite du récit de Moïse , & un texte précis , ne permettent pas de douter. Le voit-on tel qu'on le lit dans la Traduction de vos plus célèbres Hébraïsans (*Le P. Houbigant.* « Moïse , dit-il , ayant vu que le peuple étoit livré à la folle joie de la fête ordonnée par Aaron , & qu'il étoit aisé de les tailler en pièces , si on les attaquoit , se tint debout à la porte du camp , & s'écria : Si quelqu'un est au Seigneur , qu'il se joigne à moi ; & tous les enfans de Lévi se rassemblèrent autour de lui , & il leur dit , &c. » Exode , chap. XXXII v. 25.

Ce passage suffit encore pour répondre à ceux qui , s'imaginant comme l'Auteur de la Philosophie de l'Histoire , que ce massacre fut fait sans distinction , croient pouvoir en tirer un sujet de reproche contre Moïse. Il est évident que cette exécution ne tomba que sur ceux qui étoient actuellement occupés au culte de

ne personne ne révoque en doute ? Les raisonnemens de vos Ecrivains ne sont donc que de foibles argumens , même contre votre Vulgate.

Que s'ils ne prouvent rien contr'elle, ne prouveront-ils contre les anciennes versions, même Latines, contre les versions Grecque, Arabe, Syriaque, Caldaïque, &c. qui toutes réduisent ces vingt-trois mille hommes à *trois mille* ? ne prouvent-ils sur-tout contre le texte hébreu (1) ? Selon ce texte, le seul qui nous intéresse & que nous défendons, n'y eut qu'*environ trois mille hommes* tués. Est-ce la faute de l'Ecrivain sacré, vos interprètes ont mis *vingt* au lieu *d'environ* ?

Or ce nombre ainsi réduit, que deviennent, & cette impossibilité, que *vingt-trois mille hommes aient été égorés par des Lévites*, & la nécessité d'un

meuble, & par conséquent sur les prévaricateurs. Ancrer le contraire, c'est évidemment enfreindre mal le texte, ou calomnier grossièrement le législateur. *Aut.*

(1) Contre le texte Hébreu. Ce texte s'accorde en ce point avec le texte Samaritain. Le grand Philon ne compte de même qu'*environ trois mille hommes tués*, *εις τρεις χιλιάδας*, dit-il.

miracle pour le comprendre , & toutes les vaines déclamations de vos Critiques : Avant de les répéter , Monsieur , ces déclamations fondées sur la Vulgate , n'auroit-il pas fallu vous assurer si le texte y est exactement traduit ? Rien n'étoit plus facile pour un savant Hébraïfant comme vous.

Restent toujours , direz-vous peut-être trois mille hommes tués : n'est-ce rien ?

Voilà enfin , Monsieur , une objection qui peut paroître raisonnable. Si nous ne nous trompons pourtant , cette difficulté se réduit à savoir , si quand les coupables sont au nombre de trois mille , Dieu peut les punir. Si vous le niez , tâchez d'en donner la preuve , nous vous promettons d'y répondre.

§. VI.

Si c'est un fait absolument inconcevable que les Hébreux aient demandé le veau d'or pour l'adorer , au pied du mont Sinai.

Vos Ecrivains , Monsieur ; ne conçoivent pas que les Juifs aient demandé un veau d'or pour l'adorer , au pied de la montagne où Dieu parloit à Moïse ; a

milieu des foudres & des éclairs que ce peuple voyoit , & au son de la trompette céleste qu'il entendoit.

Mais d'abord , où ces Critiques ont-ils vu , que l'appareil éclatant & terrible dans lequel Dieu jugea à propos de se montrer à son peuple , ait duré pendant les quarante jours que le Législateur resta sur la montagne ? Il est bien dit que , quand il y monta , elle étoit couverte d'un nuage épais , & que *la gloire du Seigneur , qui paroissoit au sommet , étoit comme un feu ardent ;* mais que *les foudres & les éclairs , que le son de la trompette , que le nuage même , & le feu qui en fortoit , aient continué jusqu'au retour de Moyse , c'est ce qu'on ne voit ni dans l'Exode , ni dans aucun de nos livres.*

2°. Tandis que vous aggravez le crime de nos Peres , en appuyant sur des circonstances ou fausses , ou du moins douteuses (1) , pourquoi en taire une que

(1) *Douteuses.* Elles sont regardées comme telles par plusieurs savans Chrétiens , & entre autres par le fameux le Clerc. Selon lui , tout ce grand spectacle étoit cessé : le nuage même ne se voyoit plus , sinon peut-être sur quelque hauteur ; *cùm non cerneretur* , dit-il , *amplius*

l'Auteur sacré rapporte , & qui méritoit bien d'être remarquée.

Oui , Monsieur , nos Peres étoient au pied de la montagne où Dieu parloit à Moÿse. Mais depuis long-temps , ils ignoroient , disoient-ils , ce que Moÿse étoit devenu. Ils l'avoient vu auparavant monter plusieurs fois sur cette montagne & en redescendre , pour leur rapporter les ordres du Seigneur. Cette fois-ci , au contraire , il n'avoit point reparu depuis plus d'un mois. Surpris d'une si longue absence , & ne sachant ce qui lui étoit arrivé , ils perdirent toute espérance de le revoir ; & se crurent , au milieu de ces déserts , sans chef , sans législation & sans culte. Est-il inconcevable , qu'en de pareilles conjonctures ces hommes grossiers , livrés à eux-mêmes , & se regardant comme abandonnés de leur Dieu , qu'ils

nubes , nisi fortè in aliquo montis jugo. Mais quand toutes ces circonstances seroient vraies , qu'en pourroit-on conclure ? Ne fait-on pas que les hommes s'habituent , se familiarisent avec les objets , qui leur avoient paru d'abord les plus extraordinaires & les plus redoutables ? Le préjugé qui raisonne mal , la grossiereté qui ne raisonne point , & l'incrédulité qui dispute & chicane sur tout , pouvoient produire cet effet. *Edit.*

n'entendoient plus , se soient fait un de ces Dieux visibles , que tant d'autres peuples adoroient.

3°. Qui fait même si dans leur intention, les honneurs qu'ils rendirent à ce simulacre, n'étoient pas relatifs au Dieu leur libérateur, & si tout leur crime ne fut pas de l'adorer contre ses défenses, sous une image corporelle ? c'est à quoi il y a toute apparence : de savans hommes l'ont pensé, & le texte porte assez clairement à le croire. *O Israël, s'écrie ce peuple insensé à la vue de l'Idole, voilà ton Dieu, qui t'a tiré de l'Egypte. Et Aaron, leur annonçant la Fête qu'ils devoient célébrer, leur dit : Ce sera demain la solemnité de Jehovah.*

4°. Quoi qu'il en soit, Monsieur, rappelez-vous ce qu'étoient alors les Hébreux, d'où ils sortoient, & quelles idées on avoit de l'idolâtrie. Ils quittoient l'Egypte, où ce culte étoit dominant ; ils le voyoient répandu de toutes parts ; c'étoit la Religion des Etats les plus florissans & des Nations réputées les plus sages. Ce culte si extravagant à nos yeux, en imposoit par des dehors brillans : l'autorité publique le soutenoit, & l'usage en cachoit la démence. Vous dites vous-même, & vous le répétez en

Div.

tant d'endroits, que les Hébreux étoient un peuple *barbare, stupide, superstitieux*. Faut-il tant d'efforts, pour concevoir que des hommes de ce caractère, entraînés par l'exemple de tous les peuples voisins, aient cédé dans cette rencontre à leur penchant pour un culte accredité, qui flattoit leur goût par la pompe des cérémonies & par la joie des Fêtes, & qu'ils rapportoient probablement à *Jehovah* leur Dieu ? Ignorez-vous quel est, particulièrement sur des ames grossieres, l'ascendant des préjugés, la force de la coutume, & l'empire des sens (1) ? Accordez-vous donc avec vous-même, Monsieur ; avouez que nos Peres n'étoient pas tels que vous les représentez, ou convenez qu'ils étoient

(1) *L'empire des sens*. Nous ne concevons pas la stupidité des Israélites, adorant le simulacre qu'ils venoient de jeter en fonte. Mais concevons-nous mieux que les Egyptiens, ce peuple si sage, ces Romains si magnanimes, ces Grecs si polis & si éclairés sur tout autre objet, se soient livrés à un culte aussi insensé ? Entraînés par la force de l'exemple & de l'habitude, nos Pères ont adoré quelquefois les Idoles des Nations. Mais si l'idolâtrie est bannie de presque tout l'Univers, si elle ne peut plus être regardée que comme une extravagance inconcevable, à qui le doit-on ? Ne sont-ce pas nos Peres qui ont rétabli & conservé le vrai culte, que tous les autres peuples avoient abandonné ? *Edit.*

rès-capables d'idolâtrer , dans de pareilles circonstances , même au pied du mont Sinäi.

§. VII.

De la prévarication d'Aaron & de son élévation au sacerdoce.

Enfin ces Critiques trouvent étrange ; qu'Aaron , le plus coupable de tous , ait été récompensé du crime dont les autres étoient si horriblement punis ; & qu'il ait été fait Grand-Prêtre , tandis que les cadavres de vingt-trois mille de ses freres sanglans , étoient entassés au pied de l'Autel , où il alloit sacrifier.

La prévarication d'Aaron fut griéve ; odieuse , sans doute ; mais de grace , Critiques fameux , *Bolinbroke* , *Tindal* , *Collins* , &c. considérez en quelles circonstances il se trouve. D'un côté il ignore , comme les autres Israélites , si son frere n'a pas disparu pour toujours ; & si Dieu , qui se tait , daignera encore parler à son peuple. De l'autre côté , on le presse , on exige impérieusement. *Leve-toi* , lui dit-on , *fais-nous des Dieux*. Envain il a tâché de calmer les esprits , & de les retenir dans le devoir : il connoît leurs caracteres emportés &

violens. Philosophes sublimes, vos ames intrépides & supérieures à la crainte des dangers, n'en auroient point été ébranlées peut-être: mais une ame foible pouvoit en être abattue *sans miracle*. Tous les cœurs ne sont pas revêtus du courage inébranlable que donne la Philosophie.

Il devoit mourir plutôt, dites-vous ailleurs (1). Il le *devoit*; qui en doute? Mais fait-on toujours ce qu'on devoit faire? Et prétendons-nous qu'il fut innocent?

Aaron, le plus coupable de tous. Qui vous l'a dit? Avez-vous lu dans son cœur? Savez-vous si la crainte de la violence, le déplaisir d'y céder, l'amertume de ses regrets ne l'ont pas rendu plus digne d'être épargné?

Il prévarique, mais le repentir fuit de près le crime. La sincérité de sa douleur & les prières de son frere désarment le Seigneur, prêt à l'exterminer avec les coupables: il obtient son pardon, & quelque temps après, il est élevé au Sacerdoce. Voilà ce que vos Ecrivains appellent *être récompense du crime*. Avouez, Monsieur, que si cette expres-

(1) *Dites-vous ailleurs*. Voy. *Philosophie de l'Histoire*. Aut.

Ion a le mérite de l'énergie , elle n'a pas tout-à-fait celui de la justesse.

Tandis que les cadavres de vingt-trois mille de ses freres sanglans , &c. Quelle description , Monsieur ! On reconnoît votre pinceau tragique : le tableau est touchant ; mais est-il vrai ? Au fond , vous saviez aussi bien que nous qu'il n'y eût pas *vingt trois mille hommes tués.* Quel plaisir trouvez-vous à donner pour vrai ce que vous savez intérieurement être faux , ou du moins douteux ?

Et quand vous peigniez *ces cadavres sanglans , entassés au pied de l'Autel ,* ignoriez-vous qu'il y avoit plusieurs mois que cette sanglante exécution s'étoit faite ? Il est vrai qu'en rapprochant ces objets éloignés , la scène en devient plus touchante : mais moins de pathétique , Monsieur , & plus d'exactitude : la Critique n'a pas tous les droits de la Poésie.

L'élévation d'Aaron au Sacerdoce après sa prévarication , n'a donc rien d'étrange. Pour la condamner , comme font vos Ecrivains , il faudroit prouver que Dieu n'est pas le maître de punir ceux qui péchent , & de pardonner à ceux qui se repentent. Prétendez-vous lui enlever ce droit ?

§. VIII.

*Que le récit de l'adoration du veau d'or
& de la prévarication d'Aaron n'a pu
être ajouté aux livres de Moïse.*

Finissons par une réflexion qui doit frapper tout Lecteur impartial : c'est qu'il est moralement impossible, que ces deux faits aient été *ajoutés aux livres de Moïse*. Qui, par exemple, y auroit inféré la prévarication d'Aaron ? Un Ecrivain, qui n'auroit pas été de l'ordre Sacerdotal ? Mais les Prêtres, dépositaires de ces livres sacrés, l'auroient-ils souffert ? Un Prêtre ? Quoi ! Les Prêtres auroient falsifié les archives de la Religion, pour se deshonorer gratuitement eux-mêmes, en deshonorant leur Chef & leur Pere ?

Il en est de même de l'adoration du veau d'or. Si c'est un fait apocryphe, *ajouté aux livres de Moïse*, quand, par qui, comment l'a-t-il été ? Quel étrange intérêt a pu exciter le faussaire à flétrir ainsi ses ancêtres & sa nation ? Comment n'a-t-il pas été découvert ? ou s'il l'a été, comment n'a-t-on pas crié de toutes parts à l'imposture ? Par quelle incompréhensible insensibilité, ce peuple si attaché à

es écritures, a-t-il souffert qu'on en altérât la vérité, pour y insérer, non plus des merveilles opérées en sa faveur, mais des faits calomnieux, si honteux pour les pères, & si humilians pour les enfans? Comment ces faits ont-ils été transmis sans contradiction de bouche en bouche? Comment ont-ils passé du Pentateuque dans les autres livres sacrés (1), & jusques dans les cantiques religieux de la nation (2)? Concevez-vous cela, Mon-

(1) *Livres sacrés*, &c. » C'est ce culte Egyptien, dit M. Freret, que Moyse désigne dans le cantique qu'il composa peu de temps avant sa mort. *Ils ont irrité le Seigneur*, disoit-il, *en sacrifiant à des Dieux que leurs peres n'avoient point adorés.* C'est ce même culte que le Prophete Ezéchiel leur reproche, comme le plus ancien crime de la nation Juive & *la corruption de sa jeunesse*. Il dit même expressément, chap. xx, que les Hébreux, *dans le désert*, adorèrent *les Dieux de l'Egypte.* Edit.

(2) *Cantiques religieux de la nation.* Nous voyons dans l'un des psaumes le détail des évocations du peuple Hébreu. L'adoration du veau d'or n'y est point oubliée. *Ils se sont égarés*, dit le Psalmiste, *un veau en Horeb, & ils ont adoré le métal qu'ils avoient sculpté. Ils ont mangé leur gloire en la ressemblance d'un veau qui paît l'herbe.* L'Auteur de la Philosophie de l'Histoire affirme pourtant qu'*aucun Prophete*

sieur? Vos Ecrivains le conçoivent-ils?

J'admire ces Critiques. L'authenticité des livres de Moyse leur paroît suspecte, parce qu'on y trouve l'adoration du veau d'or & la prévarication d'Aaron. Mais c'est précisément parce que ces faits y sont rapportés, que tout homme impartial en conclura que ces livres n'ont jamais souffert d'altération essentielle. Loin de les altérer pour y inférer des faits de cette nature, ç'auroit été infailiblement les premiers qu'on en auroit effacés (1). Plus cette double prévarication est odieuse, plus il est inconcevable qu'un faussaire ait pu la supposer, les Prêtres le souffrir, & le peuple la croire.

Ainsi, pour reprendre en peu de mots tout ce que nous avons dit sur cette manière, qu'on suppose à nos Peres quelque

n'a parlé de l'Histoire, du veau d'or. Est-ce qu'il ne met pas le Psalmiste au rang des Prophetes? Voilà un Chrétien bien instruit de sa Religion! Aut.

(1) *Qu'on en auroit effacés. On en peut juger par le parti qu'a pris l'Historien Josephe. Il ne nie pas le fait; mais dans la crainte de deshonorer par ce récit aux yeux des incirconcis, le premier de nos Pontifes & toute la nation, il n'a pas balancé à le supprimer de son Histoire. Aut.*

connoissance de Chymie , qu'on ne se fasse point de fausses idées des proportions du veau d'or , ou de la perfection du travail , qu'on se rappelle le caractère des Israélites & les circonstances où ils se trouvoient , sur-tout qu'on s'en tienne au texte de l'Écriture , qu'on n'y ajoute & qu'on n'y change rien , & toutes ces objections prétendues redoutables tomberont d'elles-mêmes.

Voyez , Monsieur , s'il étoit difficile l'y répondre ; & convenez que vous mépriseriez bien vos Lecteurs , si vous les jugiez capables de s'en laisser éblouir. Avez-vous cru que les noms fameux que vous citez leur en imposeroient ? J'ignore sur ce point les dispositions de vos Chrétiens ; mais les Hébreux , avant de croire , mesent les autorités & lisent les textes.

Nous sommes , &c.



L E T T R E VI.

On répond à une autre objection sur l'adoration du veau d'or & la prévarication d'Aaron.

N'EST-IL pas singulier, Monsieur, que des Ecrivains qui calomnient si souvent nos Peres, & leur imputent sans scrupule comme sans fondement des horreurs dont la pensée fait frémir, se refusent opiniâtrément à la croyance d'un crime trop réel, que le plus ancien de nos livres rapporte, & que tous nos monumens attestent ?

En parcourant quelques nouvelles brochures, nous venons d'y rencontrer encore une objection contre l'adoration du veau d'or & la prévarication d'Aaron. Elle est tirée des miracles éclatans dont les Hébreux avoient été tant de fois les témoins, & Aaron, le coopérateur avec son frere.

Cette objection, la seule peut-être qu'on puisse opposer avec quelque vraisemblance à ces deux faits, & qui s'étendrait à toutes les prévarications rapportées dans le Pentateuque, nous a paru

éviter qu'on y répondît avec quelque détail : & c'est ce que nous entreprenons dans cette Lettre. Il est humiliant pour nos enfans , de revenir encore à prouver le crime de leurs peres : mais tout cédera dans nos cœurs à l'amour de la vérité ; moi qu'il puisse nous en coûter , nous continuerons de lui rendre ce triste hommage.

Est-il possible , dit-on , est-il concevable qu'Aaron & les Hébreux , après tous les miracles signalés dont ils venoient être , les uns les témoins , l'autre même coopérateur , aient prostitué leur encens à une vaine Idole ?

Il faut avouer que cette infidélité ; comme tant d'autres , dont nos peres se sont rendus coupables , a de quoi surprendre , & qu'elle suppose dans ce peuple une indocilité d'esprit & une dureté de cœur peu commune. Aussi les livres de Moïse sont-ils pleins des vifs & amers reproches , qu'il ne cessoit de leur en faire. Mais sur quoi ces *brochuraires* la gardent-ils comme impossible ?

Ils jugent sans doute de nos peres par eux-mêmes. Mais d'abord ils se font tort : ils sont des hommes polis , des esprits élevés ; & les Hébreux étoient des *ignorans & des barbares*.

D'ailleurs peuvent-ils bien répondre de leur propre cœur ? Ont-ils exactement calculé tous les obstacles, qu'y pourroient mettre à l'efficacité des miracles la fragilité naturelle à l'homme, l'emportement des passions, l'aveuglement des préjugés les égaremens d'une orgueilleuse Philosophie, qui dispute sur tout, & veut tout soumettre à ses foibles lumières ?

Pourquoi la vue de quelques miracles opéreroit-elle sur eux ce que n'opèrent point toutes les merveilles, dont ils sont chaque jour les témoins ; le grand spectacle de la nature, plus frappant aux yeux des sages, & plus imposant pour eux que la mer entr'ouverte, l'eau coulant du sein des rochers, & le Sinaï retentissant du son de la trompette & du bruit des tonnerres ? Qu'ils rentrent en eux-mêmes, & qu'ils se demandent si leurs desirs furent toujours purs & leurs actions innocentes. Quoi ! pleins des idées sublimes de la sainteté de la loi naturelle & de l'obéissance due au Législateur suprême, qui la leur intime au fond du cœur ; témoins de ses œuvres, & ne respirant que par ses bienfaits, ils osent enfreindre ses ordres ; & ils ne comprennent pas que les Hébreux aient pu les violer après tant de miracles ! L'un n'est pas plus inconcevable que

autre : c'est des deux parts un aveuglement égal.

Non , Monsieur , ni les miracles les plus frappans , ni les plus éclatantes merveilles de la nature ne fixent l'homme invariablement dans le bien. Tout dépend des dispositions de ceux qui en font spectateurs. Tandis que les ames droites reconnoissent dans les uns & dans les autres le doigt du Tout-Puissant , & les traits évidens de sa sagesse & de sa bonté ; combien d'esprits faux & présomptueux y veulent voir que charlatanisme & supercherie , hasard aveugle , ou combinaisons nécessaires ! Combien d'autres grossiers & distraits , esclaves de l'habitude & des passions , ne les regardent qu'avec une stupide indifférence , sans en rien conclure pour le réglemeut de leur vie ; ou contredisent tous les jours par leur conduite les conséquences qu'ils en voient tirées !

Enfin des Ecrivains qui regardent les miracles comme autant d'absurdités , & qui en nient , non-seulement l'existence , mais la possibilité , ne nous paroissent pas tout capables de décider de leur pouvoir sur le cœur des hommes. Aussi *ces grands opposans à la révélation* sont-ils peu d'accord entr'eux sur ce sujet. Si quel-

ques-uns se persuadent que les miracles auroient une force irrésistible , d'autres en jugent tout différemment. *Redresse les boiteux* , dit l'un de ces Critiques , *fais parler les muets* , *ressuscite les morts* ; *je n'en serai point ébranlé* (1) «. Voilà certainement un homme bien persuadé qu'on peut tenir contre les miracles , & qui probablement n'y céderoit pas. Quelle preuve a-t-on , que parmi les Hébreux il n'y avoit point de têtes organisées comme celle de ce *Philosophe* , qui tout en raisonnant mal , se feroient crues , comme lui , *plus sûres de leur raisonnement que de leurs yeux* ?

Les prodiges opérés pour nos peres & sous leurs yeux , en rendant leurs prévarications plus criminelles , ne les rendoient donc ni impossibles ni inconcevables. Les miracles , non plus que les merveilles de la nature , ne subjuguent point la volonté ; & pour en avoir vu , ou même en avoir fait , on ne cesse pas d'être homme , c'est-à-dire , foible & pécheur. Faut-il

(1) *Ebranlé*. Remarquez la belle harmonie qui regne entre ces *Messieurs*. *On ne résisteroit point aux miracles* , dit l'un ; *je n'en serois point ébranlé* , dit l'autre : c'est ainsi que s'accordent ces *Sages*. Edit.

ue des Juifs soient obligés de rappeler
es principes à des Chrétiens ? Serait-ce
nous à leur apprendre que Dieu peut
ommuniquer sa puissance aux hommes ,
ans leur ôter leur fragilité ?

Nous sommes , Monsieur , &c.



L E T T R E VII.

S'il est incroyable que les Israélites , auprès du mont Sinai , aient pu fournir aux dépenses de la construction du Tabernacle & des autres Ouvrages décrits dans l'Exode.

COMMENT croire , Monsieur , que la gravure de caracteres & tous les arts , même ceux de premiere nécessité , aient manqué à nos peres dès leur arrivée au mont Sinai , si , comme il est rapporté dans l'Exode , le Tabernacle & les autres Ouvrages destinés au culte furent alors exécutés ? Cette difficulté se présente si naturellement à l'esprit , que vos Ecrivains n'ont pu s'empêcher de se la faire , & d'essayer de la résoudre. Nous allons voir d'abord de quelle maniere ils se la proposent : nous examinerons ensuite ce qu'ils y répondent ; & s'il est aussi incroyable qu'ils le prétendent , que les Israélites aient été alors en état de fournir aux dépenses de tous ces ouvrages.

§. I.

que l'objection, que se font ces Critiques, porte à faux de la maniere qu'ils se la proposent. Leur méprise au sujet des colonnes du Tabernacle.

Vous dites, Monsieur, que si l'on objecte à ces Ecrivains, que les colonnes du Tabernacle étoient d'airain & les charreaux d'argent massif, ils répondent, &c. Qu'ils se rassurent, Monsieur: personne ne leur objectera que les colonnes du Tabernacle étoient d'airain. Pourquoi? par une raison toute simple; c'est qu'elles en étoient pas. Non, Monsieur, les colonnes du Tabernacle n'étoient pas d'airain. Si vos Critiques le croient, ils se trompent: elles étoient de bois de Setim (1). Lisez le texte ou telle version

(1) Bois de Setim. Ce bois de Setim ou Sittim, étoit probablement une espece d'acacia, qui croît communément en Egypte & dans les déserts de l'Arabie. Il est d'un beau noir, & ressemble assez à l'ébene. Voyez Hévenot. *Aut.*

Ces arbres, selon *Saint Jérôme*, ressembloient à l'épine blanche par la couleur & par les feuilles: ils devenoient si gros, qu'on en faisoit des arbres de pressoir. *Edit.*

qu'il vous plaira , vous pourrez vous en convaincre. Il en est de même de leurs chapiteaux : ils n'étoient pas , comme le disent vos Ecrivains , *d'argent massif* ; ils étoient de bois de Sétim , revêtu d'or.

Il est vrai qu'il y avoit encore , non dans le Tabernacle , Monsieur , mais , ce qui n'est pas la même chose , dans le parvis , soixante colonnes (1) destinées à porter les rideaux qui en fermoient l'enceinte. Si c'est de celles-ci que vous vouliez parler , d'abord il falloit vous expliquer plus clairement ; & en second lieu , ces soixante colonnes mêmes n'étoient pas plus d'airain que les précédentes.

J'avoue que votre Vulgate semble donner à entendre qu'elles en étoient : mais si elle le dit , elle a tort (2) ; ce

(1) *Soixante colonnes* , &c. On en comptoit cinquante-six dans le pourtour du parvis , & quatre à l'entrée. *Aut.*

(2) *Elle a tort.* On a pu remarquer par ce que nous avons déjà dit , (& l'on aura plus d'une fois l'occasion de faire la même remarque) qu'une des adresses de M. de Voltaire est d'attribuer au texte les fautes des versions , & au texte & aux versions les bévues des Commentateurs. Mais quand on est de bonne foi , a-t-on recours à ces petits moyens ? *Edit.*

eroit une de ces fautes, dont vous savez que cette version n'est pas exempte, de l'aveu même de vos Docteurs.

En effet, outre qu'il n'est nullement probable que Moysè eût voulu charger les Israélites, dans leurs marches, du poids de tant de colonnes d'airain; on peut remarquer qu'il n'en est fait aucune mention dans le dénombrement général des ouvrages de ce métal (1). Les auroit-elles oubliées si elles en avoient été?

Aussi le texte Hébreu ne dit-il pas qu'elles en fussent: vos plus habiles interprètes sont sur ce point d'accord avec les nôtres. Ils pensent tous que ces colonnes que vous dites *d'airain*, n'étoient que *de bois*. Consultez les versions du Docteur le Clerc & du savant P. Hougant, &c. vous verrez que c'est ainsi que le texte y est rendu.

Quant aux *chapiteaux*, que vous faites *d'argent massif*, ce n'étoit pas, Monsieur, des chapiteaux d'ordre Dorique, Ionique ou Corinthien. Moysè construisit probablement son Tabernacle (2) & ses

1) *Ouvrages de ce métal.* Voy. Exod. chap. XVIII, v. 24, &c. *Aut.*

2) *Son Tabernacle.* Voyez les Commentaires de le Clerc sur l'Exode; Spencer, &c. *Aut.*

colonnes dans le goût Egyptien , auquel lui & ses Hébreux étoient accoutumés. Or les Egyptiens n'étoient point alors du moins selon vous , de si savans Architectes : *ils ne connurent les beautés & la richesse de l'architecture , que du temps des Ptolemées (1) , & il y a un peu loi*

(1) *Du temps des Ptolemées.* Avant cette époque , les Egyptiens , selon M. de Voltaire n'étoient , malgré ces Palais & ces Temples dont on a parlé avec tant d'enthousiasme , que de méprisables Maçons. *Lorsqu'on a voulu faire admirer à ce grand homme ces monumens vantés , il a levé les épaules de pitié.*

Cependant la plupart des Ecrivains anciens & modernes les plus instruits , & les Voyageurs les plus éclairés , en considérant ces monumens au lieu de lever les épaules de pitié , ont été frappés d'admiration ; & nous connoissons encore d'habiles Architectes , qui parlent avec éloge de l'architecture Egyptienne , que M. Voltaire méprise. Tant les goûts varient ! tant les jugemens sont opposés !

Apparemment , sans parler d'Hérodote , Diodore de Sicile , les Strabon , les Tacite , & parmi les anciens ; les Rollin & les Bossuet parmi les modernes ; les Belon , les Thevenot les Charles Lebrun , &c. & tout récemment Consul Maillet , le Docteur Pocock , le Capitaine Norden , &c. tous ces Ecrivains , ces Voyageurs , ces Artistes & tant d'autres , étoient enthousiastes : M. de Voltaire seul a vu les choses dans le vrai ! *Aut.*

des Ptolemées à Moyse. Ajoutez que ces chapiteaux n'étoient point destinés à soutenir de vastes édifices, de superbes portiques, des entablemens, des frontons, &c. ils ne devoient porter que des crochets & des rideaux: il n'étoit donc pas nécessaire qu'ils fussent si solides. Ainsi, on pourroit absolument concevoir que ces chapiteaux n'auroient pas coûté de grosses sommes, même en les supposant avec vous *d'argent massif*.

Mais le vrai, Monsieur, c'est qu'ils n'en étoient pas. En effet il est marqué dans l'Exode (1) qu'on employa aux chapiteaux & autres ornemens de ces colonnes, dix-sept cent soixante & quinze sicles d'argent, c'est-à-dire, moins de deux mille écus. Vous voyez bien que cette somme n'auroit pas suffi pour faire *n'argent massif* soixante beaux chapiteaux Grecs, avec leurs abaqués, leurs volutes ou leurs feuilles d'acanthé. Mais ce pouvoit être assez pour couvrir le haut de ces colonnes de lames d'argent, & les décorer de quelques cercles ou filets du

(1) Marqué dans l'Exode. V. ch. XXXVIII. Il paroît que ces 1775 sicles furent, sinon la seule, du moins la principale somme employée pour ces ornemens. *Edit.*

même métal ; & c'est à quoi vos Écrivains auroient dû réduire *ces chapiteaux d'argent massif*, qu'ils imaginent & qui les embarrassent. Ils se seroient conformés en cela , non-seulement aux plus savans Commentateurs & aux meilleures versions , mais au texte original , qui marque expressément & plus d'une fois , que les chapiteaux de ces colonnes *furent couverts d'argent* , & qui ne dit nulle part qu'ils aient été *d'argent massif*.

L'objection de ces Critiques porte donc à faux , de la maniere dont ils se la proposent , & elle donne lieu de croire , qu'avant d'écrire sur cette matiere ils ne s'en étoient pas fort sérieusement occupés. Ce n'étoient point ces colonnes qu'ils devoient s'objecter , c'étoit le Tabernacle & tout ce qui en dépendoit . l'arche & la table des parfums revêtues d'or , le chandelier à sept branches , le Propitiatoire & les Chérubins d'or très-pur ; c'étoient les pierres précieuses , les laines teintes des plus belles couleurs &c. en un mot , tous les magnifiques ouvrages que Moïse décrit , & qui nous donnent une si haute idée du progrès des arts dans un siècle où la Grece étoit encore barbare. Voilà , Monsieur , de quoi ils auroient dû parler , s'ils eussent été

e meilleure foi ou plus instruits ; & ce qui prouve beaucoup mieux que leurs prétendues colonnes d'airain & leurs chapiteaux d'argent massif , que nos Hébreux , au pied du mont Sinäi , n'avoient pas perdu tous les arts & tous leurs Artistes ; & qu'il s'en falloit bien qu'ils n'eussent réduits à l'indigence où vous les supposez.

§. II.

Fausse réponse de ces Ecrivains : que les Ouvrages , dont parle Moÿse , furent faits dans le désert & non renvoyés à d'autres temps.

Vos Critiques , dites-vous , répondent que ces ouvrages ont pu être ordonnés dans le désert , mais qu'ils ne furent exécutés que dans des temps plus heureux.

Que veulent-ils dire , Monsieur ? prétendent-ils seulement qu'une partie de ces ouvrages ne fut pas exécutée dans le désert ? Soit : l'autre du moins y auroit été faite. Mais ne voyent-ils pas que ce peu seul détruiroit tout ce qu'ils avancent ? Comment les Israélites auroient-ils pu faire même une partie de ces ouvrages , s'ils avoient manqué de tout & s'ils eussent perdu tous les arts ?

Diront-ils qu'aucun de ces ouvrages ne fut fait dans le désert, & qu'on les remit tous à des temps plus heureux. Mais, 1°. non-seulement le Pentateuque, mais toutes les Ecritures, toute l'Histoire des Juifs, en supposent au moins une partie faite dans le désert. 2°. Pourquoi l'Ecriture auroit-elle parlé si au long de ces ouvrages sous une époque où ils n'eurent pas lieu, & n'en auroit-elle rien dit au temps où ils furent faits? 3°. S'ils ne le furent point alors, où placez-vous *ces temps heureux dont vous parlez*? Sous Moysè, sous les Juges, sous les Rois: Ce sont-là des questions où vous seriez plus embarrassé que personne, vous, Monsieur, qui croyez que les Juifs, malheureux dans le désert, furent encore plus malheureux sous leurs Juges: que nos plus grands Rois, David avec toutes ses richesses, & Salomon dans toute sa gloire, voulant ériger un Temple superbe au Dieu de leurs peres, ne purent bâtir qu'une *grange de village*; & que le *temps le plus heureux* de la nation fut lorsqu'un Juif devint Fermier-Général de Ptolomée Epiphane. Faudroit-il reculer jusques-là la construction du Tabernacle, de l'Arche, & tous les ouvrages magnifiques qui en dépendoient? Voyez,

Monſieur, à quoi vous vous réduiſez.

Mais ne nous en tenons point à de ſimples conjectures. Ouvrons l'Exode (1), & nous y verrons non ſeulement Moÿſe recevoir dans le plus grand détail l'ordre de faire tous ces ouvrages, mais l'exécution de cet ordre, rapportée dans un pareil détail (2). Nous y verrons ce ſage Législateur exhorter nos peres à confacrer au Seigneur dans cette occaſion ce qu'ils avoient de plus précieux, choiſir les plus habiles Artiſtes, donner les deſſeins, préſider au travail, recevoir les riches dons qu'on lui offre à l'envi & avec tant d'empreſſement, qu'il eſt obligé de défendre d'en apporter davantage. Nous y verrons que quand l'ouvrage eſt fini, Dieu lui ordonne de dreſſer le Tabernacle, d'y poſer l'arche, le chandelier d'or, &c. & que ces ordres s'exécutent le *premier mois de la ſeconde année*, depuis la fortie d'Egypte. Nous trouverons enfin que toute la ſuite du Pentateuque & toutes nos Écritures annoncent que dès-lors l'arche étoit faite ainſi

(1) *Ouvrons l'Exode.* Voyez chap. XXVI, XXVII & XXVIII.

(2) *Dans un pareil détail.* Voyez chapitres XXXVI, XXXVII, XXXVIII & XXXIX.

que le Tabernacle & tous les ustensiles nécessaires au culte. Et vos Critiques viennent nous dire froidement , que ces ouvrages ne furent exécutés que dans des temps prétendus plus heureux , qu'ils imaginent , sans pouvoir les désigner. A qui doit-on en croire de préférence , à un récit aussi détaillé , aussi positif , ou à des assertions vagues & dont vous ne produisez aucune preuve ?

§. III.

Si les Hébreux , en arrivant au mont Sinai , étoient un peuple pauvre , à qui tout manquoit.

-Mais , disent vos Critiques , *les Hébreux dans le désert étoient un peuple pauvre , à qui tout manquoit. Est-il croyable qu'ils y aient pu faire tous ces magnifiques ouvrages ?*

Ne prenons point le change , que ces Ecrivains voudroient adroitement nous donner. Que nos peres , après avoir erré trente ou quarante ans dans le désert , eussent été hors d'état de fournir aux frais de tant de magnificence , c'est ce qui seroit arrivé dans le cours ordinaire des choses : mais ce n'est pas de quoi il

agit. La question est de savoir, s'ils le furent en arrivant au Sinai, c'est-à-dire, trois ou quatre mois après leur sortie d'Égypte.

Or ce peuple venoit d'habiter, pendant deux cents ans, le canton le plus fertile de ce riche & florissant pays. Agriculteurs intelligens, artisans laborieux, négocians actifs, ils y avoient joui long-temps de la faveur des Souverains & de la protection du Gouvernement. L'oppression même, que leur multiplication prodigieuse & leurs prospérités leur avoient attirée, ne les avoit point empêchés d'exercer, dans les momens de relâche, le commerce & les arts (1), & de vivre dans une sorte d'abondance qu'ils regretterent trop souvent (2). Ils avoient enfin quitté l'Égypte:

(1) *D'exercer le commerce & les arts, &c.* Ils les exerçoient, sans doute, puisque Moïse trouva parmi les Hébreux des Ouvriers en bois, des Fondeurs, des Orfèvres, des Graveurs en pierres fines, &c. *Edit.*

(2) *Trop souvent.* » Nous étions assis, disoient-ils, en regrettant l'Égypte, auprès des marmites pleines de viandes; nous mangions du pain tant que nous voulions. . . . Nous nous rappellons les poissons que nous mangions pour rien en Égypte : les concombres, les melons, &c. nous reviennent à l'esprit. « Exode, 16, v. 3. nomb. 11, v. 5.

mais comment? Après avoir eu le temps de vendre ce qu'ils ne pouvoient transporter, en emmenant leurs troupeaux & leurs bêtes de charge, & en emportant librement tout ce qu'ils avoient de précieux. A leurs propres effets ils avoient joint ceux de leurs oppresseurs, dont ils avoient emprunté quantité de vases d'or, de bijoux, d'étoffes de prix, &c. qu'ils enleverent. En un mot, ils étoient partis, selon la promesse faite par le Seigneur à Abraham, & réitérée depuis à Moïse, *avec de grands biens* (1), ou, comme parle le Psalmiste, *avec or & argent* (2). Etoit-ce là, Monsieur, un peuple pauvre?

(1) *Avec de grands biens.* Voy. Gen. chap. XXV, v. 14. Exod. chap. III, v. 21. *Id.*

(2) *Avec or & argent.* Voyez Psal. 104. *Et eduxit eos cum argento & auro, &c. Id.* Remarquez, que dans le récit de Moïse tous les faits sont liés les uns aux autres, la promesse faite à Abraham, & renouvelée à Moïse, le long séjour des Israélites dans un pays si riche, la bénédiction du Ciel répandue sur leurs travaux, les fléaux qui frappent l'Égypte & lui font désirer le départ des Hébreux, &c. tout se tient. *Edit.*

§. IV.

S'il est incroyable , que les Hébreux en arrivant au mont Sinäi , aient pu faire les frais des divers ouvrages mentionnés dans l'Exode.

Lorsque l'Écriture fait le détail des différentes sommes employées à la construction du Tabernacle , & des ouvrages qui en dépendoient , elle ne compte point par sols & par livres ; mais *par talens & par sicles*. » Tout l'or , dit-elle , fut de » vingt-neuf talens & de sept cens trente » sicles. L'argent de cent talens & dix-sept » cens soixante & quinze sicles ; & l'airain » de soixante & dix talens & deux mille » quatre cent sicles.

Pour prouver que le peuple Hébreu n'étoit pas en état de fournir ces sommes , il faudroit donc , avant tout , savoir avec quelque certitude à-peu-près à quoi elles peuvent monter : car quelle difficulté raisonnable peut-on faire sur ces *talens & ces sicles* , si l'on en ignore la valeur ? Or vous le savez , Monsieur , c'est surquoi les plus habiles Critiques ne sont point du tout d'accord. Les incertitudes & les variations des Savans sur ces évaluations ,

suffiroit donc déjà pour vous répondre.

Mais nous allons plus loin, Monsieur : nous prétendons, qu'en évaluant même ces talens & ces sicles au plus haut, il n'est point incroyable que les Hébreux aient pu faire cette dépense. Quelques Critiques, tant Juifs que Chrétiens, pensent, & cela sur des raisons qui ne sont nullement à mépriser, qu'il s'agit ici de *petits talens*, de *talens de compte* (1), & non de talens de poids & de grands talens : en conséquence ils les estiment à deux ou trois millions en tout. D'autres, avec un de vos plus habiles Commentateurs, & avec un de vos Ecrivains les plus versés dans cette matière (2), les font monter à cinq. Les savans *Cumberland* & *Bernard* les mettent plus haut : mais, dans leurs calculs même, elles ne passeroient pas sept. Trouvez-vous que ce soit encore trop peu ? portons-les à huit, à neuf même, si vous voulez. Assurément, estimer le Tabernacle & tout ce qui en dépendoit

(1) *Petits talens*, *talens de compte*, &c. Voy. les *Réponses critiques* du savant M. Bullet. *Aut.*

(2) *Dans cette matière*, &c. M. le Pelletier de Rouen, & Dom Calmet, *Id.*

neuf millions , ce n'est pas mettre les
moses au-dessous de leur valeur !

Or on compte ordinairement , & vous
répétez souvent vous-même , que nos
peres sortirent de l'Egypte au nombre
de plus de deux millions (1), sans y com-
prendre les étrangers qui les accompa-
gnèrent dans leur retraite. De ce nom-
bre , laissons tous les étrangers , & plus
de dix-sept cent mille ames , supposons
seulement que trois cent mille Israélites
sont consacré à Dieu dans cette ren-
contre , le cinquieme de leurs biens , (il
y a rien là , que la ferveur de leur zele ,
la joie de leur délivrance ne purent
leur inspirer) & ne leur donnons à cha-
cun , l'un portant l'autre , que cent cin-
quante livres , dont soixante-quinze pour
celui qui leur appartenoit , & soixante-

(1) *Plus de deux millions , &c.* Il paroît que
de Voltaire & ses Ecrivains n'ont pas de
rien de bien fixe sur le nombre des Israélites ,
qui sortirent d'Egypte. Ils en comptent tantôt
environ deux millions , tantôt deux millions
de plus ; quelquefois même ils vont jusqu'à
près de trois millions , augmentant ou dimi-
nuant selon le besoin présent. Ces variations
peuvent avoir leur commodité ; mais un million
de plus ou de moins , sur deux ou trois , n'est
peut-être pas une bagatelle. *Edit.*

quinze pour ce qu'ils avoient enlevé aux Egyptiens (1) : ces suppositions n'ont certainement rien d'exorbitant. Or si vous multipliez 300,000 , par 150 , vous aurez un total de 45,000,000. Prenez le cinquieme , Monsieur , & vous aurez justement neuf millions , c'est-à-dire , autant ou plus qu'il ne falloit pour faire le Tabernacle & tous les ouvrages décrits par Moyse.

§. V.

Réfutation de ce qu'on pourroit objecter contre les calculs précédens.

Que trouverez-vous à redire , Monsieur , dans les calculs précédens ? Rejetez-vous ces évaluations de Calmet & de Pelletier , parce qu'ils étoient l'un Moine , & tous deux François ? Mais voilà des Ecrivains qui ne sont ni Fran

(1) *Enlevé aux Egyptiens.* On auroit pu ajouter les dépouilles de ces oppresseurs , rejetées par les flots sur le rivage de la mer rouge , où se trouvoient les Israélites , & celles qu'ils purent enlever aux Amalécites , après la victoire qu'ils remportèrent sur eux. L'Historien Josephe fait monter fort haut les unes & les autres. *Edit.*

ois ni Moines : ce font deux Anglois qu'on vous oppose.

C'étoient de *bonnes gens*, dites-vous (1), que ce *Bernard* & ce *Cumberland* (2).

(1) *Dites-vous*, &c. Voy. Dict. Phil. *Bernard*, Anglois, né dans la Province de Worcester, fut un des hommes les plus instruits dans toutes les parties des Belles-Lettres. Il avoit le Grec, l'Hébreu, presque toutes les langues Orientales, les Mathématiques, l'Astronomie : il étoit versé dans la connoissance de l'antiquité, de la critique, &c. On a de lui divers ouvrages, & entr'autres un excellent *Traité sur les poids & mesures des Orientaux* : se trouve dans le Commentaire du Docteur Cock sur le Prophete Osée. Mais l'Auteur y a fait depuis de grandes augmentations, & l'a publié séparément. *Edit.*

(2) *Cumberland*. Richard Cumberland, Docteur de l'Université de Cambridge, Evêque de Peterboroug, se distingua de même par une vaste érudition. Il possédoit tous les Auteurs Grecs & Latins, la Philosophie, les Mathématiques & toutes leurs parties, &c. La recherche des origines des anciens peuples, & l'étude du texte & des anciennes versions de l'Écriture sainte dans les langues originales, furent long-temps ses principales études. On dit qu'il apprit le Copte à l'âge de 83 ans. Il a laissé deux savans *Traités*, l'un sur les *Loix naturelles*, l'autre sur les *poids & les mesures des Hébreux*. Quand on voit certains beaux esprits, avec leur érudition légère, traiter si

D'accord , Monsieur : mais ces *bonnes gens* étoient d'habiles gens , des savans d'un mérite distingué : ils connoissoient l'antiquité , ils avoient approfondi la question qu'ils traitent , & sur laquelle vos Ecrivains n'ont probablement , que très-superficiellement réfléchi.

Quoi qu'il en soit des évaluations de ces savans , nous ne nous y sommes pas bornés , nous y avons ajouté deux millions au moins , & nous sommes sûrs qu'on ne manqueroit pas d'Ouvriers , qui se chargeroient volontiers pour neuf millions de faire tous les ouvrages mentionnés dans l'Exode , pourvu qu'on s'en tint à la description qu'en fait Moÿse , & qu'on ne changéât point , comme font vos Critiques , le bois en *airain* , & les ornemens légers d'argent en *argent massif*.

Vous croirez peut-être que c'est mettre trop haut ce que nos peres enleverent aux Egyptiens , que de l'estimer à *soixante-quinze livres* pour chacun de nos trois cent mille Israélites , pris sur plus

cavalierement des hommes de ce mérite , on a quelque raison d'en être choqué. Au reste , les Anglois ne doivent point s'étonner de voir leurs savans Compatriotes traités de la sorte ; tous les savans François l'ont été de même.
Edit.

deux millions d'ames, dont ce peuple
 est composé. Mais, Monsieur, pour
 en acheter soixante-quinze livres, faut-il beau-
 coup de bijoux d'or, beaucoup de riches
 robes & de fines toiles? Pensez-vous
 que nos Hébreux dans cette rencontre
 ont rien négligé auprès des Egyptiens,
 pour en obtenir cette espece de dédom-
 magement de leurs travaux; ou que les
 Egyptiens les regardant, après tant de
 prodiges, comme un peuple spécialement
 protégé du ciel, les redoutant, souhai-
 tant leur départ (1), & se flattant peut-
 être de leur retour, ne se soient pas em-
 pressés de leur prêter ce qu'ils deman-
 dent; Dieu sur-tout y ayant disposé
 leurs cœurs, & donné pour cet effet
 sa grace à son peuple (2).

Aimeriez-vous mieux dire, que c'est
 trop de supposer, que sur plus de deux
 millions d'hommes, il s'en soit trouvé
 plus cent mille, qui aient possédé, l'un
 plus l'autre, chacun la valeur de
 vingt-cinq écus. Mais prenez, Monsieur,

(1) *Souhaitant leur départ. Letata est Egyp-
 tus in profectioe eorum, dit le Psalmiste. Aut.*

(2) *Grace à son peuple. Petierunt ab Egyp-
 tus vasa aurea. . . . vestemque plurimam. Do-
 nus autem dedit gratiam ut commodarent eis,
 Genod. Id.*

dans tel Etat que vous voudrez , dans
 ceux mêmes où nous sommes le moins
 favorablement traités , plus de deux mi-
 lions de Juifs de toute condition , Labou-
 reurs , Pâtres , Artisans , Commerçans
 &c. qu'ils aient le temps de vendre ce
 qu'ils ne pourroient emporter , & qu'ils
 partent librement & avec tous leurs
 effets : je mets en fait que de quelque
 Etat que vous les tiriez , dans quelque
 pays que vous les meniez , il s'en trou-
 vera encore au bout de trois mois plus
 de trois cent mille , possédant la valeur
 de soixante-quinze livres l'un portant
 l'autre (1). Vous imaginez-vous que ne

(1) *L'un portant l'autre.* On en peut juger
 par ce qui est arrivé plus d'une fois à la nation
 Juive dans les derniers siècles. Bannis , quo-
 qu'en moindre nombre , de divers Etats ,
 dérangement du commerce & des finances
 occasionné par leur sortie , obligeoit bientôt
 de les rappeler ; preuve non équivoque , qu'ils
 n'en avoient pas enlevé des sommes médiocres.
 Par quelle fatalité cette nation , qui a toujours
 emporté tant d'argent des pays qu'elle
 quitta , ne seroit-elle sortie pauvre que de
 l'Egypte ?

Citons seulement l'exemple des Juifs d'Es-
 pagne. Après plusieurs persécutions cruelles
 qui se succéderent les unes aux autres en assez
 peu de temps , ils furent chassés de ces Royau-

cêtres aient eu moins d'industrie & d'activité que leurs descendans ; ou qu'à nos enfans près, qu'on ne noie pas, nous

es par l'Edit de Ferdinand & d'Isabelle. On leur donna que quatre mois pour se préparer à leur départ : *on leur retira même, dit de Voltaire, la permission qu'on leur avoit d'abord accordée, d'emporter leur or & leurs verreries, & ils furent obligés de les échanger contre des marchandises.* Cependant tous les Écrivains assurent qu'ils en enleverent des sommes prodigieuses. Mariana, Panégyriste d'Isabelle de Ferdinand & d'Isabelle, & qui n'avoit par conséquent aucun intérêt de grossir ces sommes, convient qu'elles étoient immenses. On n'a pu dissimuler, que les Politiques reprochèrent à Ferdinand d'avoir fait une faute considérable, & porté un coup funeste à ses États par cette expulsion, qui enrichit les pays voisins. *Magno utique earum provinciarum commercio ad quas copiarum ac pecunia magnam partem, aurum, argentum, gemmas, vestemque pretiosam secum detulere.* Il ne sortit pourtant d'Espagne que cent soixante-dix mille familles, selon quelques Écrivains Espagnols, & cent vingt mille, selon les Juifs. L'Essai sur l'Histoire Générale les réduit encore à un moindre nombre. Si l'on en croit l'Auteur, ils ne montoient qu'à trente mille familles : il est apparemment mieux informé. Or, qu'est-ce que trente mille familles comparées à un peuple de plus de deux millions d'ames ?

On dira peut-être que l'Espagne étoit alors plus riche que l'Égypte ne le fut du temps de

soyons beaucoup plus ménagés qu'en dans les pays où l'on nous souffre, nous à qui l'on vend si chèrement, presque par-tout, le peu d'air mal sain qu'on nous laisse respirer.

Mais sans parler ni de nous, ni de nos peres, quel est le peuple de deux ou trois millions d'ames, habitant un pays fertile & policé, parmi lequel on ne pourroit trouver trois cent mille hommes, possédant la valeur de soixante quinze livres chacun, ou, ce qui revient au même, en état de fournir dans une occasion intéressante, & dans un transport de zele, quinze francs par tête? en pourriez-vous nommer un seul? Où est donc l'impossibilité, que nos peres aient fait alors ce que pourroit faire en de semblables conjectures tout autre peuple aussi nombreux?

nos peres, & que les Egyptiens ne connoissent point les mines du Pérou. Non; mais ils en avoient chez eux. Diodore de Sicile, Agatarchides & d'autres anciens nous l'assurent; & il paroît que ces mines furent exploitées long-temps avant l'usage commun du fer, par conséquent dans des temps très-reculés; car Strabon rapporte qu'on les rouvrit lorsqu'il étoit en Egypte, & qu'on y trouva les outils d'airain dont les anciens Ouvriers s'étoient servis dans leur travail. *Edit.*

§. VI.

*sources des erreurs de ces Ecrivains sur
cette matiere.*

Ce qui vous trompe , Monsieur , ainsi que vos Ecrivains , ce sont d'abord vos préjugés volontaires & faux préjugés sur l'état des Juifs en Egypte. Nous venons de le voir d'après l'Ecriture , c'est-à-dire , d'après les seuls monumens qui puissent nous en instruire. Il vous plaît au contraire de vous le figurer tout autrement , & d'exagérer à l'excès leur misere.

On ne peut nier , qu'assujettis aux lois de ce pays , ils n'y aient vécu quelque temps dans l'oppression , & gémi sous un joug dur & tyrannique. Mais , prenant trop à la lettre les termes de servitude , de captivité , d'esclavage , vous vous représentez nos peres en Egypte , comme des esclaves qui traillaient à la chaîne , comme les rameurs de vos Galeres , ou les Negres de vos Colonies ; vous vous trompez , Monsieur , vous devriez mieux connoître la valeur des Tropes (1).

(1) *La valeur des Tropes.* Ces termes figurés & énergiques de captivité , d'esclavage ,

C'est en second lieu que , confondant mal-à-propos les temps , vous vous figurez les Israélites , arrivant au mont Sinai , tels que , sans une providence particulière , ils auroient été au bout de quarante ans passés dans ces déserts. N'est-ce pas plus raisonnable de distinguer ces deux époques , & de mettre quelque différence entre l'une & l'autre ?

Il est vrai qu'avant même d'arriver au Sinai , ce peuple se trouva sans pain & sans eau. Mais que prouvent ces disettes passagères ? Ne concevez-vous pas , qu'on peut , sur-tout dans des *déserts horribles* avoir de l'or , de l'argent , & manquer de pain ; des pierreries , & des étoffes précieuses , & manquer d'eau ? De riches caravanes , dans les mêmes lieux , or

&c. sont encore employés par les Juifs , pour exprimer leur état actuel dans les différentes contrées de l'Europe , en Italie , en Pologne &c. même en Hollande , où ils sont nombreux & riches , & en Angleterre , où ils se sont vus sur le point d'être naturalisés.

Le savant Critique pouvoit se rappeler encore que de son aveu , nos peres , quoiqu'ils furent *captifs & esclaves à Babylone* , s'y enrichirent. L'idée de pauvreté & d'indigence n'est donc pas nécessairement attachée à l'état que nous appelons *esclavage* , &c. *Edit.*

trouvé plus d'une fois le même sort : est-on avisé d'en conclure , qu'elles soient pauvres , dans l'indigence , & qu'elles manquoient de tout , parce qu'elles manquoient d'eau ?

C'est enfin , que vous ne vous faites aucune idée juste de cette grande émigration d'un peuple immense , actif , industrieux , sortant d'un pays riche & fertile : émigration annoncée long-temps auparavant , à laquelle par conséquent ils avoient eu le temps de se préparer. Que deux millions de plus vos Protestans auroient enlevés , s'ils eussent été de même arrivés de leur sortie , qu'ils eussent tous quitté la France , & qu'ils l'eussent quittée librement , sous un même chef , & avec toutes leurs familles & tous leurs effets ! Quoi ! Monsieur , vous prétendez que ces Réformés , sans comparaison moins nombreux que nos peres , long-temps persécutés comme eux & contraints de fuir à la hâte , emportèrent de leur intolérante patrie tant de millions (1) , &

(1) *Tant de millions , &c.* Dans le *Post-scriptum* du *Traité de la Tolérance* , M. de Voltaire fait dire au Comte d'Avaux , qu'un seul homme avoit offert de découvrir plus de vingt millions , qu'ils faisoient sortir de France.

vous croyez que les Hébreux étoient pauvres en quittant l'Égypte ? Est-ce avec les yeux de l'impartialité, que vous avez vu tant de richesses d'un côté, & tant d'indigence de l'autre ?

Cette indigence extrême, Monsieur, cette *pénurie* où vous supposez le peuple Juif au pied du mont Sinaï, n'est donc ni certaine, ni même vraisemblable. C'est une prétention qui n'est appuyée d'aucune preuve, & que démentent des textes formels de l'Écriture. À en juger par ces textes auxquels vous n'avez rien de raisonnable à opposer, les Israélites devoient être en état de fournir, & au-delà, à toutes les dépenses de la construction du Tabernacle : cette construction n'étoit donc point impossible. Or ce fait possible en lui-même, se trouve consigné dans le plus ancien & le plus respecté de leurs livres ; supposé dans tous les autres, lié avec tous les événemens qui suivent

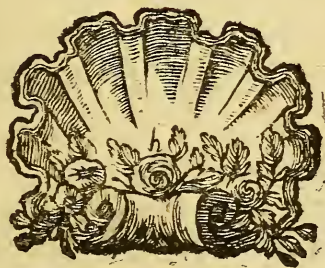
Jugez du reste par cette offre ; & voyez si le savant Critique auroit bonne grace, après cela, de contester sur les quarante-cinq millions que nous donnons aux Israélites, en y comprenant leurs propres biens & les dépouilles qu'ils enlevoient aux Égyptiens.

Edit.

&

qui précédent, soutenu enfin par la tradition la plus constante ; de vaines conjectures ne suffisent pas pour en ébranler la certitude.

Nous sommes, &c.



L E T T R E V I I I .

*Sur les vingt-quatre mille Israélites
prétendus massacrés à l'occasion de
femmes Moabites & du culte de Béal-
phegor.*

Nous venons de voir, Monsieur, vos doctes & judicieux Critiques, représenter la punition des adorateurs du veau d'or comme aussi excessive dans sa rigueur qu'impraticable dans son exécution & pour mieux prouver l'un & l'autre ajouter tout d'un coup, contre le cri du texte & le témoignage des meilleures versions, vingt mille hommes aux trois mille qui périrent dans cette rencontre.

C'est avec le même esprit de candeur & d'impartialité, qu'ils se récrient encore sur les vingt-quatre mille Israélites massacrés, disent-ils, à l'occasion de femmes Moabites & du culte de Béalphegor. A les entendre, ces Ecrivains amis du vrai, ces vingt-quatre mille hommes furent si horriblement traités pour expier la faute d'un seul, & pour une faute qui, après tout, n'étoit pa

n si grand crime. Deux propositions où ils inferent , que ce fait est incroyable , & que le récit qu'on en lit dans le Pentateuque ne peut être de Moïse.

Nous allons les examiner , Monsieur : par ce que nous en dirons , on pourra juger du degré de confiance , que méritent ces Critiques & leurs semblables , lors même qu'ils parlent du ton le plus assuré.

§. I.

il est vrai , que ces vingt-quatre mille hommes furent massacrés , pour expier la faute d'un seul.

Tindal , dites-vous , Collins , &c. qui peuvent concevoir , que Moïse ait fait tuer vingt-trois mille Israélites , pour avoir adoré le veau d'or , font les mêmes difficultés sur les vingt-quatre mille autres massacrés par son ordre , pour expier la faute d'un seul , surpris avec une fille Moabite (1).

(1) Une fille Moabite. Cosbi (c'est le nom de cette fille) n'étoit point Moabite ; elle étoit Madiqnite , & fille d'un des Rois du pays. C'est une légère méprise , que M. de Vol-

Aux mêmes difficultés, nous pourrions opposer les mêmes réponses. Voyez-les plus haut, Monsieur; si nous ne nous trompons, elles sont satisfaisantes.

Mais est-il bien sûr, que ces vingt-quatre mille hommes aient été innocens, qu'ils aient été massacrés, & qu'ils l'aient été par l'ordre de Moïse, pour expier la faute d'un seul? Ces assertions sont débitées avec confiance. Pour nous assurer si elles sont vraies, consultons le livre des Nombres où ce fait est raconté. Voici ce qu'on y lit chap. xxv.

En ce temps là Israël étoit campé en Sittim, & le peuple s'abandonna à la fornication avec les filles de Moab, qui les inviterent à leurs sacrifices. Ils en mangerent & adorèrent leurs Dieux; & le peuple fut initié à Béalpégor. Et la colere de l'Eternel s'enflamma contre Israël, & l'Eternel dit à Moïse: Prends avec toi les Princes du peuple, & prends les (coupables) à des potences à la face du soleil, afin que ma colere se détourne de dessus Israël. Et Moïse dit aux

taire a eu l'attention de corriger dans une autre édition, où il épargne cette petite erreur à ses Écrivains: il auroit pu leur en épargner beaucoup d'autres. *Edit.*

Juges d'Israël: Que chacun fasse mourir ses proches (ceux de son district) qui ont été initiés à Béelphegor. Et voilà qu'un des enfans d'Israël entra, en présence de ses freres, chez une prostituée du pays de Madian, à la vue de Moÿse & de toute l'assemblée, qui pleuroient devant les portes du Tabernacle. Ce que Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron ayant vu, il se leva du milieu de la multitude, & ayant pris un poignard, il entra après l'Israélite dans le lieu de débauche; & il les perça tous deux, l'homme & la femme, dans les parties de la génération; & la plaie cessa de dessus Israël. Or il y en eut vingt-quatre mille, qui moururent de cette plaie. Et l'Eternel parla à Moÿse, & lui dit: Phinéas a détourné ma colere de dessus les enfans d'Israël, parce qu'il a été animé de zele au milieu d'eux; & je n'ai point consumé les enfans d'Israël par mon ardeur, &c.

Si vos Critiques eussent pris la peine de lire ce passage avec quelque attention, auroient-ils pu écrire, & vous, Monsieur, répéter en tant d'endroits, que ces vingt-quatre mille hommes innocens furent massacrés par l'ordre de leur barbare conducteur? On y voit au contraire évidemment, que Moÿse ne

fait qu'exécuter lui-même les ordres du Seigneur. Pour obéir à ces ordres, il donne des Juges aux coupables. Quel rapport, Monsieur, entre les procédures de ces Tribunaux, & l'ordre d'un massacre ? Et cette colere de l'Eternel, qui s'enflamme contre son peuple, cette plaie qu'il leur envoie, & que Moïse & l'assemblée veulent détourner par leurs gémissemens & par le châtimement des coupables, la cessation de cette plaie que le zele de Phinées arrête, tout cela n'annonce-t-il pas un fléau épidémique, plutôt qu'un massacre ? Les termes Hébreux dont se sert ici Moïse, comme ceux qu'employé le Psalmiste, en rapportant le même fait dans un de ses cantiques, loin de contredire ce sens, ne font que l'établir ; & tout l'ensemble du passage le confirme. L'Historien Joseph n'y a pas vu autre chose. Où vos Ecrivains ont-ils donc trouvé, & où avez-vous trouvé vous-même, que ces vingt-quatre mille hommes furent *massacrés par l'ordre de Moïse* ?

C'est avec moins de fondement encore, que vous prétendez avec vos Critiques, que ces vingt-quatre mille hommes innocens furent punis, *pour expier la faute d'un seul*. Non, Monsieur,

Zambri ne fut pas *seul* coupable. Il est clair, par le passage que nous venons de citer, que *le peuple*, c'est-à-dire un grand nombre d'Israélites, le furent comme lui. Séduits par ces étrangères, ils se livrent avec elles à un commerce impur : l'idolâtrie en est bientôt le triste fruit, & c'est par ce double crime qu'ils irritent l'Eternel, & qu'ils s'attirent l'arrêt de leur condamnation. Aussi les exécutions judiciaires & le fléau épidémique commencent-ils avant même que Zambri soit entré chez la Madianite. Si ces vingt-quatre mille hommes eussent été punis pour *cette faute*, la punition auroit-elle été ordonnée & exécutée, avant que la faute eût été commise ? Leur mort fut donc la peine de leurs propres crimes, & non l'expiation de *la faute d'un seul*. Mais on vouloit peindre Moyse comme un barbare, qui massacre sans raison des milliers d'innocens : il falloit bien justifier ces coupables.

C'est ainsi que vos Critiques, pour présenter les faits sous un aspect odieux, les altèrent & les dénaturèrent : le secret est admirable ! Et vous, Monsieur, vous pétez, sans scrupule, ces grossières buffetés !

§. II.

Si Zambri & ces vingt-quatre mille hommes Israélites n'étoient que légèrement coupables.

Mais , dites-vous , si Zambri & ces vingt-quatre mille Israélites n'étoient pas tout-à-fait innocens , du moins ils n'étoient pas fort coupables. *On voit tant de Rois Juifs , & sur-tout Salomon , épouser impunément des femmes étrangères , que ces Critiques ne peuvent admettre , que l'alliance avec une Moabite ait été un si grand crime.*

Ainsi les dissolutions de ces Hébreux avec les femmes de Moab & de Madian , le culte impur de Béalphegor , qui en fut la suite ; l'insolente débauche de Zambri entrant chez la Madianite , au mépris de la loi , du Législateur , & de tout le peuple assemblé , qui prosternés & fondant en larmes aux portes du Tabernacle , tâchoient de fléchir le Seigneur & d'appaïser sa colere ; toutes ces prévarications , l'impiété , le libertinage , la révolte contre l'autorité publique , sont réduites par ces Ecrivains , à *une alliance avec une Moabite.* Avouez , Monsieur ,

que la qualification est douce & la dénomination honnête. On reconnoît la bonté de cœur de ces Critiques.

Tant de Rois Juifs épouferent impunément des femmes étrangères ! Eh bien , qu'en peut-on conclure en faveur des Israélites fornicateurs & adulteres ? Est-ce la même chose , de prendre une épouse , ou de s'abandonner à des prostituées ?

Tant de Rois ! Que ne les nommoient-ils ? Non , Monsieur , le nombre n'en est pas aussi grand que ces Ecrivains paroissent le croire. Il est peu de ces femmes étrangères , idolâtres & persévérant dans l'idolâtrie , qui soient entrées dans les familles de nos Rois , sans y apporter avec elles le désordre & les malheurs. Et quand vos Critiques citent Salomon , ils comptent apparemment pour rien l'affoiblissement de son autorité dans ses vieux jours , les révoltes de ses sujets , & le Royaume d'Israël enlevé pour toujours à son fils & à sa postérité.

Mais quand même quelques-uns de nos Rois auroient épousé impunément des femmes idolâtres , une action cesselle d'être criminelle , parce qu'elle n'est pas toujours punie d'une manière éclatante ? Quels forfaits ne justifieroit-

on point par cette manière de raisonner !

Aux exemples de ces deux Rois Juifs, qui ne prouvent rien, vos Ecrivains, toujours judicieux, joignent celui de Boos, qui prouve encore moins. Voyons quel tour ils lui donnent.

Ruth, disent-ils, étoit Moabite, quoique sa famille fût originaire de Bethléem. La sainte Ecriture l'appelle toujours Ruth la Moabite. Cependant elle alla se mettre dans le lit de Boos par le conseil de sa mere : elle l'épousa ensuite, & fut ayeule de David.

Oui, *Ruth étoit Moabite* : mais la sainte Ecriture, qui l'appelle toujours *Ruth la Moabite*, ne dit nulle part que sa famille fût originaire de Bethléem. Ce n'étoit pas la sienne, Monsieur, c'étoit celle de son mari : vos Critiques ne feront-ils jamais exacts ?

Cependant par le conseil de sa mere, &c. Il falloit dire de sa belle-mere : car Ruth n'étoit pas fille, mais bru de Noëmi. Vous auriez bien dû, en transcrivant les raisonnemens de vos Ecrivains, y corriger ces petites erreurs.

Elle alla se mettre dans le lit de Boos. Non pas dedans, mais au pied : cette différence que vous pourrez trouver légère, peut paroître à d'autres mériter d'être remarquée.

Le conseil de Noëmi & la démarche de Ruth ont paru sans doute à vos Savaus un trait qui, sous leur main, pouvoit devenir amusant ; & c'est là plus que toute autre chose, ce qui nous a valu la citation assez déplacée de l'histoire de Boos. Ce trait, il est vrai, n'est pas dans nos mœurs modernes : mais au fond, est-il aussi plaisant que ces Ecrivains l'ont cru ?

Pour en juger, Monsieur, rappelons-nous que Noëmi, en donnant ce conseil à sa bru, connoissoit la probité de son vieux parent, la vertu de la jeune veuve, & ses justes prétentions à la main & aux grands biens de Boos. N'oublions pas sur-tout, que Ruth ne vivoit pas au dix-huitième siècle, ni dans la rue saint Honoré ; mais dans un temps & dans un pays où il n'étoit pas besoin de trois publications de bans pour rendre un mariage légitime ; où le consentement des Parties, sur-tout dans le cas dont il s'agit, suffisoit, sans qu'aucune cérémonie publique eut précédé ; enfin, où une veuve sans enfans étoit en droit d'exiger du plus proche parent de son mari, qu'il l'épousât, de le conduire en cas de refus, devant les Juges, de l'y léchauffer & de le renvoyer pieds nus,

après lui avoir craché au visage en présence de tous les assistans. Tout ceci supposé, Monsieur, l'histoire de Ruth peut-elle apprêter à rire à d'autres qu'à des libertins ignorans ?

Boos l'épousa ensuite, &c. Outre que Boos put se croire dispensé de la loi qui défendoit d'épouser des femmes étrangères, par celle qui ordonnoit au plus proche parent d'épouser la veuve d'un parent mort sans enfans ; Ruth avoit quitté la religion de son pays, pour embrasser celle de nos peres. Or la loi, qui défendoit les mariages avec les étrangères, ne regardoit que celles qui, restant attachées au culte des Idoles, pouvoient y engager leurs maris : c'est le sentiment de nos Docteurs. Boos en épousant Ruth, n'alloit donc point contre la loi ? Quel rapport y a-t-il entre la conduite de ce vieillard & l'idolâtrie, les adulteres, &c. des vingt-quatre mille hommes que vos Critiques veulent justifier ?

Rahab, ajoutent-ils, étoit non-seulement étrangère, mais une femme publique. La Vulgate ne lui donne d'autre titre que celui de Meretrix. Cependant elle épousa Salmon, Prince de Juda.

Le titre de *Meretrix*, que la Vulgate

ne à Rahab , Monsieur , n'empêche
 s que de favans hommes , même Chré-
 ens , n'aient foutenu , qu'elle n'étoit pas
 nme publique. Le mot Hébreu & le
 ot Grec , qui répondent au mot Latin ,
 emportent pas nécessairement cette
 ée (1). Quoi qu'il en soit , Rahab s'é-
 it convertie : elle avoit quitté le culte
 s Idoles , & adoroit le Dieu d'Israël (2).
 nsi elle n'étoit plus dans le cas de la
 fense.

Bethsabé n'y étoit pas davantage. Vos

(1) *N'emportent pas nécessairement cette idée.*
 mot *Zonah* , dit Kimchi , signifie hôtesse ou
 nme publique , selon qu'on le dérive de
nah , paillarder , ou de *Zoun* , nourrir. Junius
 fait voir , que le mot Grec *πορνη* est sus-
 ptible de ces deux sens : & le paraphraste
 nathan , qui vivoit avant J. C. a traduit le
 ot Hébreu par le mot Caldaique *Pounda-*
ha , qui signifie hôtesse , & ne souffre aucune
 quivoque. *Chret.*

(2) *Le Dieu d'Israël.* Un des Apôtres du
 ristianisme assure que *Rahab fut justifiée par*
œuvres. Rahab Meretrix nonne ex operibus
ustificata est. M. de Voltaire , dans sa *Phil. de*
Hist. se contente de dire , « qu'apparemment
 elle mena depuis une conduite plus honnête ,
 puisqu'elle fut ayeule de David , & même
 du Sauveur du monde ». Cet *apparemment*
 un Chrétien méritoit bien d'être remarqué
 r des Juifs. *Edit.*

Ecrivains prétendent qu'elle étoit étrangère. Cela se pourroit, quoique l'Écriture ne le dise pas : elle nous apprend seulement que son mari étoit Éthéen. Mais les Éthéens d'alors n'étoient peut-être que les Hébreux établis dans le pays d'Ethiopia du moins Urie, quoiqu'Éthéen, servoit dans les armées de David, il adoroit Dieu de son Prince, & Bethsabé suivoit comme lui la loi d'Israël.

Si vous remontez plus haut, disent encore ces Critiques, le Patriarche Juda épousa une Cananéenne. . . . Ses enfans eurent pour femme Thamar, de la race d'Aram. Cette femme avec laquelle Juda commit un inceste sans le savoir, n'étoit pas de la race d'Israël.

En remontant si haut, Monsieur, on pourroit remonter à un temps où la loi qui défendoit les mariages avec les femmes étrangères, n'existoit point encore. Supposez même qu'elle existât du temps du Patriarche Juda, tout ce qu'on en pourroit conclure, ce seroit que ce Patriarche auroit commis une faute griéve en y contrevenant. Mais de ce que Juda, ses enfans, Salomon, &c. se seroient rendus coupables, s'en suivroit-il que ces 24,000 hommes étoient innocens ?

Au reste, quoique ces exemples ne

vent rien, il faut pourtant convenir
 ils ne sont point placés ici en pure
 e, ni peut-être sans dessein. Ils servent
 mener deux réflexions, l'une, que
tab, femme publique, est la figure de
glise Chrétienne; l'autre, que Jesus
na naître de cinq étrangères, l'une
stueuse, d'autres prostituées, adul-
s, &c. Réflexions pieuses, dont nous
 érons les Chrétiens s'édifier: ce n'est
 doute que dans cette vue que vous
 avez faites ou rapportées!
 Nous sommes, avec la plus sincere &
 plus haute estime, &c.



L E T T R E I X.

*Où l'on examine ce qu'ont pensé sur
Pentateuque les Savans cités dans
Note.*

QUAND on veut attaquer des opinio
communément reçues, & qu'on n'a p
de fortes raisons à y opposer, c'est u
ressource que de savoir s'étayer adroit
ment d'autorités imposantes. A l'omb
de quelques noms illustres, on risqu
moins de se compromettre, & l'on p
roit combattre avec plus d'avantage
du moins pendant un temps & aux ye
de certains Lecteurs.

Telles ont sans doute été vos vues
Monsieur, en citant dans votre Not
cette longue suite d'Auteurs célèbres
auxquels vous attribuez les raisonnem
que vous y faites, & dont vous ne vou
donnez que pour le copiste.

Nous n'oserions assurer que vous n'ave
jamais lu les ouvrages de ces Savans
mais nous ne craignons pas de le dire
ou vous avez mal connu les sentimens d
la plupart d'entr'eux, ou vous les dé

aisez ; vous n'en parlez pas du moins
 ec toute l'exac̄titude, qu'on auroit droit
 attendre d'un Ecrivain tel que vous.
 est ce que nous nous proposons de
 vous prouver , Monsieur , & ce que
 vous ne pourrez vous empêcher de con-
 tre vous-même , de l'exposé fidele que
 nous allons en faire.

§. I.

*Antimens de Wollaston , nommé mal-à-
 propos dans la Note Volaston & Who-
 laston.*

A la maniere seule dont vous estropiez
 nom de ce Savant , on pouvoit juger
 qu'il vous étoit peu connu. De tous les
 rivaux dont vous parlez , c'étoit celui
 qui méritoit le moins d'entrer dans votre
 liste. Nous avons lu plus d'une fois son
 ouvrage sur la *Religion naturelle* , le
 seul qu'il ait eu le temps de donner au
 public , & nous ne nous rappellions pas
 d'avoir rien vu de tout ce que vous lui
 faites dire. Dans l'incertitude si c'étoit
 un oubli de notre part ou erreur de la
 vôtre , nous venons de le relire encore
 d'un bout à l'autre : nous pouvons vous
 jurer qu'il ne s'y trouve aucun des

raisonnemens qu'on lit dans votre Note & qu'il n'y est pas même dit un feu mot des questions que vous agitez sur le Pentateuque.

A quoi pensiez-vous donc, Monsieur quand vous mettiez ce docte & vertueux Anglois au rang des Critiques, qui trouvent dans les saints livres des contradictions & des absurdités, & que vous le confondiez avec les Bolingbroke, le Tindal & les Collins? Seroit-ce que le titre seul de l'ouvrage de Wollaston vous auroit jetté dans l'erreur où donnerent quelques-uns de ses compatriotes

» Lorsque *l'Ebauche de la Religion na-*
 » *turale* parut, dit l'Auteur de la Bi-
 » bliothèque Angloise, la cabale liber-
 » tine crut d'abord que c'étoit un ou-
 » vrage en sa faveur : on triomphoit
 » déjà. Mais, ajoute-t-il, la joie fut de
 » courte durée, & la lecture du livre ne
 » tarda pas à défabuser le Public.

Bolingbroke & ses partisans connoissoient mieux que vous cet Ecrivain, Monsieur : aussi, quoiqu'ils n'aient pu s'empêcher de rendre justice à l'étendue de ses lumieres, il a été plus d'une fois l'objet de leurs censures les plus ameres, preuve non équivoque, qu'il n'a tenu aucune des opinions qui leur étoient cheres.

C'est donc déjà un nom célèbre à effacer de votre catalogue (1) : il faut en effacer de même Aben-Ezra.

§. II.

Sentimens d'Aben-Ezra.

Aben-Ezra, dites-vous, fut le premier qui crut prouver & qui osa prétendre que le Pentateuque avoit été rédigé du temps d'Isaïe Roi.

Il est vrai que, malgré le préjugé très-ancien de son temps parmi nos Docteurs, que tout le Pentateuque, jusqu'à la moindre syllabe, avoit été écrit par Moïse, ce savant Critique crut y remarquer quelques endroits qui ne lui paroissoient pas pouvoir être attribués au grand Législateur. Il les jugeoit d'une date plus récente, & probablement du

(1) *A effacer de votre catalogue.* Nous remarquons, que dans les *Nouveaux Mélanges*, par des *Ecrivains qui ont eu le malheur d'écrire contre la Religion*, on compte encore parmi eux *Wollaston*, qu'on y nomme *Woolaston*. Votre Auteur ne prendra-t-il pas enfin la peine de parcourir le traité de *Wollaston*? Un coup d'œil rapide sur cet Ouvrage & sur la Préface suffiroit pour le détromper. *Edit.*

temps des Rois. Mais, qu'il en ait conclu que ces livres ne furent écrits ni rédigés qu'alors, c'est ce que vous auriez de la peine à prouver. Croire que quelques passages du Pentateuque y furent insérés du temps des Rois, ou fixer à cette époque la rédaction de tout l'ouvrage, ce n'est pas tout-à-fait la même chose.

Pour attribuer à ce Savant une opinion si fautive, il faudroit, non de vaines conjectures, mais des textes clairs & formels tirés de ses ouvrages. Si vous en connoissez de tels, Monsieur, nous vous invitons à les produire.

En attendant que vous jugiez à propos de le faire, on peut apprendre du fav. P. Simon ce qu'on doit penser de cette imputation & de quelle source vous l'avez tirée. » Spinosa, dit-il, en impute
 » à Aben-Ezra, en assurant, que ce Rabin
 » n'a point cru que Moyse fût l'Auteur
 » du Pentateuque. Ce qu'il rapporte
 » ce Rabin, (& il en rapporte précisément
 » les mêmes passages que vous
 » prouve seulement qu'on a inféré quelques
 » additions à certains actes, qu'on
 » ne peut nier être de Moyse, ou
 » moins avoir été écrits de son temps
 » par son ordre. Le même Spinosa fait
 » encore paroître davantage son ignorance,
 » &c.

Au reste, si d'après ce que vous dites d'Aben-Ezra, on s'imaginait, qu'il ait pensé & raisonné comme les Critiques rédoubles que vous citez, on se feroit bien fausses idées de ses sentimens. Son attachement à la Religion de ses pères, la considération dont il a joui dans la Synagogue pendant sa vie, & le respect qu'on y conserve encore pour sa mémoire, sont de sûrs garants de son orthodoxie.

Ajoutons que d'habiles Critiques ont fait voir, que la plupart des passages mêmes que vous citez d'après Aben-Ezra, & qu'il croyoit postérieurs à Moïse, peuvent être de la main de ce Législateur. On en donne des preuves satisfaisantes, & on peut voir dans leurs ouvrages (1). Nous nous contenterons de rapporter en peu de mots ce qu'en dit un des Ecrivains mêmes, dont vous reclamez l'autorité, *le docte, le fameux le Clerc.*

Aben-Ezra, dites-vous, se fonde sur plusieurs passages. » Le Cananéen étoit

(1) Dans leurs ouvrages. Voyez Abbadie, & Pin, les Discours que l'Evêque Kidder a mis à la tête de ses notes sur le Pentateuque, & dans lequel il traite solidement ce sujet, &c.

» dans ce pays. La montagne de Mori
 » appelée la montagne de Dieu (1) ;
 » lit d'Og, Roi de Bazan, se voit enc
 » en Rabath. Et il appella tout ce pa
 » de Bazan, les villes de Jaïr jusqu'a
 » jourd'hui. Il ne s'est jamais vu de P
 » phete en Israël comme Moyse «.
*prétend que ces passages où il est pa
 de choses arrivées après Moyse ,
 peuvent être de Moyse.*

Ainsi raisonnoit Aben-Ezra. Mais
 fameux le Clerc nie, que dans la pl
 part de ces passages, il s'agisse de cho
 arrivées après Moyse. » Il soutient, q
 » le premier qu'on a traduit mal-à-prop
 » par le *Cananéen* étoit alors dans
 » pays, peut & doit se traduire par
 » *Cananéen* étoit dès-lors dans le pay.

(1) *Appellée la montagne de Dieu.* Ici
 de Voltaire rend assez mal la pensée d'Aben
 Ezra. Cette montagne ne fut point nommée
 à cause du sacrifice d'Abraham, *montagne*
Dieu, nom commun à toutes les hautes mo
 tagnes dans la langue sainte : elle fut appellé
 non comme dit M. de Voltaire, *Moria*, ma
 comme porte le texte, *Moriah*, c'est-à-dire
L'Eternel y pourvoira : dénomination tirée de
 parole remarquable d'Abraham à son fils. Tou
 jours occupé d'une foule d'objets, l'illust
 Ecrivain n'a pas le temps de donner son a
 tention à ces menus détails. *Edit.*

ce qui étoit vrai , même du temps d'Abraham , & leve par conséquent toute la difficulté (1) ; que le nom de *Moriah* , *l'Eternel y pourvoira* , donné à la montagne où ce Patriarche mena son fils pour l'immoler , a pu être en usage peu après ce sacrifice , & longtemps avant Moïse , que ce Législateur , écrivant probablement plusieurs mois après la défaite d'Og , a pu dire , que l'on conservoit encore son lit de fer en *Rabath* ; & que les expressions qui répondent aux mots *encore* & *jusqu'aujourd'hui* , s'employent quelquefois par les anciens Ecrivains , sacrés & profanes , lors même qu'il n'est question que d'un temps peu éloigné ; qu'ainsi il n'y a rien dans ces passages que Moïse n'ait pu écrire «.

1) *Toute la difficulté.* M. Freret l'entend de même. Il dit , « que dès-lors , dès le temps d'Abraham , les Cananéens avoient chassé les anciens habitans du pays , & s'y étoient établis à leur place ». Voyez les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*. Quand , après de telles solutions si claires , on revient encore à proposer ces objections surannées , ne donne-t-on pas lieu de croire , ou qu'on est peu instruit , ou qu'on n'agit pas tout-à-fait de bonne foi ? *Chret.*

Quant à celui où il est parlé des Rois d'Edom & d'Israël, & à un petit nombre d'autres, il convient qu'ils paroissent ajoutés au texte (1). Mais il prétend
 » que ces légères additions faites par les
 » Prophetes postérieurs à Moysé,
 » doivent pas empêcher qu'on ne le regarde
 » garde comme l'Auteur de ces livres.
 » puisqu'il y a d'ailleurs tant de preuves
 » qu'ils sont de lui; de même qu'on
 » nie pas que les antiquités Judaïques
 » ne soient de Josèphe, quoiqu'il se
 » trouve quelques passages inférés par
 » des mains plus récentes « (2). L'opinion

(1) *Ajoutés au texte.* D'autres Savans ont prouvé, que le mot Hébreu, qu'on a traduit par *Roi*, peut l'être par *Chef*, *Commandant*, &c. & qu'il a même été appliqué à quelques-uns de nos Juges. Voyez *Abbadie*. Cet excellent Ecrivain a discuté & résolu cette objection, de manière à ne laisser aucun lieu à la réplique; il est étonnant que M. de Voltaire ait osé prendre sur lui de la reproduire. *Edit.*

(2) *Par des mains plus récentes.* Il paroît que le Clerc avoit en vue les trois fameux passages concernant Saint Jean-Baptiste, Jésus-Christ & Saint Jacques. Mais sans parler de ces trois textes, dont plusieurs savans Chrétiens ont soutenu l'authenticité, il s'en trouve quelques autres qui ont été indubitablement ajoutés à Josèphe: tel est entr'autres celui, que M. l'Abbé Mignot fait remarquer dans un

d'Abe

Aben-Ezra, qui se bornoit à regarder
 s textes en question comme postérieurs

s savans Mémoires. C'est une parenthèse, où
 faussaire fait dire à Joseph, Pharisien, pré-
 ément tout le contraire de ce que pensoient
 Pharisiens. *Voyez les Mémoires de l'Acadé-
 mie des Inscriptions.*

On trouve de ces *légeres additions* dans
 presque tous les Ecrivains de l'antiquité, sans
 qu'on se croye pour cela en droit de nier,
 s'ils soient les Auteurs des ouvrages, qu'on
 leur attribue communément.

Puisque nous avons l'avantage de parler à
 un homme de Lettres, qui peut prendre quelque
 plaisir à ces sortes de remarques, nous citerons
 deux exemples de ces additions, auxquelles
 les Critiques paroissent avoir fait peu d'at-
 tention.

Le premier est de Tite-Live. Dans le livre
 n°. 40, au milieu du discours d'Appius
 contre les Tribuns, on lit: *De indignitate
 satis dictum est (etenim dignitas ad homines
 pertinet.) Quid de religionibus. . . . loquar?*
 Il nous semble, que cette parenthèse, peu
 propre de Tite-Live, ne peut être, qu'une
 chose ridicule & plate, qui a passé de la marge
 dans le texte. Supprimons-la donc, & lisons:
*De indignitate satis dictum est: quid de reli-
 gionibus. . . . loquar?*

Le second est de Virgile, livre IX de l'E-
 neïde, où le Poète, après avoir raconté la
 mort de Nisus & d'Euriale, décrit l'assaut donné
 au camp Troyen par les Rutules. On lit dans
 plusieurs éditions:

à Moÿse , cette opinion , dis-je , très
différente de celle que vous lui attribuez

*Quin ipsa arreētis , visu miserabile ! in hastis
Præfigunt capita & multo clamore sequuntur ,
Euriali & Nisi ; quantâ mox cade pianda !
At tuba terribili sonitu , &c.*

Ces derniers mots , *quantâ mox cade pianda* font , dit-on , une addition du P. Vanieres. O vient de les faire reparoître dans une édition de Virgile , donnée à Rome , avec une traduction nouvelle en vers Italiens par un habile Jésuite. Mais l'ingénieux Traducteur & son savant Confrere n'auroient-ils pas montré plus de goût , si au lieu de faire cette addition au texte , ils en avoient retranché les mots *Euriali & Nisi* ? car , quoique ces mots se trouvent dans les meilleures éditions , il nous paroît clair , qu'ils ne sont point de Virgile , mais de quelque Glossateur , qui les avoit mis à la marge. Lisez

*Quin ipsa arreētis , visu miserabile ! in hastis
Præfigunt capita , & multo clamore sequuntur.
At tuba terribili sonitu procul ære canoro
Increpuit , &c.*

Nous croyons cette marche tout autrement digne de ce grand Poëte. Revenons,

La plupart des additions faites au Pentateuque , sont de même des parenthèses ou notes explicatives ; avec cette différence , que ceux qui firent ces additions utiles pour l'intelligence du texte , avoient caractère & autorité pour les faire. *Aut.*

oit donc mal fondée & fausse , même
 jugement du *docte le Clerc*.

§. III.

Sentimens de le Clerc.

Après ce que nous venons de rapporter
 de ce Critique célèbre , s'attendroit-on à
 nous voir le placer , non-seulement au
 rang , mais à la tête des Savans , qui
 prétendent , que le Pentateuque ne fut
 rédigé que du temps des Rois ? C'est
 pourtant cè que vous faites dans votre
 note & dans quelques autres endroits de
 vos ouvrages.

Nous ne dissimulerons pas , que le
 Clerc soutint d'abord cette opinion ; mais
 nous devons cet aveu à la vérité , ne
 s'i deviez-vous pas aussi d'apprendre à
 vos Lecteurs , qu'il en changea depuis ,
 qu'il embrassa hautement , dans un âge
 plus mûr , le sentiment qu'il avoit d'abord
 combattu dans sa jeunesse. Voyez , Mon-
 sieur , la *Dissertation* qu'il a mise à la
 tête de son *Commentaire sur la Genese*.
 non-seulement il y répond aux difficultés
 d'Aben-Ezra , comme nous venons de le
 rapporter ; il y résout encore celles , qu'il
 avoit proposées lui-même dans ses *sen-*

timens de quelques Théologiens d'Hollande. Et en rendant compte de ce commentaire dans sa *Bibliothèque choisie*, il répète „ qu'on ne peut raisonnablement „ se refuser à regarder Moÿse comme le „ véritable Auteur du Pentateuque ; que „ les endroits, qui y ont été ajoutés après „ lui, sont en petit nombre, qu'il y en „ a même de douteux, que quelques „ Savans ont cru plus récents que Moÿse, „ sans en avoir de solides preuves „. Jugez, Monsieur, si c'étoit là un Ecrivain à mettre, sans restriction, à la tête de ceux qui prétendent, que le *Pentateuque a été écrit long temps après Moÿse.*

Mais dans le temps même qu'il tenoit encore pour son premier sentiment, il n'en croyoit pas moins „ qu'il n'y a dans „ nos livres sacrés aucun fait de quelque „ importance, qui ne soit vrai ; que „ l'histoire qu'on y lit est la plus vé- „ ritable & la plus sainte qui ait jamais „ été publiée, & que toutes les Doc- „ trines qui y sont proposées, sont vé- „ ritablement des Doctrines célestes.

Ce n'est donc pas sans raison, que vous craindriez d'accuser d'impiété ce savant Critique. „ Rien, dit Chauffe- „ pied, ne l'irritoit tant que les reproches „ de Déisme, que ses ennemis lui firent

quelquefois , & qu'assurément il ne méritoit pas. On en peut juger par la conversation qu'il eut avec le célèbre *Collins* , dans une visite que cet Anglois lui fit en Hollande , accompagné de quelques François *Libres penseurs* comme lui. Ils s'imaginoient qu'il leur seroit facile de gagner un Théologien aussi hardi : mais il tint ferme pour la révélation : il pressa vivement ces Déistes , & leur fit voir qu'ils rompent les plus sûrs liens de l'humanité ; qu'ils apprennent à secouer le joug des loix ; qu'ils ôtent les motifs les plus pressans à la vertu , & qu'ils enlèvent aux hommes toutes leurs consolations. Que substituez-vous à la place , ajouta-t-il ? Vous vous figurez sans doute qu'on vous érigeria des statues (1) , pour

(1) *Qu'on vous érigeria des statues.* C'est assurément bien à tort , qu'on nous a soupçonnés d'un peu de méchanceté dans la citation de ce passage. Quand nous écrivions cette lettre , il n'avoit point encore été question de statue de l'illustre Ecrivain , ni même de celle dont il reproche si durement au Citoyen Geneve de s'être cru digne. L'antériorité de notre citation est une bonne preuve que nous n'avions pas dessein de faire des allusions malignes. Pouvions-nous prévoir ce goût de nos Philosophes pour les statues ? Aut.

» les grands services que vous rende
 » aux hommes : mais je dois vous dé
 » clarer que le rôle que vous jouez
 » vous rend méprisables & odieux à tou
 » les hommes «. Quelles leçons, Mon
 sieur ! puissent tous les *Collins* de no
 jours en faire leur profit !

§. I V.

Sentimens de Newton.

Nous ne disons rien des sentimens de Newton sur les Auteurs des livres de *Josué*, des *Juges*, de *Ruth*, &c. C'est une tâche, que nous n'avons point embrassée ; & nous convenons, qu'il est difficile de fixer au juste dans quel temps & par qui ces ouvrages furent écrits.

Quant au Pentateuque, ce grand homme pensoit, que divers faits, tels que l'exemplaire trouvé dans le Temple sous Josias, les Lévités envoyés par Josaphat avec la loi, pour l'enseigner dans toutes les villes de Juda, l'attachement des dix Tribus & leur respect pour ces livres sacrés, même depuis leur séparation, enfin le culte public établi, dès le temps de Salomon & de David, d'une manière si solennelle & si conforme aux rites

écrits dans le Pentateuque , ne permettent pas d'en reculer la rédaction plus loin que le temps de Saül. Il supposoit donc que le livre de la loi avoit été perdu , lorsque les Philistins , vainqueurs des Israélites , s'emparèrent de l'arche ; que , pour réparer cette perte , Samuel avoit ramassé ce qui restoit des écrits de Moÿse & des Patriarches ; & que ce fut sur ces mémoires qu'il rédigea le Pentateuque de la maniere que nous avons aujourd'hui.

Sur quoi nous observerons , 1°. que tout ce systême porte sur une supposition gratuite & des conjectures vagues. *On ne doit prononcer qu'avec respect le nom du grand Newton* , sans doute : mais ce nom , tout respectable qu'il est , ne peut changer des suppositions en faits , des conjectures en preuves.

2°. Que ce systême , supposant le livre de la loi écrit & des mémoires laissés par Moÿse & par les Patriarches , contredit toutes les vaines idées & les faux raisonnemens , dont la premiere partie de votre Note est remplie.

3°. Qu'encore que Newton ait cru le Pentateuque rédigé par Samuel , il étoit bien éloigné d'accuser d'absurdité les récits qu'il contient , comme ont osé

le faire vos Critiques incroyables. On fait quel respect ce Savant conserva toute sa vie pour ces divines écritures. » Ce
 » grand homme , dit M. de Fontenelle ,
 » ne s'en tenoit pas à la Religion natu-
 » relle , il étoit persuadé de la révélation ,
 » & parmi les livres de toute espece ,
 » qu'il avoit sans cesse entre les mains ,
 » celui qu'il lisoit le plus assiduellement
 » étoit la Bible «. Il l'étudioit , la com-
 mentoit même , & travailloit à en éclair-
 cir les difficultés , loin de chercher à
 l'exposer à la dérision des profanes.

Que voulez-vous donc qu'on pense ,
 Monsieur , de la maniere dont vous
 parlez de cet illustre Ecrivain , ainsi que
 du savant le Clerc , dans votre Philo-
 sophie de l'Histoire ? » A Dieu ne
 » plaise , dites-vous , que nous osions
 » accuser d'impiété les le Clerc , les
 » Newton , &c. Nous sommes convain-
 » cus , que si les livres de Moÿse , de
 » Josué , &c. ne leur paroissoient pas de
 » la main de ces Héros Israélites , ils
 » n'en ont pas moins été persuadés que
 » ces livres sont inspirés. Ils reconnoissent
 » le doigt de Dieu à chaque ligne dans
 » la Genese , dans Josué , &c. L'Ecrivain
 » Juif n'a été que le Secrétaire de Dieu ;
 » c'est Dieu qui a tout dicté ! Newton

sans doute n'a pu penser autrement ; on le sent assez «. On sent ce que veut dire ce ton ironique. *A Dieu ne plaise que nous osions* vous accuser de calomnier ces grands hommes ; mais nous vous l'avouons, Monsieur , si quelque chose pouvoit jamais affoiblir l'idée que vous nous sommes faite de votre droiture , ce seroient les soupçons odieux que vous essayez de jeter sur la leur.

§. V.

Sentimens de Shaftesburi & de Bolingbroke.

Tous les Savans dont nous ayons parlé dans les articles précédens , quelles qu'aient été leurs opinions sur l'Auteur du Pentateuque & sur le temps où ces livres furent écrits , n'en croyoient pas moins les faits indubitablement vrais , les dogmes célestes , la morale pure , les dix sages , & l'Ecrivain instruit & dirigé par l'esprit de Dieu. Disons maintenant quelque chose de ceux , qui ne contestent cet ouvrage à Moyse , & n'y relevent que des prétendues absurdités , que pour affoiblir les preuves de la révélation & pour la combattre : il ne faut pas con-

fondre ni mettre au même niveau des Critiques, dont les idées ont été si différentes & les vûes si opposées.

Shaftesburi, si nous en croyons quelques Savans ses compatriotes, étoit ennemi de la révélation, & un ennemi d'autant plus dangereux, que tous les traits, qu'il lance, partent d'une main, qui feint d'être respectueuse (1). Ce n'est jamais de front, ni par des raisonnemens sérieux, qu'il la combat, mais par des railleries & des réflexions ironiques,

(1) *Qui feint d'être respectueuse.* L'illustre Ecrivain que nous combattons, dit dans ses *Nouveaux Mélanges*, que *Shaftesburi* surpassa de bien loin *Herbert* & *Hobbes* pour l'audace & pour le style. Pour le style, cela est vrai; mais pour l'audace, l'Auteur des *Mélanges* est le seul qui le dise. Comment connoît-il si mal un Ecrivain à qui il a plus d'une obligation? *Shaftesburi*, en combattant la révélation, use de tant de circonspection & s'enveloppe, se cache avec tant d'adresse, que quelques Savans ont reproché au Docteur *Léland*, comme une injustice, de l'avoir mis au nombre des Ecrivains Déistes. Voyez les *Deistical Writers* de ce Docteur, ouvrage excellent, où il fait connoître les Déistes Anglois, beaucoup mieux que l'Auteur des *Mélanges*. Il y fait l'extrait de leurs ouvrages, répond en peu de mots à leurs difficultés, & cite les Ecrivains qui les ont réfutés plus au long. *Edit.*

chappées comme au hafard : protestant sans cesse qu'il *croit fermement tous les rites & tous les dogmes qu'elle propose ; qu'il est persuadé que notre Religion est divine & nos Ecritures inspirées ; qu'elles méritent la soumission & le respect de tout entendement humain , & qu'il n'y a que des libertins & des profanes , qui puissent nier absolument , ou contester l'autorité de la moindre ligne ou syllabe de ces livres sacrés.* Genre d'attaque où il n'y a plus de finesse que de candeur , & plus de ruse que de vrai savoir. Il le tenoit des Incrédules , qui l'ont précédé , & quelques libres Penseurs modernes ont tellement goûté , comme vous le savez , Monsieur , qu'on le retrouve à chaque page de leurs écrits (1). Mais ces stratagèmes usés , ces tours de vieille guerre n'en imposent plus à personne. On est las de voir toujours combattre sous le masque , & l'on trouveroit une attaque ouverte désormais plus honnête. On peut donc penser que Shaftesburi ,

(1) *A chaque page de leurs écrits.* De ceux , par exemple , de M. de Voltaire. Ce grand homme , en s'appropriant les objections & les railleries de Shaftesburi , ne dédaigne pas d'imiter aussi les petites ruses. *Chret.*

malgré toutes ses protestations, ne croyoit pas que le Pentateuque fût l'ouvrage de Moyse, ni d'aucun Ecrivain inspiré. Mais ce qui est certain, ce que nous pouvons assurer, après avoir relu plus d'une fois & avec attention tous ses Traités, c'est qu'encore qu'on y reconnoisse divers traits qui vous ont pu servir au moins de modèles sur d'autres matieres, à peine en remarque-t-on un seul, qui ait quelque rapport aux raisonnemens, qu'on lit dans votre Note, sur l'impossibilité où vos Ecrivains s'imaginent que Moyse étoit d'écrire cet ouvrage, & sur la prétendue absurdité des faits qu'il raconte. Comment avez-vous donc pu les lui attribuer? Pourquoi citer quand on n'est pas sûr? On peut en imposer à quelques Lecteurs indifférens ou distraits; mais on ne fait point illusion à ceux qui prennent la peine de remonter aux sources.

Passons à *Bolingbroke*. Ce n'étoit point, comme Shaftesburi, un railleur agréable, & un ennemi caché de la révélation faite à nos peres. Plus sérieux & plus franc, il l'attaque à force ouverte, & sans retenue comme sans déguisement. Il parle quelquefois de la révélation Chrétienne, avec une apparence de respect; mais dès qu'il est question

de la Judaique, & sur-tout des livres de Moïse, il ne ménage rien (1) ; les injures les plus indécentes coulent de sa plume avec les raisonnemens les plus faux.

En lisant ses ouvrages on s'apperçoit bien, que cette source ne vous étoit point inconnue, & que vous n'avez pas craint d'y puiser quelquefois. Mais peut-on s'empêcher d'être surpris, quand on voit qu'à une courte réflexion près, il ne s'y trouve rien de ce que vous lui faites dire dans votre Note ? & n'est-on pas en droit d'en conclure, que c'est mal-à-propos que vous mettez sous son nom, comme sous celui de Shaftesburi, ces assertions fausses, dont vous l'avez impliquée ?

(1) *Il ne ménage rien*, &c. M. de Voltaire lui-même dans ses *Nouveaux Mélanges*, de *Bolingbroke est un Ecrivain audacieux*, que ses ouvrages sont violens ; qu'il avoit la Religion Chrétienne en horreur. Mettez ces expressions & ces aveux à côté de la *Défense de lord Bolingbroke*, par M. de Voltaire. *ret.*

§. VI.

Sentimens de Collins & de Tindal.

Collins & Tindal font donc au vrai de tous les Ecrivains , que vous citez les seuls garants qui vous restent ; encore ne savons-nous pas si on ne pourroit point vous les disputer.

Nous avons parcouru autrefois les ouvrages de *Collins* , & nous ne nous souvenons pas d'y avoir vu les raisonnemens que vous lui attribuez : nous ne voyons pas même quel rapport ils pourroient avoir aux questions qu'il traite. Mais notre mémoire peut nous tromper , ainsi que nos conjectures.

Quoi qu'il en soit , cet Ecrivain n'est point une autorité que nous ne puissions vous abandonner sans regret. Nous savons combien de fois ses compatriotes lui ont reproché , preuves en main (1) , „ d'al-

(1) *Preuves en main.* Voyez sur-tout ce qu'a écrit contre *Collins* , l'Evêque de Winchester , & les savantes Remarques du Docteur Bentley , sur le *Discours de la liberté de penser* : elles ont été traduites en françois , par M. de la Chapelle , sous le titre de *Fripponnerie laïque des prétendus Esprits-forts d'Angleterre.* Edit.

térer les textes , d'y ajouter & d'en retrancher ce qu'il lui plaît , d'en rapprocher les parties ainsi défigurées pour y trouver des sens tout contraires à ceux des Auteurs qu'il cite , de ne parler jamais plus affirmativement que quand il sent qu'il a tort , de ne répondre aux plus fortes raisons que par des chicanes & de mauvaises plaisanteries , &c «. Ces traits , par lesquels ne ressemble que trop à plus d'un rivain du même parti , font-ils ceux d'un Critique honnête , qui cherche finement à connoître lui-même la vérité , & à la faire connoître aux autres ?

De tous les ouvrages de *Tindal* , nous avons pu lire que son *Christianisme aussi ancien que le monde* ; cet Ecrivain combat également la révélation Chrétienne & la Judaïque : il y attaque divers endroits de nos livres saints ; mais nous pouvons vous en répondre , il n'y a aucune des difficultés proposées dans votre Note. Nous avons encore remarqué , qu'il conserve dans tout cet ouvrage un ton de modération , dont nous devons lui savoir quelque gré. Il ne s'y permet en aucun endroit ces termes injurieux , ces sorties outrageantes , auxquelles d'autres Ecrivains se livrent , &

qui décelent toujours des ames passionnées & des caractères violens.

Nous ne connoissons les autres écrits de ce *libre Penseur*, que par l'extrait & la réfutation qu'en a donné le Docteur Leland. Puisque ce Savant ne réfute aucune des objections que vous attribuez à Tindal dans votre Note, on pourroit croire avec quelque fondement, que ce Philosophe ne les a jamais faites. Si vous étiez sûr qu'elles sont de lui, vous auriez bien dû, pour l'instruction de ceux qui vous lisent, nommer *le livre & la page*. Vous déclarez quelque part, que *vous n'aimez pas ces citations si précises*: Vous avez vos raisons, sans doute. Ces citations pourtant, ne sont pas sans utilité: elles épargnent aux Lecteurs des recherches pénibles, & forcent les Ecrivains à être exacts. Il nous semble, Monsieur, que vous en faites trop peu d'usage. Il est vrai que pour être justes, elles demanderoient de l'attention & des soins; & vous avez autre chose à faire qu'à confronter des passages: nous le voyons bien.

Tels ont été, Monsieur, les sentimens des Ecrivains cités dans votre Note. Jugez si vous les aviez exposés avec l'exactitude d'un Critique instruit; & s'il étoit de

leur impartialité d'imputer aux uns des opinions qu'ils n'ont point eues, de taire le changement des autres, de jeter des soupçons sur la sincérité de ceux-ci, de mettre sur le compte de ceux-là des raisonnemens qu'ils ne firent jamais, &c. Ces raisonnemens, faux en eux-mêmes, ne sont donc appuyés d'aucune autorité satisfaisante, & l'autenticité des livres de Moyse, ainsi que la vérité des faits de vous avez voulu combattre, n'en restent pas moins solidement établies.

Lorsque les Savans & les Ignorans, les Princes & les Bergers paroîtront après cette courte vie devant le Maître d'Eternité ; chacun de nous voudra sans avoir été juste, compatissant, généreux. Vous avez raison, Monsieur ; les lumières ne seront rien sans la pratique de vertus, ni la croyance des dogmes sans l'observation des devoirs. Nul ne se vante d'avoir su précisément en quelle année le Pentateuque fut écrit. Aussi ne met-on jamais au rang de nos obligations de le savoir. Dieu ne nous demandera point, si nous avons pris parti pour les Massorettes ou pour le Talmud, si nous n'avons jamais pris un Caph pour un Bh, un Yod pour un Vaü, &c. Non, &c. n'est pas tout-à-fait de quoi il

s'agit dans votre Note : vous vous écartez de la question , ou vous voulez la faire perdre de vue à vos Lecteurs. *Il nous jugera sur nos actions & non sur l'intelligence de la langue Hébraïque.* Qui e doute ? mais si un Ecrivain , avec une connoissance superficielle de cette langue & de l'histoire du Peuple de Dieu avoit la témérité de s'élever contre ses oracles , & de calomnier sa parole ; s'il représentoit les livres , où elle est écrite comme une compilation informe de faits faux , de récits absurdes , d'actions barbares , &c. s'il abusoit des plus rares talens pour arracher du cœur des hommes l'obéissance qu'ils doivent à ses loix seroit-il innocent à ses yeux ? C'est une question que nous craignons d'autant moins de vous proposer , que nous n'imaginons pas qu'elle vous regarde. Tous vos écrits sont pleins des protestations de votre soumission & de votre respect pour la révélation : nous ne devons pas douter qu'elles ne soient aussi sincères , qu'elles nous paroissent édifiantes.

Nous sommes , avec respect , &c.



L E T T R E X.

er le reproche que fait l'Auteur aux anciens Juifs, que la bestialité étoit commune parmi eux.

CE n'est plus d'après les opinions réelles et supposées de quelques Ecrivains célèbres, mais d'après vos propres idées (1), que vous parlez dans la dernière partie de votre prétendue *Note utile*. Sans autre vue que de décrier à tout propos un peuple que vous haïssez, vous passez brusquement à un texte du Lévitique, qui n'a nul rapport aux questions que vous veniez de traiter. Vous en prenez occasion de reprocher à nos peres des impitoyables, dont la pensée seule fait hor-

(1) D'après vos propres idées, &c. M. de Voltaire ne cite point ici Bolingbroke : il y a pourtant quelque apparence qu'il doit à cet Ecrivain l'idée de l'imputation qu'il fait à nos peres. Quoi qu'il en soit, Bolingbroke étoit plus modéré ; il n'osoit reprocher aux anciens Juifs, qu'un penchant, *a proneness*, à ce vice. L'Ecrivain François n'a pas cette retenue.
Lit.

reur ; & vous assurez , que ces infamies étoient non-seulement connues , mais communes parmi eux ; accusation , qui si elle étoit fondée , devoit les faire regarder comme une des plus abominables nations , qui aient jamais existé sur terre.

Plus une imputation est atroce , plus on est en droit d'en exiger des preuves convaincantes. Si les vôtres sont telles Monsieur ; nous y consentons pour nous & pour nos peres ; que leur mémoire soit flétrie aux yeux de tout l'univers , & que la honte des ancêtres retombe sur leurs descendans. Mais si tout Lecteur impartial ne peut que les trouver insuffisantes ou fausses , c'est à votre équité que nous en appellons : jugez vous-même de ce que vous devez à toute une nation si cruellement & si injustement outragée

§. I.

Si l'Auteur a pu prouver par le chapitre XVII du Lévitique , que le crime en question étoit commun parmi nos peres.

Le Lévitique , dites-vous , Monsieur , ordonne aux Juifs , chap. 17 , de ne plus adorer les velus , les boucs , avec lesquels

me ils ont commis des abominations
 inâmes. C'est sur ce passage, que vous
 vis appuyez d'abord. Mais de bonne
 fe, vous paroît-il assez clair, assez formel
 par fonder une accusation si grave? Est-
 il bien certain, qu'il faut l'entendre dans
 le sens que vous lui donnez, & qu'il
 n'a peut avoir d'autre? C'étoit, ce me
 semble, de quoi vous deviez vous assurer
 avant tout.

Or je vois que le mot Hébreu, que
 vous traduisez par les *velus*, n'a pas dans
 la langue sainte une signification bien dé-
 terminée; que plusieurs anciennes ver-
 sions, la Grecque, la Vulgate, la Cal-
 denne, &c. & plusieurs savans Inter-
 prètes & Commentateurs lui donnent des
 acceptions différentes; que les uns le
 traduisent par les *malvaisans* & les *dé-
 mons*, les autres par les *vanités* & les
idols, &c. Il n'est donc point incontestable,
 qu'il signifie uniquement les *velus*.

Mais quand cette signification seroit la
 plus vraisemblable, ou même la seule
 vraie, seroit-ce une preuve suffisante,
 qu'il s'agit dans ce texte du culte des
 bœufs (1)? & ne pourroit-on pas dire

(1) Culte des bœufs. Par les *velus*, dit M.
 de Voltaire, dans la défense de son oncle, il

avec autant de probabilité, que c'est culte des singes, des chiens, des chats &c. en un mot, des animaux à poil général, & peut-être en particulier celui du bœuf *Apis*, que les Hébreux venoient d'adorer?

C'est déjà quelques raisons de doute mais ce n'est pas tout : l'expression Hébraïque, qui signifie simplement, *avec lesquels ils ont fornicqué*, & que vous traduisez par cette paraphrase, *avec lesquels même ils ont commis des abominations infâmes*; cette expression, dit-on, est prise par une grande partie des plus savans Interprètes, dans un sens purement métaphorique, & ne signifie selon eux, ici comme en plusieurs autres endroits de l'écriture, que la fornication spirituelle, l'infidélité des ames inconstantes, qui abandonnoient le culte du Seigneur pour celui des faux Dieux, & qui faisoient de l'un & de l'autre un

faut absolument entendre les boucs. Absolument nous ne voyons pas que cela soit nécessaire &, comme on vient de le voir, plusieurs Savans en ont douté : il nous paroît seulement que cela est assez vraisemblable. Mais ce sens même n'autorise point le reproche que l'illustre Ecrivain fait aux anciens Juifs, Edit,

tion sacrilege (1). L'autorité de ces bibles gens ne pourroit-elle pas contre-balancer un peu la vôtre?

Ajoutons , que ce sens métaphorique étoit mieux lié , que le sens littéral , avec ce qui précède. Dieu , dans ce passage , défend aux Israélites d'immoler leurs victimes ailleurs que devant le Tabernacle ; afin , dit le texte , qu'ils offrent à Jehovah les sacrifices qu'ils faisoient sur la face de la campagne. Ils meneront leurs victimes au Prêtre , à la porte du Tabernacle , & le Prêtre en répandra le sang sur l'Autel de Jehovah , & les enfans d'Israël n'offriront plus leurs sacrifices aux démons , aux idoles , ou même , si vous voulez , aux velus , que ce peuple infidèle adoroit. Ce passage ainsi rendu , présente un sens naturel & complet ; les sacrifices que les Hébreux offroient désormais à Jehovah , devant le Tabernacle , sont opposés à ceux qu'ils avoient offerts aux démons ou aux velus sur la face de la campagne , au lieu que

(1) *Union sacrilege.* M. de Voltaire lui-même , en parlant des apostasies de Jérusalem & de Samarie , dit , que ces apostasies étoient souvent représentées comme une fornication , comme un adultère. Aut,

rien n'exige ni n'amène le sens, que vous jugez à propos d'y substituer, & que les anciens Interprètes n'ont point connu.

Nous convenons, que quelques savans Commentateurs ont entendu ce passage comme vous (1); mais puisque d'autres non moins savans, plus anciens, & en plus grand nombre, l'entendent autrement; il auroit été juste, ce semble, de laisser du moins appercevoir cette différence de sentimens. Si votre preuve eût paru moins forte, votre critique eût auroit été jugée plus impartiale.

Du reste, aucun de ces savans n'a inféré de ce texte, que ces abominations fussent *communes* (2) parmi les Hébreux; il vous étoit réservé d'en tirer cette con-

(1) *Comme vous.* Quelques Commentateurs ont eu des idées bizarres: ces opinions particulières sont toujours celles, que le Critique embrasse, & qu'il présente comme le sentiment général. C'est un moyen de jeter du ridicule sur le texte, qu'il ne manque guères de saisir avidement. Petite adresse! *Edit.*

(2) *Fussent communes.* Selon M. de Voltaire, (*Défense de mon oncle*) son oncle prétendoit que ce cas avoit été *très-rare* dans le désert. Selon lui, dans sa Note il étoit *commun*. Comment accorder l'oncle avec le neveu? *Edit.*

lusion, qui n'est assurément pas ren-
fermée dans les prémisses.

§. II.

*La coutume des sorciers d'adorer un
bouc, &c. vient des anciens Juifs.*

Nous venons de voir, Monsieur, que
votre première preuve, appuyée sur un
texte obscur, & sur des termes suscep-
tibles de plus d'un sens, n'est rien moins
que certaine. Cependant, comme si elle
étoit incontestable, vous recherchez déjà
l'origine de ce culte infâme, que vous
attribuez à nos peres; & il ne tient pas
à vous, qu'on ne les en regarde comme
les auteurs.

On ne fait, dites-vous (1), si cet

(1) *On ne fait, dites-vous.* M. de Voltaire
nous dit ici, qu'on ne fait si cet étrange culte
venit d'Egypte; & dans sa *Défense de mon
ouvrage*, il assure comme un fait certain, que
cette coutume d'adorer un bouc, &c. vient des
Hébreux, qui la tenoient des Egyptiens. Ainsi,
on ne fait pas, & pourtant on est certain! Le
savant Critique a l'art de réunir sur le même
objet la certitude & le doute!

La raison qu'il apporte, pour prouver que
les Juifs tenoient cette coutume des Egyptiens,

étrange culte venoit d'Egypte , patrie de la superstition & du sortilege ; mais , &c

On fait , Monsieur , que le canton de l'Egypte habité par les Juifs n'étoit pas éloigné du Nome ou canton de Mendès & que les peuples de ce Nome adoroient les boucs. Plutarque , Strabon , Pindare &c. qui nous l'apprennent , ne nous ont pas laissé ignorer les infamies , dont ce culte étoit quelquefois accompagné. On fait donc , ou du moins on pourroit soupçonner , que si quelques-uns de Hébreux se livrerent à ces détestables

est curieuse : c'est , dit-il , que les Juifs n'ont jamais rien inventé. Nous ne disputons point à l'Egypte la gloire de pareilles inventions mais nous souhaiterions sincèrement que M. de Voltaire fût un peu plus d'accord avec lui-même , ou , comme disent les Anglois , un peu moins inconséquent.

A propos de ce mot Anglois , M. de Voltaire le traduit (Défense de Milord Bolingbroke) par *impossible*. C'est une petite méprise : *inconséquent* ne signifie point *impossible* ; il signifie un homme , qui se contredit , ou des choses incompatibles , ou des propositions contradictoires.
Edit.

Voyez aussi le Poème sur Lisbonne , où l'Auteur cite dans les notes , un passage des Caractéristiques de Shaftesburi , & fait la même méprise. *Chret.*

superstitions, ils peuvent y avoir été entraînés par l'exemple des Egyptiens, & que ce pouvoit être d'eux que leur étoit venu cet étrange culte.

Mais on croit que la coutume de nos prétendus sorciers d'aller au Sabat, d'y adorer un bouc, & de s'abandonner avec eux à des turpitudes inconcevables dont l'idée fait horreur, est venue des anciens Juifs.

On croit ! Voilà de vos preuves, Monsieur. On croit ! Libre à vous de le croire tant qu'il vous plaira : mais aussi libre à d'autres d'en douter.

La coutume de nos prétendus sorciers. Ce sont de prétendus sorciers, ce doit être aussi un prétendu Sabat, une prétendue adoration du bouc, tout est prétendu & rien n'est réel. Le beau fondement, pour une accusation si grave !

D'ailleurs les anciens Juifs, à ce que vous assurez en plus d'un endroit, ne connoissoient ni bons ni mauvais Anges, par conséquent point de Satan, point de Diable. Comment donc la coutume de l'adorer sous la figure d'un bouc, seroit-elle venue d'eux ? Certainement, des hommes qui ne connoissent point le Diable, ne peuvent adorer le Diable.

Ces reproches absurdes sont intolérables (1).

Mais, dites-vous, ce furent ceux qui enseignèrent dans une partie de l'Europe la sorcellerie. Quoi ! les anciens Juifs, ces Juifs qui ne connoissoient point de Diable, ont enseigné la sorcellerie ?

Ce ne pouvoit être tout au plus que les Juifs Hellenistes, instruits des opinions des Grecs, & qui adorèrent le Diable, un peu avant le regne d'Hérode (2). Mais que prouvent contre le

(1) *Sont intolérables.* C'est en ces termes un peu durs, que M. de Voltaire justifie les Bracmanes contre le grand Rousseau. V. *Additions à l'Histoire générale.*

Il ajoute, qu'on n'a jamais adoré le Diable en aucun pays du monde. Comment concilie-t-il cette assertion, avec ce qu'il dit des anciens Juifs, qui, selon lui, ne croyoient point de Diables, & qui pourtant adoroient le Diable. Il nous semble que quelques Lecteurs pourroient croire, qu'il donne ici dans l'absurdité qu'il reproche à son rival, & qu'il n'a sur lui que l'avantage de se contredire un peu plus formellement. *Edit.*

(2) *Avant le regne d'Hérode.* Voyez *Dict. Phil.* Il dit ailleurs : (*Phil. de l'Hist. angl. ANGÉS*) » Les Juifs ne reconnurent point de Diables jusques vers leur captivité de B.

nciens Juifs les superstitions de ces Juifs hellénistes, beaucoup plus récents ?

Au reste, s'il est vrai que quelques-uns de ces Juifs modernes se soient donnés pour sorciers, & qu'ils aient enseigné dans l'Europe ces arts absurdes, ils ont en cela de commun avec beaucoup d'autres peuples, avec les Babyloniens, les Egyptiens, les Perses, &c. & même avec quelques Philosophes. Car la Philosophie a eu aussi ses Docteurs en magie, ses Maximins & ses Jambliques, qui croyoient aux enchantemens, & donnoient des formules pour évoquer les démons.

Quel peuple ! une si étrange infamie ne méritoit un châtimement pareil à celui, que le veau d'or leur attira ; & pourtant le Législateur se contenta de leur en faire une simple défense. On ne rapporte ici ce fait, que pour faire connaître la Nation Juive.

Mais lisez donc, Monsieur, ce que

« ynone ; ils puiserent cette doctrine chez les Perses. Il n'y a que l'ignorance & le fanatisme, qui puissent nier tous ces faits ». Quand cet Ecrivain se seroit proposé d'avancer ces propositions les plus contradictoires, pourroit-il mieux réussir ? *Id.*

Moyse prescrit sur ce sujet dans le même livre. Il ordonne , chap. 12. v. 29. que *quiconque commettra quelque'une de ces abominations , périsse du milieu de son peuple ; & chap. 20. v. 15. qu'ils meurent sans rémission , & que leur sang retombe sur eux.* Est-ce là une simple défense ?

Une si étrange infamie sembloit mériter. &c. Vous dites trop peu , Monsieur , elle le méritoit certainement. Puis donc qu'ils n'éprouverent rien de pareil , c'est une preuve , que ces abominations ne se virent jamais parmi eux , ou du moins qu'elles y furent toujours rares. Voilà tout ce qu'on en peut légitimement inférer : & vous , Monsieur , vous allez en conclure , que ces défordres y étoient *communs* ?

Si l'on citoit d'après vous le fait des Bergers de Calabre , & qu'on s'écriât *Quel peuple que ces Calabrois ; on ne rapporte ce fait , que pour faire connoître la nation Calabroise* , trouveriez-vous ce raisonnement fort juste ? A-t-on jamais jugé d'une nation par les déréglemens de quelques particuliers , sur-tout lorsque les loix les condamnent ?

§. III.

Si la loi , qui défendoit la bestialité chez les Juifs , prouve , que ce crime étoit commun parmi eux .

Il faut bien , dites-vous , que la bestialité ait été commune chez les Juifs , puisque c'est la seule nation connue , chez qui les loix aient été forcées de prohiber ce crime , qui n'a été soupçonné ailleurs par aucun Législateur .

Non , Monsieur , il ne falloit pas que ces déréglemens monstrueux fussent communs chez les Juifs , pour que Moïse les défendît . Il suffisoit qu'ils fussent répandus parmi les peuples auxquels ils alloient accéder dans la possession de la terre promise , pour que le Législateur crût devoir les prémunir contre ces désordres par des loix formelles & par des châtimens sévères . Or tel est le motif , qu'il apporte lui-même de ses défenses .

Ne vous souillez point , leur dit-il de la part du Seigneur , par ces abominations , comme ont fait tout les peuples que je vous chasserai de devant vous . Je vous les punirai avec éclat de ces crimes exécrationnels , par lesquels ils ont souillé cette terre , &

elle les vomira avec horreur hors de son sein. Gardez mes commandemens & mes ordonnances , & ne commettez aucune de ces infamies , ni vous , ni l'étranger qui habite parmi vous. Les peuples qui ont habité cette terre avant vous , l'ont souillée par ces abominations : prenez garde de suivre leurs exemples , de crainte qu'elle ne vous vomisse hors de son sein , comme elle va les en vomir. Quiconque aura commis quelque'une de ces abominations , périra du milieu de son peuple. Observez mes commandemens : ne faites point ce qu'ont fait ceux qui vous ont précédé , & ne vous souillez point par ces actions détestables. Lévit. Chapitre 18. v. 24 , &c.

Et plus bas : *N'imitiez point les nations que je vas chasser de devant vous : elles ont commis ces abominations , & c'est pour cela que je les ai eues en horreur.* Chap. 20. v. 22 , &c.

N'est-il pas évident que le Législateur , loin de supposer que ce crime fût commun , ou même connu parmi les Hébreux , n'annonce d'autres vues que de les préserver des exemples qu'ils alloient avoir sous les yeux ? & que quand il auroit prévu vos imputations , il n'auroit pu s'expliquer plus clairement pour les prévenir ?

Vous ajoutez , que *les Juifs sont la seule nation connue , chez qui les loix ont été forcées de prohiber ce crime.*

Mais 1°. avez-vous , Monsieur , des connoissances fort étendues de la législation des anciens peuples ? En est-il beaucoup dont toutes les loix soient parvenues jusqu'à nous ? A peine nous reste-t-il quelques débris épars même de celles de Grece. Quelle induction pouvez-vous donc tirer de tous ces codes , qui n'existent plus ? Combien même de nations modernes dont les loix vous sont peu connues ?

2°. On ne peut ignorer , que ce crime étoit répandu dans la Palestine : on fait que plusieurs anciens Historiens , qu'il n'étoit pas inconnu dans les Indes , & qu'à l'honte de l'humanité , il étoit en quelque sorte consacré par la Religion dans l'Egypte , &c. Si les loix de ces peuples le prohiboient , la nation Juive n'étoit pas la seule chez qui le Législateur l'eût défendu ; si elles ne le prohiboient pas , je demande , quelles loix étoient les plus sages , celles qui se taisoient sur un désordre , qui outrage la nature , & qu'elles n'ignoroient pas , ou celles qui valoient le prévenir , en le défendant sous les peines les plus rigoureuses ?

3°. Le *Védam* des Indiens le met au rang des plus grands crimes ; & il étoit expreffément prohibé par les loix Romaines , du temps des Empereurs (1).

4°. Mais ne sortons , ni de votre Religion , ni de votre pays. Si je jette les yeux sur vos Traités de Droit criminel j'y trouve des décisions & des regles des formes de procédures & des arrêts sur cette matiere , & la maxime généralement établie , que ce crime doit être puni par le plus cruel des supplices usés parmi vous : tout cela ne vaut-il pas bien la loi que vous nous reprochez ?

Que si de vos traités de Jurisprudence civile , je passe à vos livres de Jurisprudence ecclésiastique , je vois qu'il en est question partout ; & dans vos *Cancels pénitenciaux* , & dans ces listes de péchés

() *Du temps des Empereurs.* On y lit en effet un passage que nous ne pouvons citer de mémoire , faute d'avoir actuellement les loix sous les yeux. *In eos , qui venerunt verti in alteram formam , jubemus insurgere leges armari gladio ultore , ut debitæ pœnis subdantur infames.* C'est apparemment ce passage que nos Auteurs ont en vue. Voy. *Loix Civiles de Domat. Edit.*

Par les anciennes loix d'Angleterre , il est ordonné que , *pecorantes , sodomita , vivi cœdantur.* *Fleta. lib. 2. c. 35. Edit.*

ue vous appelez *Examens de conscience*, & dans vos Jurisconsultes, vos Casuistes, vos Théologiens Moraux, &c: depuis la Lettre de Basile à Amphilo-
bius jusqu'aux *Loix Ecclésiastiques* de Héricourt, & depuis la taxe de la Chancellerie Romaine jusqu'aux *Casus Reservati* imprimés dans vos plus nouveaux Formulaire abrégés de prieres. Et vous venez nous dire, vous François, vous Chrétien, que la nation Juive est la seule chez qui ce crime ait été prohibé! En vérité, vous connoissez bien la double Jurisprudence de votre pays!

De ce que nous venons de rapporter, vous n'avez garde de conclure, comme vous le faites par rapport à nos peres, que ce crime est donc *commun* parmi nous. Non, nous sentons que cette conséquence seroit peu juste, & qu'une loi qui prohibe un crime abominable, n'est point du tout une preuve, que ce crime soit *commun* parmi le peuple, à qui cette prohibition est faite. Tirer cette conclusion de la défense faite aux Juifs, c'est montrer une partialité d'autant plus odieuse, que, dans cette défense même, le Législateur paroît assez clairement justifier sa nation, & n'accuser que les peuples voisins.

§. IV.

Si le séjour des Hébreux dans le désert a pu occasionner le penchant , que l'Auteur leur attribue pour ces désordres. Que la loi , qui excepte des massacres les filles nubiles , ne prouve point qu'ils aient manqué de filles dans le désert.

Il est à croire , dites-vous , que dans les fatigues & dans la pénurie que les Juifs avoient essuyées dans les déserts de Paran , d'Oreb & de Cades-Barné l'espece féminine avoit succombé. Il faut bien qu'en effet les Juifs manquaient de filles , puisqu'il leur est toujours ordonné de tout tuer , excepté les filles nubiles. Les Arabes , qui habitent encore une partie de ces déserts , stipulent toujours dans les traités qu'ils font avec les caravanes qu'on leur donnera des filles nubiles.

Il est à croire ! Ainsi sur un fait , qui demanderoit les plus fortes preuves , vous voilà réduit aux probabilités & aux vraisemblances , & quelles vraisemblances encore !

Nous ne nierons pas que nos peres n'aient essuyé dans le désert des fatigues

des besoins, dont ils murmurèrent plus d'une fois. Mais, nous l'avons déjà remarqué, ces fatigues, qu'il vous plaît tant d'exagérer, se réduisirent pourtant à faire quatre à cinq cent lieues en quarante ans. Etoit-ce là de quoi faire succomber *l'espece féminine* ?

Quant à la *pénurie* & aux besoins qu'ils éprouverent, l'Écriture nous apprend, qu'aussi-tôt que ces besoins devenoient pressans, Dieu y subvenoît avec une bonté paternelle, que sa Providence pourvut à tout ce qui leur étoit nécessaire, qu'ils ne manquèrent, ni de vêtements, ni de nourriture ; en un mot, de tout, *nihil illis defuit*, dit votre Vulgate. Où est donc cette *pénurie* meurtrière & destructive, dont vous faites tant de bruit ?

Il faut bien qu'en effet les Juifs manquaient de filles, puisqu'il leur étoit toujours ordonné de réserver, &c. Il ne nous est pas donné de voir la justesse de cette conséquence. S'il étoit toujours ordonné aux Juifs de réserver les filles nubiles, ce n'est pas qu'ils manquaient de filles, c'est qu'on n'en a jamais trop où la Polygamie est permise, comme elle l'étoit chez nos peres.

L'exemple des Arabes que vous pro-

duisez en votre faveur , prouve , ce me semble , directement contre vous. Est-ce que les Arabes , Monsieur , n'ont point de filles , ou que les fatigues & la pénurie du désert ont fait succomber parmi eux l'espece féminine , toutes les fois qu'ils stipulent qu'on leur donnera des filles nubiles ? Non , sans doute ; mais la pluralité des femmes , que leur loi autorise , rend parmi eux en tout temp l'espece féminine précieuse.

C'est par la même raison , que la permission accordée aux Israélites de *reserve les filles nubiles* , ne se bornoit pas à leur séjour dans le désert , mais s'étendoit à tous les temps ; quoiqu'ils ne dussent pas apparemment *manquer de filles* en tout temps , à cause des fatigues & de la pénurie du désert.

Et quand vous dites qu'il étoit *toujours ordonné aux Israélites de tuer tout* , excepté les filles nubiles , vous vous trompez encore , ou vous donnez sciemment à vos Lecteurs une fausse idée de nos loix. Non , Monsieur , ces sanglantes exécutions ne nous étoient pas *toujours ordonnées*. Nous aurons bientôt occasion de vous le prouver (1) : & lors même qu'i

(1) De vous le prouver. Voyez plus bas nos

ous fut commandé en quelques rencontres de tout tuer hors les filles ; *les filles nubiles* n'étoient pas les seules exceptées de ces massacres : l'exception enfermoit, à compter dès le plus bas âge, *toutes les filles vierges* (1). Ces termes ne sont point synonymes, l'un a plus d'étendue que l'autre ; & il eût été mieux de ne pas les confondre (2).

Ainsi, des faits au moins douteux,

lettres sur le Droit divin des Juifs. *Toujours donné de tuer tout, excepté les filles nubiles!* Nous ne comprenons point M. de Voltaire. Comment un homme qui aime la vérité, peut-il avancer froidement, & répéter tant de fois ces assertions si fausses? *Edit.*

(1) *Filles vierges.* M. de Voltaire dit lui-même dans un autre endroit, que l'usage des Israélites étoit de réserver toutes les filles pures. *Aut.*

(2) *Il eût été mieux de ne pas les confondre.* Qui, mais l'illustre Ecrivain avoit quelque intérêt de le faire. Il vouloit donner à entendre que nos pères étoient des *barbares*, & la preuve étoit bien plus forte, en restreignant aux *filles nubiles* les personnes, qu'ils épargnoient dans les villes prises d'assaut. La restriction est fautive, & mentie par nos écritures & par ses propres aveux : mais vrai ou faux, tout est bon, quand s'agit de déclamer contre les Juifs. *Edit.*

Il est plaisant de voir, après cela, M. de Voltaire (*Quest. Encyclop.*) reprocher à M....

un texte obscur , & qui loin de prouver que ces dérèglemens fussent *communs* parmi les Hébreux , en annoncent à peine l'existence , enfin une prohibition dont le motif , clairement exprimé dans la loi , contredit ce que vous voudriez en conclure : voilà sur quoi vous établissez une accusation atroce.

Vous n'avez pu sans doute vous dissimuler le faux de ces imputations : vous l'aurez senti mieux que personne. Mais n'importe ; les Juifs sont odieux , il faut les décrier sous les plus légers prétextes : les calomnier c'est un jeu , & l'amusement de votre douce Philosophie. Eh ! Monsieur , quel plaisir peut trouver une ame sensible à outrager un peuple malheureux ! O Apôtre de la tolérance & de l'humanité , est-ce ainsi que vous mettez en pratique , la bienveillance universelle que vous prêchez !

Il est temps , dites-vous affectueusement à vos compatriotes (1) , *il est temps que nous quittions l'indigne usage de ca-*

d'avoir confondu les filles *nubiles* avec les filles *vierges* Que ne se faisoit-il ce reproche à lui-même ? *Chret.*

(1) *A vos compatriotes.* Voyez les Additions à l'Histoire générale , pag. 12. *Aut.*

nnier toutes les sectes , & d'insulter
 toutes les nations. Nous espérons, Mon-
 sieur, que vous voudrez bien leur en
 donner l'exemple dans votre nouvelle
 édition ; & que plus instruit & moins
 prévenu, vous rendrez gloire à la vérité,
 & que vous aimez.

Nous sommes, avec les sentimens les
 plus respectueux, &c.

P. S. Pour ne point laisser en blanc
 cette demi-page & le verso, nous l'em-
 plirons à dire un mot d'une réflexion
 qu'on lit à la fin de votre Note, & que
 nous avions négligée.

Il reste maintenant à savoir, dites-vous,
 ces accouplemens avoient produit des
 monstres, & s'il y a quelque fondement
 à ces anciens contes des Satyres, des
 Centaures, des Centaures & des Minotaures.
 L'Histoire le dit : la Physique ne nous a
 point encore éclairés sur cet article monf-
 treux.

N'est-ce pas la Fable, Monsieur, plu-
 tôt que l'Histoire, qui parle des Cen-
 taures ? Ces prétendus monstres, moitié
 homme & moitié cheval, n'étoient pas
 de l'histoire : c'étoit une allégorie, par
 laquelle on désignoit le peuple de la
 Grèce, qui fut le premier à monter les

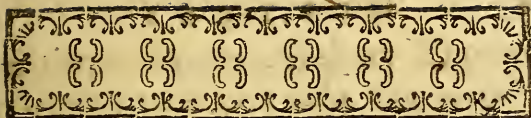
chevaux & les employer à la course & aux combats. *La Physique* dit, que les monstres ne propagent pas: ainsi on n'en peut voir, que dans la Fable, des armées combattre contre des Héros.

Il en est de même du *Minotaure*. *La Physique* n'admet point ici de réalité. Ce monstre demi-homme & demi-taureau, n'est qu'une fiction allégorique & quelque Officier du Roi Minos.

Quant aux *Satyres*, aux *Faunes*, aux *Egyptans*, il y a toute apparence que s'il y eût quelque réalité dans ces contes, ces animaux, réputés monstres, n'étoient que des singes de la grande espèce, de *Ourang-Outang*, &c. sur-tout quand on les voyoit en troupes.

Nous croyons, Monsieur, qu'après avoir mis souvent la Fable dans l'Histoire, vous avez ici un peu confondu l'Histoire avec la Fable.





LET TRES

DE

QUELQUES JUIFS

ALLEMANDS & POLONOIS,

A M. DE VOLTAIRE,



SECONDE PARTIE.

Observations sur les deux Chapitres du
Traité de la Tolérance, qui concernent
les Juifs.

LETTRE PREMIERE.

Dessain de cette seconde Partie.

MONSIEUR,

IL est quelqu'un sur la terre, qui
ve souhaiter la tolérance, c'est sans
doute un peuple malheureux, que la Re-

ligion qu'il professe, expose depuis tant de siècles aux plus accablans mépris & aux plus cruelles persécutions. Egyptiens Perles, Grecs, Romains, Chrétiens Mahométans, tous les peuples, toutes les sectes, se sont élevés successivement contre nous; & du Nil à la Vistule, du Tage à l'Euphrate, il n'est aucun pays qui n'ait été le théâtre sanglant de nos désastres. Pourrions-nous ne pas détester les fureurs de la superstition, après avoir été tant de fois les tristes victimes

Nous sommes donc bien éloignés Monsieur, de combattre les principes de bienveillance universelle répandus dans votre Traité. Ce sont, au contraire, ces principes, c'est cet esprit d'indulgence qui y regne, & ces conseils de douceur que vous y donnez aux Gouvernemens qui nous le rendent cher, & qui nous attachent avec plaisir à sa lecture, malgré les traits que vous y lancez encore contre nos peres & contre nous.

Nous ne ferons point injustes, parce que vos préjugés sont violens, & votre haine opiniâtre. Nous avouerons sans peine qu'on reconnoît, de temps en temps, dans cet ouvrage, le coloris d'un grand maître, & les vues sages d'un Philosophe ami de l'humanité. Qui pourro

lire sans attendrissement la fatale aventure, qui vous en fait naître l'idée (1)! ou voir sans frémir les tableaux que vous y ajoutez du fanatisme; tant d'assassinats, de massacres, de guerres sanglantes que ce monstre a causés dans votre patrie & dans le reste de l'univers! Quel dommage qu'un sujet si intéressant ne se présente à l'esprit des Lecteurs, qu'accompagné d'une foule de réflexions étrangères, de faits hasardés, d'idées confuses & d'erreurs grossières, qu'on a peine à s'empêcher de regarder comme volontaires!

Nous laissons aux Gens de Lettres & aux Chrétiens, le soin de relever celles qu'on y trouve sur les Egyptiens, les Grecs, les Romains, les Chrétiens & leurs Martyrs, sur l'histoire même de votre pays, &c.

Mais on y voit deux chapitres, qui méritent d'être à beaucoup près les meilleurs

(1) *Naître l'idée.* La famille innocente & malheureuse, dont il est ici question, trouvant son appui dans M. de Voltaire, soutenue par son crédit, & défendue par ses éloquens écrits, est un trait admirable dans la vie de cet illustre Auteur: c'est le plus beau de ses triomphes. Personne n'applaudit plus sincèrement que nous à la gloire qu'il s'est acquise, en élevant le premier la voix en faveur de l'innocence. *Aut.*

de l'ouvrage , méritoient de notre part une attention particulière : ce sont ceux où vous voulez prouver la tolérance , par l'exemple de la nation Juive. Nous avons trouvé tant de méprises , ou plutôt le mot nous échappe , tant de faussetés de toute espèce , sur des objets auxquels nous ne pouvions être indifférens , que nous nous sommes crus dans l'obligation de les réfuter ; c'est ce qui va faire le sujet de cette seconde partie de nos Lettres.

Nous ne pouvons trop le répéter , ennemis de la persécution , non-seulement par intérêt , mais par caractère & par principes , nous n'attaquons point la tolérance : nous nous bornons à vous montrer que vous la prouvez mal. Voilà notre premier objet.

Mais pour peu qu'on lise avec attention vos deux chapitres , on ne tarde pas à s'appercevoir , qu'outre le dessein que vous annoncez hautement , vous en avez un autre , qui bien que le moins apparent , n'est pas le moins réel. C'est d'y ramener , comme vous pouvez , un tas de petites difficultés contre nos livres saints , que vous y encadrez tant bien que mal. Comme ces petites critiques recueillies de Bolingbroke , de Morgan

Tindal, &c. qui eux-mêmes les ré-
toient d'après d'autres, ne sont pas ce
i vous occupe le moins ; nous nous y
acherons aussi particulièrement. Puis-
on ne se lasse point de les répéter, il
faut point se laisser d'y répondre. C'est
second objet que nous nous pro-
sons (1).

Nous le disons avec sincérité, Mon-
ir, il en coûte à notre cœur, de com-
tre un Ecrivain, que nous ne vou-
ons qu'admirer : mais la supériorité
me de vos talens, est une raison de
pas nous taire. Nous n'avons que trop
ouvé, combien le nom d'un grand
omme peut accréditer l'erreur & for-
er les préjugés.

Nous sommes, avec les sentimens les
s distingués d'estime, de respect, &c.

1) *Que nous nous proposons, &c.* Les deux
pitres de M. de Voltaire sur la tolérance,
sont trop longs pour être rapportés en entier,
nous ne pouvons qu'exhorter nos Lecteurs à
les parcourir dans l'ouvrage même. Ils y re-
merqueront que nous ne dissimulons aucune de
ses difficultés, & ils en saisiront mieux l'ensemble
de nos réponses. Si l'on a trouvé qu'à propos
de tolérance, nous parlons de choses qui n'y
ont gueres de relation, on verra que ce n'est
point à nous qu'il faut imputer ces disparates.

L E T T R E II.

*Considérations sur les loix rituelles d
Juifs.*

Sous prétexte de procéder avec plus de méthode dans vos deux chapitres, vous entrez en matière, Monsieur, par quelques réflexions préliminaires sur notre Droit divin; c'est une occasion que vous vous ménagez adroitement de le censurer; nous en profiterons pour le défendre. Par ce que nous allons en dire, vous pourrez juger, combien vos Critiques sont justes.

§. I.

S'il est inconcevable que Dieu ait commandé plus de choses à Moïse qu'à Abraham, & plus à Abraham qu'à Noé.

Dans le dessein de jeter d'abord un doute général sur la divinité de notre législation, vous débutez par une de ces ironies que vous regardez comme de bonnes preuves victorieuses. » Gardons-nous
» dites

dites-vous , de rechercher ici pourquoi Dieu a substitué une loi nouvelle à celle qu'il avoit donnée à Moïse , & pourquoi il avoit commandé à Moïse plus de choses qu'au Patriarche Abraham , & plus à Abraham qu'à Noé. Il semble qu'il daigne se proportionner au temps & à la population du genre humain : c'est une gradation paternelle. Mais ces abîmes sont trop profonds pour votre débile vue , tenons-nous dans les bornes de notre sujet «.

Vous auriez bien fait de *vous y tenir* ; Monsieur , il étoit intéressant , digne de toute l'attention de vos Lecteurs ; pourquoi le leur faire perdre de vue par des réflexions qui n'y ont aucun rapport ?

Vous n'attendez pas de nous, sans doute, que nous entreprenions de prouver, qu'une loi nouvelle a été substituée à la loi Mosaïque ; ce n'est pas un des points de notre croyance. Trop contents de voir un Chrétien aussi instruit , que vous l'êtes , révoque en doute cette substitution, nous nous bornons à dire un mot de votre étonnement où vous paroissez être, que Dieu ait commandé plus de choses à Moïse qu'à Abraham , & plus à Abraham qu'à Noé.

vous en êtes surpris , Monsieur ;

c'est que vous ne faites point assez attention, que les conjonctures où se trouvoit Abraham, différoient beaucoup de celles où se trouva Noé, & que la situation de Moïse n'étoit pas celle d'Abraham : que Noé & ses enfans, sauvés seuls des eaux du déluge, n'avoient pas besoin d'un rite particulier, qui les distinguât des autres hommes qui n'étoient plus : & que Moïse qui n'avoit pas, comme Abraham, une seule famille, mais un peuple immense à gouverner, avoit nécessairement besoin de plus de loix. Est-il donc si difficile de comprendre, que de nouvelles circonstances demandoient de nouvelles loix, & que de nouveaux besoins exigeoient de nouveaux secours ? Falloit-il, pour que Dieu vous parût agir raisonnablement qu'il commandât à Noé un rite, signe de son alliance avec Abraham ; & qu'il donnât à Abraham les loix destinées à conduire un peuple qui n'existoit pas ? Si ce sont là les *abîmes* où votre *débile vue* se perd, elle est *débile* en effet.

Vous prétendez peut-être que Dieu ne peut rien commander ; ou qu'en commandant il ne peut se proportionner au temps & aux besoins de ses créatures que quand il déclare ses volontés, il est obligé de les déclarer toutes ; qu'il n'e

pas libre de se réserver , pour de nouvelles conjonctures , de nouvelles espérances à donner & de nouveaux commandemens à faire ; & qu'il ne peut prescrire ou défendre des choses , qui , indifférentes en elles-mêmes , seroient venues utiles ou dangereuses par les circonstances ! Ces assertions , contraires à la créance commune du genre humain , avant d'être crues , auroient besoin d'être prouvées , & des dérisions ne font pas des preuves.

Essayez , Monsieur , d'en donner quelques-unes , nous nous engageons à y répondre : mais , nous vous en avertissons ; allez pas répéter celles de Tindal. Les vains raisonnemens de ce Déiste , étalés d'abord avec tant de confiance , ont été complètement réfutés par ses savans compatriotes , Foster , Leland , Coni-
lare , &c. Il faut désormais quelque chose de plus solide.

§. II.

Il y a une idée que le savant Critique voudroit donner du Droit divin des Juifs.

Mais , direz-vous , si Dieu , après avoir donné des Loix , peut y en ajouter

de nouvelles, du moins ne peut-il y en ajouter que de dignes de lui. Or ce qu'on nomme le Droit divin des Juifs, est-il digne de Dieu? L'est-il d'un Législateur sage?

On pourroit en douter, si l'on en jugeoit d'après l'idée que vous vous en faites, ou plutôt que vous voudriez en donner à vos Lecteurs. Mais cette idée est-elle juste?

» On appelle, je crois, dites-vous,
 » Droit divin, les préceptes que Dieu
 » a donnés lui-même. Il voulut que les
 » Juifs mangeassent un agneau cuit avec
 » des laitues, & que les convives le
 » mangeassent debout, un bâton à la
 » main, en commémoration du Phasé.
 » Il ordonna, que la Consécration du
 » Grand-Prêtre se feroit en mettant du
 » sang à son oreille droite, à sa main
 » droite & à son pied droit; coutumes
 » extraordinaires pour nous; mais non
 » pas pour l'antiquité. Il défendit que
 » l'on se nourrit de poissons sans écailles,
 » de porcs, de lievres, d'hériffons, de
 » griffons, d'ixions, &c. Il institua les
 » Fêtes, les cérémonies; toutes ces
 » choses, qui sembloient arbitraires aux
 » autres nations, & soumises au Droit
 » positif, à l'usage, étant commandées

par Dieu même, devenoient un Droit divin pour les Juifs (1) ; comme tout ce que Jesus-Christ, fils de Marie, fils de Dieu, nous a commandé est de Droit divin pour nous «.

C'est ainsi, Monsieur, que vous représentez notre Droit divin. Toute cette législation respectée pendant tant de siècles, n'est selon vous, qu'un ramas d'observances vaines & de pratiques superstitieuses. Tel est le portrait que vous nous faites : semblable en ce point à ces

(1) *Droit divin pour les Juifs.* M. de Voltaire paroît opposer le Droit divin au Droit positif ; ce seroit une méprise. Le Droit divin des Juifs se distingue en Droit divin naturel, qui comprend les loix morales fondées dans la nature des choses, & en Droit divin positif, qui renferme les loix cérémonielles, les loix de police, &c. fondées sur la volonté seule & le bon plaisir de Dieu. Il paroît encore confondre, comme Tindal, les loix positives avec les loix arbitraires, & entendre comme lui par loix arbitraires des loix de pur caprice & qui ont aucun motif, aucun objet raisonnable. Dans ce cas, il se trompe, comme Tindal. Les loix positives sont celles, qui ordonnent ou défendent des choses indifférentes de leur nature. Mais des choses indifférentes en elles-mêmes peuvent être ordonnées ou défendues dans certaines circonstances, par des vues sages & des motifs raisonnables. *Edit.*

Peintres malins , qui n'employent l'art du profil , que pour présenter du côté le moins favorable , l'objet qui leur déplaît.

Mais ces loix rituelles , que vous citez seules , sont-elles donc le Droit divin des Juifs ? En sont-elles la principale , & la plus essentielle partie ? Nos Prophetes disent partout le contraire. Le Décalogue , cet abrégé le plus parfait de la morale , & tant d'autres préceptes admirables sur les devoirs de l'homme envers Dieu , envers soi-même , & envers ses semblables , voilà le fondement & la première partie de ce droit ; & tous les sages réglemens , qu'on y voit sur le culte extérieur , & sur tout ce qui le concerne , sur l'autorité des Magistrats , sur les héritages , les contestations , les jugemens , sur la maniere de faire la paix & la guerre , &c. en un mot sur toute l'administration ecclésiastique , civile & politique , c'en est la seconde. Le borner comme vous faites , à des cérémonies & à des rites , c'est en donner une idée incomplète , & par conséquent fausse , c'est dire , que se baigner ou faire répandre de l'eau sur sa tête , est le Droit divin des Chrétiens ; ou pour désigner M. de Voltaire , nommer l'Auteur , non

de la Henriade & de Zaïre , mais de Zulime ou d'Olympie. Si nous en agissions de cette manière , Monsieur , notre procédé vous paroîtroit-il impartial ? Et n'y trouveriez-vous pas plus de malignité que de candeur ?

§. III.

Vains efforts du Critique pour rendre ridicules les loix rituelles des Juifs. Manducation de l'Agneau Pascal ; consécration du Grand-Prêtre.

Il ne vous suffit pas de donner , de notre Droit divin une idée fautive , vous essayez d'y jeter du ridicule.

Nos rites sont des *coutumes extraordinaires pour vous*. Etes-vous donc de ces hommes simples , qui n'étant jamais sortis de leurs pays , trouvent bizarres tous les usages étrangers ? ou qui , concentrés dans leur siècle , ne jugent raisonnable que ce qui ressemble à ce qu'ils voient. L'usage de manger tous les ans l'Agneau Pascal debout , un bâton à la main , est étrange à vos yeux : mais en étoit-il un plus propre à rappeler aux Hébreux leur départ de l'E-

gypte , & les merveilles qui l'accompagnerent (1) ?

Qu'importe, s'il vous plaît, que l'on consacre un Grand-Prêtre , *en mettant du sang à son oreille droite* , ou en versant de l'huile sur ses mains ! Tous les rites au fond sont égaux : ils n'ont d'autre que la sainteté que la Religion y attache. Se choquer de ces usages d'un peuple ancien , trouver ces coutumes bizarres , c'est imiter l'enfant qui a peur , ou le petit maître qui sourit avec dédain , à la vue d'un habit étranger.

§. I V.

Animaux interdits aux Juifs : motifs de ces défenses.

» Dieu, dites-vous d'un ton railleur ;
 » défendit qu'on se nourrit de poissons
 » sans écailles , de porcs , de lievres ,
 » de hérissons , de hiboux , &c «.

(1) *Qui l'accompagnerent.* Ce rite particulier à la nation Juive , & dont l'institution remonte au temps même de ce départ , est une preuve incontestable des faits , dont il rappelloit le souvenir. L'institution de cet usage fut donc un trait de sagesse de la part du Législateur. *Aut.*

Eh bien, Monsieur, où est le ridicule, de des nourritures mal saines aient été interdites par des loix sages ; & que d'autres, qui peuvent paroître agréables à quelques peuples, aient été prohibées pour des raisons particulières, qu'on ne peut condamner quand on les ignore.

La loi nous défendoit de manger *les grillons, les hiboux, les oiseaux de proie : ajoutez-y diverses especes de sauterelles, les rats, les lézards, les serpents, &c.* Vous êtes surpris, Monsieur, de ces défenses : vous le seriez moins, sans doute, si vous voulez bien vous rappeler, qu'alors on mangeoit dans ce pays, comme on y mange encore certaines especes de sauterelles (1) ; mais

(1) *Certaines especes de sauterelles.* Les sauterelles ne pourroient gueres servir d'aliment en Europe : elles y sont trop petites & trop maigres. Celles d'Orient, plus grosses, peuvent fournir une meilleure nourriture. Dans la Palestine, l'Arabie & les pays voisins, on en mange encore différentes especes, qu'on sale & que l'on conserve. On les sert frites ou en sautoir. Le Docteur Shaw rapporte dans ses voyages, qu'il en mangea de frites en Barbarie, qu'elles avoient à-peu-près le goût des écrevisses. En 1693, il en parut des nuées en Allemagne ; qui ravagerent divers cantons. Un Juif ayant assuré le célèbre Ludolph, qu'elles res-

que du temps de nos peres , quelques peuples demi-barbares les mangeoient toutes sans distinction ; que les animaux même qui vivent de charognes , les lézards , certains rats de campagne (1) , &c. leur servoient quelquefois d'alimens ; que non-seulement les Pfylls , mais d'autres Arabes mangeoient & mangent encore les serpens & les viperes (2) ; & qu'en quelques pays même de l'Europe très-polices , le corbeau , la couleuvre , &c. ne sont pas des nourritures tout-à-fait hors d'usage (3). Quoi ! Monsieur ,

sembloient à celles de Judée , ce Savant se hazarda d'en manger , avec toute sa famille , il leur trouva le même goût que Shaw.

Les sauterelles étoient une nourriture connue anciennement , & d'un usage commun chez les Ethiopiens , les Lybiens , les Parthes & les autres nations de l'Orient , dont les Juifs étoient environnés. Les témoignages de Diodore de Sicile , d'Aristote , de Pline , &c. ne permettent pas d'en douter. Jean-Baptiste en vivoit dans le désert. Voy. *Chais* &c. *Edit.*

(1) *Les lézards , certains rats de campagne , &c.* Ces alimens sont encore d'usage en Arabie. Voyez les Voyages d'Hasselquist , de Shaw , &c. *Aut.*

(2) *Les serpens & les viperes.* Voyez les Voyages d'Hasselquist. *Aut.*

(3) *Tout-à-fait hors d'usage.* On dit qu'on en mange en quelques Provinces de France. *Aut.*

vous faites un reproche à notre Législateur, d'avoir défendu à son peuple ces dangereux & vils alimens & de lui en avoir prescrit de plus convenables & de plus sains ?

§. V.

Des Ixions & des Griffons.

Parmi les oiseaux de proie, qui nous sont interdits, vous nommez *les Ixions* & *les Griffons*. Seroit-ce pour faire confondre le Milan & l'Orfraye (1), &c. avec des animaux fantastiques, qui n'existent que dans l'imagination des Peintres & des Poëtes : l'heureux moyen de rendre notre Droit divin ridicule ! Nous doutons pourtant qu'il vous réussisse, du moins auprès des Lecteurs éclairés ; ils savent trop ce qu'on doit

(1) *Le Milan & l'Orfraye.* Il est très-clair que Moïse ne parle point ici d'êtres imaginaires, mais d'oiseaux de proie très-connus de son temps. Néanmoins il ne seroit pas aisé, de dire précisément quelles especes d'oiseaux de proie il faut entendre par les mots Hébreux, qu'on lit dans le Lévitique. Il en est de même d'une grande partie des quadrupèdes & des reptiles, dont il est question dans le même chapitre. *Edit.*

penfer de ces railleries fondées uniquement fur l'obfcurité des termes, & l'ignorance des anciens ufages.

Vous aurez beau dire, que *les Griffons & les Ixions des Juifs* doivent être mis au rang des monftres, que c'étoient des ferpens ailés, avec des ailes d'aigles; on vous demandera dans quel endroit de l'Écriture vous avez trouvé cette belle description; on vous priera de citer le paffage; & quand vous le produirez, Monsieur, il étonnera bien des Savans.

§. V I.

Autres animaux défendus.

Si les poiffons fans écailles étoient interdits à nos peres, il nous femble qu'ils ne devoient pas les regretter beaucoup. On fait qu'en Orient fur-tout, ils ne font ni les plus propres ni les plus fains; qu'ils vivent prefque toujours dans une vafe échauffée, & que leur chair molaffe & visqueufe n'y est rien moins que facile à digérer (1).

(1) Facile à digérer. Quelques Anciens affurent, que *les Egyptiens ne mangeoient point de poiffons fans écailles*: & Grotius observe

Vous n'approuvez pas non plus que le lièvre nous ait été défendu : vous l'aimez paremment, d'autres ne l'aiment point : il ne faut pas disputer des goûts. Mais ignorez-vous, que les viandes les plus délicates & les plus recherchées dans quelques pays, ne le sont pas également partout ? Qui vous a dit que, dans les pays chauds, le lièvre a ce fumet qui vous flatte ? Sa chair, qui doit y être plus noire & plus pesante, pouvoit fort en n'être pas du goût des habitans de Palestine & des pays voisins. On a tant de lieu de le croire, qu'encore aujourd'hui les Egyptiens & les Arabes font peu de cas, au rapport d'Hasselquist (1) : *ils laissent en paix, dit ce grand Voyageur, ces animaux si percutés en tant d'autres pays.* Ce n'étoit

ce que Numa avoit défendu d'en servir dans les repas, qu'on donnoit en l'honneur des Dieux. Voyez les notes de ce Savant sur le Lévitique. *lit.*

(1) *Au rapport d'Hasselquist.* Voyez ses Voyages. On a remarqué de même, que les anciens Bretons ne mangeoient point de lièvre : *Boorem gustare fas non putant*, dit César (*de Bello Gallico, lib. 5.*) C'est une observation de l'aveu de l'illustre Savant Spencer, dans son *Traité des Loix civiles des Hébreux*, Aut.

donc qu'un aliment dédaigné , que notre Législateur nous interdisoit ; y a-t-il lieu de quoi vous surprendre !

Il se peut encore que vous trouviez le porc excellent & sain ; mais bien de gens , même parmi les Chrétiens , en jugent autrement , & le regardent comme une nourriture indigeste. Ce n'est pas tout : cet animal est sujet à une maladie contagieuse , autrefois très-commune dans la Palestine & dans les environs : ce fut même par cette considération que vos peres , ayant rapporté la lèpre de leurs expéditions de Terre-Sainte , défendirent d'exposer en vente la chair de porc , moins que l'animal n'eût été visité par les Experts établis à cet effet (1). Enfin la saleté seule de ce quadrupède suffisoit pour en dégoûter. Aussi les Egyptiens les Arabes , presque toutes les nations depuis l'Ethiopie jusqu'à l'Inde , l'avoient

(1) *Experts établis à cet effet.* On dit que ces Experts , dont les Offices existent encore furent créés sous le titre de *Conseillers du Roi Langueyeurs de Porcs*. En effet , c'est à la langue qu'on visite ces animaux. Lorsqu'on y remarque des ulcères ou des pustules blanches on les juge ladres , & on n'en permet pas la vente. Voyez le *Traité de la Police* , par le *Commissaire Lamarre*. Aux.

en horreur (1). Combien plus devoit-il être détesté par un peuple, auquel sa loi commande avec tant de soin la propreté & la pureté même extérieure ! En un mot, le porc est indigeste, il est sujet à la lèpre, c'est de tous les animaux le plus sale : il nous semble que c'étoit trois raisons assez fortes, de le bannir de nos tables (2).

(1) *L'avoient en horreur.* L'aversion des Egyptiens pour le porc alloit si loin, au rapport d'Hérodote, que si quelqu'un avoit touché, même par hazard, un de ces animaux, il alloit aussitôt se plonger dans le Nil tout habillé. La plupart de ces peuples, Egyptiens, Arabes, Indiens, conservent encore la même répugnance. Mahomet n'a défendu qu'assez foiblement la chair du pourceau ; cependant les Mahométans en ont par tout la plus grande horreur. *Voyez Chais. Aut.*

(2) *Le bannir de nos tables.* » Dans l'Arabie, &c. dit M. de Boulainvilliers, la salûre des eaux & des alimens rend le peuple très-susceptible des maladies de la peau. C'étoit donc une loi très-bonne pour ces pays, que de défendre de manger du porc. Sanctorius a observé, que la chair de cochon, que l'on mange, se transpire peu, & que même cette nourriture empêche beaucoup la transpiration des autres alimens : il a trouvé que la diminution alloit à un tiers : on fait d'ailleurs que le défaut de transpiration forme ou aigrit les

Il en est à-peu-près de même de tous les autres animaux qui nous sont interdits ; ils étoient regardés alors & le sont même encore aujourd'hui dans presque tout l'Orient, comme des alimens mal sains ou grossiers, indignes de paroître sur les tables de gens qui se piquent d'honnêteté.

§. VII.

Deux autres motifs de l'interdiction de tous ces animaux.

La grossièreté ou la délicatesse, le danger ou la salubrité de certaines nourritures étoient, sans doute, pour un Législateur sage, des motifs suffisans, de les ordonner ou de les défendre ; mais

» maladies de la peau. La nourriture de cochon
 » doit donc être défendue dans les climats où
 » l'on est sujet à ces maladies, comme celui
 » de la Palestine, de l'Arabie, de l'Egypte &
 » de la Lybie, &c. Cette remarque est de
 M. de Montesquieu. Voyez *l'Esprit des Loix*
Tome II. Aut.

M. de Voltaire dit lui-même, que » la Pa-
 » lestine est un pays de lépreux, où le cochon
 » est presque un aliment mortel. Et il est sur-
 pris qu'il nous soit interdit ! Voyez *Dict. Phil.*
art. Montesquieu. Edit.

oyse en eut d'autres plus importants , plus relatifs au but, qu'il se propoisoit dans l'établissement de sa législation.

La plupart des peuples s'abstenoient de certains viers , ou se permettoient de manger certains viers alimens, encore moins par barbarie que par rudesse de mœurs , que par préjugés religieux & par vaines superstitions. Ainsi les Syriens , ou du moins leurs Prêtres , ne mangeoient point de poissons (1) ; ceux d'Égypte , ni poisson , ni oiseaux de proie , ni aucuns des quadrupèdes qui n'avoient point la corne du pied fendue ; & les Phéniciens , ni pigeons , ni colombes (2). Les anciens Juifs s'abstenoient de même de divers animaux , parce qu'ils les croyoient spécialement consacrés aux différens astres , objets de leur culte , & qu'ils s'en servoient dans leurs divinations (3). Ce sont

(1) *De poisson.* Quelques-uns de ces peuples adoroient leurs Dieux sous cette forme. *Aut.*

(2) *Ni colombes.* Ils croyoient que leur Dieu avoit paru sous la forme d'une colombe. *Aut.*

(3) *Dans leurs divinations.* C'est à cause de ces superstitions des Payens dans la distinction des viandes , qu'un des Apôtres du Christianisme appelle cette distinction *une loi diabolique.* Edit.

ces abus que Moyse voulut prévenir parmi nous, en établissant sur d'autres principes, la distinction des alimens.

L'abstinence de certains animaux étoit chez la plupart de ces peuples un signe, qu'on s'étoit consacré à telle ou telle Divinité, ce sage Législateur vouloit encore par cette distinction, rappeler sans cesse aux Hébreux leur consécration particulière au Seigneur ; (permettez-nous cette vanité, elle est fondée) leur supériorité, du moins quant au culte, sur tous les peuples d'alentour. Ce dessein n'est pas douteux, il est expressément marqué dans la loi : *Je vous ai séparés de toutes les nations de la terre, pour être spécialement mon peuple*, dit le Seigneur ; *séparez donc aussi le pur d'avec l'impur : ne vous souillez point en mangeant les animaux que j'ai déclarés immondes (1) : abstenez-vous de la chair de ceux qui seront morts d'eux-mêmes ou qui auront été déchirés par des bêtes ; laissez les aux étrangers ou aux chiens : mais pour vous, soyez saints, parce que je suis saint (2) ;* comme le Seigneur leur disoit, selon la remarque d'

(1) *Que j'ai déclarés immondes.* V. Lévit. X

(2) *Parce que je suis saint.* V. Exod. XX

Habile Commentateur (1) : „ Vous êtes un peuple choisi, une nation toute consacrée à ma gloire, n'usez que de nourritures assorties à votre dignité. Contentez vous-même, & faites sentir à tous les peuples, par la pureté & l'honnêteté de vos alimens, que vous appartenez au Dieu saint & pur.

Il nous semble, Monsieur, que ces motifs n'ont rien qui dégrade la nation qui démente la prudence divine de son Législateur.

§. VIII.

De quelques autres loix rituelles, & de leurs motifs.

Quand après tant de siècles on ignore le motif de toutes nos loix rituelles, la sagesse admirable de notre Législateur, prouvée par tant de traits, suffiroit pour persuader, qu'il ne les a données que par des raisons très-fortes,

(1) D'un habile Commentateur. C'est de M. Chais que nous parlons. Ce savant Ministre a réuni dans son Commentaire tout ce que les Ecrivains Anglois ont dit de mieux sur le Commentateur. Nous en avons souvent profité dans cette Lettre. *Aut.*

dignes de lui & de l'esprit de Dieu qui le dirigeoit.

Mais nous n'en sommes pas réduits ce point sur la plupart de ces loix. Divers Savans, tant Juifs que Chrétiens en ont fait connoître le but & l'utilité par rapport au temps & aux lieux où trouvoient nos peres. Les unes étoient de condescendances, que le Seigneur daignoit avoir, pour un peuple long-temps habitué aux usages de l'Égypte; de cet appareil majestueux du Tabernacle, ces sacrifices multipliés, ces cérémonies pompeuses, inconnues à nos Patriarches & qui firent partie de notre culte. Les autres avoient pour objet d'inspirer aux Hébreux une horreur invincible pour les pratiques barbares, les superstitions abominables de leurs voisins; & de-là ces défenses de passer leurs enfans par le feu (1), de se stigmatiser (2), de se tai-

(1) *Enfans par le feu.* C'étoit l'usage des adorateurs de Moloch. On passoit aussi par le feu en l'honneur d'Apollon. *Apollo*, dit Ariste dans l'Énéide,

*Quem primi colimus, cui pineus ardor acervo
Pascitur, & medium, freti pietate, per ignem
Cultores multâ premimus vestigia prunâ.* Edit.

(2) *De se stigmatiser.* C'étoit la coutume de

er le corps (1), de couper leurs cheveux de certaine maniere (2), de manger auprès du sang (3), d'adorer sur les hauts lieux, de planter des bocages auprès du Tabernacle (4), &c. Celles-ci

quelques Idolâtres, de s'imprimer sur la peau diverses figures ou caracteres en l'honneur de leurs Dieux. Voyez sur toutes ces défenses, *Lit. XIX. 26, &c. Aut.*

1) *De se taillader le corps.* Les Prêtres de Baal se mutiloient, ceux de Baal, de Bellone, de Mars, &c. se mettoient tout en sang à coups de couteau. Dans les funérailles, soit pour appaiser les Dieux infernaux, soit pour faire honneur aux morts, en témoignant une douleur plus vive, les femmes sur-tout, se déchiquetoient la peau du visage & du sein. Ces marques insensées de douleur furent prosrites à Athenes & à Rome par des lois expresses : *Mulieres genas ne radunto*, dit l'art. 1. des douze Tables. *Edit.*

2) *D'une certaine maniere.* En rond. C'étoit un autre usage superstitieux de quelques peuples voisins de la Palestine. *Aut.*

3) *Auprès du sang.* Maiemonides assure que les anciens Zabiens mangeoient la chair des victimes auprès des fosses, où ils recueilloient le sang pour s'en servir dans quelques opérations magiques. Voyez son Traité intitulé : *Me nevochim.* *Aut.*

4) *Bocages auprès du Tabernacle.* Les Temples des Idolâtres étoient d'ordinaire placés sur des hauteurs, & entourés de bocages; ce

étoient destinées à leur retracer les merveilles opérées pour eux par l'Eternel à perpétuer de race en race la mémoire de ces grands événemens , & à en laisser jusqu'à nos jours la vérité à toute la terre ; & ce fut le motif de l'institution du rachat des premiers nés , de l'oblation des prémices , de la plupart de nos fêtes , &c. Celles-là , comme autant d'emblèmes & de paraboles utiles , cachotent un fonds admirable d'instruction ; & c'est ainsi que la nécessité de tant de précautions contre les souillures légales , de tant d'ablutions & de purifications extérieures , leur annonçoit l'obligation encore plus étroite de la pureté du cœur.

D'autres furent l'effet d'une sage politique du Législateur , qui vouloit attacher les Hébreux à la terre que Dieu

qui donnoit lieu à une multitude de superstitions & de désordres que le Législateur vouloit prévenir par ces défenses.

C'est par cette raison , que plusieurs Rois pieux sont blâmés dans nos Ecritures de n'avoir pas détruits *les hauts lieux & les bocages*. Quoique ces hauts lieux fussent consacrés à Dieu , les Israélites s'y livroient souvent aux superstitions & aux désordres qui accompagnent les cultes idolâtriques. *Edit.*

il avoit donnée, leur en faire aimer les productions, & leur ôter pour toujours le desir de retourner en Egypte; de-là les loix qui leur prescrivoient tous les sacrifices, l'usage de l'huile, que l'Egypte ne produisoit point; & du lait, que les Egyptiens avoient en horreur (1); de-là les défenses de manger de l'agneau ou du chevreau cuit dans le lait, comme faisoient les peuples qui manquoient d'huile, &c. (2).

Il en est même qui paroissent avoir été spécialement destinées à servir de preuves subsistantes & palpables d'une Providence continuelle de Dieu sur son peuple, & de la mission divine de son

(1) *Avoient en horreur.* Voyez dans les Mémoires de l'Académie de Gottingue une dissertation curieuse de M. Michaëlis, intitulée : *De legibus Palaëstinam populo Israelitico caram furis.* Aut.

(2) *Manquoient d'huile.* Le Docteur Pocock a retrouvé chez les Arabes la coutume de manger l'agneau & le chevreau bouilli dans de l'eau & du lait aigri, que Moÿse défend dans cette loi.

Nous remarquerons que cette loi étoit conçue en ces termes : *tu ne mangeras point le chevreau ou l'agneau dans le lait de sa mere.* Ainsi c'étoit tout-à-la-fois un trait de politique & une leçon d'humanité. Aut.

premier conducteur. Telle fut entr'autres la loi du repos de toutes les terres pendant l'année Sabbatique : loi singulière, unique, & qui naturellement ne devoit venir à l'esprit d'aucun Législateur. Cette loi ne pût être fondée que sur la certitude, que dût avoir le nôtre que chaque sixième année produiroit abondamment pour trois ; sans cela Moïse couroit risque de faire périr ses concitoyens de famine, & d'attirer sur sa mémoire la malédiction publique. Où cette certitude, de qui pouvoit-elle lui venir que de Dieu (1) ? Conçoit-on qu'il eût osé porter une pareille loi, s'il n'eût été qu'un Législateur ordinaire ? Mais ce qui auroit été le comble de la folie dans un Politique, qui n'auroit eu que des ressources humaines, est une démonstration qu'il en avoit d'autres ; & que le Dieu dont il se disoit le Ministre :

(1) *Que de Dieu.* Elle étoit fondée sur une promesse expresse. *Faites ce que je vous commande*, dit le Seigneur. *Que si vous dites, que mangerons-nous la septième année, si nous ne semons pas & si nous ne recueillons pas ; je vous donnerai ma bénédiction la sixième année, & cette année produira pour trois.* Levit. xxv. 18. 21.

assistoit effectivement , & veilloit sans cesse sur Israël (1).

Nos loix rituelles , ces loix que vous jugez si bisarres , ne devoient donc point avoir leur naissance au caprice ? Quoique positives (2) , elles étoient fondées en raison , & elles avoient chacune leurs motifs particuliers , bien que tant de siècles écoulés ne nous permettent pas de les connaître tous.

§. I X.

Motif général de toutes les loix rituelles.

Mais à ces motifs particuliers s'en joint un général , qui suffiroit seul , pour justifier la sagesse de ces institutions extraordinaires : c'est qu'elles tendoient toutes à un but commun , digne d'un grand Législateur. Ce but de Moyse étoit , d'assurer contre toutes les révolutions des temps , la durée de sa nation , & la pureté du culte , qu'il venoit de lui donner.

Dans cette vue , il falloit attacher fortement les Hébreux à leur Religion : &

(1) *Veilloit sans cesse sur Israël.* C'est une remarque du Docteur Leland contre Tindal.

(2) *Quoique positives.* Voyez plus haut , §. Id.

c'est ce qu'il opere de la maniere la plus efficace , par cette multitude d'observances qu'il leur impose. Car , comme le remarque judicieusement l'Auteur de *l'Esprit des loix* , „ une Religion chargée „ de beaucoup de pratiques , attache „ plus à elle qu'une autre qui l'est moins. „ On tient beaucoup aux choses , dont „ on est continuellement occupé ; de-là „ dit-il , *l'obstination tenace* des Juifs « Vue très-philosophique , que Moyse avoit eue avant lui , & que nous sommes surpris , qu'un homme tel que vous , Monsieur , n'ait point apperçue.

Pour parvenir plus sûrement à ce but il falloit encore tenir tous les individus de la nation , étroitement unis entr'eux & séparés de tous les autres peuples. Or quoi de plus capable de produire ce effet , que ces observances singulieres & toutes ces pratiques différentes de celles des autres nations ; ou diamétralement opposées à leurs usages ? Ce fut au jugement même des Payens , le signe qui nous distingua d'eux , & la barriere qui nous en sépara dans tous les temps (1)

(1) *Sépara dans tous les temps.* Les Législateurs anciens , sur-tout ceux d'Egypte , regardoient la communication trop libre de leur

Oui, Monsieur, si la persévérance du peuple Juif dans le même culte, si son existence, après tant de révolutions & de catastrophes, peut s'expliquer humainement, c'est à ces institutions qu'elle est due. C'est par leur observation, que les Hébreux ont fait, qu'ils font encore & qu'ils feront, jusqu'à l'accomplissement des oracles, une nation à part; & que malgré leurs captivités, leurs dispersions & leurs malheurs, ils triomphent de la

separation avec les étrangers, comme une des principales causes de la corruption des mœurs du peu d'attachement aux usages & aux loix du pays. Des rites particuliers, l'abstinence de vers animaux, &c. pouvoient empêcher cette communication, & l'empêchoient en effet. *Comment pourrois-je vivre avec toi*, dit un militaire à un Egyptien, dans un comique grec, *tu adores le bœuf, & je le mange; l'animal est ta divinité, & c'est mon mets favori: ne manges pas de cochon, & il n'y a rien que j'aime tant?* Peut-être Moyse emprunta-t-il aux cette politique, dont il fit un meilleur usage, & qu'il tourna vers un meilleur but: ce lui a réussi: on le voit encore tous les jours.

La séparation d'avec les étrangers, dit l'Auteur de l'Esprit des Loix, est la conservation des mœurs. Il paroît, que ce Magistrat célèbre avoit plus réfléchi sur les législations, que M. de Voltaire. *Edit.*

durée des siècles , tandis que les peuples les plus puissans , & regardés comme les plus sages , ont disparu de dessus la face de la terre.

Voilà le but & l'utilité générale de ces observances, que vous condamnez si légèrement. Sont-ce là des vues ridicules , une politique absurde & des projets mal conçus ? Le Législateur Juif connoissoit mieux que vous , Monsieur , le cœur humain , & le besoin qu'ont toutes les sociétés religieuses & civiles de liens extérieurs qui les unissent. A ne parler de lui qu'humainement , & à juger de vous par vos critiques , tout grand Philosophe , tout beau génie que vous êtes vous n'eussiez été à la place de ce grand homme , qu'un foible Politique & un très-petit Législateur. Depuis long-temps votre peuple , votre Religion & vos loix auroient cessé d'être (1).

Nous sommes , avec les sentimens le plus respectueux , &c.

(1) *Auroient cessé d'être.* Nous croyons que les Auteurs de ces Lettres ont solidement prouvé la sagesse des loix rituelles de Moïse : mais l'immutabilité , ou comme parlent quelques Rabins , l'éternité de ces loix n'est pas une suite nécessaire de leur sagesse. On traitera dans la suite cette matière plus au long. *Chret.*

L E T T R E III.

Que l'intolérance des cultes étrangers étoit de droit divin dans le Judaïsme. Que la loi Juive étoit intolérante, qu'elle ne l'étoit pas seule, & qu'elle l'étoit plus sagement que les loix des anciens peuples.

Il est temps, Monsieur, de passer à ce qui fait, ou plutôt à ce qui devoit faire votre principal objet dans vos deux Chartres. Vous vous proposez, dites-vous, de traiter deux questions; la première, si l'intolérance étoit de droit divin dans le Judaïsme; la seconde, si elle y fut toujours mise en pratique. Nous suivrons le même ordre, & nous examinerons successivement ce que vous dites de l'une de l'autre de ces questions.

Commençons par la première, & voyons non-seulement si la loi Juive étoit intolérante, mais pourquoi elle l'étoit, si elle l'étoit seule, & comment elle étoit. Ces objets, qui nous ont paru intéressants, feront la matière & le sujet de cette Lettre. Puisse-t-elle vous

faire passer quelques momens agréables !

§. I.

Que la loi Juive étoit intolérante sur le culte.

A votre début, Monsieur, nous avions cru, que vous alliez essayer d'autoriser la tolérance par quelque texte du code Juif expliqué à votre manière. Mais non : vous convéneez franchement, qu'on y trouve des loix séveres sur le culte, & des châtimens plus séveres encore. Rien de plus vrai.

Non-seulement il y est prescrit de n'adorer que le Seigneur, il y est encore expressément ordonné, que *quiconque sacrifiera à d'autres Dieux qu'à l'Eternel, soit mis à mort sans rémission* (1). A quo

(1) *Sans rémission.* Exode. XXIX. 20. Les Chrétiens, dit Spencer, ont tort de conclure de cette loi, qu'ils aient droit ou qu'ils soient obligés de mettre à mort les Idolâtres ou ceux qui pensent autrement qu'eux sur la Religion. Dieu donna cette loi aux Hébreux, non comme Dieu maître souverain de l'univers, mais comme Chef politique du gouvernement établi dans le pays qu'il leur avoit donné : *non quatenus Jehova* dit le savant Anglois, *sed quatenus Jehovastator.* Elle n'oblige pas même les Juifs dans leur dispersion. *Chret.*

le Deutéronome ajoute : *s'il se trouve au milieu de toi dans quelques-unes des villes que l'Eternel va te donner , homme ou femme qui fasse ce qui déplaît à l'Eternel , en transgressant son alliance , & qui serve d'autres Dieux & se prosterne devant eux , soit devant le soleil ou devant la lune , ou devant l'armée du Ciel , & que cela t'ait été rapporté ; tu t'en enquerras soigneusement : & si tu découvres que ce qu'on t'a dit soit véritable , & qu'il soit certain qu'une telle abomination ait été faite en Israël , tu conduiras vers tes portes l'homme & la femme coupables , tu les lapideras , & ils mourront (1).*

La loi traite avec la même rigueur ceux qui détourneraient leurs freres du vrai culte. Prétendus Prophetes , amis , parens , elle veut qu'on les dénonce , qu'on les lapide & qu'ils meurent , parce qu'ils ont parlé de révolte contre Jehovah.

Que si l'on apprend qu'une des villes Israélites , à la sollicitation de quelques-uns de ses habitans , a quitté le Seigneur pour servir d'autres Dieux , elle ordonne , qu'il soit fait des informations exactes & une enquête juridique , & que si le crime est trouvé certain &

(1) *Ils mourront.* V. Deut. XIII. *Aut.*

» le peuple endurci dans son apostasie, cette ville soit détruite, avec tout ce qui s'y trouvera ; en sorte qu'elle demeure ensevelie sous ses ruines, sans qu'on la releve jamais. (1)

Des exemples d'une sévérité rigoureuse confirment ces ordonnances. Les adorateurs du veau d'or sont égorgés sans miséricorde ; le culte du Dieu de Madia est puni par la mort des coupables, & dès que les Tribus d'au-delà du Jourdain sont soupçonnées d'élever des Autels aux Dieux étrangers, tout Israël s'arme pour les combattre, &c (2).

Il n'est donc pas douteux, que le droit divin des Juifs ne fut intolérant & sévère sur le culte. Il l'étoit même nécessairement, & ne pouvoit pas ne pas l'être. Pourquoi ? C'est ce que vous paroissez n'avoir pas assez compris, Monsieur, ou n'avoir pas voulu apprendre vos Lecteurs. Tâchons de l'éclaircir.

(1) *Qu'on la releve jamais.* V. Deut. XI Aut.

(2) *Les combattre, &c.* Voy. Exod. XXXI Nomb. XXV.

§. II.

pourquoi la loi Juive étoit si sévère & si intolérante sur le culte ?

L'intolérance & la sévérité de nos loix sur le culte , vous surprend & vous révolte. Vous vous figurez sans doute que l'adoration des Dieux étrangers étoit pour les Hébreux une faute légère. Erreur , Monsieur : ce n'étoit pas seulement un péché grave contre la conscience , une coupable infraction d'une des premières lois naturelles , c'étoit encore un délit public , & le délit public le plus digne de punition.

Sortez enfin du cercle étroit des objets qui vous entourent , & ne jugez pas toujours de notre Gouvernement par les vôtres. La République des Hébreux n'étoit ni une simple institution religieuse , ni une administration purement civile , elle étoit tout-à-la-fois l'une & l'autre ; & au lieu que dans vos Gouvernemens , l'Etat & la Religion sont deux choses séparées ; dans le nôtre , comme nous avons déjà dit , ils n'en font qu'une. Tout culte étranger attaquant la Religion dans son principe fondamental , attaquoit

par là même la constitution de l'Etat, & l'attaquoit dans ce qu'elle avoit de plus important, de plus précieux & de plus essentiel. Le but, le grand objet du Gouvernement Hébreu étoit de préserver la nation de l'idolâtrie & des crimes dont elle étoit la source, & de perpétuer parmi nous la connoissance & le culte du vrai Dieu. C'est sur ce culte que tout portoit dans l'Etat; c'étoit le centre où tout aboutissoit, le lien puissant qui unissoit entr'eux tous les membres de la République, &, même aux yeux d'une saine Philosophie, le grand titre de prééminence & de supériorité du peuple Hébreu sur tous les peuples de la terre. A la persévérance dans ce culte étoient attachés par le contrat original passé entre le Seigneur & son peuple, la possession de la terre qu'il leur avoit donnée, la sûreté des Particuliers, & la prospérité de l'Empire (1). Donc embrasser, conseiller des cultes étrangers, c'étoit troubler l'ordre public, jeter des semences funestes de division (2), attenter à la

(1) *La prospérité de l'Empire.* Voyez sur tous ces points l'Exode, ch. XIX. & le Deutéron. V, VII, &c. *Aut.*

(2) *Funestes de division.* Voy. plus haut, Lettre III. *Aut.*

Majesté de l'Etat, & lui arracher avec la gloire, l'espérance de son bonheur & de sa durée. Etoit-ce là un manquement léger ?

Dans ce Gouvernement, Jehovah étoit non-seulement l'objet du culte religieux, comme seul vrai Dieu, il y étoit encore le premier Magistrat civil, & le Chef politique de l'Etat. Il avoit choisi les Hébreux pour ses sujets, comme pour ses adorateurs ; & les Hébreux l'avoient reconnu pour leur Roi, comme pour leur Dieu. L'adoration de Jehovah seul, l'attachement inviolable à son culte, avoit été la première condition & la base de son alliance avec son peuple : *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & tu ne serviras que lui.* Adorer des Dieux étrangers, étoit donc une violation de son alliance, une révolte contre le Souverain, en un mot, un crime d'Etat au premier chef. Dans quel Gouvernement même les crimes d'Etat peuvent-ils être tolérés par les loix ?

Ne nous étonnons donc plus de l'intolérance & de la sévérité de nos loix sur le culte. Elles traitoient & devoient traiter les adorateurs des Dieux étrangers, comme les loix de tous les peuples

d'alors traitoient les traîtres à la patrie (1) & les fujets révoltés contre leur Prince. Notre législation même devoit être d'autant plus sévère , que nos Hébreux étoient des cœurs durs & des esprits indociles , leur penchant à l'idolâtrie violent , & l'exemple de tous les autres peuples une séduction puissante.

(1) *Les traîtres à la patrie.* Dans ces anciens temps , où des mœurs dures exigeoient des loix sévères , les crimes d'Etat étoient punis chez tous les peuples avec la dernière rigueur. Le crime d'un particulier entraînoit presque toujours la destruction entière de sa famille. Les Villes coupables étoient renversées de fond en comble , & leurs habitans passés sans distinction au fil de l'épée. L'Histoire fournit plus d'un exemple de cette sévérité , non-seulement en Orient , mais chez les Grecs & les Romains , même dans les derniers temps de la République.

Les loix des peuples modernes usent aussi de la plus grande rigueur contre les crimes de haute trahison , de révolte , de conspiration contre l'Etat , &c. Elles obligent de révéler les amis mêmes & les parens , & punissent du dernier supplice pour ne l'avoir pas fait. *Salus populi suprema lex.* Edit.

§. III.

l'intolérance sur le culte étoit particulière à la loi Juive.

Mais l'intolérance, quoique plus essentielle au Gouvernement Juif, ne lui étoit point particulière : Non, Monsieur. Quoi que vous en puissiez dire, c'étoit un principe de législation, une maxime de politique reçue chez les peuples anciens, même les plus vantés. En effet, quand on voit Abraham persécuté pour sa Religion dans la Caldée (1); Zoroastre le ferre au feu à la main, persécutant dans le Royaume de Touran; les Hébreux n'osent offrir des sacrifices & immoler des victimes dans l'Egypte, de peur d'irriter le peuple contr'eux; les Perses, qui n'admettoient point de statues dans leurs temples, briser celles des Dieux de l'Egypte & de la Grece; & les différens Nomes Egyptiens, s'armer tantôt contre leurs envahisseurs, tantôt les uns contre les

(1) Dans la Caldée. C'est une tradition des Arabes. On peut opposer ces traditions Arabes à celle de Voltaire, qui les cite. *Edit.*

autres (1) pour défendre ou venger leur Dieux, il nous semble qu'on peut bie

(1) *Les uns contre les autres*. On en voit un exemple dans Juvenal, Sat. XV, où ce Poëte décrit le combat sanglant que se livrerent les Ombes & les Tentyrites, par ce motif. La fureur y fut portée au point, que les vainqueurs y déchirerent & dévorèrent les membres papitans des vaincus.

Summus utrinque

*Inde furor vulgo, quòd numina vicinorum
Odit uterque locus; quùm solos credat habenda
Esse Deos, quos ipse colit.*

» Ce trait, qui n'est pas le seul de ce genre dans l'Histoire ancienne, prouve bien, dit le Traducteur des Remarques de Bentley sur le *Discours de la liberté de penser*, » que ce n'est pas seulement entre les Sectes Chrétiennes que la Religion a causé des haines violentes & des guerres cruelles «.

Le nouveau Traducteur de Juvenal a fait la même remarque. » Ce passage, dit-il, peut servir à prouver que l'intolérance religieuse est plus ancienne que ne l'ont cru des Auteurs fameux «. Faut-il que M. de Voltaire soit de ce nombre! Ce grand homme prétend, que les guerres religieuses n'ont été connues que parmi les Chrétiens. Il l'a dit & redit, *legentis a fastidium*. Quel plaisir peut-il trouver à répéter sans cesse à ses Lecteurs des faussetés répétées tant de fois avant lui; & tant de fois réfutées

Edit.

ne les pas regarder comme indifférens sur le culte.

Quoi qu'il en soit, de ces peuples dont l'histoire & la législation nous sont moins connues, on ne peut nier que les Loix des Grecs & des Romains n'aient été décidément intolérantes sur le culte.

Ne citons point ici les Villes du Péloponnèse & leur sévérité contre l'athéisme (1), les Ephésiens poursuivant Héraclite comme impie (2), les Grecs armés les uns contre les autres par le zèle de la Religion dans la guerre des Amyoniens. Ne parlons ni des affreuses cruautés que trois Successeurs d'Alexandre (3) exercèrent contre les Juifs pour les forcer d'abandonner leur culte, ni d'Antiochus chassant les Philosophes de ses

(1) *Contre l'athéisme.* A l'exemple & à l'imitation des Athéniens, ces Villes proscrivirent Héraclite Diagore. *Edit.*

(2) *Comme impie.* Héraclite leur reprochoit d'être des Dieux de pierre, &c. *Id.*

(3) *D'Alexandre.* Antiochus, Epiphane, Ptolomée-Philopator & Demetrius. Voy. le livre des Machabées & l'Historien Joseph. Ptolomée-Philopator forma de même le projet de faire mettre à mort tous ceux d'entre les Juifs qui refusaient d'embrasser la Religion & les pratiques des Grecs. *Id.*

Etats (1), ni des Epicuriens bannis de plusieurs Villes Grecques, parce qu'ils corrompoient les mœurs des Citoyens par leurs maximes & par leurs exemples.

Ne cherchons point des preuves d'intolérance si loin : Athenes, la polie & savante Athenes nous en fournira assez de preuves. Tout Citoyen y faisoit un serment public & solennel de se conformer à la Religion du pays, de la défendre & de la faire respecter. Une loi expresse y punissoit sévèrement tout discours contre les Dieux ; & un décret rigoureux ordonnoit de dénoncer quiconque oseroit nier leur existence.

La pratique y répondoit à la sévérité de la législation. Les procédures commencées contre Protagore ; la tête de Diogore mise à prix ; le danger d'Alcibiade ; Aristote obligé de fuir ; Stilpon banni ; Anaxagore échappant avec peine à la mort ; Phriné accusée ; Aspasia ne devant son salut qu'à l'éloquence & aux larmes de Periclès ; Periclès lui-même, après tant de services rendus à la patrie, & tant de gloire acquise, contraint de paroître devant les Tribunaux & de s'y

(1) *De ses Etats. Voy. sur tous ces faits Bentley & les Auteurs cités ci-dessous, Id.*

se défendre (1) ; des Poëtes de Théâtre même en péril , malgré la passion des Athéniens pour ces spectacles ; le peuple murmurant contre l'un , & sa piece interrompue jusqu'à ce qu'il se fut justifié ; l'autre jugé , traîné au supplice & près d'être lapidé , lorsqu'il fut heureusement délivré par son frere (2) ; tous ces Philosophes , ces femmes célèbres par leur esprit & par leurs charmes , ces Poëtes , ces hommes d'Etat poursuivis juridiquement pour avoir écrit ou parlé contre les Dieux ; une Prêtresse exécutée pour avoir introduits d'étrangers ; Socrate condamné & buvant la ciguë , parce qu'on lui imputoit de ne point reconnoître ceux de son pays , &c. ce sont des faits qui annoncent assez que la faveur , la dignité , le mérite , les talens mêmes les plus applaudis n'y furent pas pour l'irreligion un sûr & tranquille. Ils attestent trop

(1) *Obligé de se défendre.* Periclès , disciple & ami d'Anaxagore , devint suspect d'athéisme pour avoir pris la défense de ce Philosophe. *Id.*

(2) *Par son frere.* C'est Eschylle. Son frere le sauva en se dépouillant le bras , & montrant avec larmes aux Athéniens qu'il avoit perdu la main en combattant pour eux. L'autre frere est Euripide. *Id.*

hautement l'intolérance sur le culte même chez le peuple le plus humain & le plus éclairé de la Grece, pour qu'on puisse la révoquer en doute (1).

Les loix de Rome n'étoient ni moins expresses, ni moins séveres. Il suffit de lire les textes que vous citez vous-même pour en être convaincu. On n'adore point de Dieux étrangers, (*Deos peregrinos ne colunt*), disent-elles formellement. Est-ce ainsi que s'exprimeroit une législation tolérante ?

L'intolérance des cultes étrangers n'é

(1) *Révoquer en doute.* Ces faits sont rapportés par Cicéron, Diogene de Laërce, Athénagore, Clément d'Alexandrie, &c. Ils sont cités par Joseph au Sophiste Apollonius, qui reprochoit alors aux Juifs, comme M. de Voltaire le fait aujourd'hui, leur intolérance sur le culte. Si ce savant Critique avoit lu Joseph il est à croire qu'il n'auroit pas renouvelé ce reproche, ou qu'il auroit pris la peine de prouver la fausseté des faits, que l'Historien Juif oppose à son Adversaire. Mais probablement l'illustre Auteur n'a pas été puiser dans une source si ancienne; il a pour garants des Ecrivains plus récents, Tindal, Woolston, Collins, durement, mais solidement réfutés sur cet objet même par le savant Bentley. M. de Voltaire apparemment n'a pas lu non plus cette réfutation. *Edit.*

te: donc pas nouvelle chez les Romains, puisqu'elle remontoit aux loix de douze Tables, & même à celles des Hébreux. Mais ce n'est pas tout. Suivez l'histoire de ce peuple fameux, vous y verrez les mêmes défenses portées par le Sénat, l'an de Rome 325 (1); & les Ediles chargés de veiller à leur exécution: ces défenses renouvelées l'an 529 (2); les Ediles vivement réprimandés pour avoir négligé d'y tenir la main, & les Magistrats supérieurs nommés pour les faire observer plus sûrement. Vous y verrez le culte de Serapis & d'Isis, qui étoit introduit sourdement dans cette capitale, interdit, & les Oratoires de

(1) L'an de Rome 325. Voy. Tit. Liv. Lib. IX. c. 30. *Nec corpora modo, dit-il, affecta tabe. Sed animos quoque multiplex Religio & pleraque æterna invasit; donec publicus jam pudor ad primores Civitatis pervenit. . . . Datum inde negotium Ædilibus ut animadverterent, ne qui, nisi Romani Dii, neque alio more, quam patrio venerentur.* Aut.

(2) L'an 529. Voy. Tit. Liv. Lib. XXV. n^o. 1. *Reusati graviter ab Senatu Ædiles Triumvirique capitales, quod non prohiberent. . . . Ubi potentius jam esse id malum apparuit, quam ut primores per Magistratus sedaretur, Marco Attilio Pratori Urbis negotium ab Senatu datum.* Id.

ces nouvelles Divinités démolis par les Consuls, l'an 536 (1) ; des décrets de Pontifes & des Senatus-Consultes *sans nombre*, contre les Religions étrangères cités au Sénat l'an 566 (2), & un nouveau culte pros crit l'an 623 (3).

Cette intolérance ne discontinua point sous les Empereurs ; témoins les conseils de Mécène (4) à Auguste, non-seule

(1) *L'an 536. Voy. Max. Lib. 4 Id.*

(2) *L'an 566. Voy. Tit. Liv. Lib. XXXIX n°. 16.* Après avoir cité ces décrets des Pontifes & des Senatus-Consultes sans nombre, *innumera Decreta Pontificum, Senatus-Consulta*, l'Historien ajoute : *quoties patrum avarumque aetate negotium hoc Magistratibus datum ut sacra externa fieri vetarent omnemque disciplinam sacrificandi praterquam more Romano abolerent ?* Edit.

(3) *L'an 623.* Le culte de Jupiter Sabasius. C'est au sujet de ce culte que le sage Rollin remarque, » qu'on voit dans tous les temps » des preuves de cette attention des Romains » à éloigner les nouvelles superstitions «, & M. de Voltaire assure froidement & sans réserve en vingt endroits, *que les Romains tolérèrent & permirent tous les cultes !* Aut.

(4) *Les conseils de Mécène à Auguste.* Voy. Dion Cassius, Lib. XLII. Nous croyons devoir rapporter ici en entier le passage de cet Historien, nous le traduirons littéralement d'après le texte Grec. » Honorez vous-même, dit

rat contre les athées & les impies ,
 ms contre ceux qui introduisoient ou
 hoïent dans Rome d'autres Dieux
 q ceux de l'Empire : témoins les su-
 pitions Egyptiennes prosrites sous
 ce Empereur (1); les Dieux étrangers ,
 q le relâchement de la discipline avoit
 inoduits, chassés sous Claude; les Juifs
 banis , s'ils ne vouloient pas renoncer à
 le Religion (2) sous Tibere ; mais té-

écène à Auguste , honorez soigneusement
 s Dieux , selon les usages de nos peres , &
 rceez les autres de les honorer. *Haïsssez* ceux
 i innovent dans la Religion , & *punissez-les* ,
 on-seulement à cause des Dieux (qui les
 éprise ne respecte rien) , mais parce que
 eux qui introduisent des Dieux nouveaux ,
 gagent plusieurs personnes à suivre des
 eux étrangères , & que de-là naissent des
 ions par serment , des *ligues* , des asso-
 tions , toutes choses dangereuses dans la
 onarchie. Ne souffrez point les Athées ni
 s Magiciens , &c. « Nous invitons M. de
 Voaire à consulter l'original & à juger si cette
 traction n'est pas exacte , au moins dans
 l'essentiel. *Edit.*

) *Sous cet Empereur.* Ce fut Agrippa qui
 les proscrivit. Voy. Dion Cassius, Lib. LIV. Les
 Césuls Gabinius & Pison avoient déjà abattu
 quelques années auparavant, les autels élevés
 da le Capitole aux Dieux de l'Egypte.

) *S'ils renonçoient à leur Religion.* C'est

moins sur-tout les Chrétiens exilés , de pouillés de leurs biens , & livrés si long temps & en si grand nombre aux plus cruels supplices , non pour leurs crimes mais pour leur Religion (1) , sous le Néron , les Domitien , les Maximien les Dioclétien , &c. & même sous les Empereurs les plus humains , sous Trajan , sous Marc Aurele , &c.

Que dis-je ? les loix mêmes , que les Philosophes d'Athenes & de Rome écrivent pour des Républiques imaginaires sont intolérantes. Platon ne laisse pas aux Citoyens la liberté du culte , & Cicéron leur défend expressément d'avoir d'autres Dieux que ceux de l'Etat. „ Que per
 „ sonne , dit-il , n'ait des Dieux à part
 „ qu'on n'en adore point de nouveau
 „ ni d'étrangers , même en particulier
 „ à moins qu'ils n'aient reçu la sanction
 „ publique “. *Separatim nemo habessit*

Tacite qui nous l'apprend. *Cederent Italiâ nisi , certam ante diem , profanos ritus exuisissent.* Voy. Ann. Lib. II. n°. 85. *Aut.*

(1) *Pour leur Religion.* Voyez la fameuse Lettre de Pline à Trajan , citée par un de nos freres , & le portrait des premiers Chrétiens tracé par la main de ce Juif. Comparez ce portrait avec ceux qu'en ont tracés quelques célèbres Auteurs Chrétiens. *Aut.*

os ; *neve novos , sed nec advenas , publicè adscitos colunto.*

Enfin , Monsieur , rappelez-vous ce que vous avez dit tant de fois (1) , du secret des mysteres , dont le grand objet me , à vous en croire , étoit l'unité de Dieu , Créateur & Gouverneur du monde ; & de la double doctrine des philosophes , l'une extérieure & publique , l'autre intérieure , & qu'ils ne communi-quoient qu'à leurs plus chers Disciples , sur les matieres qui pouvoient troubler la Religion du pays. » C'étoit , selon vous , une nécessité de cacher le dogme de l'unité de Dieu à des peuples entêtés du Polithéisme. Il falloit une plus grande discrétion pour ne pas choquer les préjugés de la multitude. Il auroit été trop dangereux de la vouloir détromper tout d'un coup. On auroit bientôt vu cette multitude en courroux , demander la condamnation de quiconque l'auroit osé « . Cette *nécessité* de détacher un dogme contraire à la Religion dominante , ce *danger* extrême , ces craintes si bien fondées , que la multitude en fureur ne demandât la con-

(1) Vous avez dit tant de fois. Voyez sur-Phil. de l'Hist. art. MYSTERES, &c. Aut.

damnation de quiconque auroit osé l'infruire, ne prouvent-elles pas évidemment l'intolérance des loix, par-tout où il falloit prendre tant de précautions & user de tant de secret ?

Nous croyons, Monsieur, que quiconque n'a point oublié tous ces traits de l'histoire ancienne, a quelque lieu d'être surpris, en vous voyant avancer sans restriction, » que de tous les anciens peuples ; aucun n'a gêné la liberté de penser ; que chez les Grecs il n'y eut que le seul Socrate persécuté pour ses opinions ; que les Romains permirent tous les cultes, & qu'ils regarderent la tolérance comme la loi la plus sacrée du droit des gens « (1).

La surprise augmente quand on veut entendre assurer » que les Romains, plus sages que les Grecs, n'ont jamais persécuté aucun Philosophe pour ses sentimens « (2). Car vous dites ailleurs *que chez les Romains il n'y a pas un seul exemple, depuis Romulus jusqu'à Domitien, qu'on ait persécuté personne*

(1) *Du droit des gens.* Voy. *Traité de la Tolérance*, art. Si les Romains ont été tolérans. *Au*

(2) *Pour ses sentimens.* V. *Lettre sur Vanini* dans les *Nouveaux Mélanges.* *Au.*

pour sa maniere de penser (1). Domitien, moins, persécuta donc pour la maniere de penser ; & qui ? Les Chrétiens, les Philosophes ? Mais vous avez nié tant fois que les Romains aient jamais persécuté les Chrétiens pour leurs sentimens. Il persécuta donc les Philosophes. Que si les Philosophes ne furent point persécutés sous Domitien, pour leur maniere de penser, pourquoi le furent-ils donc (2) ? Pourquoi les voit-on chassés de Rome par cet Empereur, comme ils n'avoient été par Néron ? Encore s'ils ne fussent été que par ces deux Tyrans, remis de toutes vertus, ce seroit peut-être une gloire pour la Philosophie. Mais ils ne furent même sous le Gouvernement doux & modéré de Vespasien. » Ils furent les seuls, dit un Ecrivain moderne (3), qui le contraignirent d'user

(1) Pour sa maniere de penser. V. Phil. de

H.

(2) Pourquoi le furent-ils donc ? Seroit-ce ; pour user des termes d'un éloquent Magistrat ; cette Philosophie audacieuse faisoit cabale, & ses Sectateurs ne cherchoient qu'à soulever les peuples sous prétexte de les éclairer ? Aut.

(3) Un Ecrivain moderne. V. l'Hist. Romaine de M. Crévier, Savant estimable, quoiqu'outragé par M. de Voltaire. Que penser,

» à leur égard d'une sévérité opposée à
 » son inclination. Les maximes orgueil-
 » leuses du Stoïcisme, leur inspirant un
 » amour de la liberté, fort voisin de la
 » révolte, ces Docteurs de sédition fai-
 » soient des leçons publiques d'indépen-
 » dance. Ils abusèrent long-temps de la
 » bonté du Prince, pour saper les fon-
 » demens d'une autorité qu'ils auroien-
 » dû chérir & respecter; & leurs déclara-
 » tions ne cessèrent, que quand il
 » eurent été, les uns exilés, les autres
 » renfermés dans des Isles, quelques-uns
 » même battus de verges & mis à mort.

Il y a plus, ces Empereurs, en char-
 fant les Philosophes, ne faisoient, dit
 Suétone, que se conformer à d'ancienne
 loix portées contr'eux. Il a raison; ce

après cela, quand on voit un Ecrivain au-
 instruit, avancer froidement, que *l'Histoire*
n'offre pas un seul exemple de Philosophe, qui
se soit opposé aux volontés du Prince & du
Gouvernement? On ne peut que rire de cette
 confiance, fruit de l'enthousiasme philosophique.

Nous avons omis beaucoup d'autres faits qui
 prouveroient bien le contraire de ce que M.
 Voltaire avance ici avec tant d'assurance; en-
 tre autres les livres du Philosophe Crémutius
 Cordus brûlés par l'ordre du sage Sénat Ro-
 main, &c. *Aut.*

ès l'an 160, avant l'Ere vulgaire, ils voient été bannis de Rome par un décret du Sénat (1), & le Préteur M. Pomponius, chargé de veiller à ce qu'il n'en restât aucun dans la Ville. Pourquoi ? parce qu'on les regardoit, disent les historiens, comme des discoureurs dangereux, qui, en raisonnant sur la vertu, renversoient les fondemens, & comme capables, par leurs vains sophismes, d'alterer la simplicité des mœurs anciennes, & de répandre parmi la jeunesse des opinions funestes à la patrie. Ce fut sur les mêmes principes & par les mêmes raisons, que le vieux Caton fit congédier promptement trois Ambassadeurs Philophes. Les *sages Romains* ne croyoient donc pas que *les Philosphes ne peuvent*

(1) *Par un décret du Sénat.* C'est Suétone le même qui nous l'apprend, dans son livre de *célèbres Rhéteurs*, où il rapporte ce décret. *Quod verba facta sunt de Philosphis, de eâ re cœverunt (patres conscripti) ut M. Pomponius Prætor animadverteret curaretque, uti ne Romæ essent.* Puisqu'on abuse de tout, même de la Philosophie comme de la Religion, il n'est pas moins d'un Gouvernement sage de réprimer le fanatisme Philosophique, que le fanatisme Religieux ; l'un a ses dangers aussi-bien que l'autre. *Edit.*

jamais nuire. Que n'étiez-vous là , Monsieur , pour le leur apprendre !

Par ces réflexions , nous ne prétendons ni aigrir les esprits contre la Philosophie , nous savons qu'elle peut être utile aux particuliers & aux États ; ni justifier l'intolérance des anciens peuples , nous croyons qu'elle a été , sous plus d'un aspect & en plus d'une rencontre , très-condamnable , & nous la condamnons autant & peut-être plus que vous. Nous voulons seulement vous convaincre qu'il s'en faut beaucoup , que chez ces peuples la liberté de penser ait été aussi entière que vous le dites ; & que vos assertions sur leur tolérance auroient eu besoin , pour être vraies , de plusieurs restrictions que vous n'y avez pas mises ; que si la tolérance absolue de toutes les opinions philosophiques & religieuses , est la marque caractéristique d'un Gouvernement sage , vos *sages Romains* ne l'ont pas été plus que les Grecs ; que les uns & les autres ont été intolérans sur le culte ; qu'ils l'ont été même à l'égard des Philosophes ; en un mot , qu'ils ont persécuté ; & que , pour le faire , ils n'avoient qu'à suivre les dispositions de leurs loix.

§. IV.

*Comment la loi Juive étoit intolérante ?
Comparaison de cette intolérance avec
celle de quelques autres peuples.*

C'est donc, Monsieur, un fait certain, que la loi Juive n'étoit pas la seule intolérante ; reste à voir comment elle étoit.

1°. Elle l'étoit pour la vérité, celles des autres peuples l'étoient pour l'erreur. Par l'intolérance de leurs législations, ces peuples vouloient maintenir des dogmes absurdes, des cultes qui deshonoreroient l'humanité ; & faisoient rougir la vertu. L'intolérance de la nôtre avoit pour but de conserver la seule vraie croyance, & le seul culte avoué de la raison.

2°. Cette intolérance avoit des bornes, & d'autres législations n'ont point conues. Elle ne permettoit point aux Hébreux de souffrir les Dieux étrangers ni leurs adorateurs obstinés ; mais où ? *Dans les villes que l'Eternel nous avoit données.* Elle ne s'étendoit donc pas au-delà de ce pays ; & quoi qu'en aient pu dire quelques Ecrivains, pour nous rendre jaloux, jamais nos peres ne se crurent

chargés par leur loi d'aller , le fer & le feu à la main , exterminer l'idolâtrie par toute la terre (1). Feindre d'avoir une telle commission , ce fut le crime de l'imposteur qui séduisit & désola l'Orient.

3°. Loin que cette intolérance portât nos peres à haïr les autres peuples , ils avoient des alliances , & faisoient des traités avec eux. Ils faisoient plus ; ils prioient pour les Rois étrangers leurs bienfaiteurs ou leurs maîtres , & offroient des sacrifices pour leur conservation , de quelque Religion qu'ils fussent.

4°. Reconnoître un Dieu Maître Souverain de l'Univers , n'adorer que lui , & respecter notre Législateur & nos loix , c'étoit tout ce que la loi exigeoit de l'étranger , pour qu'il pût vivre parmi nous , & avoir même quelque accès dans notre Temple , & quelque part (2) à nos solemnités.

(1) *Par toute la terre.* On verra dans la suite , que cette imputation est démontrée fausse par tout l'ensemble de notre législation.
Aut.

(2) *Quelque part à nos solemnités.* Les Prosélytes de domicile , qui adoroient le Dieu d'Israël , mais qui n'étoient point circoncis , & n'avoient point embrassé notre loi , comme les Prosélytes de Justice , pouvoient entrer

Quant au Citoyen, l'intolérance se bornoit à quelques points, en petit nombre, qui n'étoient pas des *distinctions métaphysiques*, mais des erreurs capitales & pernicieuses, ou des actes extérieurs & des faits palpables, l'athéisme, l'idolâtrie, le blasphème, le mépris insolent de la Religion & de ses loix, &c. Elle n'obligeoit donc point à *s'exterminer pour des paragraphes*, à *plonger dans les cachots*, à *pendre*, *rouer*, *brûler*, *massacrer des Citoyens*, pour des *sochismes* & des *disputes inintelligibles*, pour des *distinctions*, des *lemmes* & des *anti-lemmes théologiques*, &c. excès que les Chrétiens ont reprochés au Christianisme (1).

ans la première enceinte du Temple, & y offrir leurs holocaustes. On les nommoit les hommes pieux d'entre les Gentils : ils pouvoient habiter parmi nous, & y jouir de divers privilèges. *Edit.*

(1) *Au Christianisme.* Ces Chrétiens ne sont pas de bonne foi, ou connoissent mal leur Religion. Nous pouvons les assurer, nous Juifs, que la Religion Chrétienne n'oblige point à *exterminer pour des paragraphes*, pas même pour ses dogmes les plus importans. Le véritable esprit de cette Religion ne respire que douceur, c'est la calomnie, que de lui imputer les excès d'un fanatisme aveugle & les forfaits

Concluons , Monsieur ; la loi Juive étoit intolérante ; elle l'étoit nécessairement ; elle ne l'étoit pas seule , & elle l'étoit avec plus de sagesse que les législations des anciens peuples. Ces considérations doivent suffire pour vous calmer sur cette intolérance qui vous choque. Comment a-t-elle pu donner tant d'humeur à un Philosophe qui fait profession de croire un Dieu , & qui pose pour principe que , *quand la Religion est devenue loi de l'Etat , il faut se soumettre à cette loi ?* Si cette soumission est nécessaire , sans doute , c'est sur-tout lorsque la loi est fondamentale , les dogmes vrais & le culte pur.

Nous sommes avec respect , &c.

d'une noire politique : elle condamne également l'un & l'autre. Ces Chrétiens confondent le Christianisme avec les abus qu'on en a faits. Quand plaira-t-il à ces génies de raisonner enfin avec justesse ? *Aut.*



L E T T R E I V.

Comment l'illustre Ecrivain prouve la pratique d'une tolérance universelle sous le Gouvernement de Moÿse. Assertions singulieres qu'il avance. Méprises dans lesquelles il donne.

IL n'est pas douteux que les loix des anciens peuples , & particulièrement celles des Grecs & des Romains , ont été intolérantes sur le culte , il est certain aussi qu'on n'en pressoit pas toujours l'exécution à la rigueur. Le Polythéisme , que la plûpart de ces peuples professent , n'excluant de sa nature aucunes divinités ni aucun culte , c'étoit un principe de politique , sur-tout chez les Romains , d'adopter les Dieux des nations vaincues ou vaincues.

Lors même qu'on ne leur donnoit point la sanction publique , on fermoit souvent les yeux sur leurs cultes ; & l'attention des Magistrats ne se réveilloit gueres sur cet objet , que quand des désordres réels ou imaginaires , des prétentions bien ou mal fondées , des impu-

tations vraies ou fausses, paroissoient exiger la suppression de ces Religions nouvelles & l'observation rigoureuse des loix toujours subsistantes contre les cultes étrangers. C'est-à-dire qu'on faisoit alors à-peu-près ce qu'on fait encore dans plusieurs Etats, où l'on associe quelques sectes aux privileges de la Religion dominante, & où l'on tolere les autres, tant qu'elles ne donnent point d'ombrage au Gouvernement. Politique peut-être nécessaire dans les grands Empires, dans les Républiques commerçantes, & chez les peuples conquérans; du moins politique douce & modérée, que les Juifs, toujours plus persécutés que persécuteurs, ne font point dans le cas de condamner (1).

L'intolérance ne fut donc pas toujours mise en pratique chez les anciens peuples : le fut-elle chez les Juifs ? C'est votre seconde question, sur laquelle vous vous décidez pour la négative. » Si » les loix des Juifs, dites-vous, étoient » sévères sur le culte, par une heureuse » contradiction, la pratique étoit douce. » Du nuage de cette barbarie si affreuse

(1) *De condamner.* Encore moins des Juifs de Hollande tels que nos Auteurs. *Edit.*

& si longue, il s'échappe toujours des rayons d'une tolérance universelle : on en voit des exemples sous Moïse, sous les Juges ; & les écrits des Prophetes, l'opposition des sentimens, la diversité des sectes, en fournissent des exemples incontestables «.

Nous ne prétendons point, Monsieur, que nos loix sur le culte aient toujours été exactement observées ; nous savons le contraire, & nous en faisons l'aveu. Mais nous croyons qu'en voulant prouver la tolérance par l'exemple de nos pères, sous ces différentes époques, vous tombez presque sur chaque article, dans les erreurs que vous nous saurez peut-être gré de vous faire remarquer. Nous commencerons par ce que vous dites de la tolérance sous Moïse. Ce sont des assertions toutes neuves. Vous jugerez vous-même si elles sont vraies.

§. I.

Si les Hébreux, sous le Gouvernement de Moïse, eurent une liberté entière sur le culte.

Si l'on vous en croit, Monsieur, ce législateur, qu'on a peint si cruel, & à

qui l'on a tant de fois reproché une *sévérité barbare*, porta la tolérance au point de laisser à son peuple une *liberté entière sur le culte*.

Mais comment concilier cette liberté avec les récits du Pentateuque? Comment la concilier, sur-tout, avec le châ-timent sévère, que le culte du veau d'or attira aux Hébreux prévaricateurs?

Vous dites, » que ce massacre même » fit comprendre à Moÿse qu'on ne ga- » gnoit rien par la rigueur «. Il le com- prit mal apparemment, puisqu'on le voit, quelques années après, user de la même sévérité contre les adorateurs de Béalphegor. Ces deux faits arrivés, l'un à l'entrée des Israélites dans le désert, l'autre à leur sortie, ne s'accordent gueres avec une *liberté entière sur le culte*.

Vous l'avez senti; & c'est sans doute par ce motif, que vous avez fait tant d'efforts pour en rendre la vérité suspecte. On a vu plus haut (1) avec quel succès vous l'avez combattue, & combien vos objections étoient solides.

(1) *Plus haut*, Lettres V & VIII. Part. 2.
Aut.

§. II.

les Hébreux ne reconnurent que des Dieux étrangers dans le désert , & s'ils n'adorerent Adonai qu'après qu'ils en furent sortis. Passages d'Amos & de Jérémie. Qu'ils ne contredisent point ceux de Moïse.

Comme une erreur mene à une autre, vous ne vous en tenez point à l'affertion précédente ; vous y en ajoutez de plus gulières encore.

» Plusieurs Commentateurs , dites-vous , ont de la peine à concilier les récits de Moïse avec les passages d'Amos & de Jérémie , & avec le célèbre discours de St. Etienne , rapporté dans les actes «. Et vous nousprenez ce qui cause l'embarras de ces commentateurs & le vôtre. C'est qu'Amos dit , *que les Juifs adorerent toujours dans le désert Moloch , Rempham & Chem ; & que Jérémie dit expressément, Dieu ne demanda aucun sacrifice à leurs peres , quand ils sortirent d'Egypte.*

On auroit peut-être en effet quelque peine à concilier Amos avec Moïse , si Amos avoit dit que les Juifs dans le

désert , adorèrent *toujours* ces Dieux étrangers. Mais ce *toujours* , Monsieur , n'est pas du Prophete , il est de vous , & ce mot de plus dans une phrase , en change un peu le sens.

Nous ne comprenions pas d'abord ce que vouloit dire cette addition ; mais vous vous en expliquez plus clairement dans votre Philosophie de l'Histoire , où revenant sur ces passages , vous déclarez que Jérémie , Amos , &c. assurent » que » dans le désert , les Juifs ne reconnurent » que Moloch , Rempham & Kium . » qu'ils ne firent aucun sacrifice au Sei- » gneur Adonai (1) , qu'ils adorèrent » depuis «. Mais de bonne foi , Monsieur , à qui croyez-vous pouvoir prouver ces étranges assertions par Amos & par Jérémie ?

Voici le passage d'Amos. *Je hais vos solemnités , dit le Seigneur , je les abhorre , & ne puis souffrir l'odeur de vos Fêtes. Envain vous m'offrirez vos Holocaustes & vos présens , je ne les recevrai point ; & quand vous me sacrifierez les victimes les plus grasses pour acquitter*

(1) *Au Seigneur Adonai.* Expression ingénieuse. C'est comme si l'on disoit , *au Seigneur Seigneur.* Il n'y a pas tant d'esprit que cela dans le texte Hébreu. *Aut.*

es vœux , je ne les regarderai pas. Mes jugemens fondront sur vous comme une eau qui se déborde , & ma Justice , comme un torrent impétueux. M'avez-vous offert des Hosties & des sacrifices pendant quatre ans dans le désert , ô Maison d'Israël ? vous avez porté le Tabernacle de Moloch , & l'image de l'astre , dont vous vous êtes fait un Dieu ; & je vous transporterai au-delà de Damas (1).

Nous avouons qu'il y a quelque difficulté à déterminer la vraie signification de ces termes qu'Amos employe dans ce passage ; que les Critiques se partagent là-dessus en divers sentimens (2) , &

(1) Au-delà de Damas. Voy. Amos , ch. V. Aut.

(2) Divers sentimens. Quelques-uns , par exemple , croient que *Kium* signifie image , & est ainsi que nous l'avons traduit avec la *Vigate* : d'autres en font le nom d'un Dieu , d'autres croient être le *Chronos* des Grecs & le *Sarne* des Latins.

Quand M. de Voltaire fait dire à Amos , que les Juifs , dans le désert , adorerent *Rempham* & *Kium* (il eut été mieux d'écrire *Kiun* ,) c'est une de ces petites méprises qui lui sont si ordinaires. Amos ne parle point de *Rempham* , mais seulement de *Kiun* , que les Septuagintes ont traduit par *Rempham*. Ainsi *Rem-*

qu'on ne fait pas certainement si le Prophete veut parler ici d'une , de deux ou même de trois fausses divinités.

Mais quelque sens qu'on veuille donner à ces mots , de quelques divinités qu'on doive les entendre , il est clair qu'Amos ne dit ici , ni que les Israélites dans le désert *adorerent toujours des Dieux étrangers* ; ni qu'ils *n'y reconnurent qu'eux* , ni qu'ils *n'adorerent Adonai que depuis*. Par cette interrogation *m'avez-vous offert ? &c.* le Prophete ne veut pas leur reprocher de n'avoir jamais offert de sacrifice au Seigneur , pendant les quarante ans qu'ils passerent dans le désert , mais de n'avoir pas été fideles n'en offrir qu'à lui , & de l'avoir au contraire abandonné pour adorer les Dieux qu'ils s'étoient faits ; ce qui ne contredit point Moÿse. Ce n'est donc pas ce qu'Amos dit , mais ce que vous lu

pham & Kiun ne sont pas , comme il paroît le croire , deux fausses divinités. Ce sont deux noms d'un même Dieu , l'un Hébreu & l'autre Egyptien. On sent que l'illustre Ecrivain , en parlant de ce passage d'Amos , n'avoit pas sous les yeux le texte original ; & que vraisemblablement ce texte ne lui est pas aussi familier qu'il devoit l'être. *Aut.*

ites dire , qu'on auroit de la peine à concilier avec les récits du Pentateuque.

Quant à Jérémie , si , au lieu de citer , comme vous faites , un passage isolé , vous y eussiez joint ce qui précède & ce qui suit , la prétendue contradiction entre le Pentateuque & ce Prophete , auroit entôt disparu.

Dans ce beau chapitre , que nous vous invitons à relire , Monsieur , le Prophete propose de faire voir aux Juifs que les cérémonies & les sacrifices , dans lesquels ils mettoient leur confiance , n'étoient d'aucune valeur aux yeux de Dieu , sans l'observation de la loi morale. *Vos mains* , leur dit-il , *sont pleines de rapines* , *vous commettez des adulteres* , *vous faites des faux sermens* , *& vous marchez dans mon Temple ! Retirez-vous ; gardez vos victimes* , *& mangez vos holocaustes ; car* , ajoute-t-il , pour leur prouver qu'il préfere la pratique de ses commandemens à tous les sacrifices , *au jour que j'ai tiré vos peres de l'Egypte* , *je ne leur ai point demandé d'holocaustes ni de victimes* , *mais voici ce que je leur ai commandé : Ecoutez ma voix* , *leur ai-je dit* , *& je serai votre Dieu* , *& vous serez mon peuple. Marchez dans toutes*

les voies que je vous ai prescrites , afin que vous soyez heureux (1).

Tindal citoit , comme vous , ce passage ; & avec sa bonne foi ordinaire , en supprimoit aussi la fin , parce qu'elle sentoit qu'elle en donne l'explication & qu'elle en détermine le véritable sens. Qui ne voit en effet que l'intention de Jérémie n'est pas de nier que Dieu avoit demandé de nos peres des sacrifices dans le désert , & qu'ils lui en avoient offerts ; mais qu'il veut leur faire comprendre que c'est l'obéissance à sa loi qu'il leur avoit demandée avant tout , & par préférence à tous les holocaustes !

Avant Jérémie , Isaïe avoit déjà introduit le Seigneur , parlant à-peu-près de même à son peuple : *Qu'ai-je besoin leur dit-il , de cette multitude de victimes dont vous chargez mon Autel : j'en suis rassasié. Je ne veux ni de vos holocaustes ni du sang de vos béliers. Ne m'offrez pas vos vains sacrifices , je les ai en horreur. Mais , ajoute-t-il , (remarquez ceci , Monsieur ; cette Philosophie Juive vaut bien sans doute la Philosophie mo-*

(1) *Que vous soyez heureux. Voy. Jérémie chap. VII. 20. Aut.*

me) purifiez vos cœurs, réformez vos pensées injustes, secourez le malheureux qu'on opprime, rendez justice à l'orphelin, défendez la veuve, &c. & venez vous plaindre de moi (1)! Isaïe vouloit-il dire à nos peres que Dieu ne demandoit plus de sacrifices? Non, sans doute: le Prophete en offroit lui-même, & la loi les leur donnoit. Mais il vouloit leur apprendre que la justice & la bienfaisance sont plus agréables au Seigneur que les plus somptueux holocaustes.

C'est dans le même sens encore qu'un autre Prophete disoit: *Je veux la miséricorde, & non le sacrifice*; c'est-à-dire, j'aime l'une à l'autre. Rien n'est plus commun dans nos écritures, que cette maniere d'exprimer la préférence qu'on donne à une chose sur une autre: s'en devoit-il étonner, comme veut faire Tindal, de voir qu'on est, ou peu verbeux dans notre langue, ou peu sincere. A quel guide, vous vous abandonnez, Monsieur! Etiez-vous fait pour marcher aveuglément sur ses traces, & pour répéter sans examen ses plus frivoles objections?

(1) *Venez vous plaindre de moi. Voy. Isaïe, cap. I. 11. Aut.*

Mais quand les deux textes que vous citez seroient obscurs , pourroit-on raisonnablement les opposer à cette foule de passages si précis & si formels , qui attestent que les Israélites adorèrent Jehovah dans le désert ; & que dès-lors ils lui offrirent des sacrifices ? Faire dire le contraire à ces deux Prophetes , c'est aller visiblement contre leur intention & les mettre en contradiction , non-seulement avec Moïse , mais avec eux-mêmes. Car dans Amos , l'Eternel rappelle aux Juifs qu'il les a retirés de l'Egypte & conduits dans le désert pendant quarante ans (1) ; & dans Jérémie , il leur reproche qu'il les a délivrés de la servitude de l'Egypte , qu'il leur a données ses commandemens & fait alliance avec eux , & que ce peuple infidèle l'a abandonné , pour adorer des Dieux étrangers (2). L'Eternel les a-t-il conduits dans le désert , & fait alliance avec eux , sans qu'ils l'aient reconnu ? Ils le quittent pour d'autres Dieux ; ils l'avoient donc adoré avant ces nouvelles divinités.

(1) Pendant quarante ans. Voy. Amos. II. v. 10. Aut.

(2) Des Dieux étrangers. Voy. Jérémie ; XXX. 32 , &c. Aut.

§. III.

S' n'est parlé d'aucun acte religieux du peuple Juif dans le désert.

Mais, dites-vous, „ quelques Critiques prétendent qu'il n'est parlé d'aucun acte religieux du peuple dans le désert, point de Pâque célébrée, point de Pentecôte, nulle mention qu'on ait célébré la Fête des Tabernacles, nulle prière publique établie; enfin la Circoncision, ce sceau de l'alliance de Dieu avec Abraham, ne fut point pratiquée.

seroit difficile de rassembler plus de merises en moins de mots. Reprenons.

a. Circoncision ne fut point pratiquée dans le désert. Cela est vrai, & vous avez dû vous en souvenir, Monsieur, vous n'auriez pas avancé tout le contraire dans un autre endroit (1).

Point de prière publique établie. Les heures n'en étoient peut-être point fixées, ni les formules déterminées, comme

) Dans un autre endroit. Voy. le Diction. Phos. art. CIRCONCISION. *Aut.*

elles le furent depuis (1) ; mais assurément les Israélites ne restèrent pas quarante ans dans le désert, sans priere publique. Et que voit-on plus fréquemment dans le Pentateuque, que le peuple se prosterner devant le Seigneur, pour l'adorer, invoquer son secours, ou fléchir sa clemence ! N'étoient-ce pas là des prieres publiques ? Ces Critiques se croient en droit d'en nier l'établissement, parce qu'il ne se trouve point en termes formels dans les livres de Moïse : mais il ne se trouve pas non plus dans celui de Josué ni dans celui des Juges. Pensent-ils qu'il n'y eut point de priere publique pendant tout cet espace de temps, Juifs n'eurent point de priere publique. Il ne se trouve pas même dans les livres d'Esdras, que vous dites avoir établi la priere publique.

Point de Pentecôte : nulle mention de la Fête du Tabernacle. Non, mais les Critiques devroient-ils en être surpris ? Est-ce qu'ils n'ont pas lu, que ces fêtes ne devoient se célébrer par les Israélites que celle-là, qu'après la moisson des grains qu'ils auroient semés aux champs, celle

(1) Elles le furent depuis. Elles ne furent point fixées par la loi, qui n'a rien déterminé à cet égard, mais seulement par l'usage. Ed

, qu'après la récolte des autres fruits de leur travail (1) ; ou qu'ils n'ont pas fléchi, que nos peres ne *semoient* ni ne *recueilloient* dans le désert ? Une des cérémonies prescrites pour la Fête des tabernacles étoit de dresser des tentes & des berceaux de feuillages, pour se rappeler qu'ils avoient passé quarante ans sous des tentes dans le désert : n'étoit-il pas naturel d'attendre qu'ils n'y fussent plus, pour observer ces cérémonies ? Aussi, par la loi même de leur institution, ces deux Fêtes ne devoient avoir lieu, qu'après l'entrée des Israélites dans la terre promise. *Cùm ingressi fueritis terram quam ego dabo vobis : Levit. 23* (2). Rien ne doit donc nous surprendre ici, que le tonnement de ces Ecrivains si confians & si mal instruits.

Point de Pâque célébrée. Voilà ce qu'ils assurent, & voici ce que l'Écriture rapporte. *Le premier mois de la seconde*

(1) *De leur travail.* Voy. Exod. XX, v. 1.

(2) *Lévit. 23.* Un des motifs de l'institution de la célébration de ces Fêtes, étoit de rendre grâces à Dieu de ses dons, en lui offrant les prémices des bleds, du vin & de l'huile qu'on avoit recueillis. *Aut.*

année, (depuis la sortie d'Égypte,) le Seigneur parla à Moïse dans le désert de Sinäi, & il lui dit : Que les Israélites fassent la Pâque le 14 de ce mois selon qu'il est prescrit. Et Moïse ordonna aux enfans d'Israël de faire la Pâque & ils la firent le 14 du mois au soir ainsi qu'il est ordonné.

Il est vrai qu'il n'est point dit dans l'Écriture, que les Juifs aient célébré d'autre Pâque dans le désert. Mais est-ce que nos peres ne célébrèrent de Pâque que celles dont il est parlé dans les livres saints ? Si cela étoit, il faudroit croire qu'ils ne firent la Pâque qu'une ou deux fois depuis Moïse jusqu'à Josias ; ce qu'apparemment ces Critiques ne prétendent pas. D'ailleurs, est-il bien sûr que la célébration de la Pâque ait été de précepte dans le désert ? D'habiles gens le nient (1), & l'incirconcision de

(1) *D'habiles gens le nient.* Nous observons pourtant que le Lévitique, en mettant les fêtes de la Pentecôte & des Tabernacles au nombre de celles qui ne devoient être célébrées que dans la terre promise, ne dit rien de la Pâque. Mais si elle fut de précepte dans le désert, ce ne put être que pour les Israélites circoncis. *Aut.*

Israélites nés dans le désert, prouve assez le sentiment, du moins pour la plus grande partie de la nation, pendant les dernières années qu'ils y séjournèrent.

L'Écriture, disent enfin vos Critiques, *ne parle d'aucun acte religieux du peuple dans le désert.* Mais elle parle de la construction, de l'érection & de la consécration du Tabernacle & de l'Autel; de celle d'Aaron & de ses enfans, de celle des vases sacrés, &c. Elle nous montre un Pontife, des Prêtres, une tribu toute entière consacrée au ministère de l'Autel. Les Hébreux auroient-ils eu tout ce qui étoit nécessaire au culte, sans en faire jamais aucun acte? Elle parle du feu sacré entretenu sur l'Autel des holocaustes, de l'encens qu'on brûloit sur l'Autel des parfums, &c. Ne sont-ce pas là autant d'actes religieux? Elle nous fait voir Aaron, l'entendant à la main, invoquant le nom du tout-Puissant sur Israël; ses enfans punis de mort pour avoir offert devant le Seigneur un feu étranger; & Coré, avec ses partisans, disputant au frere de Moïse les fonctions du Sacerdoce, &c. Tous ces faits arrivés dans le désert ne supposent-ils *aucun acte de Religion?*

L'acte de Religion le plus solennel;

c'est le sacrifice ; & c'est sans doute de celui-ci particulièrement , que ces Critiques ont voulu parler. Mais comment peuvent-ils dire qu'il n'est jamais fait mention de sacrifices offerts par les Israélites dans le désert ? Ils n'ont donc pas lu le chap. 24 de l'Exode , où nous apprenons , que *Moyse érigea un Autel au pied du mont Sinaï* , & que *des Israélites choisis y offrirent des holocaustes & des victimes pacifiques*. Ils n'ont pas lu le livre des Nombres , où il est rapporté (chap. 9) , qu'à la consécration du Tabernacle , les Chefs des Tribus présentèrent à Moyse 36 bœufs , 72 bœliers & autant d'agneaux , pour être immolés au Seigneur. Ils n'ont lu ni le chapitre 8 de Lévitique , où Moyse consacrant Aaron offre un sacrifice d'expiation & un holocauste : ni le chapitre 9 , où Aaron ayant offert divers sacrifices pour lui-même & pour le peuple , un feu envoyé par le Seigneur , consume en un moment les chairs des victimes posées sur l'Autel ni le chapitre 16 , où le sacrifice de bouc émissaire est ordonné , & où il est ajouté qu'*Aaron fit ce que Moyse avoit prescrit*.

Non , ils n'ont rien lu , du moins avec attention : ces Ecritures , qu'ils critiquent

ur font tout-à-fait étrangères, ou très-perficiellement connues. Car, les avoir idiées, les connoître, & avancer hardiment qu'il n'y est parlé d'aucun acte religieux dans le désert, ce seroit porter mauvaïse foi trop loin.

§ I V.

pourquoi le Pentateuque ne parle d'aucun acte religieux du peuple dans le désert, pendant l'espace de trente-huit ans? Comment les Ecrivains sacrés ont pu dire, que les Hébreux servirent pendant quarante ans des Dieux étrangers?

Nous ne devons pourtant pas dissimuler que, dans l'histoire des événemens arrivés aux Israélites durant ces quarante années, il se trouve un intervalle de trente-huit ans, pendant lequel le Pentateuque ne fait mention ni de sacrifices, ni d'aucun autre acte religieux. Mais pourquoi? La raison en est simple; vous auriez pu l'appercevoir, si vous aviez donné un peu plus d'attention à la lecture de ces saints livres: c'est que le Pentateuque omet absolument le détail de ce qui se passa durant tout cet espace de temps. Prenez-y garde, Monsieur,

vous verrez que le récit, que Moyse fait de ces événemens, se termine vers la fin de la seconde année, pour ne recommencer qu'au premier mois de la quarantieme.

C'est sans doute dans cet intervalle qu'il faut placer ces longues & fréquentes rechutes dans l'idolâtrie, que Moyse, Josué, Amos, &c. leur reprochent, & que nous ne nions pas. Cet abandon tant de fois répété du culte de Jehovah, ces odieuses apostasies devenues si communes jointes à celles de la premiere année, & ils avoient adoré le veau d'or, & de quarantieme, où *ils se joignirent à Béhémoth*, suffisoient bien pour que nos Prophetes pussent dire oratoirement, que ce peuple infidele *avoit servi des Dieux étrangers pendant quarante ans dans le désert*. Ces saints hommes parloient conformément au génie de leur langue & de leur siècle; ils ne vétilloient pas sur les mots: presser aujourd'hui puérilement leurs expressions, pour les mettre en contradiction avec le Législateur, c'est recourir à une foible ressource, Monsieur & chicaner d'une manière peu digne d'un Ecrivain de votre réputation & de votre savoir.

§. V.

Dieux étrangers adorés par les Israélites dans le désert. S'ils furent tolérés par Moïse. Passage du livre de Josué, v. 20.

Vos Critiques se prévalent d'un passage de Josué. Ce conquérant dit aux ébreux: „ L'option vous est donnée; choisissez quel parti il vous plaira, ou d'adorer les Dieux que vous avez servis dans le pays des Amorrhéens, ou ceux que vous avez reconnus en Mésopotamie. Il n'en fera pas ainsi, répondirent-ils, nous servirons Adonaï. Vous avez choisi vous-mêmes, répliqua Josué, ôtez donc du milieu de vous les Dieux étrangers“. D'où ils concluent que *les Juifs avoient donc eu incontestablement d'autres Dieux qu'Adonaï sous Moïse.* Eh! Qui le nie? L'Écriture le dit en cent endroits. Mais de ce qu'ils avoient eu d'autres Dieux qu'Adonaï dans le désert, s'enfuit-il qu'ils ne l'y aient jamais adoré, & qu'ils ne l'aient reconnu qu'après en être partis?

Ces Dieux, dites-vous, furent donc

tolérés par Moïse. Remarquons, 1°. que tolérer des désordres qu'on voudroit mais qu'on ne peut empêcher, ce n'est pas accorder une *liberté entière* de le commettre. 2°. Quand la plus grande partie de la nation abandonnoit le Seigneur pour des Dieux étrangers, comment Moïse n'auroit-il pas toléré les prévaricateurs ? Ils secouoient le joug de l'obéissance, en même temps que celui de la Religion, & joignoient la révolte à l'idolâtrie. Il auroit donc fallu des miracles pour les punir ; Dieu seul le pouvoit ; aussi les punit-il. L'Écriture que nous apprend, que les Juifs, pendant les trente-huit années dont l'histoire est comprise dans le Pentateuque, adorèrent la Milice du Ciel, Moloch, &c. nous apprend en même temps qu'ils périrent tous dans le désert, sous la main de Jehovah ; c'est tout ce que nous en savons & tout ce que vos Critiques peuvent en savoir : l'Écriture se tait sur le reste. Vous ignorez ce qui s'est passé durant ce intervalle, & vous le proposez pour modèle de conduite à vos Gouvernemens les voilà bien éclairés !

§. VI.

*Passage du Deutéronome , faux sens que
le Critique lui donne.*

Vous citez encore le passage du Deutéronome , où il est dit : *Quand vous serez dans la terre de Canaan , vous ne ferez point comme nous faisons aujourd'hui , où chacun fait ce qui lui semble bon : vous en inférez avec vos Critiques , que Moïse laissoit nos peres entierement libres sur le culte ; & que , sous son Gouvernement , ils pouvoient adorer , à leur choix , tous les Dieux qu'ils jugeoient à propos.*

Mais quels Critiques , que ceux qui en tirent cette conséquence ! Il suffit de jeter les yeux sur cet endroit du Deutéronome , pour se convaincre que la liberté , dont il y est question , se bornoit à offrir des sacrifices , tantôt dans un lieu , tantôt dans un autre , parce qu'ils n'en avoient point de fixe. *Vous ne vous conduirez pas , dit Moïse , à l'égard de votre Dieu , comme les nations à l'égard des leurs : vous n'offrirez pas vos sacrifices sur les hauteurs , à l'ombre des bois , &c. mais dans le lieu que le Seigneur*

aura choisi ; vous ne ferez pas alors comme aujourd'hui , où chacun fait ce qui lui semble bon , parce que vous n'êtes point entrés dans l'héritage que le Seigneur votre Dieu doit vous donner ; mais lorsque vous en serez en possession , vous apporterez vos holocaustes dans le lieu que le Seigneur aura choisi. On pourroit peut-être encore étendre cette liberté à l'inobservation de quelques autres rites , tels que la Circoncision , diverses oblations & purifications , &c. que les Israélites ne pouvoient gueres pratiquer régulièrement pendant leur voyage. Mais pour trouver dans ce passage , que Moïse avoit laissé aux Hébreux une liberté entière d'adorer tous les Dieux qu'ils vouloient , il ne falloit rien moins que l'œil impartial de vos Critiques.

§. VII.

Si Moïse transgressa la loi qu'il avoit donnée de ne faire aucun simulacre. Serpent d'airain. Bœufs de Salomon.

Mais voici quelque chose de mieux :
 „ c'est Moïse lui-même, qui semble bien-
 „ tôt transgresser la loi qu'il avoit don-
 „ née ; il a défendu tout simulacre : ce-

pendant il érige le serpent d'airain ; Salomon fait sculpter douze bœufs, &c.

Vous pouviez ajouter , pour fortifier cette petite objection , que le Législateur fit brocher & broder (1) des figures de Chérubins (2) sur les voiles du Tabernacle & du Sanctuaire , qu'il fit placer sur l'arche même des Chérubins d'or

(1) *Fit brocher & broder.* Nos peres avoient appris ces Arts en Egypte. Ce trait du Pentateuque s'accorde avec ce que les Auteurs profanes nous rapportent , que les Egyptiens , peuple , selon vous , *en tout temps méprisable* , avoient inventé l'art de brocher les étoffes , & porté à un haut point de perfection celui de les broder , qu'ils tenoient , dit-on , des Babiloniens.

Le savant Comte de Caylus , dans les nouveaux Mémoires de l'Académie des Inscriptions , parle de deux figures d'une porcelaine Egyptienne égale à celle du Japon , & qui porte toutes les marques de la plus haute antiquité. Nouvelle preuve que ce *peuple méprisable* avoit point de chymie ni de connoissances mystiques. *Aut.*

(2) *Figures de Chérubins* , &c. Ces Chérubins , si l'on en juge par ceux qu'Ezéchiel décrit , & par ce qu'en dit M. de Voltaire , étoient des figures composées de plusieurs parties de différens animaux ; c'étoit une sorte de hiéroglyphes ou d'Arabesques emblématiques , que Spencer, Marsham, &c. croient imitée d'après les Egyptiens , qui en ornoient leurs Temples.

qui la couvroient de leurs aîles, &c. Il ne *trangressa* pourtant point la loi qu'il avoit donnée. Cette loi ne défend pas absolument de faire aucune image, aucun simulacre, mais d'en faire *pour les adorer*. C'est ainsi que nos peres, que Joseph même, & sur-tout le savant Maimonide (1) l'ont entendue. Or Moÿse ne fit point le serpent d'airain, ni les Chérubins, pour être adorés : *Les anciens Juifs ne leur rendirent*, de votre aveu, *aucun hommage*, & lorsque dans la suite on commença de rendre quelque culte au serpent d'airain, un pieux Roi le fit détruire. La conduite de Moÿse ne

(1) *Le savant Maimonide.* » Cette loi, dit-
 » il, ne nous défend pas indistinctement toute
 » sorte de figures & d'images même d'orne-
 » ment, mais seulement les figures humaines,
 » celles du soleil, de la lune & des étoiles, si
 » elles sont en relief; pour les figures d'animaux,
 » d'arbres, de plantes, elles ne nous sont pas
 » interdites, même en relief «. Voy. son *Traité*
de l'idolâtrie. Ce fut donc dans un excès de
 zele, que Joseph fit abattre le palais qu'Hé-
 rode avoit à Tiberiade, parce qu'il étoit décoré
 de figures d'animaux. La captivité de Babylone
 & les persécutions d'Antiochus porterent à un
 point excessif l'averfion des Juifs pour toutes
 les images & les figures en général. *Chret.*

contredit donc point sa loi , mais le sens qu'il vous plaît de lui donner.

Telles sont, Monsieur, les réflexions que nous avons faites en parcourant ce que vous dites de la tolérance sous le Gouvernement de Moyse. Ce grand homme eût sans doute toute l'indulgence d'un Législateur sage & humain, qui ne sévit qu'à regret, & quand la sévérité devient indispensable & qu'elle eût être utile. Voilà ce que vous pouviez trouver par les récits du Pentateuque, & en quoi la conduite de Moyse peut être proposée pour modele aux hommes chargés du Gouvernement des peuples. Mais l'accuser d'une indifférence absolue sur le culte, prétendre qu'il laissa aux Hébreux une *liberté entiere* sur un objet important aux yeux de tout Législateur sage; & pour confirmer ces idées, pour être ridiculement le Pentateuque en contradiction avec les Prophetes, ajouter, que ces Ecrivains sacrés assurent que *nos peres ne reconnurent que des Dieux étrangers dans le désert, qu'ils n'y firent aucun acte de Religion, & qu'ils n'adorerent Jehovah que depuis*; c'est démentir sans vraisemblance le caractère connu de ce grand homme, & contredire sans fruit comme sans raison;

non-seulement le Pentateuque & nos Prophetes , mais toutes nos écritures & toute notre tradition. Il nous semble que ces assertions fausses & inutiles au succès de vos Ouvrages , n'auroient pas dû y trouver place , ou qu'elles ne devroient point y rester.

Nous sommes avec respect , &c.



L E T T R E V.

Si M. de Voltaire prouve mieux la pratique d'une tolérance universelle dans le Judaïsme par l'histoire des Juges. Explication de divers passages de l'Écriture.

Vous essayez encore, Monsieur, d'appuyer vos idées de tolérance sur l'histoire de nos Juges. Vous en citez plusieurs faits. Voyons avec quelle exactitude vous les rapportez, & avec quelle justice vous en faites l'application.

§. I.

D'un passage du livre des Juges, où Jephthé parle de Chamos.

Vous produisez d'abord un passage du livre des Juges, chapitre XI, où Jephthé dit aux Ammonites : » Ce que votre Dieu Chamos vous a donné ne vous appartient-il pas de droit ? souffrez donc aussi que nous prenions la terre que notre Dieu nous a donnée. Cette

» déclaration est précise , dites-vous ;
 » elle peut mener bien loin ; mais au
 » moins elle est une preuve évidente que
 » Dieu toléroit Chamos ; car la sainte
 » Ecriture ne dit point , vous pensez avoir
 » droit sur les terres que vous dites vous
 » avoir été données par le Dieu Chamos ;
 » elle dit positivement , vous avez droit ,
 » *tibi jure debentur* ; ce qui est le vrai
 » sens de ces paroles Hébraïques , *otho*
 » *tirasch* «.

Dieu toléroit Chamos hors du Judaïsme ; donc l'intolérance ne fut pas toujours mise en pratique dans le Judaïsme. Nous l'avouons , Monsieur , il ne nous est pas donné de sentir toute la justesse de cette conséquence.

Dieu toléroit Chamos ! comme il toléroit tous les Dieux des idolâtres. A quoi cela revient-il ? & où cela peut-il mener ?

D'autres Ecrivains , Tindal , par exemple , qui ont cité avant vous ce passage , en concluoient ce que vous voudriez aussi en faire conclure (Dict. Phil. & Phil. de l'Hist.) que *Jephté reconnoissoit Chamos pour un véritable Dieu*. Comme si tous les jours on ne raisonnoit pas contre quelqu'un d'après ses principes , en les supposant vrais pour un

oment, quoiqu'on les croye faux. C'est que fait ici Sephté, & certainement la ne peut pas mener bien loin.

La savante citation des mots Hébreux *ho thirasch, tibi jure debentur*, peut plourir quelques Liseuses : mais elle ne truit point notre réponse.

Quand on dit à un Musulman : „ vous devez obéir à la loi de votre *Prophete*, vous ne devez donc pas boire de vin “ ; garde-t-on l'obéissance à la loi de Ma-met comme une obligation réelle, & imposteur comme un *Prophete* ?

§. II.

de Michas & des six cents hommes de la Tribu de Dan.

Mais voici une difficulté qui paroîtroit pas réelle, si vous n'en affoiblissiez vous-même la force. C'est l'histoire de Michas & des Danites rapportée aux 17 & 18^e. capitres du livre des Juges.

„ La mere de Michas, dites-vous, avoit perdu onze cent pieces d'argent ; son fils les lui rendit : elle voua cet argent au Seigneur, & en fit faire des idoles. Elle bâtit une petite chapelle : un Lévite desservit la chapelle, &

» Michas s'écria : c'est maintenant que
 » le Seigneur me fera du bien , puisque
 » j'ai chez moi un Prêtre de la tribu de
 » Lévi. Cependant , six cents hommes
 » de la tribu de Dan , qui cherchoient à
 » s'emparer de quelque *village* , n'ayant
 » point de Prêtres Lévitiques avec eux , &
 » en ayant besoin pour que Dieu favorisât
 » leur entreprise , allèrent chez Michas ,
 » & prirent son Ephod , ses idoles & le
 » Lévitique : alors ils allèrent avec assurance
 » attaquer le *village* nommé Laïs , & y
 » mirent tout à feu & à sang. Ils don-
 » nerent le nom de Dan à Laïs , en mé-
 » moire de leur victoire : ils placèrent
 » l'idole de Michas sur un Autel , & ce
 » qui est bien plus remarquable , Jona-
 » than , petit-fils de Moïse , fut le
 » Grand-Prêtre de ce temple où l'on
 » adoroit le Dieu d'Israël & l'idole de
 » Michas.

Michas eut *des idoles* ; soit : mais dans
 quel temps ? Dans un temps , dit le livre
 des Juges , où il n'y avoit point de Chef
 en Israël , & où chacun faisoit ce qui lui
 sembloit bon. C'est une remarque que
 l'Écriture fait jusqu'à trois fois dans ce
 chapitre : elle n'auroit pas dû vous
 échapper. Seroit-il étonnant que , dans ce
 temps d'anarchie , un particulier eût

commis impunément quelque désordre ?
 qu'en pourriez-vous conclure ? Est-ce
 par ce qui se passe dans un temps de
 trouble, que doivent se régler des Gou-
 vernemens sages ?

Vous direz peut-être que les Danites
 persévérèrent plus long-temps dans ce
 culte. Nous en convenons : mais que
 savez-vous si ce culte fut assez public
 pour avoir été connu dans Israël ? Du
 moins, il s'en faut bien qu'il ait eu tout
 l'éclat & la célébrité que vous lui sup-
 posez. Vous donnez aux Danites un
 temple, un *Grand-Prêtre* ; mais ce
 temple, c'est votre imagination qui l'a
 fait, comme c'est à votre imagination
 qu'est dû le titre de *Grand-Prêtre* dont
 vous décorez Jonathan. Ces exagérations
 ne nous surprennent point : il est de la
 même impartialité de mettre un *Grand-
 Prêtre* & un Temple dans un *village*, &
 de traiter de *grange de village* le Temple
 de Jérusalem.

Il se peut, que le Prêtre de Dan ait
 été *petit-fils de Moïse*. Les hommes les
 plus religieux (on ne le voit que trop)
 ont pas toujours des descendans qui
 leur ressemblent. Cependant, Monsieur,
 la Vulgate fait Jonathan petit-fils du
 législateur ; la paraphrase Caldaïque ;

les Septante , le texte Hébreu , &c. lui donnent Gerson pour pere , & Manass pour ayeul ; ainsi ce que vous regarde comme très-remarquable , pourroit bien être très-faux : au moins est-il fort douteux.

Quoi qu'il en soit , si Laïs (1), si Dan étoit un *village* , ne pouvoit-il pas se faire qu'on ignorât en Israël ce qui se passoit dans un *village* à l'extrémité du pays ?

Allons plus loin. Est-il bien sûr que Michas & les Danites aient adoré des *idoles* ? D'habiles Critiques le nient ; & tout récemment un savant Anglois vient d'entreprendre de les justifier. Il le fait d'une manière , ce semble , très-plausible (2) : si ses raisons ne sont point dé-

(1) *Si Laïs , &c.* C'étoit une Ville habitée par des Sidoniens ; elle étoit située au pied du mont Liban , près des sources du Jourdain *Aut.*

(2) *Très-plausible.* Il prétend que la mere de Michas habitant loin de Siloh , où résidoit alors le Tabernacle , & se voyant privée par-là de la consolation d'y aller souvent adorer le Seigneur , voulut remédier à cet inconvénient que ce fut dans cette idée , qu'elle consacra l'argent que son fils lui avoit rendu , à bâtir pour sa famille & pour le voisinage une chapelle ou maison de priere ; qu'il y avoit de ces lieux de prieres (*proseucha*) répandus dans l

onstratives, il en résulte au moins, que l'idolâtrie de Michas & des Danites n'est pas aussi incontestable que vous la supposez.

ays dès les premiers temps de la République Romaine ; que les mots du texte, que la Vulgate traduit par *sculptilia & conflatilia*, & même ces expressions latines, ne signifient pas seulement & exclusivement des Idoles, mais toutes sortes d'ouvrages sculptés & jettés en fonte, tels que pouvoient être un autel portatif, des mandeliers & autres ustensiles, dont on se servoit dans cette chapelle, à l'imitation de ce qui se pratiquoit dans le Tabernacle ; qu'encore que cet oratoire soit appelé dans quelques versions *Maison des Dieux*, on peut rendre, & que quelques Interpretes ont rendu le texte par *Maison de Dieu* ; que les *Elohim* (les Dieux) que Michas avoit fait faire & qu'il redemandoit à grands cris, pouvoient bien n'être que des ustensiles employés au culte, ce que l'Auteur prouve par divers passages de l'Écriture, &c. Ainsi la faute de Michas n'auroit pas été d'avoir eu des Idoles ; mais d'avoir imité dans son oratoire le culte rendu à Dieu dans son Tabernacle, de s'être cru par-là dispensé & d'avoir détourné ses voisins d'aller adorer à Béthel. En effet, il n'est pas aisé de concevoir, comment la mere de Michas auroit pu consacrer au Seigneur ses 1100 pieces d'argent pour en faire des Idoles, & comment Michas & les Danites se seroient flattés, comme ils le faisoient, d'une protection spéciale du Seigneur, parce qu'ils avoient avec eux des Idoles. Aut.

Mais n'adoptons pas cette conjecture quoiqu'ingénieuse , quoiqu'appuyée de l'autorité du savant Grotius ; avouons avec la plupart des Commentateurs , que les Danites , contre la défense expresse de la loi , adoroient le Seigneur sous la figure de l'Idole enlevée à Michas. Pour autoriser la tolérance autant que vous le prétendez faire par l'exemple de ce culte il faudroit toujours , avant tout , en fixer l'époque & la durée. Or c'est sur quoi vous n'avez ni ne pouvez avoir aucune certitude. Si quelques Critiques en font remonter l'origine à la mort de Josué & des anciens , qui lui servoient de conseil d'autres soutiennent , & à ce qu'il nous semble avec quelque fondement , qu'il ne commença qu'après la mort de Samson ; & qu'il finit au temps où l'arche fut prise , & les Danites dépossédés de leurs conquêtes , par les Philistins victorieux. De ces deux opinions , l'une est au moins incertaine : dans l'autre , qui nous paroît assez probable , ce culte n'auroit été toléré que durant un temps d'anarchie , & sous le Gouvernement foible & malheureux d'Héli.

Nous croyons , Monsieur , qu'un exemple d'idolâtrie si incertain , pris dans des temps si fâcheux , ou d'une époque si peu

ffurée, ne prouve pas beaucoup, s'il prouve quelque chose (1).

§. III.

Culte de Baal-Berith.

Si quelques Savans ont douté que Michas & les Danites aient adoré des idoles, personne ne conteste que nos Ancêtres n'aient rendu un culte idolâtrique à Baal-Berith (2); mais vos idées sur ce culte ne paroissent pas fort exactes.

(1) *S'il prouve quelque chose.* Cette preuve seroit d'autant plus foible, que, contre l'institution de Moÿse, les Hébreux, après Josué, négligèrent long-temps de se donner des Chefs, & qu'ils n'eussent, comme lui, une autorité générale sur tout Israël; que la plupart des Juges qui leur succéderent, ne furent reconnus que par leur Tribu particulière; & qu'aucun d'eux peut-être jusqu'à Samuel, n'eut le pouvoir nécessaire pour faire regner par-tout la vraie Religion. Il ne seroit donc point étonnant que, dans un temps où l'autorité du Gouvernement seroit si foible & où les Cananéens étoient encore les maîtres d'une partie du pays, un culte idolâtrique se fût maintenu impunément chez quelques Danites établis sur les frontières; voyez *Chais* sur le livre des Juges. *Edit.*

(2) *A Baal-Berith.* Voy. Juges, VIII. 33
ut.

» Les Hébreux , dites-vous , après la
 » mort de Gédéon , adorèrent Baal-
 » Berith pendant près de vingt ans , &
 » ils renoncèrent au culte d'Adonai ,
 » fans qu'aucun Chef , aucun Juge , au-
 » cun Prêtre criât vengeance. Leur crime
 » étoit grand , je l'avoue ; mais si cette
 » idolâtrie fut tolérée , combien plus les
 » différences dans le vrai culte ont-elles
 » dû l'être « !

Mais d'où savez-vous , Monsieur , que les Hébreux adorèrent Baal-Berith , pendant près de vingt ans ? L'Écriture , en parlant de ce culte , n'en fixe point la durée. Qui vous a dit que cette idolâtrie , qui commença après la mort de Gédéon , ne finit point à la Judicature de Thola ? Nous croyons avoir lieu de le conclure , de ce que dit l'Écrivain sacré , que *Dieu* , touché fans doute du repentir de son peuple , *lui suscita un Libérateur* dans la personne de ce Juge. Avez-vous quelque preuve du contraire ?

Il est fâcheux que l'Écriture ne marque point , que *quelque Prêtre ait crié vengeance*. C'eût été pour certains Écrivains une belle occasion de déclamer contre les Prêtres !

Mais devriez-vous vous étonner qu'*aucun Chef , aucun Juge ne se soit récrié*

entre ces désordres, &c. Eh ! Monsieur, quel Juge le pouvoit faire, dans un temps où il n'y avoit point de Juges : car, apparemment, vous ne comptez pas Abimelech au nombre des Juges, ce n'étoit pas d'un tel monstre qu'on devoit attendre quelque zele de Religion ou quelque amour de l'ordre.

Si cette idolâtrie fut tolérée, &c. Est-il étonnant qu'elle l'ait été dans un temps de confusion, de tyrannie ? Quoi ! Monsieur, c'est un tyran, tel qu'Abimelech ; est-ce qui se passa sous le Gouvernement de ce tyran & mal assuré de cet usurpateur, vous proposez pour modele à vos Rois & à vos Souverains ? En vérité, vous choisissez mal vos exemples !

§. IV.

Des Bethsamites frappés de mort au retour de l'Arche. Réflexions du Critique sur ce sujet.

Si l'on vous en croit, Monsieur, quelques-uns donnent pour preuve d'intolérance, la sévérité dont le Seigneur usa à l'égard des Bethsamites (1), & il faut

1) *Des Bethsamites.* Voy. Rois. Liv. I. C. 6. v. 19. Aut.

en convenir, vous réfutez victorieusement cette idée. Il n'y a qu'une chose à dire, c'est que cette idée n'est jamais venue à personne.

Non, personne n'a raisonné si mal, c'est une supposition toute gratuite de votre part. Vous ne l'ignoriez pas; mais vous vouliez amener ce trait de notre histoire, & vous ne trouviez pas d'autre moyen de le faire. Le tour n'est pas heureux: voyons du moins si les réflexions sont justes.

» Le Seigneur, dites-vous, fit pé-

» cinquante mille soixante & dix hommes

» de son peuple, uniquement parce qu'ils

» avoient regardé son arche qu'ils

» devoient pas regarder. Tant, ajoute-

» vous, les loix, les mœurs de ce temps,

» l'économie Judaïque différent de ce

» que nous connoissons: tant les voies

» inscrutables de Dieu sont au-dessus de

» nôtres! La rigueur exercée, dit le j-

» dicieux *Dom Calmet*, contre ce grand

» nombre d'hommes, ne paroîtra excessive

» qu'à ceux qui n'ont pas compris

» jusqu'à quel point Dieu vouloit être

» craint & respecté parmi son peuple,

» qui ne jugent des vues & des desseins

» de Dieu, qu'en suivant les faibles

» lumières de leur raison ». Telles sont,

Monfieur,

Monfieur , les réflexions très-étrangeres à votre fujet , que vous avez cru devoir inférer dans votre traité ; tant vous craigniez apparemment ne les pas communiquer affez tôt au public.

Quoique la réponfe du favant Religieux ne nous paroiffe pas , à beaucoup près , telle que vous voudriez le perfuader (1) ,

(1) *Le perfuader.* Quand le nombre de ces téméraires , punis de mort , auroit été auffi confidérable que le fuppose ici Dom Calmet ; quand il feroit certain , ce qui ne l'est affurément pas , qu'il faudroit s'en tenir à l'opinion commune des Interprètes , y auroit-il donc là de quoi tant révolter la raifon ?

Que les Gouvernemens humains facrifient au maintien des loix & à la gloire de l'Etat des milliers d'hommes , on vante leur fageffe : & l'on ne concevroit pas que Dieu eût immolé cinquante mille coupables , pour venger fes loix enfreintes & fa majefté outragée ! » Maître absolu de notre vie , Dieu , dit un Ecrivain célèbre (*Grotius*) peut fans aucun fujet & en tout temps , ôter à chacun toutesfois & quantes que bon lui femble , ce préfent de fa libéralité ». Ne nous étonnons donc point qu'il l'ôte à des facriléges qui , felon la loi , méritoient de la perdre. Quelque rigoureux que le châtimement pût paroître , feroit-il comparable à ces fléaux terribles que fa main vengereffe répand de temps en temps fur la terre pour unir les peuples ?

Prenons-y garde : l'amour-propre n'est point

nous lui en préférons une autre, plus faite pour un homme versé comme vous dans la langue Hébraïque, & qui peut consulter les manuscrits & vérifier les textes. C'est qu'il n'est rien moins que certain, qu'il y ait eu *cinquante mille soixante & dix hommes* frappés de mort en cette rencontre.

En effet, est-il bien probable que cinquante mille soixante & dix hommes aient été regarder dans l'arche ? & conceit-on aisément que tant de personnes se soient permis une curiosité si punissable ?

Aussi les Auteurs des versions Arabes & Syriaques paroissent-ils n'avoir lu dans leurs manuscrits, que *cinq mille hommes du peuple*. Joseph va plus loin. Ce Prêtre Historien qui, sans doute, avoit des manuscrits exacts, ne compte que soixante & dix personnes punies de mort ; & le savant Kennicott vient d'apprendre au

un juge impartial : un retour secret sur nous mêmes nous met à la place des coupables ; & parce que nous nous croyons quelque chose nous ne craignons pas d'accuser Dieu d'injustice. O homme, vapeur légère, qui parois aujourd'hui pour disparaître demain, estimes-tu ta vie un objet si important aux yeux de l'Eternel, & oublies-tu jusqu'à ce point ton néant & sa grandeur ? *Chret.*

public, qu'il n'en a pas trouvé davantage dans deux manuscrits anciens, qu'il a collationnés.

Ces variations dans les nombres portent déjà naturellement à soupçonner quelque altération dans ce texte. Le soupçon se confirme, quand on considère que le texte Hébreu, tel qu'il est dans les Bibles imprimées & dans la plupart des manuscrits, étant pris à la rigueur de la lettre, signifieroit, que Dieu appa *soixante & dix hommes cinquante mille hommes*, ce qui ne fait aucun sens.

Enfin l'altération faite dans ce passage, supposé qu'il y en ait une, ne seroit pas un nombre de ces méprises, qui n'appellent que difficilement à des Copistes habiles: il ne s'agiroit que d'une particule, d'une seule lettre omise (1).

Mais que dis-je? Il n'est pas nécessaire d'admettre ici une altération dans le texte. Qu'on suppose seulement avec les

(1) *Une seule lettre omise.* L'*m* des Hébreux. C'est une particule qui répond à l'*à*, ou *è*, *ex*, *de* des Latins. On la joint aux noms ainsi que plusieurs autres particules hébraïques. M. de Vataire, qui, dit-on, fait l'Hébreu & qui le fait comme si c'étoit sa langue naturelle, sentoit mieux que personne, la vérité de cette réflexion. *Edit.*

savans Bochart, le Clerc, &c. cette particule sous-entendue, (ce que permet le génie de la Langue Hébraïque, & ce que font tous les Interprètes dans un grand nombre d'autres passages), on pourra traduire d'une manière très-simple & très-naturelle : *Dieu frappa soixante & dix hommes de ou sur cinquante mille hommes* ; traduction qui les réduit au même nombre que Jofephe & les deux manuscrits du Docteur Kennicott. Il n'est donc pas certain, qu'il ait péri *cinquante mille soixante & dix hommes* dans cette occasion : ce n'est, très-vraisemblablement, que dans un texte altéré, ou plutôt mal entendu & mal traduit, qu'on en trouve un si grand nombre.

En vain, après avoir porté le nombre de ces Bethsamites, très-probablement, beaucoup au-delà du vrai, vous dites pour exténuer leur faute, que *Dieu les fit périr, uniquement parce qu'ils avoient regardé son arche, qu'ils ne devoient pas regarder* ; on ne peut douter qu'ils n'aient été très-coupables. Ils ne pouvoient ignorer que, par une loi expresse il étoit défendu, même aux Lévités, sous peine de mort, de toucher à l'arche, & de la regarder à découvert. Cependant, au mépris de ces défenses, les

Bethsamites osent s'en approcher, y arrêter des regards téméraires, & selon le texte Hébreu, la découvrir & regarder dedans (1). Quelle difficulté peut-il y avoir à croire que Dieu ait puni cette désobéissance publique & volontaire, cette curiosité soupçonneuse & sacrilège, par la mort de *soixante & dix coupables*; & qu'en rendant miraculeusement à son peuple l'arche de son alliance, il ait fait sur ces téméraires un exemple de sévérité capable de contenir tous les autres dans le respect qu'ils lui devoient. En un mot, la haine des Bethsamites par la loi méritoit la mort, & le nombre de ceux qui périrent n'a rien d'incroyable. Appréciez maintenant vos sarcasmes.

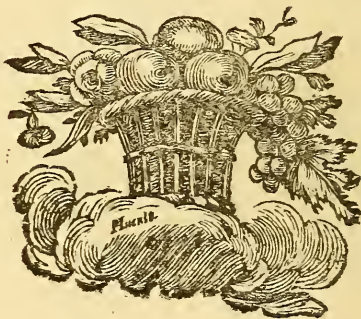
Vos réflexions tombent donc sur un fait contesté. Quelque parti qu'on prenne sur ce fait, elles sont fausses; elles n'ont de votre aveu, aucun rapport à votre sujet. Pourquoi surcharger de ce vainTRAS un Traité, où vous auriez dû ne rien mettre que de certain & d'utile?

Résumons. Pour autoriser la tolérance sur l'histoire de nos Juges, vous citez

(1) *Regarder dedans*. C'est le sens du texte, & c'est ainsi que plusieurs savans Interpretes entendent. *Aut.*

quatre faits. De ces faits , le premier & le quatrieme sont , de votre aveu, hors de la question: le troisieme ne prouve la tolérance que dans un temps d'Anarchie & de trouble , & il n'est pas sûr que le second prouve quelque chose. Ne voilà-t-il pas des raisonnemens bien solides , & des exemples bien concluans ?

Nous sommes avec respect , &c.



L E T T R E V I.

Des faits que le savant Critique tire de l'histoire des Rois , pour prouver la pratique d'une tolérance universelle dans le Judaïsme. Que ces faits & toute cette histoire prouvent précisément tout le contraire.

Vous voulez tirer, Monsieur, de la conduite de quelques-uns de nos Rois, les preuves de tolérance; mais, en vérité, vous ne le faites pas fort adroitement.

» Salomon, dites-vous, est paisiblement idolâtre. Jéroboam fait ériger des veaux d'or, & regne vingt ans. Le petit Royaume de Juda dresse sous Roboam des Autels étrangers, & des statues. Le St. Roi Aza ne détruit point les hauts lieux. Le Grand-Prêtre Urias érige dans le Temple, à la place de l'Autel des holocaustes, un Autel du Roi de Syrie. On ne voit, en un mot, aucune contrainte sur la Religion.

On voit, Monsieur, & très-clairement, que vous écrivez fort à la hâte,

ou que notre histoire vous est fort peu connue. Reprenons.

§. I.

Idolâtrie de Salomon , de Roboam , de Jéroboam , &c. Quelle preuve en faveur de la tolérance ?

Salomon fut idolâtre : mais le fut-il paisiblement ? Nous l'avons déjà dit , Monsieur , les temps de son Apostasie ne furent pas les temps heureux de son regne. Les liens de la Religion une fois rompus , les cœurs des Sujets se détachèrent peu à peu du Monarque ; son autorité s'affoiblit ; & Dieu , qui seul pouvoit le juger & le punir , ne tarda pas de lui dénoncer ses vengeances , & d'appésantir sur lui-même le bras , qui devoit frapper sur sa maison de si terribles coups (1).

Mais quand Salomon auroit été *paisiblement idolâtre* , seroit-ce une preuve si convaincante en faveur de vos idées sur la tolérance ? Qu'y auroit-il d'éton-

(1) *De si terribles coups.* Voy. sur l'idolâtrie de Salomon & sur ses suites , Rois III chap. XI, &c.

nant que des Sujets , accoutumés depuis long-temps à obéir , eussent fermé les yeux par respect ou même par crainte , sur les écarts d'un Roi qui les avoit gouvernés d'abord avec tant de sagesse & tant de gloire ? Et s'agit-il dans votre Traité de savoir , si les Sujets doivent tolérer leurs Souverains , ou si les Souverains doivent tolérer leurs Sujets , lorsqu'ils professent un culte différent de celui de l'Etat ? Salomon idolâtre , mais Salomon Roi , & Roi malheureux , n'étoit donc pas un exemple à citer avec tant de confiance.

Jéroboam & Roboam (1) érigerent des Idoles. Oui , Monsieur , & plusieurs de nos Rois imiterent leur impiété. Mais dans ces grandes défections , où les Rois & les Peuples entraînés par l'exemple de leurs Rois , abandonnoient le culte de leurs peres , pour adorer des Dieux étrangers , le petit nombre des Israélites fidèles pouvoit-il ne pas tolérer la foule des prévaricateurs ? Qui doute , que les Religions opprimées doivent tolérer la dominante !

(1) *Jéroboam & Roboam*. Voy. Rois , III. chap. XII , XIV , &c.

§. II.

Du Grand-Prêtre Urias.

Urias, dites-vous, érige un *Autel du Roi de Syrie*. Qu'appellez-vous, Monsieur, un *Autel du Roi de Syrie*? Qu'entendez-vous par-là? Votre stile, toujours intelligible & clair, est ici assez obscur.

Pressé par Teglath-Phalazar, devenu de son allié son vainqueur & son maître, Achaz veut l'appaiser par ses présens. Faute d'autre ressource, il prend le parti de consacrer à cet objet tout l'airain du magnifique Autel des holocaustes, construit par Salomon; & d'en faire ériger un plus simple dans le goût de celui de Damas, où il étoit allé au-devant du Monarque Assyrien. Il en envoie le modèle au Grand-Prêtre *Urias*, avec ordre de substituer ce nouvel Autel à l'ancien, qu'il se réservoir, pour en vendre le métal (1). *Urias* obéit: c'est-là ce que vous appelez ériger un *Autel du Roi de Syrie*! Soit: nous ne disputerons pas sur les termes.

(1) *Pour en vendre le métal*, &c. Voy. IV. Rois. 16. *Aut.*

Mais, Monsieur, cet acte d'obéissance est-il un acte d'idolâtrie? Depuis quand est-ce une impiété dans un Prêtre, de sacrifier les ustensiles précieux du culte aux besoins pressans du Prince & de la patrie? Et qu'est-ce que tout cela prouve en faveur de la tolérance?

Il est vrai, que dans la suite Achaz, après avoir long-temps mêlé les pratiques des Idolâtres au culte du Seigneur, l'abandonna entierement, & se livra à l'idolâtrie avec une grande partie de son peuple. Puisque vous n'en dites rien, vous n'avez pas cru sans doute, que ce fût une preuve à alléguer: vous avez raison; l'idolâtrie de ce Prince ne prouveroit pas plus que celle de Roboam, Jéroboam, &c.

Au reste, Monsieur, Dieu qui, dans la Théocratie Judaïque, s'étoit réservé la vengeance de ces grandes apostasies, punit promptement & sévèrement celle d'Achaz & de ses Sujets (1).

(1) *D'Achaz & de ses Sujets.* Nos peres ont péché, dit le pieux Ezéchias son fils, & la colere de l'Eternel a éclaté contre eux: ils ont été livrés à la mort & à l'opprobre: ils ont péri par le glaive, & nos femmes & nos enfans ont été emmenés en captivité, &c. (II. Parallip. xxix. 6.) *Aut.*

§. III.

Conduite d'Aza & autres Rois. S'ils furent tolérans. Maladresse du savant Ecrivain.

Le saint Roi Aza, dites-vous encore, *ne détruit point les hauts lieux.* 1°. Le culte des hauts lieux, quoiqu'illégitime, n'étoit point idolâtrique. C'étoit donc imperfection, prudence timide de le souffrir : mais on pourroit douter que ce fût tolérance, dans le sens que vous l'entendez.

2°. Quoi qu'il en soit, Aza, après avoir fait tant de choses pour rétablir le vrai culte dans ses Etats, pouvoit craindre d'aigrir les esprits en allant plus loin; il crut devoir céder à la nécessité, & nous ne pensons pas que votre dessein soit d'apprendre à vos Souverains, qu'il faut souffrir ce qu'on ne peut empêcher. Personne ne l'ignore.

3°. Notre Histoire nous représente ce saint Roi, *ôtant de ses Etats toutes les abominations*, punissant l'idolâtrie jusques dans sa mere, jurant avec tout son peuple de *mettre à mort quiconque d'entr'eux ne chercheroit pas de tout son cœur*

le Dieu de leurs peres (1) ; & vous le mettez au nombre des Rois tolérans !

Quand on voit ce religieux Monarque ; & à son exemple , Jofaphat , Ezéchias , Manassés , Jofias , &c. briser les Idoles , renverser leurs Temples , chasser du pays leurs adorateurs & leurs Prêtres , il semble qu'il est difficile de se persuader qu'il n'y ait eu sous nos Rois *aucune contrainte sur la Religion.*

Y pensiez-vous donc , Monsieur , quand vous proposiez le saint Roi Aza pour modele de tolérance à vos Gouvernemens ? Si ils l'imitoient , Sectaires , Déistes , Philosophes , Juifs , &c. nous crierions tous à la persécution. Avocat imprudent , vous traitez la cause que vous croyez défendre.

Il ne vous manqueroit plus que de citer Jesabel , égorgeant les Prophetes du Seigneur ; Jehu massacrant en un seul jour tous les Prêtres de Baal ; Manassés , avant son retour au Seigneur , inondant Jérusalem du sang des fideles qui refusoient d'adorer ses Idoles , &c. Ce seroit de admirables modeles de tolérance , & de excellentes preuves qu'il n'y eut sous nos Rois *aucune contrainte sur la Religion.*

Nous sommes avec respect , &c.

(1) *Le Dieu de leurs peres.* Voy. Parallip. II. chap. XV. *Aut.*

L E T T R E V I I :

*Preuves d'une tolérance universelle dans
le Judaïsme tirées des Prophetes.*

Vous ne réussissez pas mieux, Monsieur, à prouver la pratique d'une tolérance universelle par la conduite & les écrits de nos Prophetes.

§. I.

Sévérité d'Elie & d'Elisée.

Vous commencez par citer deux traits de sévérité; l'un d'Elie, l'autre d'Elisée. Ce n'est pas une preuve en faveur de la tolérance, vous en convenez; c'est une objection que vous feignez de résoudre pour avoir occasion de censurer la conduite de ces deux Prophetes (1).

(1) *Censurer la conduite de ces deux Prophetes* Ces deux faits ont été cités par Tindal, de même que ceux de Josué, de Michas, des Bethsamites, & presque tous ceux dont il a été & dont il sera question dans cette Lettre. M. de Voltaire ne fait que répéter ce qu'avoit dit

» Elie , dites-vous , fit descendre le feu céleste pour consumer les Prêtres de Baal. Elifée fit venir des ours pour dévorer quarante-deux petits enfans , qui l'avoient appellé tête chauve : mais ces exemples sont rares , & des faits qu'il seroit un peu dur de vouloir imiter «.

Ne craignez point , Monsieur , qu'on s'imite ; les hommes qui d'un mot font sortir les ours des forêts , & descendre le feu du Ciel , seront toujours *rare* sur terre ; & quand il s'en trouvera quelques-uns revêtus de ce pouvoir , on pourra croire qu'ils n'agiront que par de sages motifs.

Remarquons en passant que ce ne fut point *pour consumer les Prêtres de Baal*, qu'Elie fit descendre le feu du Ciel ;

Quant à lui le Déiste Anglois. Loin qu'il ait dans toutes ces petites critiques la gloire de l'invention , il n'a pas même celle d'en faire une application heureuse. S'est-il flatté qu'on ne le croiroit jamais Tindal , ou qu'on ignorerait toujours les savantes réponses qu'on lui a faites ? Quel rôle pour les Oracles de la Philosophie , par ces génies supérieurs , qui se croient destinés à éclairer l'univers , de se faire ainsi à tout propos les foibles Copistes d'un foible Esquivain ! *Edit.*

mais pour punir les satellites d'Achab ; qui lui portoient de la part de ce Prince impie l'ordre de se rendre à la Cour , & qui s'avançoient pour l'y contraindre , sans respect pour son Ministère. Ce sont deux faits différens , qu'un homme , versé comme vous dans notre histoire , n'auroit pas dû confondre. Vous avez mal lu , Monsieur , le troisieme livre des Rois , que vous citez. Mais , *la nature de l'homme est si foible , & l'on a tant d'affaires dans la vie* que ces petites méprises ne doivent point étonner.

§. II.

Si Elisée permit à Naaman d'adorer les Idoles.

» Mais, ajoutez-vous, lorsque Naaman
 » l'idolâtre demanda à Elisée , s'il lui
 » étoit permis de suivre son Roi dans le
 » Temple de Remmon , & d'y adorer
 » avec lui ; ce même Elisée , qui avoit
 » fait dévorer les enfans par les ours (1),

(1) *Dévorer les enfans par les ours.* A ce qu'on a dit plus haut sur cet événement , nous ajouterons une observation du docte Leland : c'est que ces enfans étoient de Bethel , siège

ne lui répondit-il pas : allez en paix ? «
*Naaman l'idolâtre ! Naaman , guéri
 par Elifée , avoit embrassé le culte du
 Dieu d'Israël ; il n'étoit donc plus idolâtre.*

principal de l'idolâtrie qui régnoit alors dans
 Israël. Est-il inconcevable qu'un événement ,
 qui pouvoit arriver naturellement , ait été mé-
 rité par la Providence , pour venger son Pro-
 phete outragé dans le temps qu'il commençoit
 sa mission , & pour punir les peres idolâtres dans
 leurs enfans idolâtres & impies comme eux ?

Il ne faut pas s'imaginer, que ces *petits enfans*
 fussent des enfans , qui n'avoient pas encore
 atteint l'âge de raison. Les mots du texte n'ont
 point nécessairement cette signification. Aussi sont-
 ils appliqués à la jeune Israélite emmenée pri-
 sonniere de guerre à Damas , & qui conseilla à
 Naaman de s'adresser au Prophete Elifée, (*Rois ,
 livre IV.*) Ils sont appliqués à Salomon, après son
 élévation au trône & son mariage avec la fille de
 Pharaon , (*Rois , livre III.*) & même à Ben-
 jamin , déjà pere de plusieurs enfans. (*Gen.
 XIV.*) *Ego puer parvulus , anochi naar
 kanim* , disoit Salomon dans sa priere. Voyez les
 deux autres passages que nous venons de citer.
 On peut donc & on devoit traduire des *jeunes
 gens* , & non des *petits enfans* , ces derniers
 mots n'ayant pas dans la langue Françoisé la
 même étendue que les mots Hébreux *naarim
 kanim*.

Andal faisoit encore une autre objection
 sur ce fait : nous sommes surpris que M. de
 Voltaire l'ait négligée ; elle étoit aussi digne

La question même qu'il fait au Prophète en est la preuve : c'est une sorte de cas de conscience qu'il lui propose. Il venoit de déclarer, qu'il n'offriroit plus d'*holocaustes*, ni de victimes aux Dieux étrangers, & qu'il n'adoreroit que le Seigneur. Résolu de tenir cet engagement, il veut savoir d'Elifée, non s'il peut adorer l'Idole de Remmon, (c'étoit été démentir dans l'instant la protestation qu'il venoit de faire) mais s'il peut continuer de remplir auprès de son Maître les fonctions de sa charge dans le Temple de l'Idole ; de l'y accompagner, de lui donner le bras, & de s'y incliner même s'il étoit nécessaire pour le service du Prince. Voilà tout ce qu'il demande, & tout ce qu'Elifée lui permet.

Les termes d'y *adorer avec lui*, par lesquels vous rendez le texte, sont une petite adresse qui ne peut en imposer

que plusieurs autres de trouver place dans les deux chapitres. Tindal donc disoit, qu'il est impossible que deux ours mangent quarante deux enfans. Mais on répondoit à Tindal, que le terme Hébreu signifie *déchirer*, *mettre en pièces*, aussi-bien que *dévorer*. Nous avons cru devoir rapporter cette objection du Dictionnaire Anglois, parce qu'elle peut servir à faire juger du caractère de l'Ecrivain. *Edit.*

à ceux qui n'entendent ni le mot hébreu, ni le Latin qui y répond. Ces termes ne signifient pas nécessairement *adorer*, dans le sens que les François attachent d'ordinaire à cette expression : ils peuvent signifier aussi se *baïsser*, *s'incliner*, &c.

De bonne foi, si nous ne trouvons pas ; de cette permission, demandée par l'étranger Naaman, soit une preuve fort convaincante (1) que la tolérance fut toujours mise en pratique dans le Judaïsme, est-ce notre faute ?

(1) *Preuve fort convaincante.* Elle le seroit encore moins en admettant l'explication que le grand Bochart donne de ce passage. Ce n'est pas, selon lui, une permission que Naaman demande pour l'avenir ; c'est un humble aveu du passé, l'expression de son vif repentir ; & la réponse du Prophete, *allez en paix*, n'a d'autre but que de rassurer une conscience allarmée. Bochart prétend que le texte original est susceptible de ce sens, & nous le croyons comme lui. M. de Voltaire aime-t-il mieux cette explication ? *Edit.*



§. III.

*Rois idolâtres appellés par les Prophetes
les Serviteurs de Dieu.*

Est-ce notre faute encore , si nous n'apercevons pas le plus léger rapport entre la question que vous traitez & ce que vous dites ici ?

» Nabuchodonosor est appellé dans
» Jérémie le serviteur de Dieu. Le Kir
» ou Koresch , ou Kosroès , que nous ap-
» pellons Cyrus , n'est pas moins favorisé
» Dieu , dans Isaïe , l'appelle son Christ ;
» son Oint , quoiqu'il ne fut pas oint ;
» selon la signification commune de ce
» mot , & qu'il suivit la Religion de
» Zoroastre : il l'appelle son Pasteur ;
» quoiqu'il fut usurpateur aux yeux des
» hommes. Il n'y a pas dans toute la
» sainte Ecriture une plus grande marque
» de prédilection «.

Que d'érudition en pure perte ! Le Kir , Koresch ou Kosroès , &c. poudre aux yeux des ignorans.

Dieu l'appelle son Oint , quoiqu'il ne fut pas oint , selon la signification commune de ce mot. Qu'y a-t-il là d'étonnant ? Ne peut-on prendre les mots que

ns leur signification commune ? La
lle réflexion !

Quoiqu'il suivit la Religion de Zo-
astre, &c. Vous êtes surpris que cette
Religion n'ait pas mis un obstacle aux
vœux de Dieu ; & vous dites ailleurs,
ces Sectateurs n'adoroient que l'Être
suprême & qu'ils lui rendoient un culte
pur !

Il l'appelle son Pasteur, quoiqu'il fut
usurpateur aux yeux des hommes, &c.
Quoique usurpateur aux yeux des hom-
mes, Cyrus n'en exécutoit pas moins les
conseils de Dieu sur son peuple. Voilà
parquoi il l'appelle son Pasteur.

Mais laissons ces observations ; venons
à fait. Nos Prophetes appellent Nabu-
codonosor *Serviteur de Dieu*, & Cyrus
son Oint, son Christ, son Pasteur. Oui,
Monsieur, & c'est ce qui prouve que le
Dieu qu'adoroient nos peres n'étoit pas,
comme l'ont prétendu quelques *Libres-
Enseurs*, un Dieu particulier, une Di-
vinité locale (1) ; mais le Dieu de l'u-
nivers, dont la providence conduit tous
les événemens, & s'étend sur tous les

1) Une Divinité locale. C'est ainsi que M.
de Voltaire représente en plus d'un endroit le
Dieu des Juifs. *Aut.*

Empires. Les Rois , les Conquérans font à ses ordres , & n'exécutent que ses volontés. Ils font dans sa main des instrumens de miséricorde ou de vengeance. C'est donc à juste titre que nos Prophetes les appellent ses *Serviteurs* & ses *Ministres*. Mais de ce que les Rois & les Conquérans idolâtres font en ce sens les serviteurs de Dieu , s'ensuit-il que la tolérance étoit pratiquée dans le Judaïsme ? La justesse de cette conséquence n'est assurément pas évidente ; c'est tout ce que nous nous permettons d'en dire.

§. IV.

Passage de Malachie.

„ On voit dans Malachie , dites-vous ,
 „ que du levant au couchant , le nom du
 „ Seigneur est grand parmi les nations ,
 „ & qu'on lui offre par-tout des oblations
 „ pures “.

Mais le culte idolâtrique étant répandu chez presque tous les peuples du monde du temps de Malachie , le Prophete n'a ni pu ni voulu dire qu'alors on offroit par-tout des oblations pures au Seigneur. Ce texte n'est donc qu'une prédiction de ce qui doit arriver au jour , où tous les

peuples retourneront au vrai Dieu. Quand on fait l'Hébreu comme vous, Monsieur, on n'ignore pas que dans cette langue la même inflexion dans un verbe sert à définir le futur aussi-bien que le présent. Quel rapport cette prédiction a-t-elle avec vos questions sur la tolérance?

§. V.

Des Ninivites , de Melchisedec , de Balaam , &c.

De Malachie, vous passez brusquement aux Ninivites & à Melchisedec, &c. Dieu, dites-vous, prend soin des Ninivites idolâtres; il les menace, il leur pardonne. Melchisedec, qui n'étoit pas Juif, étoit Sacrificateur de Dieu; Balaam, idolâtre, étoit Prophete. L'Écriture nous apprend donc que non seulement Dieu toléroit tous les autres peuples, mais qu'il en prend un soin paternel, & nous osons être intolérans. Que voulez-vous dire, Monsieur, & à qui tout cela revient-il? L'exemple de Melchisedec qui, sans être Juif, étoit sacrificateur & sacrificateur du vrai Dieu, prouve-t-il que Dieu toléroit les Idolâtres, ou que l'intolérance ne fut pas

toujours mise en pratique dans le Judaïsme ?

Mais *il prend soin des Ninivites idolâtres*. C'est qu'il est le Dieu de tous les peuples. *Il leur pardonne*. C'est qu'ils font pénitence. Mais encore un coup, qu'est ce que tout cela prouve en faveur de la question que vous traitez.

Balaam idolâtre. En êtes-vous bien sûr ? Ignorez-vous que c'est une question très indécise ? Vous la tranchez fort légèrement.

Balaam idolâtre étoit Prophete. Ceux qui croient que Balaam étoit idolâtre ne le regardent pas comme un Prophete mais comme un Magicien, un imposteur & ceux qui le croient Prophete, ne le regardent point comme idolâtre, mais comme avare & corrompu.

Quoi qu'il en soit, Balaam ne tarda pas de porter la peine dûe à ses crimes une mort malheureuse en est le prix. C'est ainsi que Dieu le *tolere*.

Dieu tolere les idolâtres, & nous osons être intolérans. Admirable maniere de raisonner ! Mais Dieu tolere les scélérats en conclurez-vous que les Gouvernemens humains doivent les tolérer ?

§. VI.

Passages d'Ezéchiel.

Vous donnez enfin, Monsieur, comme une forte preuve de la tolérance dans le Judaïsme, que le livre d'Ezéchiel qui, selon vous, *annonce aux Juifs tout le contraire de ce que Moÿse avoit annoncé, et été inséré dans le Canon des Auteurs inspirés de Dieu.*

Moÿse, dites-vous, déclare plusieurs fois aux Juifs, que Dieu punit les peres dans les enfans, jusqu'à la quatrième génération. Cependant, malgré cette déclaration expresse de Dieu, Ezéchiel leur dit que le fils ne portera point l'iniquité de son pere : il va même jusqu'à faire dire à Dieu qu'il leur avoit donné des préceptes qui n'étoient pas bons. Son livre n'en fut pas moins reçu, malgré sa contradiction formelle avec Moÿse.

Pour que cette preuve fût solide, Monsieur, il faudroit que la contradiction prétendue fût réelle, & que les anciens Juifs l'eussent reconnue. Or, ni l'un ni l'autre.

Moÿse dit, que les peres coupables

feront punis jusqu'à la quatrième génération dans leurs enfans coupables comme eux. Ezéchiél assure, que les enfans innocens ne seront point punis pour leurs peres coupables. Y a t-il là quelque contradiction ?

Les Juifs captifs à Babylone, prétendoient qu'ils n'étoient punis que pour les crimes de leurs peres : *Les peres, disoient-ils, ont mangé le raisin avant qu'il fût mûr, & les enfans en ont les dents agacées.* C'est pour leur fermer la bouche, qu'Ezéchiél les assure, de la manière la plus positive, & dans les termes les plus forts, que s'ils cessent de suivre les exemples de leurs peres & d'imiter leurs crimes, ils n'en porteront point la peine. *Si un homme (dit-il ch. XVIII.) a un fils, qui considérant les crimes que son pere a commis, craint d'en commettre de pareils, & n'imité point ses injustices & ses désordres, il ne mourra point pour les crimes de son pere ; mais il vivra, parce qu'il a pratiqué la justice, & qu'il a observé mes commandemens.* Ezéchiél ne contredit donc point Moÿse, qui ne parle que des enfans qui imitent les désordres de leurs peres, & que Dieu punit en même temps pour les crimes de leurs peres & pour les leurs propres.

C'est ainsi qu'un favant Anglois expliquoit ces passages , en répondant à Tindal , qui proposoit la même difficulté : & cette explication n'est pas nouvelle. Non-seulement c'est celle de nos Rabbins modernes les plus célèbres, celle d'Aben-Ézra, de Salomon Jarchi , des Talmu- listes dans la Ghémare ; c'est encore celle qu'avoit adoptée , longtems avant eux , le Paraphraste Caldéen. Tous entendent le texte de Moyse , *des enfans rebelles qui marchent dans la voie perse de leurs peres*. Les Juifs anciens, non plus que les modernes , n'ont donc point reconnu cette prétendue contradiction formelle, que vous croyez voir entre ces passages, & qui n'y est pas.

Quant à ce que vous ajoutez , qu'Ezéchiel va jusqu'à faire dire à Dieu , *qu'il avoit donné à son peuple des préceptes qui n'étoient pas bons* ; si le Promete avoit entendu par-là les préceptes & les loix données aux Hébreux dans le désert , ces loix, ces préceptes que Moyse appelle *saints, excellents, admirables*, cette contradiction seroit formelle, sans doute. Mais j'ouvre le vingtieme chapitre d'Ezéchiel , d'où vous tirez cette objection, & j'y lis ces paroles : *Je les*

délivrés de l'Egypte, (dit le Seigneur

en parlant aux Juifs ,) je les ai conduits dans le désert : & je leur ai donné mes préceptes & fait connoître mes jugemens , dont l'observation fait vivre ceux qui les pratiquent. Je leur ai donné aussi mes Sabbats pour être un signe entr'eux & moi , afin qu'ils fussent que c'est moi qui les sanctifie. Mais ils m'ont irrité dans le désert : ils n'ont point marché dans mes préceptes , & ils ont rejeté mes jugemens , dont l'observation fait vivre ceux qui les pratiquent. J'étois prêt à répandre sur eux ma fureur , & à les exterminer dans la solitude : mais mon œil les a épargnés , & j'ai retenu ma colere , pour ne point leur ôter à tous la vie.

J'ai dit ensuite à leurs enfans dans le désert : Ne marchez point dans les préceptes de vos peres , ne gardez pas leurs jugemens , & ne vous souillez point avec leurs Idoles : Je suis le Seigneur votre Dieu ; marchez dans mes préceptes , gardez mes jugemens & observez-les. Mais les enfans m'ont irrité comme avoient fait leurs peres. Et ils n'ont point marché dans mes préceptes , dont l'observation fait vivre ceux qui les pratiquent.

Ezéchiël ne nie donc point l'excellence des préceptes que Dieu donna aux Is-

raélites dans le désert, & dont Moïse vante la bonté. Au contraire, il reconnoît & répète jusqu'à trois fois, que ces préceptes étoient bons, & leur observation vivifiante. Il est donc jusqu'ici parfaitement d'accord avec Moïse.

Mais il ajoute, en continuant de faire parler le Seigneur : *J'ai donc levé ma main sur eux, (c'est-à-dire, je leur ai juré) que je les répandrois parmi les nations, & que je les disperserois en divers climats, parce qu'ils ont rejeté mes préceptes, & tourné leurs yeux vers les idoles de leurs peres. C'est pourquoi je leur ai donné des préceptes, qui ne sont pas bons, & des jugemens, par lesquels ils ne vivront point; & pour les désoler, & pour leur apprendre que je suis l'Eternel, je les ai souillés dans leurs offrandes, dans ces sacrifices impurs où ils faisoient passer par le feu tous leurs premiers nés.*

Comme s'il disoit, parce qu'ils ont rejeté mes statuts & mes préceptes, dont l'observation devoit les faire vivre & les rendre heureux, je leur ai donné, c'est-à-dire, je les ai laissés suivre (1) des

(1) *Je les ai laissés suivre. Je leur ai donné, pour je les ai laissés suivre; je les ai souillés,*

statuts & des préceptes tout différens. Quels statuts & quels préceptes ! Les rites cruels & les pratiques détestables des peuples idolâtres (1), des adorateurs de Baal-Péor, de Moloch, &c. qui brûloient leurs enfans, & se livroient à mille impuretés en l'honneur de ces faux Dieux. Voilà *les préceptes qui n'étoient pas bons*, les honteuses & funestes observances, auxquelles Dieu avoit abandonné les Israélites prévaricateurs, & par lesquelles il les laissoit se souiller, pour les punir.

Nous savons que quelques Critiques ont imaginé d'autres explications de ce texte, & nous ne prétendons ni les réfuter ni les exclure. Mais quelque sens qu'on veuille donner à ce passage, il est clair

au lieu de je les ai laissés se souiller ; *qui n'étoient pas bons*, c'est-à-dire détestables : toutes ces façons de parler sont si communes dans l'Écriture, qu'elles ne peuvent arrêter que ceux qui n'auroient aucune connoissance de la langue Hébraïque. M. de Voltaire, sans doute, n'est point dans ce cas. *Aut.*

(1) *Des peuples idolâtres.* Nous nous arrêtons à cette explication comme à la plus vraisemblable & la plus conforme au texte. Elle est suivie par le Paraphraste Caldéen, Louth, Wells, le savant Vitringa, &c. C'est celle que Waterland propose en répondant à Tindal. *Aut.*

qu'Ezéchiél n'a pas voulu contredire Moÿse, avec lequel il est d'accord; & qu'il ne pouvoit le contredire qu'en se contredisant lui-même; ce qu'apparemment vous ne prétendez pas qu'il ait fait.

Cette *contradiction* prétendue *formelle* entre Ezéchiél & Moÿse n'est donc qu'une vaine chicane; & l'argument en faveur de la tolérance, que vous en tirez, s'évanouit avec elle.

Voilà, Monsieur, toutes les preuves de tolérance que vous ont pu fournir l'histoire de nos Juges & de nos Rois, la conduite & les écrits de nos Prophetes: nous n'en avons omis aucune. Sérieusement, les croyez-vous encore fort solides, & bien capables de la persuader à vos Gouvernemens? Nous en doutons; & pour vous le dire confidemment, nous qui la souhaitons, nous à qui elle est nécessaire, nous la croyons jusqu'ici fort mal prouvée dans vos deux chapitres. Eh! Monsieur, n'aviez-vous rien de mieux à dire? Il nous semble que vous n'êtes point assez délicat sur le choix des preuves; prenez-y garde: les mauvaises raisons nuisent aux bonnes.

Nous sommes, avec la plus haute estime, &c.

L E T T R E V I I I.

Des différentes Sectes Juives. Si elles prouvent la pratique d'une tolérance extrême dans le Judaïsme. Méprises & contradictions du savant Critique.

Vous trouvez donc, Monsieur, quelque chose à louer dans les anciens Hébreux ; vous croyez même pouvoir les proposer pour modèle aux nations polies de l'Europe ? Cette horde barbare, ce peuple intolérant, & le plus intolérant de toute l'antiquité (1) étoit non-seulement tolérant, mais d'une tolérance ex-

(1) *De toute l'antiquité.* Si M. de Voltaire nous reproche d'avoir été le peuple le plus intolérant de toute l'antiquité, nous pouvons nous consoler : il reproche bien aux Chrétiens d'avoir été jusqu'ici les plus intolérans des hommes. C'est à cette prétendue intolérance qu'il attribue les cruelles & sanglantes persécutions que les Chrétiens souffrirent sous les Néron, les Domitien, les Maximien, les Dece, &c. Empereurs Romains tout-à-fait tolérans. Qui ne connoît point leur humanité & leur douceur ? *Edit.*

trême. L'éloge pourra paroître contradictoire à quelques Lecteurs : il est donc à propos de voir jusqu'à quel point nos peres le méritent.

Vous le fondez sur l'extrême opposition des Sectes qu'ils tolérèrent. Pour sentir toute la force, toute la solidité de cette preuve, il faut examiner d'abord, si vous exposez fidelement les opinions de ces Sectes ; en second lieu, si en supposant votre exposé vrai, elles ne pouvoient se tolérer sans une *extrême* tolérance ; enfin, si elles se tolérèrent en effet. Tel est, Monsieur, l'objet de cette Lettre. Il seroit assez singulier qu'après avoir tant de fois outragé nos ancêtres sans sujet, vous les eussiez loués sans raison.

§. I.

Des Pharisiens.

Si l'on vous en croit, Monsieur, les Pharisiens sont nouveaux, & leur Secte n'est pas beaucoup antérieure à votre *Ere vulgaire* (1). Vous allez encore plus loin

(1) *Ere vulgaire*. Voy. Dict. Phil. & Phil. de l'Hist.

dans un autre endroit ; vous fixez l'époque de leur origine , & vous dites qu'ils ne commencerent que très-peu de temps avant J. C. (1).

Cette assertion , Monsieur , ne paroît pas aisée à concilier avec les écrits de Jofephe , qui les représente comme redoutables aux Souverains , dès le temps du Grand-Prêtre Hircan , environ cent vingt ans avant J. C. Il peut y avoir quelque difficulté à concevoir qu'une Secte redoutée des Souverains , cent vingt ans avant J. C. & qui dès-lors , selon vous-même , vouloit condamner le Grand-Prêtre à la prison & au fouet (2) , n'ait commencé que très-peu de temps avant J. C.

Vous ajoutez que les *Pharisiens* ne commencerent que sous Hillel. Or on fait vivre Hillel sous Hérode-le-Grand ; & vous le faites vous-même contemporain de Gamaliel , dont Paul fut le Disciple (3). Pensez-vous , Monsieur ,

(1) *Avant J. C.* Voy. Dict. Phil. art. RÉ-SURRECTION. *Aut.*

(2) *Et au fouet.* Voy. Phil. de l'Hist. art. *des Juifs depuis Saül.* *Aut.*

(3) *Fut le Disciple.* Voy. Dict. Phil. art. RÉ-SURRECTION. *Aut.*

qu'il soit si facile de comprendre qu'une Secte nombreuse & puissante *cent vingt ans avant J. C.* ait eu pour fondateur un homme qui vivoit sous Hérode-le-Grand, un *contemporain du maître de Paul* ? Apparemment Hillel fonda cette Secte, lorsqu'il étoit encore en nourrice ! ou ce Nestor des Hébreux vécut beaucoup plus long-temps que celui des Grecs.

Mais laissons là ces petites contradictions sur l'origine des Pharisiens, que Casaubon juge antérieure de plus de deux cens ans à votre Ere vulgaire, que Scaliger place sous les Machabées (1), que d'autres font remonter jusqu'au temps

(1) *Sous les Machabées.* Scaliger, Serarius & Drusus, sans oser rien déterminer, ont cru que les Pharisiens ont pu tirer leur origine de cette société de Juifs, qui du temps des Machabées se retirèrent dans les déserts pour éviter la persécution. On les nomma d'abord Asidéens, & ensuite Pharisiens, c'est-à-dire *séparés*, parce qu'ils l'étoient en effet, d'abord par leur demeure & ensuite par leur attachement aux Traditions, par leurs habits, leurs austérités, &c.

D'autres ont cru que le nom de Pharisiens vient du mot *Paras*, c'est-à-dire récompense, parce qu'ils servoient Dieu dans la vue de la récompense, & qu'ils soutenoient contre les Saducéens les peines & les récompenses d'une autre vie. *Aut.*

d'Esdras ; en un mot , dont tous les Savans ne parlent qu'avec incertitude , & que vous fixez avec tant de précision & tant de confiance (1).

Passons à l'exposé que vous faites de leur doctrine. Vous dites dans votre texte qu'ils croyoient à la fatalité & à la Métempseuse ; & vous ajoutez en note : *Le dogme de la fatalité est ancien & universel (universel , c'est beaucoup dire ,) on le trouve toujours dans Homere , il étoit soutenu par les Philosophes.* Vous voulez apparemment faire confondre le système des Pharisiens avec celui d'Homere & ceux des Philosophes. Il y a pourtant entre ces opinions des différences qu'il eût été bon de faire observer à vos Lecteurs.

(1) *Tant de confiance.* « On ne connoît point, » dit Basnage , l'origine des Pharisiens , ni le » temps auquel ils ont commencé de paroître. . . » Il vaut mieux avouer qu'on ignore la véritable » origine de cette Secte , que de la chercher » inutilement «. Voy. l'Hist. des Juifs , liv. II , chap. 10. *Aut.*

Un Rabin , qui écrivoit dans le XII siecle ; les jugeoit plus anciens. Il croyoit pouvoir prouver l'ancienneté des Pharisiens par une succession suivie depuis Adam jusqu'à son temps. *Chret.*

La *fatalité* d'Homere est supérieure à Jupiter même : le destin ordonne, Jupiter ne peut qu'obéir. Celle des Philosophes, ou du moins de quelques Philosophes est un enchainement de causes & d'effets sans premiere cause ; ou, selon d'autres, un enchainement de causes & d'effets nécessaire & physique ; systêmes dont l'un est un absurde athéisme, & l'autre ôte ou semble ôter à Dieu sa providence, & à l'homme sa liberté.

Les Pharisiens au contraire mettoient en sureté la liberté de l'homme & la providence de Dieu. Leur *fatalité*, si l'on peut user de ce terme pour exprimer leur sentiment, est la Providence même & ses décrets. » Les Pharisiens, dit » Josephe, Pharisien lui-même, & par » conséquent bien instruit de leurs opi- » nions, croyent que les décrets de la » Providence reglent tous les événemens » naturels ; mais ils n'ôtent point à » l'homme la liberté de se déterminer. » Ils pensent que la Providence, qui » agit d'une maniere absolue dans les » événemens de la nature, modere son » pouvoir dans les actes du vice & de » la vertu, afin qu'ils soient libres & » dignes de châtement ou de récom- » pense «.

Voilà, Monsieur, quelle étoit la fatalité des Pharisiens. Il nous semble que ce n'est pas là le destin d'Homere ni la fatalité de quelques Philosophes : ce n'est pas même la vôtre (1) ; celle des Pharisiens n'a, ce nous semble, rien de reprehensible (2).

(1) *Même la vôtre.* Voyez en effet les articles CHAÎNE DES ÉVÉNEMENS, DESTINÉE, LIBERTÉ, &c. du Diction. Phil. L'Auteur y soutient la fatalité absolue : il y prétend, que tout est nécessaire dans le moral, comme dans le physique ; que l'homme n'a pas plus de liberté que son chien ; que nous voulons nécessairement, en conséquence des idées qui se présentent nécessairement à nous, &c. Et si vous voulez savoir ce que deviendra la liberté, il répond qu'il ne vous entend pas ; & si vous lui demandez comment la Justice divine peut punir des crimes commis nécessairement, il dit qu'il y a des gens qui le savent, mais que ce n'est pas lui ; & si vous insistez, il ajoute : » j'ai nécessairement » la passion d'écrire ceci, & toi tu as la passion » de me condamner : nous sommes tous deux » également fots, également les jouets de la » destinée. Ta nature est de faire du mal ; la » mienne est d'aimer la vérité & de la publier » malgré toi «. Doctrine lumineuse, salutaire, digne des Oracles de la Philosophie moderne ! Voilà le consolant résultat de leurs recherches & l'heureux fruit de leurs travaux ! Quels ignorans & grossiers Philosophes que nos Pharisiens, en comparaison de ces Messieurs ! Aut.

(2) *Rien de reprehensible.* C'étoit, selon

La *Métempfycofe* des Pharisiens n'est pas non plus celle de l'*admirable quinzieme livre des Métamorphoses d'Ovide*. Les Pharisiens croyoient que les ames des Justes passioient dans un lieu de délices, d'où elles pouvoient revenir sur la terre animer d'autres corps humains. Mais, en même temps, ils tenoient pour certain, que les ames des méchans, renfermées pour toujours dans des cachots ténébreux, y souffroient éternellement des peines proportionnées à leurs crimes. Ces idées, si nous ne nous trompons, ne sont pas tout-à-fait la même chose que la *Métempfycofe apportée des Indes par Pythagore, & chantée par Ovide*.

Quoi qu'il en soit, les opinions des Pharisiens ne contredisant en rien la loi de Moyse, nous ne voyons pas que, pour les tolérer, il fût besoin d'une *tolérance extrême*.

Joseph, un de leurs principes, que l'homme; pour faire le bien, a besoin du secours de la destinée, c'est-à-dire de la Providence & de sa grace. Pouvoient-ils s'expliquer d'une façon plus orthodoxe? *Edit.*

§. II.

Des Esséniens.

Il en étoit moins besoin encore pour les Esséniens : car c'étoit moins une Secte d'hérétiques, qu'une espece d'Ordre Religieux, une association d'hommes pieux & zélés que le desir d'une plus haute perfection avoit réunis. Occupés de la contemplation, ou de l'agriculture & autres arts utiles, ils menotent dans la retraite une vie innocente & pure ; & fideles adorateurs du Dieu de nos peres, *s'ils n'offroient point de sacrifices dans le Temple*, ils y envoyoient leurs oblations. Pleins de respect pour le Législateur, son nom étoit ce qu'il y avoit pour eux de plus vénérable. Ils regardoient comme des blasphémateurs ceux qui osoient en parler mal ; & (ce n'étoit pas là de la tolérance) ils les mettoient impitoyablement à mort.

Ils pensoient, à la vérité, qu'au sortir de cette vie, les amés des Justes étoient transportées au-delà de l'Océan, dans un séjour délicieux, où les froids rigoureux de l'hiver ni les chaleurs brûlantes de l'été ne se faisoient jamais sentir ; & que

les ames des Méchans étoient renfermées sous la terre, dans un antre ténébreux & glacé, où ils souffroient d'éternels tourmens. Mais cette opinion, quoiqu'assez semblable à celle des Grecs, ne s'éloignoit pas de celle des Pharisiens & de la plupart des Juifs. D'accord avec eux sur le fonds du dogme, c'est-à-dire sur les récompenses & les peines d'une autre vie, les Esséniens convenoient de la chose, & ne différoient que sur le lieu. Cette légère différence ne pouvoit-elle pas être tolérée, sur-tout en des hommes, qui honoroient la nation par des vertus (1) admirées même des Payens (2).

(1) *La nation par des vertus.* Voyez ce qu'en ont dit Joseph & Philon avant lui. Quelques Chrétiens en ont été si frappés, qu'ils ont voulu en faire honneur à leur Eglise naissante. *Edit.*

(2) *Des Payens mêmes.* Voy. Solin, ch. 38, & Plin, liv. V. Plin remarque, comme Philon & peut-être d'après lui, que les Esséniens se distinguoient par leur continence & par leur désintéressement; que ce peuple singulier vivoit sans argent & se perpétuoit sans mariages, ceux qui mouroient se trouvant remplacés par les nouveaux Disciples, que le dégoût du monde & le desir de mener une vie plus tranquille & plus vertueuse leur amenoit de toutes parts. *Esseni gens sola & in toto orbe prater ceteras mira, sine ullâ sœminâ, omni venere abdicatâ,*

Vos Théologiens, Monsieur, ne sont pas tous d'accord sur le séjour des peines & des récompenses (1) de l'autre vie ; ils se tolèrent néanmoins les uns les autres ; & le Poëte célèbre, qui parmi vous s'est avisé de mettre l'enfer *par-delà le soleil dans un globe uniquement destiné à cet usage*, n'a point été inquiété, que nous sachions, pour une opinion si singulière. Croyez-vous, Monsieur, qu'il ait fallu, pour cela, *une tolérance extrême* ?

En un mot, dire, les Esséniens ont été tolérés par les Juifs, donc les Juifs étoient d'une *tolérance extrême* ; ce n'est

sine pecuniâ. In diem convenarum turba renascitur, largè frequentantibus, quos vitâ fessos ad mores eorum fortuna fluctus agitât. Ita, (incredibile dictu !) gens aterna est, in quâ nemo nascitur : tam fecunda illis aliorum vitæ poenitentia est ! Edit.

(1) *Des peines & des récompenses.* » Les
 » Théologiens, dit M. de Voltaire n'ont point
 » encore décidé comme un article de foi,
 » que l'enfer fut au centre de la terre, ainsi
 » qu'il l'étoit dans la Théologie Payenne.
 » Quelques-uns (un Anglois) l'ont placé dans
 » le soleil, &c. Sur quoi nous observerons en
 passant, qu'il nous paroît étonnant qu'un
 Chrétien aussi instruit que M. de Voltaire s'i-
 magine que dans sa Religion les Théologiens
 décident des articles de foi. *Edit.*

pas faire, ce nous semble, un raisonnement sans réplique. On en sent encore mieux le foible, lorsqu'on le rapproche des magnifiques éloges donnés aux Esséniens par Philon & par Joseph. Ces deux savans Juifs auroient-ils tant vanté une Secte hérétique ?

§. III.

Des Saducéens.

La tolérance dont jouirent les Saducéens auroit de quoi surprendre davantage ; mais vous avez l'art de diminuer l'étonnement, précisément en voulant l'augmenter.

» Lorsque l'immortalité de l'ame ;
 » dites-vous, fut un dogme reçu, ce qui
 » probablement avoit commencé dès le
 » temps de la captivité de Babylone, la
 » Secte des Saducéens persista toujours à
 » croire qu'il n'y avoit ni peines ni ré-
 » compenses après la mort ». Avant
 vous, Monsieur, le Déiste Morgan avoit
 déjà prétendu, que les Saducéens n'é-
 toient que les restes des anciens Juifs ;
 & qu'ils n'avoient fait que persister dans
 les sentimens de leurs peres, en refusant
 d'adopter la nouvelle doctrine de l'im-

mortalité de l'ame & d'une vie à venir qu'enseignoient les Babyloniens, & que les Juifs, dit-il, avoient appris d'eux pendant la captivité. Si vous n'embrassez pas ouvertement ici, comme ailleurs, l'opinion de ce Critique; on sent assez, que par ces mots, *la Secte des Saducéens persista toujours*, &c. vous voulez donner à entendre que cette Secte étoit bien antérieure à la captivité de Babylone. Mais cette ancienneté des Saducéens & de leurs dogmes, vous paroît-elle une preuve qu'on ne devoit pas les tolérer? Il nous semble, Monsieur, qu'elle pourroit prouver tout le contraire.

Vous ajoutez qu'ils *différoient beaucoup plus des autres Juifs, que les Protestans ne different des Catholiques*. C'est, si nous ne nous trompons, ce qu'il seroit peut-être difficile de prouver, sur-tout dans vos principes. Autant que nous en pouvons juger, des points essentiels, des articles fondamentaux divisent les Protestans d'avec les Catholiques; & ce qui fait encore plus d'impression sur le commun des hommes, & contribue davantage à éterniser les schismes, des rites différens & qui tiennent à la croyance séparent les uns d'avec les autres. Mais rien de semblable ne dif-

tinguoit les Saducéens des Pharisiens & des autres Juifs ; ils prioient dans le même Temple, ils observoient les mêmes rites & suivoient les mêmes usages ; ils croyoient comme les autres un Dieu, sa Providence, sa justice vengeresse, &c.

Il est vrai qu'ils n'admettoient point de peines & de récompenses après la mort : mais ne vous souvient-il plus qu'il est très-certain & indubitable, que Moÿse ne proposa aux Juifs en aucun endroit les peines & les récompenses d'une autre vie ; que le grand Arnaud le dit nettement & avec force dans son *Apolo- gie de Port-Royal* (1) ; que le savant Evêque de Worcester l'a prouvé évidemment dans sa *divine légation de Moÿse* (2) ? Du moins ne devriez-vous pas oublier ce que vous avez dit vous-même, & répété cent fois, que *Moÿse ne dit pas un mot qui puisse avoir le moindre rapport avec les châtimens d'une autre vie* (3) ; que la croyance des esprits &

(1) *De Port-Royal. Voy. Traité de la Tolé- rance*, art. de l'extrême tolérance des Juifs. Aut.

(2) *Légation de Moÿse. Voy. Dict. Phil. art. RELIGION. Aut.*

(3) *D'une autre vie. Voy. Dict. Phil. art. ENFER. Aut.*

de la permanence des ames étoient des dogmes inconnus aux anciens Juifs ; que ces dogmes étoient ceux des Egyptiens , des Babyloniens , des Perses , &c. & qu'ils ne constituoient nullement la Religion des Juifs (1).

» Les Saducéens , dites-vous , demeu-
 » rerent dans la communion de leurs
 » freres : on vit même des Grands-Prêtres
 » de leur Secte «. Qu'y a-t-il là d'éton-
 nant dans vos principes ? Si les dogmes
 que nioient les Saducéens , étoient nou-
 veaux , s'il n'en est pas dit *un mot* dans
 la loi , *si ces dogmes ne constituoient*
nullement la Religion des Juifs , ce n'é-
 toient donc pas des articles essentiels de
 leur croyance ; les Saducéens *ne diffé-*
roient donc pas des autres Juifs , beau-
 coup plus que les Protestans ne différent
 des Catholiques ; & ils pouvoient , sans
 une tolérance extrême , rester dans la
 communion de leurs freres , & avoir des
 Grands-Prêtres de leur Secte.

Comme vous raisonnez , Monsieur !
 Vous voulez prouver *l'extrême tolérance*
 des Juifs , parce qu'ils tolérèrent les
 Saducéens ; & vous ne cessez de dire que

(1) *Nullement la Religion des Juifs. Voyez Philosophie de l'Histoire. Aut.*

les dogmes qu'ils rejettoient *ne constituoient point la Religion Juive !* Vous voulez qu'on s'étonne de voir des Grands-Prêtres de leur Secte ; & vous répétez qu'on n'étoit alors Grand-Prêtre que les armes à la main , & qu'on n'arrivoit au Sanctuaire que sur les cadavres de ses rivaux (1). La violence prouve-t-elle le droit & le consentement ?

Pour nous , Monsieur , nous pensons & nous avons nos preuves , que les SADCÉENS & leurs dogmes étoient nouveaux ; que leur Secte , loin d'être antérieure à la captivité de Babylone , ne commença qu'environ trois cens ans après , sous le Pontificat d'ONIAS ; qu'ANTIGONUS & SADOCC EN furent les fondateurs , & que celui-ci lui donna son nom ; qu'égarés par des principes de spiritualité & de pur amour mal entendus (2) , les Sa-

(1) *De ses rivaux.* Voy. Phil. de l'Hist. art. Des Juifs depuis Saül. Aut.

(2) *De pur amour mal entendus.* Antigonus avoit pour maxime qu'on doit servir Dieu par pur amour , & non par intérêt & dans la vue des récompenses. Le croiroit-on ? c'est d'un principe épuré , que partirent ses Disciples pour nier les récompenses de l'autre vie & l'immortalité de l'ame. Voy. Basnage. Hist. des Juifs. Aut.

ducéens erroient sur des points importants , & nierent des vérités dont la croyance utile & salutaire aux hommes nous avoit été transmise au moins par des traditions respectables , & qui remontent à l'origine de la nation.

Que si vous nous demandez comment avec ces erreurs ils restèrent dans la communion de leurs freres , comment on en vit même quelques-uns Grands-Prêtres , nous vous dirons :

1°. Que s'il y a une tolérance de contentement & d'approbation , il y en a une de ménagement & de nécessité ; & que n'ayant jamais eu ni ne pouvant avoir l'une , il n'est pas aussi surprenant que vous le pensez , que nous ayons eu l'autre.

2°. Que ces Matérialistes plus raisonnables & moins dangereux que ceux de nos jours , respectoient au moins les grands dogmes de la Religion dominante ; que des deux barrières , qui arrêtent la corruption humaine , les châtimens de la vie présente & les peines de la vie future , s'ils avoient abbatu l'une , ils avoient du moins conservé l'autre ; & que c'étoit toujours un grand frein mis aux passions , que la crainte des châtimens présens & l'espérance des biens , que , selon eux , Dieu distribue toujours ici bas à ceux qui le servent.

3°. Que

3°. Que dépendans des Rois de Syrie , puis des Romains , nous n'avions pas toujours la liberté d'élever au Pontificat ou d'en exclure qui bon nous sembloit.

4°. Qu'il y eut un temps où les Saducéens étoient trop puissans pour n'être pas tolérés ; que devenus dans la suite moins nombreux & moins unis , ils dissimuloient avec art leurs sentimens ; que ne différant en rien à l'extérieur de tous les autres Juifs , & contents de séduire en secret les grands & les riches—qu'ils délivroient du joug des traditions , ils ne dogmatifioient point dans les Caffés de Jérusalem ; que plus circonspects & plus retenus que les Matérialistes modernes , ils n'attaquoient point les opinions communes par des écrits scandaleux , ou ils avoient l'art de les publier sous les noms empruntés d'Auteurs Phéniciens & Arabes , & de les attribuer à d'illustres morts même connus pour avoir pensé tout autrement qu'eux ; qu'ainsi il eut peut-être été difficile de les convaincre légalement.

5°. Enfin , que les droits d'aller au Temple , d'y offrir leurs sacrifices , de parvenir au Sacerdoce & au Pontificat , droits autant civils qu'ecclésiastiques , ne pouvoient leur être ôtés , sur-tout dans ces temps de dépendance , qu'en vertu

d'une loi expresse ; & qu'encore que les vérités qu'ils nioient fussent crues de tout temps dans la nation , & visiblement supposées dans tous les livres de la loi , elles n'y sont pourtant en aucun endroit formellement énoncées ; & qu'il n'y est nulle part expressément ordonné de les croire , sous peine de retranchement.

Si vous pesez bien toutes ces raisons ; Monsieur , vous pourrez trouver moins étrange que ces Sectaires aient été tolérés pendant quelque temps.

§. I V.

Si ces Sectes se tolérèrent.

Mais ces Sectes qui , dans vos principes sur-tout , pouvoient & devoient se tolérer , se tolérèrent-elles en effet ? Vous le croyez , Monsieur , vous l'assurez : mais tous les monumens de notre histoire déposent unanimement le contraire.

Dès la naissance des deux principales , les disputes & les divisions éclatent. Leurs partisans s'insinuent alternativement à la Cour , & s'appuyent de l'autorité du Gouvernement pour opprimer leurs adversaires. Hircan , gagné par les Saducéens , poursuit les Pharisiens sans relâche,

emprisonne les uns , fait mourir les autres , force la plus grande partie à se réfugier dans les déserts , & défend , sous peine de mort , de suivre leurs institutions. Aristobule , fils d'Hircan , héritier de sa haine pour eux , leur fait , comme lui , une guerre cruelle ; & Alexandre , frere d'Aristobule , les persécute jusqu'à la mort.

La veuve d'Alexandre change de parti par son conseil : aussi-tôt les Phariséens , devenus maîtres sous le nouveau regne , persécutent à leur tour les Saducéens & leur rendent tous les maux qu'ils en avoient reçus. Le Saducéisme est alors si odieux , que ses Sectateurs forcés de plier , abandonnent les affaires , ou n'osent plus décider dans les jugemens & les conseils , que ce qui plaît à leurs adverfaires.

Enfin tour à tour oppresseurs & opprimés , ces Sectaires ne cessent point de se poursuivre avec acharnement , & les haines se perpétuent jusqu'à la ruine entière de l'État , qu'elles accélèrent.

» Cette multiplicité de Sectes , dit un
 » favant Protestant , qui les connoissoit ,
 » & que vous n'accuserez point d'into-
 » lérance (1) , fut une des principales

(1) *D'intolérance*. Basnage, *Hist. des Juifs*. Aut.

» causes des malheurs de la Judée. La
 » haïne , qui devoit se rallentir par la
 » durée des siècles & par la misere ,
 » subsista ; la guerre même ne réunit
 » point les esprits , & l'on aima mieux
 » périr par la division , que de se sauver
 » en combattant de concert contre l'en-
 » nemi «.

C'est ainsi , Monsieur , que ces Sectes se tolérèrent. Est-ce là ce que vous proposez à l'imitation de vos peuples modernes ? & est-ce sur cette conduite que vous fondez ces éloges de tolérance extrême , que vous donnez à nos peres ? Vous le voyez : aussi peu juste dans vos louanges que dans vos critiques , vous blâmez la loi , qui , bien que sévere , étoit sage , & vous louez la pratique , qui ne l'étoit gueres.

C O N C L U S I O N .

Eh bien , Monsieur ; croyez-vous encore que les exemples que vous apportez en faveur de la tolérance , soient fort propres à la faire goûter de vos Gouvernemens ? Pour la leur persuader , vous leur proposez pour modeles les anciens peuples , les Egyptiens , les Grecs , les Romains , &c ; & les anciens peuples ,

selon vous , si tolérans , furent , selon vous-même , si peu tolérans , que les Philosophes & les Initiés étoient partout dans la *nécessité* de cacher leurs opinions & leurs dogmes *avec la plus grande circonspection* ; & les Egyptiens tolérans se faisoient , par intolérance religieuse , des guerres barbares ; & les Grecs *qui* , dites-vous , *ne persécuterent que le seul Socrate* , bannissoient , profcrivoient , emprisonnoient , mettoient à mort ceux qui dans leurs discours ou dans leurs écrits , attaquoient le culte reçu , ou cherchoient à en introduire de nouveaux ; & les Romains , qui , selon vous , *ne persécuterent personne & adopterent tous les Dieux* , défendoient d'adorer les Dieux étrangers , démolissoient leurs Temples , chassoient leurs adorateurs , battoient de verges les Philosophes , reléguoient les Juifs , inondoient l'Empire du sang des Chrétiens , &c.

De ces peuples vous passez aux Juifs. Mais quels faits citez-vous ? Des faits , ou incertains , ou faux , ou présentés sous de faux aspects ; des faits étrangers à la question , qui ne prouvent rien , ou qui prouvent contre vous ; des faits arrivés dans des temps de trouble , d'anarchie , de dépendance , & qui loin d'avoir

eu des suites heureuses pour l'Etat, n'ont fait qu'en précipiter la ruine. En vérité, font-ce là des preuves ? & ne diroit-on pas, qu'au lieu d'inviter vos Gouvernemens à la tolérance, vous cherchez à la leur faire redouter ?

Eh ! Monsieur, laissez-là les anciens peuples, laissez les Egyptiens, les Grecs, les Romains, &c. Ils eurent tous des principes d'intolérance : tous, soit par fanatisme de Religion, soit par vues politiques, furent intolérans dans l'occasion.

Mais sur-tout laissez les Juifs, ou apprenez mieux leur Histoire. Déjà les étrangers (1) & vos compatriotes (2) vous ont reproché plus d'une fois, de n'en avoir pas une connoissance fort profonde. Etudiez-là enfin ou n'en parlez plus.

Nous l'avons déjà dit & nous le répétons en finissant. Tolérés à peine dans la plupart des Etats, nous n'avons pas eu

(1) *Déjà les étrangers, &c.* Voy. Warburton & tout récemment les savans Auteurs du *Monthly Review, &c.* Edit.

(2) *Et vos compatriotes.* Voy. *Défenses des livres de l'Ancien Testament ; Réfutation de quelques articles du Dictionnaire Philosophique ; Supplément à la Philos. de l'Hist. &c.* Edit.

desssein de combattre la tolérance. Nous avons voulu seulement vous montrer , que vous la prouvez mal dans vos deux chapitres. N'avons-nous pas rempli notre objet ? Nous vous en faisons le juge.

Nous sommes , avec les sentimens les plus distingués , &c.

LETTR E

DE JOSEPH BEN-JONATHAN ,

A DAVID WINCKER ,

sur le Petit Commentaire qui suit.

VOICI, mon cher David, les Extraits de l'Ouvrage de notre ami Aaron que tu m'avois envoyés; je les ai traduits & mis en ordre. Prends la peine de les lire avec attention, & après y avoir fait les changemens que tu jugeras convenables, fais tenir le tout à nos freres Benjamin Groot, &c.

J'ai distribué ces Extraits, selon les matieres, à la fin de chaque volume, où je les place après nos Lettres, sous la forme de Commentaire. Cette forme paroît

ne t'avoir pas déplu : elle a effectivement ses avantages. Outre qu'elle fait variété, elle offre, d'une manière plus distincte, les difficultés exposées dans les propres termes de leur Auteur. Les réponses suivent, & si elles sont solides, on les saisit plus aisément.

D'ailleurs, comme je te le disois, la mode des Commentaires revient, avec cette différence pourtant, que les Commentateurs de notre temps ne sont rien moins qu'idolâtres de leur texte. Si Aaron ne l'est pas du sien, on n'en sera donc point surpris : c'est le ton du jour. Si l'on s'en plaignoit, il pourroit se justifier par de grands exemples (tu m'entends) &, ce qui vaut mieux encore, par de bonnes raisons.

Adieu : présente à notre respectable ami les vœux que je fais pour sa conservation, & crois-moi sincèrement & tendrement, &c.





PETIT COMMENTAIRE

EXTRAIT D'UN PLUS GRAND,

*A l'usage de M. de Voltaire & de ceux
qui lisent ses Œuvres.*

Vous êtes né, Monsieur, comme tous les grands hommes, pour donner le ton à votre siècle & pour en réformer tous les préjugés. Le titre de Commentateur étoit devenu le dernier de la Littérature (1) : vous l'avez daigné prendre ; il est ennobli : de toutes parts on s'empresse de le porter après vous. Heureux, qui le soutiendrait avec les mêmes talens & avec le même succès !

En commentant le grand Corneille, l'estimable Auteur des *Délits & des*

(1) *Le dernier de la Littérature.* Ainsi en jugeoit Pope. » D'Auteur, disoit-il, je suis » devenu Traducteur, de Traducteur je deviens » Commentateur ; bientôt je ne serai plus rien ». *Edit.*

Peines, &c. vous avez fait honneur & ajouté un nouveau prix à leurs Ouvrages. En commentant les vôtres, aurions-nous le bonheur de contribuer à leur perfection? C'est du moins le desir qui nous anime toujours, & après la défense de nos saints livres, le principal objet qui nous occupe.

Aussi ne nous attacherons-nous point ici à relever les beautés dont vos écrits étincellent par-tout : malheur à ceux qui ne pourroient les appercevoir qu'à l'aide d'un Commentaire ! Nous croyons travailler plus utilement à votre gloire, en vous mettant sous les yeux les petites inadvertances qui vous sont échappées sur des matières, qui nous intéressent & dont vous parlez quelquefois sans les avoir assez approfondies.

Nous espérons, Monsieur, que vous ne désapprouverez point notre zele. Vous aimez trop la vérité, pour vous irriter contre ceux qui vous la montrent avec le respect & les égards qui vous sont dûs.

Nous commencerons, si vous voulez-bien, par la réfutation d'un article de vos Questions sur l'Encyclopédie.

PREMIER EXTRAIT.

Réfutation de l'article fonte tiré des Questions sur l'Encyclopédie. Que le veau d'or a pu être jetté en fonte en moins de six mois.

Vous nous avez donc fait l'honneur de nous lire, Monsieur ? & pendant que vous gardez un profond & morne silence sur tant de savans Ouvrages, où les Chrétiens de toutes les Sectes, Quakers, Protestans, Catholiques Romains, &c. ont combattu, comme nous, & plus vivement que nous, vos préjugés & vos erreurs, vous daignez nous répondre.

Ce n'est pas que nos Lettres vous aient paru plus fortement & plus solidement écrites, que nous y traitions des sujets plus importans, ou que nous les présentions d'une manière plus intéressante : non. Vous n'avez pas de nos foibles Essais une idée si avantageuse ; & nous savons mieux les apprécier.

Mais de pauvres & malheureux Juifs Allemands, des étrangers, qui savent à peine votre langue, vous ont paru des adversaires moins redoutables. Telle est la générosité philosophique ! elle ménage

l'ennemi qu'elle croit en état de se défendre, & s'attaque au foible, dont elle se promet un triomphe aisé.

Nous sentons toute notre infériorité, Monsieur. Des partisans nombreux, des protecteurs puissans, une réputation brillante & méritée, l'étendue du savoir, les agrémens du style, &c. tous les avantages sont de votre côté; mais la vérité est du nôtre. Avec elle on est toujours fort, quelque adverfaire qu'on ait à combattre.

C'est dans la confiance qu'elle nous inspire, que nous entreprenons d'examiner ici la *Réponse*, dont vous nous avez honorés.

§. I.

Observations sur le titre de la Réponse de M. de Voltaire à deux de nos Lettres.

On ne peut douter, Monsieur, que vous n'avez voulu mettre beaucoup d'esprit dans cette *Réponse*: il y en a jusques dans le titre. Le voici:

T E X T E.

» *Fonte.* L'art de jeter en fonte des
» figures considérables d'or ou de bronze;

» Réponse à un homme qui est d'un
 » autre métier «. (Quest. sur l'Encycl.
 art. *Fonte.*)

COMMENTAIRE.

Ce titre est tout plein d'esprit, Monsieur, nous en convenons : mais n'eut-il pas été plus ingénieux encore & en même temps plus vrai , si vous eussiez dit :
 » Art de jeter en fonte des figures con-
 » sidérables d'*environ trois pieds.*
 » Réponse à un homme qui est d'un
 » autre métier par un homme qui
 » est du métier ? «

Ces expressions, *figures considérables... d'environ trois pieds* , feroient un contraste heureux ; elles surprendroient agréablement le Lecteur.

Et rien de plus vrai que ces autres mots, *par un homme qui est du métier* ; car vous en êtes assurément, Monsieur ; on s'en apperçoit d'abord.

§. 2.

Petite ruse du sayant Fondeur.

Mais , puisque vous êtes *du métier* , Monsieur , puisque vous possédez si parfaitement l'*Art de jeter en fonte* , pour-

quoi recourir aux petites finesses des disputeurs de mauvaise foi ?

Vous débutez par changer l'état de la question.

T E X T E.

» Il s'agissoit de savoir si on peut sans
» miracle fondre une figure d'or en une
» seule nuit «.

C O M M E N T A I R E.

Il ne s'agissoit point du tout de cela, Monsieur : ni l'Exode n'a rapporté, ni nous n'avons prétendu qu'Aaron ne mit qu'une seule nuit à jeter le veau d'or en fonte. Faux exposé par conséquent, & petite finesse.

Dans l'endroit que nous réfutions, vous parliez d'un seul jour, & dans votre réponse, vous parlez d'une seule nuit. Quel avantage, trouvez-vous, Monsieur, à changer le jour en nuit ? Votre assertion n'en deviendra pas plus vraie. Nous vous l'avons niée, nous vous la nions encore.

Oui, Monsieur, (vous nous obligez de prendre un ton qui nous déplaît) oui, il est faux, très-faux, absolument faux, que l'Exode, ni aucun de nos Livres saints ait dit, ou que nous ayons pré-

tendu en aucun endroit , qu'Aaron ne mit qu'*un seul jour* ou qu'*une seule nuit* à jeter en fonte le veau d'or.

Vous le supposiez fans en donner de preuves : vous nous répondez fans en produire aucune : vous n'en produirez jamais ; nous vous en défierions , s'il étoit honnête de donner un défi à quelqu'un qu'on respecte.

§. 3.

Autre petite ruse.

Ce n'est point assez de changer l'état de la question ; vous usez d'une autre petite adresse. Vous nous faites dire tout le contraire de ce que nous avons dit.

T E X T E.

„ On a prétendu , que rien n'est plus
 „ aisé que de jeter en fonte en trois
 „ jours une statue , qui puisse être aisé-
 „ ment apperçue de deux ou trois millions
 „ d'hommes “.

COMMENTAIRE.

Vous voulez dire , Monsieur , de *deux* ou *trois millions d'hommes* à la fois , sans doute ; car la plus petite statue pourroit

être aisément apperçue de *deux ou trois millions d'hommes* successivement.

Mais où avez-vous trouvé qu'il soit question dans notre Lettre , d'une statue qui puisse être aisément apperçue de deux ou trois millions d'hommes à la fois ? Citez l'endroit , Monsieur , ou convenez que vous nous imputez , sciemment , une absurdité que nous n'avons point dite.

Une statue , qui pourroit être aisément apperçue de deux ou trois millions d'hommes à la fois , seroit nécessairement une statue *considérable*. Or , loin d'avoir dit ou d'avoir cru que le veau d'or fut une statue *considérable* , nous vous disions , qu'une de vos méprises étoit de vous le figurer comme le *groupe de la Place des Victoires* , ou le *Laocoon de Marli*. Nous vous faisons remarquer , qu'il fut fait pour être porté à la tête de l'armée , & qu'une statue *portative* ne peut pas être une statue *considérable*.

Vous nous faites donc dire précisément tout le contraire de ce que nous avons dit. Noble & franche maniere de se défendre ; preuve nouvelle & convaincante de la sincérité & de l'amour du vrai , qui vous conduisent dans vos Ecrits !

§. 4.

Faux reproches qu'il nous fait.

Vous continuez avec la même candeur ;
& vous dites ;

T E X T E.

» On a écrit contre nous & contre
» tous les Sculpteurs anciens & modernes,
» faute d'avoir consulté les ateliers. On
» oppose l'autorité des Commentateurs
» à celle des Artistes. Ce n'est pas ainsi
» que les Arts se traitent «.

C O M M E N T A I R E.

*On a écrit contre nous , &c. Ecrire
contre vous , Monsieur , & contre tous les
Sculpteurs ! Le Ciel nous en préserve !
Nous avons trop de respect pour vous ,
& trop d'estime pour eux.*

Il est vrai , que par zele pour votre
gloire , & dans le desir de contribuer ,
s'il nous étoit possible , à la perfection de
vos Ecrits , nous avons pris la liberté de
vous avertir de quelques méprises , qui
vous y sont échappées. Mais si nous ne
nous trompons , ce n'est pas là écrire
contre vous. Identifiez-vous , Monsieur ,

tant qu'il vous plaira avec vos préjugés , vos fausses assertions & vos erreurs , nous nous ferons toujours un devoir de vous en distinguer avec soin.

Nous nous garderons sur-tout , d'attribuer à *tous les Sculpteurs anciens & modernes* , les idées d'un Artiste tel que vous. Nous sentons trop combien ce procédé seroit injuste , & quel tort ce seroit vous faire !

Faute d'avoir consulté les ateliers & les Artistes. Nous les avons consultés , soyez-en sûr , Monsieur. Nous pourrions vous en nommer plus d'un , s'il étoit nécessaire ; & nous n'avons point opposé à leur autorité celle des Commentateurs. *C'est ainsi que les Arts se traitent : est-ce ainsi que vous les avez toujours traités ?*

§. 5.

De quelques beaux secrets inventés par l'habile Artiste.

Vous prenez le ton railleur , & vous dites en effet très-plaisamment ,

T E X T E.

» Il ne s'agit que d'une affaire de Fon-
» deur : il ne faut pas consulter Artapan ,

» Berofe , Manethon , pour favoir com-
 » ment on fait une ftatue , qui puiſſe
 » être vue de toute l'armée de Xerxès en
 » marche «.

COMMENTAIRE.

Il ne faut pas conſulter Artapan , &c.
 Vous nous faites trop d'honneur , Mon-
 ſieur. C'eſt à vous qu'il appartient de
conſulter Artapan , Berofe , Manethon.
 Leurs noms ſe liſent en pluſieurs endroits
 de vos Ouvrages ; ils ne ſe trouvent nulle
 part dans les nôtres. Il ſeroit beau vrai-
 ment , que de *francs ignorans* comme
 nous , ſ'avifaſſent , à propos de ſtatues ,
 de citer *Artapan & Manethon.*

Quand nous voudrons apprendre , ce
 qu'il ſeroit en effet très-curieux de ſa-
 voir , comment on fait *une ſtatue qui*
puiſſe être vue à la fois d'une armée d'un
million d'hommes en marche , telle qu'on
 a dit qu'étoit celle de Xerxès , nous
 n'irons pas conſulter les anciens Auteurs
 de l'Egypte & de la Caldée. Nous nous
 adreſſerons à un Ecrivain plus récent ,
 & tout autrement inſtruit dans l'art de
 fondre ; à vous , Monſieur , qui êtes *du*
métier & qui en connoiſſez tous les
 ſecrets.

Non, il n'y a qu'un Fondateur tel que vous, & d'une imagination vive, féconde, poétique, comme la vôtre, qui soit capable de concevoir & d'exécuter *une statue qui puisse être vue de toute l'armée de Xerxès en marche.*

Dans le vrai, ce n'est pas là une opération aisée. Une armée d'un million, ou même, si vous voulez, d'un demi million d'hommes en marche, devoit occuper un terrain un peu vaste; & vous ne supposez pas, apparemment, que tous les soldats de Xerxès portoient sur eux des télescopes à la Dollon. Savez-vous bien, Monsieur, que, sans de bons télescopes, il eût été difficile qu'une telle armée en marche, (& encore plus un peuple de deux millions cinq cent mille âmes) pût appercevoir à la fois une statue même de grandeur naturelle? Il en auroit fallu, sans contredit, une plus haute; par exemple le Colosse d'Arone (1), monté, peut-être, sur la Colonne Trajane. Or, le Colosse d'Arone, faisant corps avec la Colonne Tra-

(1) *Le Colosse d'Arone.* C'est une grande statue colossale élevée au saint Archevêque de Milan, Charles Borromée, dans Arone sa patrie. *Chret.*

ane, & jetté en fonte avec elle, sur-tout d'un seul jet, seroit assurément une assez jolie petite piece de fonte.

Vous savez, Monsieur, comment il faut s'y prendre pour exécuter un pareil morceau! Et comme vous n'êtes pas moins fameux Mécanicien qu'habile Fondeur, vous savez ce que les Vaucansons, les Laurent, les Lauriot ignorent, par quelle invention de mécanique on peut le porter à la tête d'une armée! Vraiment, Monsieur, vous possédez là de beaux secrets? Les envierez-vous long-temps au Public?

§. 6.

Raisons qu'allegue l'illustre Ecrivain, pour prouver, qu'on ne peut jeter en fonte, en moins de six mois, sans miracle, un veau d'or de trois pieds, travaillé grossièrement.

Mauvaise plaisanterie! direz-vous. Soit. Laissons-là votre armée de Xerxès en marche & notre colosse d'Arone. Ne parlons que d'une statue de *trois pieds*. Combien faut-il de temps, pour jeter en fonte un veau d'or de trois pieds, grossièrement travaillé?

» Six mois au moins «.

C O M M E N T A I R E.

Six mois , Monsieur ! c'est beaucoup ; si vous le prouviez bien , vous nous forceriez presque d'abandonner le récit du Pentateuque , ou de recourir au miracle. Voyons donc quelles sont vos preuves ?

La premiere est une description , en vingt articles , des procédés qu'on suit maintenant , pour jeter en fonte des figures *considérables* de bronze.

T E X T E.

» Voici comme on fond une statue
 » d'environ trois pieds seulement. 1°. On
 » fait un modele en terre grasse. 2°. On
 » couvre ce modele d'un moule en
 » plâtre , en ajustant les fragmens du
 » plâtre , les uns aux autres , &c. &c. &c.

C O M M E N T A I R E.

Nous convenons que cette description ; qui vous a été fournie probablement par quelqu'Artiste , est , à quelques omissions près , assez exacte , & qu'elle peut être

fort intelligible pour les gens *du métier*. Quant à ceux qui n'en font pas, ils feront bien d'y joindre les mots *Fonte* de l'Encyclopédie, & du Dictionnaire des Beaux-Arts de M. Lacombe. A l'aide de ce double Commentaire, ils pourront entendre quelques endroits, qui n'y sont pas assez clairement exprimés pour eux, à commencer par le second article, le cinquième, &c. &c.

Nous convenons encore, qu'on suit maintenant cette méthode dans la fonte des statues de bronze *considérables*; telles par exemple, que celles de vos places publiques; & même quelquefois lorsqu'on veut jeter en fonte des statues de bronze de trois pieds d'une élégance recherchée, des chefs-d'œuvre de l'Art; destinés à orner les cabinets des riches curieux.

Mais cette méthode est-elle ancienne? remonte-t-elle au temps de Moyse? tous ces procédés sont-ils indispensablement nécessaires? n'en peut-on omettre aucun (1)? N'a-t-on jamais pu, ne peut-on

(1) *En omettre aucun.* Ne peut-on, par exemple, & n'a-t-on jamais pu jeter en fonte une statue de deux ou trois pieds, sans eau grasse sortie de la composition d'une terre rouge & de fiente de cheval macérée pendant une année entière? Aut.

encore leur en substituer de plus expéditifs & de plus prompts ? En un mot, n'y avoit-il pas autrefois, n'y a-t-il pas même aujourd'hui, d'autres manières de jeter en fonte une statue d'or de trois pieds en moins de six mois ? Voilà, Monsieur, ce que vous ne prouvez pas & ce qu'il auroit pourtant fallu prouver, sans quoi toute votre savante description est en pure perte. On vous accordera, qu'il y a des procédés, qui peuvent demander six mois ; & on vous niera qu'il n'y en ait point, qui demandent moins de temps.

A cette première preuve, qui, comme vous voyez, n'est pas fort concluante, vous en ajoutez une autre : c'est l'autorité d'un de vos plus célèbres Artistes.

T E X T E.

„ J'ai demandé à M. Pigal, combien
 „ il lui faudroit de temps, pour faire en
 „ bronze un cheval de trois pieds de haut
 „ seulement. Il me répondit par écrit,
je demande six mois au moins. J'ai sa déclaration datée du 3 Juin 1770.

C O M M E N T A I R E.

Une déclaration par écrit n'est pas nécessaire,

cessaire, Monsieur. Nous ne doutons point de ce fait, dès que vous l'assurez; mais qu'en pouvez-vous conclure? M. Pigal, Artiste célèbre, riche, très-occupé, demande *six mois au moins*, pour jeter en bronze un cheval de trois pieds: donc un Artiste moins occupé en demanderoit autant! M. Pigal, jaloux de sa réputation, & qui ne veut laisser fortir de ses mains que des chef-d'œuvres, emploieroit des procédés savans, recherchés: donc il n'y en a point de plus simples! il faut à M. Pigal six mois au moins, pour jeter *en bronze* une figure de trois pieds, travaillée avec le soin, l'élégance, la perfection qu'il donne à tous ses ouvrages: donc on n'en peut mettre moins à faire en or une figure travaillée grossièrement!

Il nous semble, Monsieur, que sans prétendre en savoir plus que M. Pigal sur l'art de fondre, on peut juger ces conséquences mal déduites; & que les nier, ce n'est pas tout-à-fait nier des vérités.



§. 7.

Si , & comment on pourroit jeter en fonte un veau d'or de trois pieds , non-seulement en moins de six mois , mais en quinze jours & même en huit.

Avant d'aller plus loin , permettez-nous d'observer ici , que pour justifier le récit de l'Exode , il suffiroit à la rigueur qu'on pût jeter en fonte un veau d'or en trois semaines , & même en un mois : car l'Écriture n'ayant déterminé ni le temps qu'Aaron mit à faire le veau d'or , ni le moment où les Israélites commencèrent à murmurer de l'absence de leur Chef ; on pourroit supposer , qu'accoutumés à voir Moÿse monter tous les jours sur la montagne & en redescendre , ils s'ennuierent de son absence au bout de vingt , de quinze , ou même de dix jours. Ainsi Aaron pourroit avoir eu trois semaines , & même un mois pour faire le veau d'or. Or , qu'on puisse sans miracle , faire un veau d'or , fût-il de trois pieds , en un mois ou en trois semaines , c'est sur quoi il nous semble , quoi que vous en disiez , qu'il ne sauroit y avoir aucun doute.

Mais, pourroit-on jeter en fonte un veau d'or de trois pieds en quinze jours & même en huit ? Nous avons prétendu qu'oui, & nous le prétendons encore.

Vous dites,

T E X T E.

„ Si l'on s'étoit adressé à M. Pigal ou
„ à M. le Moine, on auroit un peu changé
„ d'avis „

C O M M E N T A I R E.

Nous l'avouons, Monsieur ; nous ne nous sommes point adressés aux le *Moine* & aux *Pigal* : pour faire une statue de trois pieds, grossièrement travaillée, il n'est pas nécessaire de recourir aux *Phidias de la France*.

Mais, quand nous les aurions consultés, nous n'aurions probablement pas changé d'avis : dès que nous leur aurions parlé d'une statue d'or, & que nous leur aurions dit, que nous cherchions la célérité de l'exécution, plutôt que la perfection de l'ouvrage, ces hommes célèbres (1) auroient eu l'honnêteté

(1) Auroient eu l'honnêteté, &c. Cette honnêteté, on l'a eue en effet pour nous. Depuis

de nous indiquer eux-mêmes des Artistes ; qui suivent une méthode plus aisée & des procédés plus prompts.

Il en est de tels , Monsieur : il est , même de notre temps , une maniere de jeter en fonte beaucoup plus abrégée , que celle dont vous nous donnez une si longue description. Vous ne l'ignoriez pas apparemment , quoique vous l'ayez long-temps dissimulé : car vous ajoutez d'un ton de triomphe ,

T E X T E.

„ On n'a consulté que des Fondeurs
„ d'assiettes d'étain ou d'autres petits ou-
„ vrages , qui se jettent en sable “.

C O M M E N T A I R E.

Le mot , enfin vous échappe ! *On jette en sable.* Oui , Monsieur ; *on jette en sable* , & on y jette non-seulement des

la réponse , dont M. de Voltaire nous a honorés , nous avons eu occasion de consulter M. Guyard , digne élève de l'immortel Bouchardon , & né pour remplacer son Maître. Ce savant Artiste nous a adressés à un Orfèvre de ses amis , qui ne nous a demandé que huit jours. *Aut.*

assiettes d'étain & d'autres petits ouvrages, mais des candelabres, des vases, des figures de cuivre, d'or & d'argent, d'un, de deux, de trois pieds de haut & même quelquefois au-delà. Adressez-vous, Monsieur, non *aux Fondeurs d'assiettes d'étain*, mais aux Fondeurs en cuivre, aux Orfèvres qui travaillent pour vos Eglises; & foyez sûr qu'ils vous jetteront en fable, quand vous voudrez un cheval de cuivre, un veau d'or de trois pieds & plus, *en moins de six mois & même en moins de trois semaines, sans miracle.*

Voilà les *ateliers & les Artistes* que nous avons consultés, & que vous auriez dû consulter vous-même, puisqu'il s'agissoit de jeter en fonte par le procédé le plus court, une statue *portative*. C'est-là que nous nous sommes assurés par nos yeux, & que vous auriez pu vous assurer par les vôtres, que la maniere de jeter en fonte des figures de *trois pieds*, qu'on vous a décrite en vingt articles, n'est pas la seule en usage, même de votre temps; qu'on peut y suppléer par une opération plus simple; en un mot, qu'il est très-possible, *sans miracle*, de jeter en fonte une statue de *trois pieds*, non-seulement en moins de *six mois*, mais en moins de *quinze jours*. Q iij

Vous nous demanderez peut-être , où nous avons trouvé des Artistes , qui nous aient offert de nous faire une statue d'or ou de cuivre de cette grandeur , en quinze jours & même en huit. Où , Monsieur ? à Rotterdam , à Bruxelles , à Anvers , à Paris , rue Guérin-Boisseau , rue des Arcis , Pont-au-Change , Quai des Orfèvres , &c. Mais , comme nous vous l'avons dit , nous leur avons promis la matiere , des Ouvriers , s'il leur en falloit , & même le modele à ceux qui ne nous ont demandé (1) que *trois jours*. Nous leur laissions la liberté de la faire d'un ou de plusieurs jets (2) ; &

(1) *Que trois jours*. On nous a fait observer ; que les Ouvriers de Paris sont un peu sujets à manquer de parole , & qu'en faisant marché avec eux , il est bon d'y mettre des dédits considérables si l'ouvrage n'est point fait au temps convenu. Nous avouons ingénûment que nous n'avons point pris cette précaution avec ceux , qui ne nous ont demandé que trois jours : mais nous n'avons pas oublié de la prendre avec ceux , qui n'en demandoient que huit. *Aut.*

(2) *De plusieurs jets*. C'est une remarque de Pline l'ancien , que les Artistes Egyptiens étoient si savans dans les proportions , qu'on distribuoit les divers membres d'une statue à différens Ouvriers , qui les exécutoient séparément. C'étoit assez qu'ils fussent la hauteur de la statue , pour

nous leur avions bien expliqué, que nous ne demandions point une statue délicatement travaillée, réparée, brûlée, &c. & que, quand elle seroit faite de manière qu'on put prendre *la tête de veau pour une tête d'âne*, nous n'en ferions point mécontens.

§. 8.

Moyen que peut prendre l'illustre Ecrivain, pour lever tous ses doutes sur cette matiere.

Vous reste-t-il encore quelques doutes, Monsieur ? Voici un moyen facile de les lever tous.

Déposez chez un Notaire cent marcs

que tous ces membres se trouvaient exactement proportionnés. Il n'étoit plus question que de les réunir : & l'on sait que les soudurés en or & en argent sont plus aisées qu'en cuivre.

Les Ouvriers employés par Aaron n'étoient peut-être pas si savans : mais ne purent-ils pas recourir à ce procédé, & faire leur statue de plusieurs jets ? On sait que dans l'antiquité on employoit ce moyen, non-seulement dans l'exécution des grands ouvrages, tels que le colosse de Rhodes, le cheval de Marc-Aurele, &c. mais pour tous ceux qu'on n'auroit pas pu faire commodément d'un seul jet. *Aut.*

d'or en barre , & cent mille livres en argent comptant. Engagez-vous publiquement & en bonne forme à donner le tout au Fondateur , qui vous fera dans le moins de temps une figure telle que nous l'avons demandée.

S'il ne s'en trouve aucun , qui l'exécute en huit jours , nous vous promettons de nous rétracter , & de faire hautement l'aveu de notre ignorance.

Puisque vous êtes sûr , qu'on ne peut , sans miracle , jeter en fonte un veau d'or de trois pieds seulement , en moins de six mois , vous ne risquez rien. Et quand vous courriez quelque risque , qu'est-ce que cent marcs d'or & cent mille francs pour un homme riche & Philosophe ?

Acceptez donc la proposition , Monsieur : ce n'est point acheter trop cher le triple plaisir de vous instruire , d'éclairer le public , & de nous confondre. Si vous la refusez , nous aurons quelque lieu de vous croire passablement réfuté , & de nous regarder comme dispensés de vous répondre , quelque chose que vous disiez désormais sur *l'Art de jeter en fonte*.

Mais s'il est certain qu'on peut faire en moins d'un mois , de trois semaines , & même de huit jours un veau d'or de

trois pieds (1) ; à plus forte raison pût-on faire dans le même temps celui d'Aaron , qui peut-être n'avoit pas trois pieds. Nous l'avons bien voulu supposer tel : mais , au vrai , l'Écriture n'en détermine point la hauteur ; elle dit seulement qu'il devoit être portatif , par conséquent qu'il ne pouvoit être fort grand (2).

(1) *Un veau d'or de trois pieds.* Il est bon d'observer ici , que de tous les métaux , l'or est celui , qui non-seulement se fonde le plus aisément , mais se fond le plus vite. C'est le premier qu'on a su travailler : l'argent vint en suite ; l'airain après ; le fer fut le dernier. On croit que c'est ce qui a donné lieu aux Poètes de désigner leurs quatre âges du monde par les noms de ces quatre métaux. *Aut.*

(2) *Ne pouvoit être fort grand.* Les Aigles Romaines qu'on portoit à la tête des armées , & auxquelles on offroit des sacrifices , n'avoient pas trois pieds. *Edit.*



 II^e. EXTRAIT.

Réfutation de l'article Fonte tiré des Questions sur l'Encyclopédie : suite. Fonte du veau d'or. Or potable.

IL nous paroît , Monsieur , que nous vous avons assez solidement répliqué sur *l'Art de jetter les statues en fonte*. Mais pourrons-nous nous défendre de même sur la Chymie ?

C'est-là sur-tout , que vous montrez toute la profondeur & l'étendue de vos connoissances. Qui pourroit ne pas s'en former la plus haute idée , en pensant à vos admirables procédés chymiques ?

§. I.

Savants procédés connus par l'habile Chymiste.

Vous voulez bien nous les apprendre ; Monsieur. Vous nous dites :

T E X T E.

„ J'ai réduit l'or en pâte avec du

» mercure. . . . Je l'ai dissous avec de
 » l'eau régale. Je ne l'ai jamais
 » calciné. L'extrême violence du
 » feu liquifie l'or , mais il ne le calcine
 » point. «. *Quest. Encyclop. art. Fonte.*)

COMMENTAIRE.

Vous connoissez, Monsieur, ces savans
 procédés ! vous avez fait ces curieuses
 expériences, ces sublimes & rares décou-
 vertes ! Quel Chymiste vous êtes ! O
 Stahl, ô Beker, Geoffroi, Léméri,
 Lavoisier, Baumé, Cadet, Chymistes
 nationaux, Chymistes étrangers, baissez
 le front ; reconnoissez votre Maître. *Il*
réduit l'or en pâte, avec du mercure ; il le
dissout avec de l'eau régale, &c ! Les
merveilleux secrets !

Quelle gloire pour nous, qu'un Chy-
 miste aussi profond n'ait à nous opposer
 que de petits procédés de Charlatan !

§. 2.

Il change encore l'état de la Question.

Oui, Monsieur, c'est encore en chan-
 geant l'état de la question que vous nous
 combattez sur la Chymie.

T E X T E.

» Il s'agissoit de savoir si une figure
 » d'or fondue en une seule nuit , peut
 » sans miracle , être réduite en poudre
 » le lendemain «.

C O M M E N T A I R E.

Le lendemain. Précisément *le lendemain* ? En un seul jour ? Non , Monsieur , il ne s'agissoit point de savoir , si une statue d'or peut être réduite en poudre *en un seul jour*. On vous défie de produire aucun passage où nos livres saints aient dit , & où nous ayons prétendu , que Moïse réduisit en poudre le veau d'or *en un seul jour*. Quoi , toujours du faux !

T E X T E.

» Il s'agissoit de savoir si on peut ré-
 » duire en poudre une figure d'or , en la
 » jettant au feu. C'est de quoi il est
 » question «.

C O M M E N T A I R E.

C'est de quoi il n'étoit nullement question. Vous aviez avancé , *qu'il est impossible , même à la plus savante*

Chymie , de réduire l'or en poudre qu'on puisse avaler. Cette assertion est générale , sans restriction ; & nous vous l'avions niée , parce qu'elle est fautive dans la généralité. Vous vous appercevez enfin de la méprise , & pour vous tirer d'affaire , vous ajoutez subtilement ces mots ; *en la jettant au feu.*

Mais ces mots ne se trouvoient ni dans la note que nous réfutions , ni dans trois ou quatre autres endroits de vos Ecrits que nous avions alors sous les yeux.

Dire maintenant qu'il s'agissoit de savoir si l'on peut réduire en poudre une figure d'or en un seul jour , *en la jettant au feu* , n'est-ce pas visiblement changer l'état de la question ? Petit stratagème , que vous auriez dû laisser à ces hommes vains & faux , qui , sentant qu'ils se sont trompés , ont la foiblesse de n'oser en convenir.

§. 3.

Il nous fait dire ce que nous n'avons point dit.

Vous continuez de vous défendre sur la Chymie , comme vous l'avez fait sur l'Art de jeter en fonte.

„ On prétend que réduire l'or en
 „ poudre en le brûlant , pour le rendre
 „ potable , est la chose la plus aisée & la
 „ plus ordinaire en Chymie “.

C O M M E N T A I R E.

On prétend ! Grand homme , vous n'avez pas menti , vous avez dit la chose qui n'est pas (1). Non : on ne le prétend point.

Nous avons prétendu & nous prétendons encore , que réduire l'or en poudre au point de le rendre potable , est une chose très-aisée & très-ordinaire en Chymie. Mais nous n'avons dit nulle part , que ce soit en le brûlant.

On prétend ! & pour prouver qu'on le prétend , vous citez de nos Lettres un long passage où nous ne le prétendons pas. La preuve est excellente !

Non , Monsieur ; nous n'avons parlé de brûler l'or , de le calciner , ni dans ce passage , ni dans aucun autre endroit de nos Lettres. On y lit , à la vérité , le mot

(1) *Qui n'est pas.* Voy. Lettre d'un Quaker. Edit.

de fusion ; mais *fusion* n'est pas *calcination* : l'or fuse , & ne se calcine pas. Savant Chymiste , auriez-vous pris l'un pour l'autre & confondu des idées si disparates !

Vous ne nous répondez donc qu'en nous faisant dire ce que nous n'avions point dit. Le procédé peut être adroit ; nous vous laissons à juger s'il est honnête.

Vous ajoutez , sans vous *fâcher* , mais pourtant avec un peu d'humeur :

T E X T E.

» Si on vous a dit que M. Rouelle
 » calcine de l'or au feu , on s'est moqué
 » de vous , ou bien on vous a dit une
 » sottise que vous ne deviez pas répéter ,
 » non plus que toutes celles que vous
 » transcrivez sur l'or potable «.

COMMENTAIRE.

Si on vous a dit ? Ni on ne nous a dit , ni nous ne vous avons dit , que M. Rouelle calcinoit de l'or au feu.

Quand donc vous nous faites dire & répéter cette sottise , vous nous calomniez grossièrement , Monsieur , ce qui est mal ; & vous vous moquez ouvertement de vos Lecteurs , ce qui n'est pas bien.

Il nous semble encore, qu'en *transcrivant ce que nous avons dit de l'or potable*, nous n'avons pas *transcrit des sottises*. Nous avons transcrit ce qu'en ont enseigné Stahl & Senac, qui n'étoient pas des sots, & qui n'écrivoient pas des *sottises*.

Quoi! Monsieur, vous ne pouvez nous réfuter qu'en *traitant de sots* tous les Chymistes! ne voyez-vous pas, que notre cause va devenir la leur?

§. 4.

Or potable de M. de Voltaire.

Nous vous parlions de l'*or potable* des Chymistes; & vous nous objectez celui des *Charlatans*. Vous en donnez la recette. C'est le seul *or potable*, que vous connoissiez en Chymie: tant vous êtes profond Chymiste!

T E X T E.

„ L'or potable est une charlatanerie:
 „ c'est une friponnerie d'imposteur qui
 „ trompe le peuple. . . . Ceux qui ven-
 „ dent leur or potable à des imbécilles
 „ ne font pas entrer deux grains d'or
 „ dans leur liqueur; ou s'ils en mettent

» un peu , ils l'ont dissous dans de l'eau
 » régale , & ils vous jurent , que c'est de
 » l'or potable sans acide. Ils dépouillent
 » l'or , autant qu'ils le peuvent , de son
 » eau régale , ils la chargent d'huile de
 » romarin. Ces préparations sont très-
 » dangereuses ; ce sont de véritables poi-
 » sons , & ceux qui en vendent , mé-
 » ritent d'être réprimés «.

C O M M E N T A I R E.

*L'or potable est une friponnerie d'im-
 posteur. Oui , l'or potable , dont vous
 donnez la recette , l'or potable des Char-
 latans ; prétendu spécifique & véritable
 poison.*

Mais l'or potable , dont nous vous par-
 lions , n'est point une charlatanerie , Mon-
 sieur ; il n'est ni *poison* ni *spécifique*.

Vous nous adressez néanmoins la pa-
 role , & vous nous dites :

T E X T E.

» Voilà ce que c'est que votre or po-
 » table , dont vous parlez un peu au
 » hasard , comme de tout le reste «.

C O M M E N T A I R E.

Eh ! non , Monsieur ; ce n'est pas là *notre or potable* : c'est le vôtre , c'est l'or potable *des Charlatans*. Le nôtre est celui de Stahl , de Sénac , de tous les Chymistes ; & nous n'en avons point *parlé au hasard non plus que de tout le reste*.

§. 5.

Or potable des Chymistes.

Comment , Monsieur , vous connoissez si bien l'or potable des Charlatans , & vous n'avez aucune idée de celui des Chymistes ? Nous vous en avons pourtant indiqué le procédé. Puisque vous n'y avez pas fait attention , apparemment parce que nous vous le proposons en peu de mots , il faut vous le mettre sous les yeux tout au long , tel qu'on le lit dans la Chymie de M. Sénac.

» Pour rendre l'or potable , dit le fa-
 » vant Médecin , Moysé n'a pu employer
 » *la calcination simple* , ni l'amalgame ,
 » ni la cémentation. Mais M. Stahl a
 » levé toutes les difficultés , qu'on pou-
 » voit faire là dessus. Le moyen , dont il

» croit que Moyse s'est servi , est très-
» simple. Le voici.

» Or potable de M. Stahl. Prenez trois
» parties de fel de tartre , & deux par-
» ties de souffre , que vous ferez fondre
» dans un creuset. Jetez-y une partie
» d'or , il s'y fondra parfaitement. Après
» la fusion , retirez la matiere du feu ,
» vous trouverez un *hépar sulphuris* ,
» qui se pulvérisera. Mettez cet *hépar*
» *sulphuris* dans l'eau , il s'y fondra fa-
» cilement. Filtrez l'eau , elle est rouge
» & chargée d'or. C'est un or potable
» qui est d'un mauvais goût , approchant
» de celui du Magister de souffre «.

C'est à-peu-près de la même manière
que s'exprimoit M. Grosse , de l'Aca-
démie des Sciences , dans son Mémoire
donné en 1733.

» Le procédé , dit-il , indiqué par M.
» Stahl , est de faire un *hépar* avec le
» souffre & un alkali fixe. Cet *hépar*
» étant en fonte au feu , si l'on y jette de
» l'or , il le divise tellement , & le re-
» tient si fort , que quand on résout ce
» mélange par de l'eau , l'or passe avec
» la solution de l'*hépar* au travers du
» papier à filtrer «.

Qu'en pensez-vous , Monsieur ? Un
or , qui passe au travers du papier à

filtrer, n'est-il pas un or réduit en parties assez fines, pour qu'on les puisse avaler ?

Tel est l'or potable des Chymistes & le nôtre : vous voyez qu'on n'y fait point entrer, comme dans celui des Charlatans, l'eau régale, ni l'huile de romarin. Vous semble-t-il encore, que nous en ayons parlé au hasard ? & pensez-vous qu'ayant cité M. Sénac, comme nous l'avions fait, nous ayons pu dire ou croire que la Chymie rend l'or potable en le brûlant ?

§. 6.

De feu M. Rouelle, & du cas qu'il faisoit de la Chymie de M. de Voltaire.

A propos de votre Chymie, nous avons cité M. Rouelle, que votre Académie des Sciences a perdu depuis. Vous nous faites l'honneur de rapporter notre passage d'après l'Edition de 1769, chez Laurent Prault, dites-vous, avec approbation & privilège du Roi ; (en effet nous n'imprimons rien sans approbation....) ; mais, en le rapportant, vous vous permettez deux petites infidélités.

Vous y ajoutez quelques mots que nous avons supprimés de cette Edition,

dans la crainte qu'ils ne vous déplussent ,
& vous en retranchez quelques expres-
sions flatteuses dont nous usions à votre
égard. C'est sans doute par modestie ,
que vous faites l'un & l'autre ?

Mais de grace , Monsieur , quand
vous nous citez , moins de modestie &
plus de fidélité. Sur-tout , nous vous en
supplions , ayez l'honnêteté de ne pas
nous faire dire ce que nous n'avons point
dit , & même tout le contraire de ce que
nous avons dit.

Revenons à M. Rouelle,

T E X T E.

» Il y eut un M. Rouelle , savant Chy-
miste & Apoticaire de Sa Majesté ,
qui accompagna un Garde du Trésor
Royal en 1753 , à Colmar où j'ai un
petit bien. Il venoit faire l'essai d'une
terre , qu'un Chymiste des deux Ponts
changeoit en salpêtre. Je dis à
M. Rouelle qu'il ne feroit point de
salpêtre : il me demanda pourquoi ?
c'est , lui dis-je , que je ne crois pas
aux Transmutateurs , qu'il n'y a point
de transmutations , que Dieu a tout
fait , & que les hommes ne peuvent
qu'assembler & désunir «.

C O M M E N T A I R E.

Vous avez un petit bien à Colmar : nous en sommes enchantés, Monsieur ; vous n'en aurez jamais autant que nous vous en fouhaitons. Nous apprenons que la bienfaisance & la générosité dirigent l'usage que vous en faites ; nous faisons l'occasion d'y applaudir en passant. Puissent tous les riches employer, comme vous, leur fortune à soulager l'indigence, & à faire des heureux !

Vous ne croyez point aux Transmutateurs ; vous avez raison : bien des gens se sont repentis d'y avoir trop cru. On dépense avec eux beaucoup d'argent, & on n'est pas sûr de faire de l'or ; vous faites sagement de ne pas leur confier le vôtre.

Au reste, nous doutons que les *Transmutateurs* se laissent ébranler par le petit raisonnement que vous leur opposez. En vous accordant, que *Dieu a tout fait*, ils peuvent vous répondre, que dans leurs transmutations ils ne prétendent ni *créer* ni *faire*, mais *assembler & désunir* ; qu'aucun *Transmutateur* ne se propose de *créer*, de *faire* de la matière, mais de changer la configuration & l'arrange-

ment de ses parties ; ce qui n'est pas la même chose.

Nous doutons encore que M. Rouelle, que vous appelez *savant Chymiste*, & qui l'est en effet, ait eu besoin de vos leçons ; & qu'il ait fallu que vous lui prouvassiez, qu'il ne feroit point de *salpêtre*.

Quoi qu'il en soit, le M. Rouelle que nous citons, n'est pas celui dont vous parlez ; c'étoit son frere aîné, M. Rouelle de l'Académie des Sciences.

T E X T E.

» J'ignore si M. Rouelle se met en
» colere, quand on n'est pas de son
» opinion «.

C O M M E N T A I R E.

M. Rouelle aimoit la Chymie de passion & avec enthousiasme ; les mauvais raisonnemens sur cette matiere le mettoient, dit-on, dans des impatiences singulieres & quelquefois fort plaisantes.

C'étoit un petit défaut compensé par d'excellentes qualités. Il faut bien, Monsieur, passer quelque chose aux grands hommes. C'est une de nos maximes : elle ne doit pas vous déplaire.

Lorsque pour l'impatienter ; on lui oppoſoit votre autorité ; » M. de Voltaire ; répondoit-il vivement , M. de » Voltaire eſt un beau parleur ; mais avec » tout ſon beau *parlage* , il ne parle pas » fort correctement , quand il ſe mêle » de parler de Chymie «. Ceux qui ont connu M. Rouelle , le reconnoîtront à ces expreſſions : on le reconnoitra encore mieux , ſi nous ajoutons qu'en prononçant ces mots , & avant de les avoir finis , il s'étoit aſſis , levé , raffis quatre ou cinq fois , & que ſa chaiſe avoit autant de fois changé de place.

Au reſte , M. Rouelle étoit un homme judicieux. Il diſtinguoit en vous , Monsieur , le Chymiſte & le Poète. S'il n'admiroit pas l'un , il aimoit beaucoup l'autre.

Vous finiffez en nous diſant :

T E X T E.

» Si M. Rouelle eſt fâché contre moi ;
 » ſi vous êtes fâché , j'en ſuis fâché pour
 » vous & pour lui ; mais je ne crois point
 » qu'il ſoit ſi colere que vous le dites.

C O M M E N T A I R E.

Si M. Rouelle eſt fâché contre moi, &c.
 M,

M. Rouelle se fâchoit quelquefois contre votre Chymie : mais il n'étoit point *fâché contre vous* ; & le ton sur lequel nous vous répliquons , Monsieur , n'est pas , ce nous semble , le ton de la fâcherie : ainsi ne foyez point *fâché*.

Je ne crois point qu'il soit si colere. Hélas ! Monsieur , M. Rouelle est mort , c'est tout ce qui nous *fâche* : laissons ses cendres en paix , & ne jettons que des fleurs sur son tombeau.

Nous remarquerons seulement, que nos Lettres ont paru avant sa mort ; & nous n'avons point appris qu'elles lui aient déplu.

Reprenons en peu de mots ce que nous venons de dire de votre Chymie.

Vous aviez avancé , Monsieur , sans restriction , que la *Chymie la plus savante ne peut réduire l'or en poudre qu'on puisse avaler*. Depuis nos Lettres , vous vous êtes apperçu de la méprise : rien n'étoit si simple que d'en convenir. Après la gloire de ne pas se méprendre , la seule , digne d'un grand homme , est d'avouer qu'il s'est mépris.

Au lieu de faire un aveu honorable ; vous aimez mieux soutenir une assertion fausse ; & pour la justifier , vous la dénaturez ; vous y ajoutez des mots qui n'y

étoient pas ; vous changez l'état de la question ; vous nous faites dire ce que nous n'avons pas dit , &c. En vérité , Monsieur , cette maniere de vous défendre pourra bien ne paroître pas des plus victorieuses !

Ce n'est pas tout : vous nous querellez sur notre or *réduit en poudre qu'on peut avaler*. En vain nous vous avons cité Stahl , Sénac , le Fevre , les Mémoires de l'Académie des Sciences , & tous les Chymistes ; vous ne voulez reconnoître d'autre or potable , que celui des Charlatans. Avions-nous tort de dire , avec M. Rouelle , que *la Chymie n'est pas votre fort ?*

Non , Monsieur , elle ne l'est pas , convenez-en. Vous étiez allé chercher des armes dans les laboratoires des Chymistes ; & vous vous êtes perdu dans les creufets & les matras.



III^e. E X T R A I T.

Réfutation d'un article tiré des Questions sur l'Encyclopédie : suite. De l'écriture gravée sur la pierre. De la prétendue pauvreté des Hébreux , &c. &c.

§. I.

De l'écriture gravée sur la pierre.

Vous revenez encore sur cette matière, Monsieur ! on ne s'y feroit point attendu. C'est à-peu-près la douzième fois que vous en parlez ; ce fera peut-être enfin la dernière. Voyons donc, pour la dernière fois, ce que vous allez en dire.

Vous nous adressez la parole & vous nous dites obligeamment :

T E X T E.

„ Vous vous connoissez en métal ;

R ij

» comme en écriture «. (*Quest. Encycl.
art. Fonte*).

C O M M E N T A I R E.

Ne pourrions-nous pas vous répondre ;
avec quelque fondement , que *vous vous*
connoissez en écriture comme en métal ?

T E X T E.

» On avoit dit que dans l'antiquité on
» n'écrivoit que sur la pierre , *sur la*
» *brique & sur le bois* «.

C O M M E N T A I R E.

Vous aviez dit tantôt qu'on n'écrivoit
que sur la pierre : tantôt qu'on n'écrivoit
que sur la pierre & sur le métal , tantôt
qu'on écrivoit sur la pierre , sur la brique
& sur le bois. Eh ! de grace , Monsieur ;
daignez nous dire , une fois pour toutes ,
à quoi vous vous en tenez !

T E X T E.

» Vous oubliez le bois & vous faites
» de bien mauvaises difficultés sur la
» pierre «.

COMMENTAIRE.

Nous *oublions le bois* ! nous l'avons si peu *oublié* , que nous en avons parlé jusqu'à huit fois , & que nous y avons suppléé à-peu-près autant de fois par des *&c.* dans une seule Lettre. Combien de fois faut-il donc parler d'une chose , pour ne pas vous paroître *l'avoir oubliée* ?

Quant à *nos difficultés sur la pierre* , nous comptons fort , que vous ne les trouveriez pas *bien bonnes*. Mais voyez , Monsieur , la différence des goûts ; beaucoup de gens *un peu instruits* ne les ont pas trouvées *mauvaises*.

Et puis , si elles sont *si mauvaises* , pourquoi n'y pas répondre ? Il n'en étoit que plus aisé de les réfuter. Mais non ; vous ne les réfuterez pas. Elles n'en valent pas la peine ! Cela s'entend.

T E X T E.

» Vous oubliez sur-tout que le Dieu-
» téronome fut écrit sur du mortier «.

COMMENTAIRE.

Nous *n'oublions point* , Monsieur , que dans la note que nous réfutions , il n'étoit

point du tout question du *Deutéronome* écrit sur du mortier. Vous n'aviez point encore fait cette curieuse & savante observation. Pouvions-nous deviner que vous la feriez un jour ?

Vous nous reprochez donc de n'avoir pas répondu à une difficulté que vous n'aviez pas proposée (1) ? Le reproche est singulier !

T E X T E.

„ Il y a là un peu de méprise , &
 „ même si vous me le pardonnez , un
 „ peu de mauvaise foi “.

C O M M E N T A I R E.

Il y a un peu de l'une & de l'autre ; assurément. Mais il est aisé de voir de quel côté.

§. 2.

De la prétendue pauvreté des Hébreux dans le désert.

Pour vous défendre sur cette prétendue pauvreté , vous transportez la scène en Ethiopie , & vous appelez à votre se-

(1) *Pas proposée.* Nous y répondrons dans la suite. *Aut.*

cours *Lycophon & Theopompe*, *Jupiter Ammon & Actifan* avec *les nez coupés &c.* (1). Après les gentilleses de ce joli pré-lude, vous employez vos armes ordinaires. Vous assaisonnez de quelques mots, que vous croyez plaisans, une petite objection : vous nous y faites répondre ridiculement ; & vous chantez victoire.

T E X T E.

» Où ces pauvres gens qui n'avoient
 » pas de chausses avoient-ils trouvé
 » tant d'or « ?

C O M M E N T A I R E.

Ces pauvres gens n'étoient pas si pauvres, Monsieur : on vous l'a dit, on vous l'a prouvé. Il auroit fallu démontrer le contraire. De bonnes raisons eussent mieux valu que de mauvaises plaisanteries.

Telle est votre objection. Au lieu de la réponse que nous vous avons donnée,

(1) *Nez coupés*, C'étoit une horde de voleurs auxquels Actifan fit couper le nez & les oreilles, & que M. de Voltaire prétend confondre avec les Hébreux. Prétention sage & solidement fondée ! *Edit.*

vous nous en prêtez une, qui n'est pas tout-à-fait la même.

T E X T E.

» Comment, Monsieur, dit le Savant,
 » oubliez-vous qu'ils avoient volé de
 » quoi acheter toute l'Afrique, & que
 » les pendans d'oreilles de leurs filles
 » valoient seuls neuf millions cinq cent
 » mille livres au cours de ce jour ?

C O M M E N T A I R E.

A merveille, Monsieur : on ne peut mieux. Ces voleurs *au nez coupé*, cette *Afrique qu'ils achètent* & ces pendans d'oreilles de leurs filles, qui *valoient seuls neuf millions cinq cent mille livres*, &c. tout cela est admirable, excellent pour les Lecteurs, qui veulent bien se laisser payer en lazis, & se contenter de cette petite monnoie. Mais probablement elle n'aura pas *cours* auprès des Lecteurs qui savent, que prêter à ses adverfaires un raisonnement ridicule qu'ils n'ont pas fait, ce n'est pas les réfuter, & que ricaner n'est pas répondre.

§. 3.

Jugement porté sur nos Lettres par l'illustre Ecrivain.

Nos Lettres , Monsieur , n'ont pas eu le bonheur de vous plaire. En vain nous y avons pris le ton le plus modéré ! en vain nous y avons tempéré , par-tout , la plus douce critique par les éloges les plus flatteurs. Vous les avez jugées *hardies , malhonnêtes , bonnes seulement pour des critiques sans goût.*

Telles qu'elles sont pourtant , vous ne nous croyez pas en état de les avoir écrites. Soit plaisanterie , soit persuasion , vous supposez que quelqu'un nous a prêté sa plume ; & piqué contre notre Ecrivain , vous le traitez de

T E X T E.

» Secrétaire des Juifs «.

C O M M E N T A I R E.

Mais , Monsieur , quel mal ou quel deshonneur y auroit-il , qu'un Chrétien , dans une cause commune aux Juifs & aux Chrétiens , eût bien voulu nous aider & être pour quelque temps le Secrétaire

de la Synagogue ? Vous vous en êtes bien fait le *Predicateur*.

Vous ajoutez d'un ton fâché ,

T E X T E.

» Je ne le prierai jamais d'être mon
» Secrétaire «.

C O M M E N T A I R E.

Jamais ! cela est cruel. Ainsi il perd à *jamais* l'honneur d'appartenir à un homme illustre , accrédité , généreux ; & , ce qu'il doit regretter encore davantage , la satisfaction flatteuse de se voir à la source de tant de belles choses , & de pouvoir se former en écrivant sous la dictée d'un si grand Maître. Qu'il est à plaindre !

Nous ne voyons rien qui puisse l'en consoler , si ce n'est peut-être la pensée , que dans ces boutades d'humeur ou de gaieté qui vous prennent par fois , il pourroit avoir à écrire des choses auxquelles sa plume se refuseroit. Tout le monde n'a pas l'apathie nécessaire pour être votre Secrétaire.

A tout prendre , Monsieur , vous ferez bien pour vous & pour lui de ne pas le *prier* de le devenir. Il aime la vérité , &

vous n'aimez pas la contradiction ; vous auriez de la peine à vivre ensemble.

T E X T E.

» Attendu qu'il fait parler ses Maîtres
» en francs ignorans «.

COMMENTAIRE.

Encore des injures ! Les injures , Monsieur , ne sont pas des raisons. Elles ne prouvent rien , sinon que qui les dit a tort.

Si vous n'êtes pas content de la maniere dont *il nous fait parler* , nous ne croyons pas avoir lieu de nous en plaindre. Nous aurions bien souhaité pouvoir en dire autant de votre maniere de prêcher. Entre nous , Monsieur le *Prédicateur* , la Synagogue n'a pas été fort contente de vos *Sermons* ; pas plus que l'Eglise Chrétienne de vos *Homélie*s.

Quant aux *Lettres* , il nous semble qu'elles ont eu quelque succès. Des Savans qui vous aiment , & dont le suffrage par-là même , nous devient plus précieux , n'ont pas fait difficulté d'écrire que *les Juifs Auteurs ne manquent ni d'esprit , ni de littérature* ; qu'il se trouve dans leurs *Lettres de bonnes observations* ,

des *recherches*, &c. (1) Et d'autres y ont vu, (ce qui nous flatte beaucoup plus) non-seulement de la *modération* (2), mais de l'*honnêteté* & de la *politesse*. Par quelle fatalité, Monsieur, y avez-vous apperçu précisément tout le contraire ?

T E X T E.

« Si je n'étois le plus tolérant des
 » hommes, je vous dirois que vous êtes
 » les plus hardis des hommes & les
 » moins honnêtes «.

C O M M E N T A I R E.

O le plus tolérant des hommes ! votre tolérance est connue : elle éclate à chaque page de vos Ecrits !

Je vous dirois, &c. Vous avez dit tant de choses obligantes à tant d'honnêtes Chrétiens ! vous pourriez bien dire aussi quelques douceurs à de malheureux Juifs !

Les plus hardis des hommes, &c. En

(1) *Des recherches*, &c. Voy. le *Mercur* & le *Journal Encyclopédique*, année 1769. *Aut.*

(2) *De la modération*. Voy. le *Mercur*, les *Journaux des beaux Arts*, de Verdun, des *Savans*, le *Monthly Review*, &c. &c. *Aut.*

effet , avoir osé dire à M. de Voltaire , qu'il s'est un peu trompé sur les Madiannes & sur leur pays , &c. &c. cela est bien *hardi* ; l'avoir prouvé , cela est bien *malhonnête* !

Mais imputer , sciemment , à ses adversaires des absurdités , qu'ils n'ont point dites ; les traiter de gens *pouffés par l'esprit de parti* , d'*emportés* , de *francs ignorans* , &c. c'est le comble de l'honnêteté !

T E X T E.

» Vous oubliez dans quel siècle vous
» écrivez. Votre petite satire ne vaut
» rien du tout pour les honnêtes gens un
» peu instruits «.

COMMENTAIRE.

Nous avons répondu à vos *petites critiques* , Monsieur , sans faire de *petite satire*. Rien n'est plus éloigné de notre caractère & de nos vues que la *satire*.

D'honnêtes gens un peu instruits , & plus qu'un peu , vous le savez , ont honoré nos Lettres de leurs suffrages : & il faut bien que vous ne les ayez pas jugées vous-même tout-à-fait mauvaises , puisque vous les avez honorées d'une *Réponse*.

Nous oublions dans quel siècle nous écrivons ! Ne l'oubliez-vous pas plus que personne, vous, Monsieur, qui, dans le dix-huitième siècle, voudriez faire accroire à vos contemporains, que du temps de Moïse, les archives des villes de Phénicie, les registres de leurs Marchands, les livres de leurs Ecrivains, ceux de San. honiaton, de Job, de Thaut, &c. étoient écrits sur la pierre, sans doute, pour la commodité des Lecteurs & la facilité du transport ? Vous qui vous dites du métier, & qui prétendez que de tous les Fondeurs & de tous les Orfèvres du dix-huitième siècle, il n'en est aucun qui puisse faire sans miracle, en moins de six mois, un veau d'or de trois pieds, grossièrement travaillé ; qui, pour le prouver, détaillez les procédés qu'on suit lorsqu'on jette en fonte les chefs-d'œuvre de l'art, les statues de vos places publiques ; & qui croyez vos contemporains assez dupes pour se laisser éblouir par ce vain étalage ? Vous qui faites le Chymiste, & qui, en 1771, ne connoissez en Chymie d'autre or potable que l'or potable des Charlatans ; qui, en 1771, tant d'années après Stahl, ignorez, ou vous flattez de pouvoir cacher à vos Lecteurs le procédé chymique,

qu'il découvrit & qu'aucun Chymiste, aucun Ecolier de Chymie n'ignore? Vous...

Si c'est pour votre siecle que vous écrivez toutes ces belles choses, quelle idée, Monsieur, vous faites-vous donc de votre siecle!

Vous vous êtes dit, apparemment, à vous-même, en prenant la plume, ce que ne se disoit pas un Ecrivain (1) célèbre, à qui vous l'imputez: » Mes contemporains sont des ignorans & des fots. Ma réputation & mon ton tran-
chant leur en imposeront. Ce sont des hommes frivoles, des esprits légers & distraits, qui prennent des bons-mots pour des raisons, & des lazis pour des preuves: je les ferai rire, & ils me croiront. Voilà sans doute l'espece de Lecteurs, pour qui vous avez cru que votre *Réponse* seroit bonne.

C'est pour eux qu'est fait l'ingénieux, le délicat & agréable jeu de mots que

(1) Un Ecrivain célèbre Voy. l'Évangile du jour. On y met à-peu-près les mêmes paroles dans la bouche du savant Abbé de Fleuri, Ecrivain aussi estimable par sa sincérité, que par sa bonne & sage Philosophie. On lui fait poser pour principe, que ses compatriotes sont des imbécilles auxquels on peut tout dire. *Aus.*

vous décochez contre un Ecrivain (1) périodique , qui a daigné rendre un compte favorable de nos Lettres : comme s'il étoit le seul qui en eût dit du bien ! Vous ignorez donc que de tous vos Ecrivains périodiques , il n'y en a pas un qui n'en ait parlé avantageusement. En vérité , Monsieur , on diroit que vous ne lisez que l'*Année Littéraire* ; il ne vous en échappé aucun trait ! Cette *Année Littéraire* est pour vous ce que font les Juifs ; vous en annoncez par-tout le dernier mépris , & vous y revenez sans cesse ! On ne parle pas tant de ce qu'on méprise.

Nous n'avons pas l'honneur de connoître l'Auteur de l'*Année Littéraire* : mais nous lisons , comme vous , Monsieur , ses écrits ; & nous dirons hautement , que lutter , comme il fait , depuis tant d'années , contre le double torrent

(1) Combien un Ecrivain périodique , &c. L'insulte faite , à notre occasion , à l'Auteur de l'*Année Littéraire* augmente notre reconnoissance pour lui , & pour tous les Ecrivains périodiques , qui ont rendu un compte avantageux de nos Lettres. Nous voyons à quoi l'on s'expose , en osant juger librement des Ecrits , où il est question de M. de Voltaire & de ses Ouvrages. *Aut.*

de l'irréligion & du mauvais goût,
c'est servir utilement sa patrie.

§. 6.

Conseil donné & rendu.

Vous finissez, Monsieur, par nous donner un conseil; nous seroit-il permis de vous le rendre?

T E X T E.

» Croyez-moi, laissez-là vos anciens
» Commentateurs, & n'insultez pas les
» Chrétiens « ?

COMMENTAIRE.

Laissez-là vos anciens Commentateurs.
Pourquoi les laisser, s'ils peuvent être utiles?

N'insultez pas les Chrétiens. Vous prenez tout-à-coup aux Chrétiens & au Christianisme un intérêt bien vif! Eh! Monsieur, on peut vous réfuter, sans *insulter ni les Chrétiens*, ni un Chrétien. . . . Relever avec modération & avec des égards les méprises d'un Ecrivain, ce n'est pas l'insulter.

N'insultez point les Chrétiens! L'avis est sage: mais à qui le donnez-vous? A

des Juifs , qui ne font autre chose , que défendre contre vos censures les Livres sacrés , sur lesquels la foi des Chrétiens est fondée ? Donnez-le à l'Auteur des *Homélie*s sur l'*Ancien & le Nouveau Testament* , à l'Auteur des *Questions de Zapata* , à l'Auteur du *Dîner du Comte de Boulainvilliers* , à l'Auteur du *Dictionnaire Philosophique* , de l'*Épître aux Romains* , de l'*Évangile du jour* , &c. Voilà , Monsieur , à qui il faudroit dire de ne point *insulter les Chrétiens*.

N'insultez point les Chrétiens ! Que ce mot & ces Ecrits (1) nous fourniroient matière à un ample & cruel commentaire , si nous étions méchans ! mais nous nous arrêtons : jugez si nous aimons la satire.

Croyez-moi , laissez-là , &c. Croyez-nous vous-même , Monsieur : laissez-là & la Chymie (nous vous l'avions déjà dit) & l'art de jetter en fonte , & l'art d'écrire sur la pierre , &c. Laissez sur-tout les Hébreux , leur Langue , leurs Loix ,

(1) *Et ces Ecrits*. Les Chrétiens y sont traités en propres termes , de *Fanatiques* , de *Persecuteurs* , de *Fripons* , de *Dupes* , de *Imposteurs* , &c. On leur dit , qu'ils en ont menti avec leurs *Évangiles* ; qu'ils en ont menti & ridiculement menti avec leurs *miracles* , &c. Edit.

leur Histoire , &c. ou quand vous voudrez en parler , faites-le désormais avec plus d'exactitude & d'impartialité.

§. 7.

De l'article Fonte , tel qu'on le lit dans les Questions sur l'Encyclopédie.

Jusqu'ici , Monsieur , nous n'avons répondu qu'à l'article *Fonte tiré des Questions sur l'Encyclopédie* , & publié séparément avec l'article *Dieu*. Il fera bon de dire un mot du même article , tel qu'il se trouve dans les *Questions* , où nous l'avons vu depuis. En comparant une Edition à l'autre , nous y avons remarqué quelques différences.

Dans les *Questions* , après un titre simple tel qu'il devoit l'être , vous débutez en ces mots.

T E X T E.

» Il n'y a point d'ancienne fable , de
 » vieille absurdité , que quelque imbécille ne renouvelle , pour peu que ces
 » rêveries antiques aient été autorisées
 » par quelque Auteur classique ou Théologien «.

C O M M E N T A I R E.

Ainsi nous sommes des *imbécilles* ; l'histoire du veau d'or est une *vieille absurdité*, & l'Auteur de l'Exode un *rêveur* ! Beau début, l'injure & le blasphème !

Ce judicieux exorde ne se trouve point dans l'article publié séparément. Vous avez jugé à propos de le retrancher, & vous avez bien fait. Il peut n'être point apperçu dans les *Questions*, où il se perd parmi une foule de traits pareils. Mais à la tête d'un article séparé, il eût été trop remarquable.

Il n'y a point d'ancienne fable, &c. L'histoire du veau d'or est un fait attesté par la tradition, & consigné dans les annales d'un peuple, dont l'intérêt étoit d'en abolir plutôt que d'en conserver la mémoire. Ce fait n'a rien de moralement ni de physiquement impossible ; on vous l'a démontré ; & vos petites difficultés mises dans le creuset se sont évanouies en fumée. Ce n'est donc point une *ancienne fable* ; & le *rêveur* n'est pas l'Auteur de l'Exode.

Vous pouvez regarder, tant qu'il vous plaira, quiconque vous contredit comme *imbécille*. Mais il seroit plus honnête, ce nous semble, de le prouver sans le

dire, que de le dire sans le prouver.

Si nous sommes des *imbécilles*, comment un grand homme se laissa-t-il pousser au pied du mur, sur l'*art de fondre*, sur la *Chymie*, &c. par des *imbécilles*? Comment n'a-t-il rien répondu, & ne répondra-t-il jamais rien de solide à nos raisonnemens *imbécilles*?

Cette petite injure & quelques autres, qui se lisent dans les *Questions*, ne se voient point dans l'article séparé. Mais en revanche il y en a dans l'article séparé qui ne sont point dans les *Questions*. Ainsi tout se compense; ce qui n'est point dans une Edition, se trouve dans l'autre.

Voici une réflexion qu'on lit dans toutes les deux.

T E X T E.

» Je ne fais si ce Monsieur se connoît
 » en vers, mais assurément il ne se con-
 » noît point en or «.

C O M M E N T A I R E.

Se connoît en vers ! Sans prétendre nous connoître *en vers*, Monsieur, nous croyons les vôtres excellens. Si dans le nombre il s'en rencontre de moins bons,

nous les abandonnons à *l'inclément M. Clément* (1). Des objets plus sérieux nous occupent.

Ne se connoît point en or. Nous l'avouons, Monsieur, nous n'avons pas le bonheur, si c'en est un, de nous connoître aussi-bien que vous *en or monnoyé*, mais *assurément, si vous nous le pardonnez*, nous nous connoissons un peu mieux *en or potable*. Nous n'en avons point parlé *au hazard*, comme il vous plaît de l'assurer dans vos deux articles. Nous n'en avons dit que ce que nous avons vu de nos yeux, touché de nos mains, & opéré nous-même dans un Cours de Chymie fait il y a douze ou quinze ans, sous un de vos plus habiles Chymistes. C'est même ce Cours de Chymie, qui nous a tirés du préjugé où nous étions avec tant d'autres. Jusques-là nous avons cru qu'un Ecrivain célèbre, un grand homme comme vous, Monsieur, n'avançoit rien sans en être sûr. Grace à la Chymie, nous sommes maintenant très-convaincus du contraire.

(1) *M. Clément.* Cet homme d'esprit, que M. de Voltaire appelle ingénieusement *l'inclément Clément*, a donné, sur les Ouvrages poétiques du célèbre Ecrivain, des Lettres critiques qui méritent d'être lues. *Edit.*

Nous finirons, Monsieur, par où vous finissez l'article *Fonte* dans les *Questions*.

T E X T E.

» Cet article est un peu vif, mais il est
 » vrai & utile. Il faut quelquefois con-
 » fondre l'ignorance orgueilleuse de ces
 » gens qui croient pouvoir parler de tous
 » les Arts, parce qu'ils ont lu quelques
 » lignes de St. Augustin «.

C O M M E N T A I R E.

On auroit tort de croire qu'on peut parler de tous les Arts, pour avoir lu quelques lignes de St. Augustin, & même pour avoir fait de belles Tragédies, de jolies Pièces fugitives, &c. Les Arts ne s'apprennent pas en faisant des vers, non plus qu'en lisant St. Augustin.

Mais il faut quelquefois, &c. Il faut toujours, quand on a reçu de quelque Artiste une description d'un procédé de son Art en vingt articles, en faire honneur à celui de qui on la tient : avant d'en faire usage, il faut l'entendre ; il faut distinguer les objets & ne point appliquer à de petits ouvrages grossièrement travaillés, des procédés qu'on n'emploie que dans les grandes machines, ou dans les ouvrages auxquels on veut donner

le plus haut degré de perfection. Il faut enfin , quand on ne voit que par les yeux d'autrui , & qu'on n'a que des lumieres d'emprunt , ne pas s'en targuer & traiter tout de suite d'ignorans dans les Professions & dans les Arts des gens qui , quoiqu'inférieurs sur tout le reste , ont pu avoir quelque occasion de s'instruire qui vous a manqué.

Confondre l'ignorance , &c. Assurément , l'ignorance orgueilleuse , hardie , tranchante , mérite bien qu'on la confonde. Mais ne seroit-il pas mieux de l'instruire avec douceur ? La hauteur aggrit les esprits ; la modération gagne les cœurs.

Cet article est un peu vif , &c. Puisque vous en convenez , Monsieur , tout est dit. Nous reconnoissons à cet aveu l'homme aimable , qui dès que le moment d'humeur est passé , revient volontiers à des sentimens plus doux : *Iraſci facilem , tamen ut placabilis eſſet.*

Mais il est vrai , &c. On en peut juger par tout ce que nous venons de dire.

Nous avons cru aussi notre Réplique vraie & utile. Si le ton vous a paru un peu vif , vous nous le pardonnerez , Monsieur , c'est vous qui nous l'avez donné. Nous en avons pris d'abord un plus doux.

Pleins d'estime pour votre personne & d'admiration pour vos talens , nous voulions donner au Public le spectacle , malheureusement trop rare , d'une controverse honnête. Vous aviez vanté celle du Chrétien *Limborck* & du Juif *Orobio* , comme un exemple à imiter en ce genre. Nous nous l'étions proposée pour modele : nous avons eu la politesse d'*Orobio* , & nous tâcherons de ne point nous en écarter : vous eut-il tant coûté de ressembler un peu plus à *Limborck* ?

C O N C L U S I O N.

Voilà , Monsieur , quelques-unes des Réflexions que nous avons faites en lisant votre *Traité de la Tolérance* , & divers autres Ouvrages qu'on vous attribue. Nous pouvons nous être trompés : qui ne se trompe pas (1) ? mais nous

(1) *Qui ne se trompe pas ?* Si M. de Voltaire , dont les connoissances n'ont de bornes que celles de l'esprit humain , s'est trompé sur plus d'un objet , oserions-nous nous flatter de n'avoir pas donné dans quelques méprises , nous , qui presque toujours confinés dans un Village , manquant de secours & souvent de Livres , ne pouvons consacrer à l'étude que les momens de loisir , que nous laisse la triste nécessité d'acquérir ? *Aur.*

cherchons sincèrement la vérité. Si vous nous croyez dans l'erreur, daignez nous éclairer. Nous nous engageons à réformer par *des cartons* tout ce qui pourra vous déplaire dans cet Ecrit; & nous tiendrons parole.

Nous ne devons point le dissimuler : nous le publions avec reconnoissance ; le peuple Juif vous a quelques obligations. Vous nous avez justifiés, autant qu'il étoit en vous, du crime qui nous rend odieux aux Nations Chrétiennes. Si les Auto-da-fé de Madrid & de Lisbonne sont moins sanglans, si la rigueur du Tribunal redoutable qui nous juge, est enfin adoucie, c'est, peut-être, à vos Ecrits plus qu'à toute autre cause, que nous en sommes redevables. Vous avez du moins plus d'une fois exhorté les Chrétiens à nous regarder comme leurs freres (1). Prenez enfin pour nous, Monsieur, les sentimens que vous voulez inspirer aux autres ; &

(1) Comme leurs freres. « Quoi, dit-il, mon frere le Turc, mon frere le Chinois, le Juif? oui sans doute : ne sommes-nous pas tous enfans du même pere, & créatures du même Dieu? Et c'est avec de tels principes, que l'illustre Ecrivain a si indignement traité tous les Juifs, anciens & modernes!

fontenez par-tout dans la nouvelle édition de vos Œuvres , le caractère de modération & de bienfaisance , qui éclate en tant d'endroits de vos Ecrits.

Nous sommes avec les sentimens les plus sinceres de respect & d'admiration ,

Monfieur ,

Vos très - humbles & très-
obéiffans ferviteurs ,
JOSEPH BEN JONATHAN.
AARON MATHATAÏ.
DAVID WINCKER.

Des environs d'Utrecht , le 30 Octobre 1771.

Fin du Tome premier.

T A B L E

D E S M A T I E R E S

Contenues dans ce Volume.

LETTRES de quelques Juifs Portugais ;
à M. de Voltaire.

E PITRE DÉDICATOIRE.	page v
AVERTISSEMENT.	ix
LETTRE PREMIÈRE. De M. Guasco, Juif Portugais de Londres, à M. Sweetmind, Chanoine de Winchester. Occasion & sujet des Lettres, &c. de quelques Juifs Portugais.	I
LETTRE II. De l'Auteur des Réflexions critiques à M. Per..... Agent de la Nation Portugaise de Bordeaux, en les lui envoyant.	5
RÉFLEXIONS CRITIQUES sur le premier Chapitre du VII Tome des Œuvres de M. de Voltaire, &c.	10
LETTRE III. De l'Auteur des Réflexions, à M. de Voltaire, en les lui envoyant en manuscrit.	43
LETTRE IV. Réponse de M. de Voltaire, à l'Auteur des Réflexions critiques.	45
LETTRE V. De Joseph d'Acosta, Juif	

de Londres , au Révérend Docteur Johnson , Pasteur de Chepstow en Montmouth-Shire , contenant quelques jugemens sur les Réflexions critiques & sur M. de Voltaire. 49

LETTRES de quelques Juifs Allemands & Polonois , à M. de Voltaire.

PREMIERE PARTIE.

Observations sur une Note insérée dans le Traité de la Tolérance , contre l'authenticité des Livres de Moyse.

LETTRE PREMIERE. **O**CCASION & dessein de ces Lettres. 1

LETTRE II. Note insérée dans le Traité de la Tolérance. Ordre qu'on se propose de suivre en la réfutant. 7

LETTRE III. S'il étoit impossible à Moyse d'écrire le Pentateuque. Examen des raisons alléguées dans la Note. 19

§. I. Si la nature des matieres sur lesquelles on gravoit l'écriture du temps de Moyse , pouvoit l'empêcher d'écrire le Pentateuque. 21

§. II. Si les caractères qu'on employoit du temps de Moyse , purent l'empêcher d'écrire le Pentateuque. 26

§. III. Si l'état , où les Israëlitites se trou-

- voient dans le désert, pouvoit empêcher
 - Moÿse d'écrire le Pentateuque. 33
- LETTRE IV.** Où l'on recherche, quels peuvent être les sentimens particuliers de l'illustre Auteur sur les caractères & les matieres, qu'on employoit pour écrire du temps de Moÿse. Variations & contradictions du docte Ecrivain sur ces deux objets. 40
- §. I. Ses contradictions au sujet des caractères qu'on employoit pour écrire du temps de Moÿse. 42
- §. II. Qu'il contredit encore ses Ecrivains, qu'il se contredit lui-même au sujet des matieres, dont on faisoit usage pour écrire du temps de Moÿse. 45
- §. III. Réflexions sur l'opinion du Quaker; qu'elle est absurde. 46
- §. IV. Sur le reproche d'inconséquence & de contradiction, qu'il fait à l'Auteur d'Emile. 53
- LETTRE V.** Où l'on répond aux objections rapportées dans la Note contre l'Histoire de l'adoration du Veau d'or. 55
- §. I. S'il est impossible à la Chymie la plus savante de réduire l'or en poudre qu'on puisse avaler. 57
- §. II. S'il falloit un miracle ou trois mois de travail pour jeter en fonte le veau d'or. 62

- §. III. Si Aaron jetta le veau d'or en fonte en un seul jour. 65
- §. IV. S'il étoit impossible aux Juifs de fournir assez d'or pour faire cette statue. 67
- §. V. Sur les vingt-trois mille hommes, que ces Critiques prétendent avoir été égorgés, pour avoir adoré le veau d'or. 71
- §. VI. Si c'est un fait absolument inconcevable, que les Hébreux aient demandé le veau d'or pour l'adorer, au pied du mont Sinai. 76
- §. VII. De la prévarication d'Aaron & de son élévation au sacerdoce. 81
- §. VIII. Que le récit de l'adoration du veau d'or & de la prévarication d'Aaron n'a pu être ajouté aux livres de Moïse. 84
- LETTRE VI. On répond à une autre objection sur l'adoration du veau d'or & la prévarication d'Aaron. 88
- LETTRE VII. S'il est incroyable que les Israélites, auprès du mont Sinai, aient pu fournir aux dépenses de la construction du Tabernacle & des autres Ouvrages décrits dans l'Exode. 94
- §. I. Que l'objection que se font ces Critiques, porte à faux de la manière qu'ils se la proposent. Leur méprise

au sujet des colonnes du Tabernacle.

95

- §. II. *Fausse réponse de ces Ecrivains : que les Ouvrages , dont parle Moÿse , furent faits dans le désert & non renvoyés à d'autres temps.* 101
- §. III. *Si les Hébreux , en arrivant au mont Sinai , étoient un peuple pauvre , à qui tout manquoit.* 104
- §. IV. *S'il est incroyable , que les Hébreux en arrivant au mont Sinai , aient pu faire les frais des divers ouvrages mentionnés dans l'Exode.* 107
- §. V. *Réfutation de ce qu'on pourroit objecter contre les calculs précédens.* 110
- §. VI. *Sources des erreurs de ces Ecrivains sur cette matiere.* 117
- LETTRE VIII. *Sur les vingt-quatre mille Israélites prétendus massacrés à l'occasion des femmes Moabites & du culte de Béelphegor.* 122
- §. I. *S'il est vrai , que ces vingt-quatre mille hommes furent massacrés , pour expier la faute d'un seul.* 123
- §. II. *Si Zambri & ces vingt-quatre mille hommes Israélites n'étoient que légèrement coupables.* 128
- LETTRE IX. *Où l'on examine ce qu'ont pensé sur le Pentateuque les Savans cités dans la Note.* 136

- §. I. *Sentimens de Wollaston, nommé mal-à-propos dans la Note Volaston & Vholaston.* 137
- §. II. *Sentimens d'Aben-Ezra.* 139
- §. III. *Sentimens de le Clerc.* 147
- §. IV. *Sentimens de Newton.* 150
- §. V. *Sentimens de Shaftesburi & de Bolingbroke.* 153
- §. VI. *Sentimens de Collins & de Tindal.* 158

LETTRE X. *Sur le reproche que fait l'Auteur aux anciens Juifs, que la bestialité étoit commune parmi eux.* 163

- §. I. *Si l'Auteur a pu prouver par le chapitre XVII du Lévitique, que le crime en question étoit commun parmi nos peres.* 164
- §. II. *Si la coutume des sorciers d'adorer un bouc, &c. vient des anciens Juifs.* 169
- §. III. *Si la loi, qui défendoit la bestialité chez les Juifs, prouve, que ce crime étoit commun parmi eux.* 175
- §. IV. *Si le séjour des Hébreux dans le désert a pu occasionner le penchant, que l'Auteur leur attribue pour ces désordres. Que la loi, qui excepte des massacres les filles nubiles, ne prouve point qu'ils aient manqué de filles dans le désert.* 180

SECONDE PARTIE.

Observations sur les deux Chapitres du
Traité de la Tolérance, qui concernent
les Juifs.

- LETTRE PREMIERE. *Dessain de cette se-
conde Partie.* 187
- LETTRE II. *Considérations sur les loix
rituelles des Juifs.* 192
- §. I. *S'il est inconcevable que Dieu ait
commandé plus de choses à Moÿse qu'à
Abraham, & plus à Abraham qu'à
Noé.* ibid.
- §. II. *Fausse idée que le savant Critique
voudroit donner du Droit divin des
Juifs.* 195
- §. III. *Vains efforts du Critique pour
rendre ridicules les loix rituelles des
Juifs. Manducation de l'Agneau Pas-
cal; consécration du Grand-Prêtre.*
199
- §. IV. *Animaux interdits aux Juifs:
motifs de ces défenses.* 200
- §. V. *Des Ixions & des Griffons.* 203
- §. VI. *Autres animaux défendus.* 204
- §. VII. *Deux autres motifs de l'inter-
diction de tous ces animaux.* 208
- §. VIII. *De quelques autres loix rituelles,
& de leurs motifs.* 211

§. IX. *Motif général de toutes les loix rituelles.* 217

LETTRE III. *Que l'intolérance des cultes étrangers étoit de droit divin dans le Judaïsme. Que la loi Juive étoit intolérante, qu'elle ne l'étoit pas seule, & qu'elle l'étoit plus sagement que les loix des anciens peuples.* 221

§. I. *Que la loi Juive étoit intolérante sur le culte.* 222

§. II. *Pourquoi la loi Juive étoit si sévère & si intolérante sur le culte ?* 225

§. III. *Si l'intolérance sur le culte étoit particulière à la loi Juive.* 229

§. IV. *Comment la loi Juive étoit intolérante ? Comparaison de cette intolérance avec celle de quelques autres peuples.* 245

LETTRE IV. *Comment l'illustre Ecrivain prouve la pratique d'une tolérance universelle sous le Gouvernement de Moïse. Assertions singulieres qu'il avance. Méprises dans lesquelles il donne.* 249

§. I. *Si les Hébreux, sous le Gouvernement de Moïse, eurent une liberté entière sur le culte.* 251

§. II. *Si les Hébreux ne reconnurent que des Dieux étrangers dans le désert, & s'ils n'adorèrent Adonai qu'après qu'ils en furent sortis. Passages d'Amos &*

- de Jérémie. Qu'ils ne contredisent point ceux de Moïse. 253
- §. III. S'il n'est parlé d'aucun acte religieux du peuple Juif dans le désert. 261
- §. IV. Pourquoi le Pentateuque ne parle d'aucun acte religieux du peuple dans le désert, pendant l'espace de trente-huit ans? Comment les Ecrivains sacrés ont pu dire, que les Hébreux servirent pendant quarante ans des Dieux étrangers? 267
- §. V. Dieux étrangers adorés par les Israélites dans le désert. S'ils furent tolérés par Moïse. Passage du livre de Josué, v. 20. 269
- §. VI. Passage du Deutéronome; faux sens que le Critique lui donne. 271
- §. VII. Si Moïse transgressa la loi qu'il avoit donnée de ne faire aucun simulacre. Serpent d'airain. Bœufs de Salomon. 272
- LETTRE V. Si M. de Voltaire prouve mieux la pratique d'une tolérance universelle dans le Judaïsme par l'histoire des Juges. Explication de divers passages de l'Écriture. 277
- §. I. D'un passage du livre des Juges, où Jephté parle de Chamos. *ibid.*
- §. II. De Michas & des six cents hommes de la Tribu de Dan. 279

§. III. *Culte de Baal-Berith.* 285

§. IV. *Des Bethsamites frappés de mort au retour de l'Arche. Réflexions du Critique sur ce sujet.* 287

LETTRE VI. *Des faits que le savant Critique tire de l'histoire des Rois, pour prouver la pratique d'une tolérance universelle dans le Judaïsme. Que ces faits & toute cette histoire prouvent précisément tout le contraire.* 295

§. I. *Idolâtrie de Salomon, de Roboam, de Jéroboam, &c. Quelle preuve en faveur de la tolérance?* 296

§. II. *Du Grand-Prêtre Urias.* 298

§. III. *Conduite d'Aza & autres Rois. S'ils furent tolérans. Maladresse du savant Ecrivain.* 300

LETTRE VII. *Prétendues preuves d'une tolérance universelle dans le Judaïsme tirées des Prophetes.* 302

§. I. *Sévérité d'Elie & d'Elisée.* *ibid.*

§. II. *Si Elisée permit à Naaman d'adorer les Idoles.* 304

§. III. *Rois idolâtres appelés par les Prophetes les Serviteurs de Dieu.* 308

§. IV. *Passage de Malachie.* 310

§. V. *Des Ninivites, de Melchisedec, de Balaam, &c.* 311

§. VI. *Passage d'Ezéchiél.* 313

LETTRE VIII. *Des différentes Sectes*

<i>Juives. Si elles prouvent la pratique d'une tolérance extrême dans le Judaïsme. Méprises & contradictions du savant Critique.</i>	320
§. I. <i>Des Pharisiens.</i>	321
§. II. <i>Des Esséniens.</i>	328
§. III. <i>Des Saducéens.</i>	331
§. IV. <i>Si ces Sectes se tolérèrent.</i>	338
CONCLUSION.	340
LETTRE de Joseph Ben-Jonathan, à David Wincker, sur le Petit Commentaire qui suit.	343
PETIT COMMENTAIRE EXTRAIT D'UN PLUS GRAND, à l'usage de M. de Voltaire & de ceux qui lisent ses Œuvres.	345
PREMIER EXTRAIT. <i>Réfutation de l'article fonte tiré des Questions sur l'Encyclopédie. Que le veau d'or a pu être jetté en fonte en moins de six mois.</i>	347
§. 1. <i>Observations sur le titre de la Réponse de M. de Voltaire à deux de nos Lettres.</i>	348
§. 2. <i>Petite ruse du savant Fondeur.</i>	349
§. 3. <i>Autre petite ruse.</i>	351
§. 4. <i>Faux reproches qu'il nous fait.</i>	353
§. 5. <i>De quelques beaux secrets inventés par l'habile Artiste.</i>	354
§. 6. <i>Raisons qu'allègue l'illustre Ecrivain, pour prouver, qu'on ne peut jeter</i>	

en fonte , en moins de six mois , sans miracle , un veau d'or de trois pieds , travaillé grossièrement. 357.

§. 7. *Si , & comment on pourroit jeter en fonte un veau d'or de trois pieds , non-seulement en moins de six mois , mais en quinze jours & même en huit.* 362

§. 8. *Moyen que peut prendre l'illustre Ecrivain , pour lever tous ses doutes sur cette matiere.* 367.

II^e. EXTRAIT. *Réfutation de l'article Fonte tiré des Questions sur l'Encyclopédie : suite. Fonte du veau d'or. Or potable.* 370

§. 1. *Savans procédés connus par l'habile Chymiste.* *ibid.*

§. 2. *Il change encore l'état de la Question.* 371

§. 3. *Il nous fait dire ce que nous n'avons point dit.* 373

§. 4. *Or potable de M. de Voltaire.* 376

§. 5. *Or potable des Chymistes.* 378

§. 6. *De feu M. Rouelle , & du cas qu'il faisoit de la Chymie de M. de Voltaire.* 380

III^e. EXTRAIT. *Réfutation de l'article Fonte tiré des Questions sur l'Encyclopédie : suite.* 387.

§. 1. <i>De l'écriture gravée sur la pierre.</i>	387
§. 2. <i>De la prétendue pauvreté des Hébreux dans le désert.</i>	390
§. 3. <i>Jugement porté sur nos Lettres par l'illustre Ecrivain.</i>	393
§. 4. <i>Conseil donné & rendu.</i>	401
§. 5. <i>De l'article Fonte, tel qu'on le lit aujourd'hui dans les Questions sur l'Encyclopédie.</i>	403
CONCLUSION.	409

Fin de la Table du premier Volume.







